Numéro 140

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
de la Ville de Belfort

DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2014 ---------- P. 1

Arrêtés ---------- P. 443

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 18 DECEMBRE 2014
à 20 heures

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

14-209	M. Damien MESLOT	Nomination du Secrétaire de Séance.
14-210	M. Damien MESLOT	Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2014.
14-211	M. Damien MESLOT	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
14-212	M. Damien MESLOT	Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de diverses instances - Modifications.
14-213	M. Damien MESLOT	Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'Administration des lycées, collèges - Modifications.
14-214	M. Damien MESLOT	Renouvellement de la convention des Gardes-Nature 2015-2017.
14-215	M. Damien MESLOT	Transfert de la compétence Enseignement Supérieur Recherche à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.
14-216	M. Damien MESLOT	Habilitation statutaire de la CAB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres et création d'un service communautaire d'instruction de ces autorisations.
14-217	M. Damien MESLOT	Organisation des services en cas de fortes chaleurs.
14-218	M. Sébastien VIVOT	Optimisation des flux Ville-CAB.
14-219	M. Sébastien VIVOT	Règlement financier des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).
14-220	M. Sébastien VIVOT	Adoption du Budget Primitif 2015 - Vote des taux d'imposition directe locale.

1

14-221	M. Sébastien VIVOT	Modification des statuts de la SEMVIH (Société d'Economie Mixte à Vocation d'Immobilier Hôtelier.
14-222	M. Sébastien VIVOT	Cession de l'immeuble sis 5-7 rue Lebleu et 18 rue des Tanneurs à Belfort.
14-223	M. Sébastien VIVOT	Cession du lot n° 102 dans l'ensemble immobilier 18 faubourg de France à Belfort.
14-224	M. Sébastien VIVOT	Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2014 du Budget principal Ville et Budget annexe Cuisine Centrale et Décision Modificative n° 1 du Budget annexe CFA.
14-225	M. Sébastien VIVOT	Actualisation des tarifs municipaux 2015.
14-226	Mme Florence BESANCENOT	Indemnisations de commerçants suite aux travaux de la Ville.
14-227	Mme Marie-Hélène IVOL	Elaboration du Contrat de Ville Unique et Global de l'Agglomération Belfortaine.
14-228	M. Jean-Marie HERZOG *présenté par M. Damien MESLOT*	ZAC du Parc à Ballons - Bilan actualisé au 31 décembre 2013.
14-229	Mme Delphine MENTRE	Conclusion de contrats de partenariat pour les animations des fêtes de fin d'année.
14-230	Mme Delphine MENTRE	Réalisation du Belfort Mag, magazine municipal d'informations.
14-231	Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES	Programmation des expositions 2015 - Musées de Belfort.
14-232	Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES	Programme 2015 de restauration et d'entretien des Monuments Historiques : accès au Lion et Terrasse du Lion et travaux d'insertion.
14-233	M. Gérard PIQUEPAILLE	Acquisition d'armes de catégorie B - Pistolets à Impulsion Electrique (PIE).
14-234	Mme Monique MONNOT	Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 - Avenant n° 1.
14-235	M. Pierre-Jérôme COLLARD	Intervention des associations sportives dans le cadre des animations sportives municipales.
14-236	M. Pierre-Jérôme COLLARD	Convention Association Profession Sport - Mise à disposition d'éducateurs sportifs.
14-237	Mme Marion VALLET	Recensement de la population 2015 - Barème de rémunération des agents recenseurs et contrôleurs.
14-238	Mme Claude JOLY	Label Ville Vélotouristique.

14-239	M. Damien MESLOT	Questions diverses - Désignation de représentants du Conseil Municipal - Modification de la représentation de Mme Frieda BACHARETTI au sein de diverses instances.
14-240	Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES	Questions diverses - Convention de partenariat culturel entre les Villes de Belfort et Montbéliard pour l'année 2014.

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-209

Nomination du Secrétaire de Séance

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

Direction des Affaires Générales
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

DELIBERATION
de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/ML/IH - 14-209
Mots clés Assemblées Ville
Code matière 5.2

Objet **Nomination du Secrétaire de Séance**

L'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Municipal est invité à procéder à cette désignation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 44 voix pour (unanimité des présents),

DESIGNE Mme Loubna CHEKOUAT pour exercer cette fonction.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-210

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2014

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction des Affaires Générales
Service des Assemblées

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM//ML/IH - 14-210
Mots clés Assemblées Ville
Code matière 5.2

Objet **Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2014**

Appel nominal :

L'an deux mil quatorze, le vingtième jour du mois de novembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, Mme Léa MANGUIN, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Isabelle HELIOT, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-184 et donne pouvoir à M. Olivier DEROY.

Mme Marion VALLET quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-190 et donne pouvoir à M. Gérard PIQUEPAILLE.

Mme Marie STABILE quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-204 et donne pouvoir à M. Alain PICARD.

DELIBERATION N° 14-170 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 45 voix pour (unanimité des présents),

DESIGNE M. Brice MICHEL pour exercer cette fonction.

DELIBERATION N° 14-171 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 45 voix pour (unanimité des présents),

ADOPTE le compte rendu présenté.

DELIBERATION N° 14-172 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE CONFIEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE.

DELIBERATION N° 14-173 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 34 voix pour, 3 contre (Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-) et 3 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT),

(M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote),

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal ainsi complété.

DELIBERATION N° 14-174 : SITUATION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE BELFORT 2014

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des actions menées en matière de développement durable.

DELIBERATION N° 14-175 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES - MODIFICATIONS

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 35 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-) et 2 abstentions (Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote),

DESIGNE :

- M. Mustapha LOUNES
- M. Jean-Pierre MARCHAND

en tant que titulaires,

- M. Gérard THOUVEREZ
- Mme Loubna CHEKOUAT

en tant que suppléants,

pour représenter la Ville de Belfort au sein du Syndicat Mixte de Gestion de la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) ;

Et :

- Mme Marie-Hélène IVOL pour représenter la Ville de Belfort au Conseil d'Administration de l'Association Socioculturelle Jacques Brel.

DELIBERATION N° 14-176 : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - CONVENTION POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES ET DE CONSOMMABLES

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 43 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

ACCEPTE la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques et de consommables.

ADOPTE les termes de la convention jointe au rapport.

AUTORISE M. le Maire à la signer.

DELIBERATION N° 14-177 : AFFECTATION DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2014

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 43 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

AUTORISE M. le Maire :

- à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat,

- à signer tout document relatif à ces recherches de financement.

DELIBERATION N° 14-178 : PLAN REGIONAL DE SOUTIEN A L'ACTIVITE DU BTP - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 43 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

AUTORISE M. le Maire :

- à rechercher le financement régional ;

- à signer tout document découlant de cette décision.

DELIBERATION N° 14-179 : REHABILITATION DE L'IUT DE BELFORT - BILAN DU MANDAT SODEB

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 41 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI- ne prend pas part au vote),

APPROUVE le bilan de cette opération.

DONNE QUITUS à la SODEB pour cette mission.

APPROUVE le versement d'un montant de 27 737,67 euros TTC par la SODEB au bénéfice de la Ville de Belfort, correspondant à l'excédent de trésorerie de cette opération.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents en lien avec la remise des bâtiments à l'Etat.

DELIBERATION N° 14-180 : FOURNITURE D'UN DETECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMEE PAR LOGEMENT OCCUPE

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire, et M. Ian BOUCARD, Conseiller Municipal Délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 43 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

VALIDE l'acquisition d'un Détecteur Autonome de Fumée par logement privé occupé.

VALIDE les modalités exposées de distribution.

AUTORISE M. le Maire à recourir et à contracter à un marché public de fournitures passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, suivant les caractéristiques exposées dans le rapport.

PROCEDE à la réservation des crédits nécessaires à l'opération au Budget Primitif 2015.

DELIBERATION N° 14-181 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du dossier présenté.

DEBAT des orientations budgétaires pour 2015, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N° 14-182 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 37 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-) et 2 abstentions (Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote),

ADOPTE les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2014 (Budget principal Ville et Budget annexe Cuisine Centrale).

ADOPTE l'affectation et le versement des subventions.

PROCEDE à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié.

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées, conformément à la loi du 12 avril 2000, précisée par le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011.

DELIBERATION N° 14-183 : PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des créances éteintes présentées par la Trésorerie de Belfort- Ville pour le Budget principal et le Budget du CFA, et des mandatements qui seront opérés en conséquence.

Par 37 voix pour et 4 abstentions (Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote),

ADMET en non-valeur les montants présentés ci-dessus à hauteur de 16 002,91 € pour le Budget principal et 2 465,18 € pour le CFA.

DELIBERATION N° 14-184 : 25ème ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT - CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE BELFORT

Vu la délibération de Mme Monique MONNOT, Adjointe

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 37 voix pour, 1 contre (M. Bastien FAUDOT) et 4 abstentions (Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT ne prennent pas part au vote),

APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des enfants à Belfort, selon les orientations proposées par le présent rapport.

ADOPTE le règlement provisoire du Conseil Municipal des enfants.

DELIBERATION N° 14-185 : GRATUITE DES SANITAIRES AUTOMATIQUES

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour et 9 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

VALIDE :

- le passage à la gratuité des sanitaires automatiques sur l'ensemble de la Ville de Belfort,

- le principe d'une campagne de communication sur ce service gratuit.

DELIBERATION N° 14-186 : MARCHE DE PETITES FOURNITURES DE BUREAU - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE BELFORT, LA CAB ET LES COMMUNES ADHERENTES DE LA CAB

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Isabelle LOPEZ ne prend pas part au vote),

ACCEPTE de procéder à la reconduction du groupement de commandes avec la CAB et les communes de la CAB intéressées.

SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la Ville de Belfort au présent groupement.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et ainsi mandater la CAB pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés à intervenir.

DELIBERATION N° 14-187 : CENTRE DE CONGRES MUNICIPAL - TARIFS «LOCATIONS DE SALLES» 2015

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 38 voix pour et 6 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Isabelle LOPEZ ne prend pas part au vote),

APPROUVE les tarifs «locations de salles» tels qu'ils figurent en annexe au rapport, et qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2015.

DELIBERATION N° 14-188 : CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 55 FAUBOURG DES ANCETRES A BELFORT

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 39 voix pour, 3 contre (M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-) et 1 abstention (M. Bastien FAUDOT),

(M. Brice MICHEL -mandataire de Mme Marie-Thérèse FOHRER- ne prend pas part au vote),

CONSTATE la désaffectation de l'immeuble sis 55 faubourg des Ancêtres.

PRONONCE son déclassement du domaine public communal.

APPROUVE le principe et les conditions de cette cession.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes nécessaires à cette opération.

DELIBERATION N° 14-189 : CESSION DES PAVILLONS SIS 2 ET 8 ALLEE DES LAURIERS A BELFORT

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 3 contre (M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE le principe et les conditions de ces cessions.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes nécessaires à ces opérations.

DELIBERATION N° 14-190 : RESEAU DE CHALEUR DES GLACIS DU CHATEAU - COMPTE RENDU ANNUEL 2013

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

PREND ACTE de ce rapport.

DELIBERATION N° 14-191 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CAB ET DE LA VILLE DE BELFORT - EXAMEN DES COMPTES 2013 - AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES PARTAGES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 43 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE les comptes établis par la Commission de Mutualisation des Services de la Ville et de la CAB au titre de l'exercice 2013.

AUTORISE M. le Maire :

. à signer l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des Services partagés, ci-joint,

. à signer la convention de mise à disposition des locaux, jointe au rapport.

DELIBERATION N° 14-192 : COPROPRIETE DES 4 AS - SERVITUDES CONVENTIONNELLES

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 41 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI- ne prend pas part au vote),

APPROUVE le principe et les conditions de ces servitudes conventionnelles.

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions établissant ces servitudes.

DELIBERATION N° 14-193 : DENEIGEMENT DES ZAIC

Vu la délibération de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 43 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE la prise en compte de cette prestation.

ADOPTE la convention, jointe au présent rapport, à intervenir avec la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

AUTORISE M. le Maire à la signer.

DELIBERATION N° 14-194 : RELAIS POSTE - QUARTIER DU MONT

Vu la délibération de Mme Florence BESANCENOT, Adjointe

LE CONSEL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la proposition de La Poste de transformer le bureau du Mont place Saget en RELAIS POSTE urbain chez un commerçant du quartier.

DELIBERATION N° 14-195 : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DES ECOLES SCHOELCHER, GEHANT, METZGER

Vu la délibération de M. Jean-Marie HERZOG, Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. Bastien FAUDOT ne prend pas part au vote),

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux :

- **LOT N° 1** (Désamiantage - Démolition - Gros oeuvre) à l'Entreprise COTTA pour un montant de **- 38 690,40 € HT, portant le nouveau montant du marché à 596 281,32 €HT.**

- **LOT N° 3** (Charpente bois, couverture tuile et zinc) à l'Entreprise TRADI pour un montant de **- 6 050,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 385 633,50 €HT.**

- **LOT N° 4** (Etanchéité - Couverture - Polycarbonate - Bardages) à l'Entreprise HOUZE-MOREL pour un montant de **316,56 € HT, portant le nouveau montant du marché à 349 951,03 € HT.**

- **LOT N° 5a** (Menuiseries extérieures – PVC - Occultations) à l'Entreprise NEGRO pour un montant de - **13 248,56 € HT, portant le nouveau montant du marché à 610 980,27 € HT.**

- **LOT N° 5b** (Menuiseries extérieures aluminium) à l'Entreprise LOICHOT pour un montant de - **620,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 199 495,18 € HT.**

- **LOT N° 6** (Serrurerie) à l'Entreprise SOMETAL pour un montant de - **113,14 € HT, portant le nouveau montant du marché à 132 230,45 € HT.**

- **LOT N° 7** (Revêtement de façade - Isolation par l'extérieur) à l'Entreprise POLE BATIMENT pour un montant de - **2 688,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 289 746,70 € HT.**

- **LOT N° 8** (Menuiseries intérieures) à l'Entreprise VIROT pour un montant de **1 080,84 € HT, portant le nouveau montant du marché à 319 818,33 € HT.**

- **LOT N° 9** (Isolation - Cloisons - Peintures) à l'Entreprise CURTI pour un montant de **8 324,98 € HT, portant le nouveau montant du marché à 721 647,60 € HT.**

- **LOT N° 10** (Chape revêtement de sols - Faïences) à l'Entreprise MIROLO pour un montant de - **3 884,48 € HT, portant le nouveau montant du marché à 380 530,24 € HT.**

- **LOT N° 14** (VRD Aménagements extérieurs - Espaces verts) à l'Entreprise COLAS pour un montant de **10 259,95 € HT, portant le nouveau montant du marché à 261 454,88 € HT.**

- **LOT N° 15** (Electricité courants faibles) au Groupement d'Entreprises ZANELEC-STRASSER) pour un montant de **10 073,92 € HT, portant le nouveau montant du marché à 628 041,89 € HT.**

- **LOT N° 16** (Plomberie - Sanitaires) au Groupement d'Entreprises EIMI - MDTE pour un montant de **3 272,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 185 824,20 € HT.**

- **LOT N° 17** (Chauffage - Ventilation) au Groupement d'Entreprises EIMI-MDTE pour un montant de - **3000,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 677 352,30 € HT.**

- **LOT N° 18** (Echafaudage) à l'Entreprise KAPP pour un montant de **6 075,71 € HT, portant le nouveau montant du marché à 131 008,91 € HT ;**

AUTORISE la SODEB, mandataire du maître d'ouvrage, à signer lesdits avenants.

DELIBERATION N° 14-196 : MARCHE A BONS DE COMMANDE DE MAINTENANCE DES RESEAUX AERAULIQUES

Vu la délibération de M. Jean-Marie HERZOG, Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. Bastien FAUDOT ne prend pas part au vote),

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

DELIBERATION N° 14-197 : RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Vu la délibération de M. Yves VOLA, Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activités 2013 du service de collecte des déchets ménagers.

DELIBERATION N° 14-198 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA CAB ET DE LA VILLE DE BELFORT - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu la délibération de M. Yves VOLA, Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. Bastien FAUDOT ne prend pas part au vote),

APPROUVE les présentes dispositions.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe, portant sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Belfort et les Communes de Méziré, Moval, Valdoie, et la CAB.

DELIBERATION N° 14-199 : MUSEES DE BELFORT – NUMERISATION DES COLLECTIONS

Vu la délibération de Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Adjointe

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. Bastien FAUDOT ne prend pas part au vote),

APPROUVE le budget prévisionnel.

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Ministère de la Culture - DRAC et du Conseil Régional de Franche-Comté les subventions correspondantes.

DELIBERATION N° 14-200 : EXPOSITIONS DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914-1918 - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la délibération de Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Adjointe

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour, 1 contre (M. Alain DREYFUS-SCHMIDT) et 2 abstentions (*M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),*

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'attribution de la subvention à la DRAC, conformément au budget prévisionnel.

DELIBERATION N° 14-201 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA VILLE DE BELFORT (OHVB)

Vu la délibération de Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Adjointe

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 40 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT ne prennent pas part au vote),

RENOUVELLE ce partenariat et **AUTORISE** M. le Maire à signer la nouvelle convention avec l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Belfort, valable pour les années 2014, 2015 et 2016.

DELIBERATION N° 14-202 : RESTAURATION DE LA CHARPENTE ET DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE DE BRASSE

Vu la délibération de Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Adjointe

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 38 voix pour, 1 contre (M. Alain DREYFUS-SCHMIDT), 4 abstentions (M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI- ne prend pas part au vote),

APPROUVE ce programme de restauration de la Chapelle de Brasse.

AUTORISE M. le Maire :

- à solliciter auprès de l'Etat l'attribution des subventions nécessaires à la réalisation de ces opérations, conformément aux budgets prévisionnels,

- à traiter ces travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

- à signer les marchés à venir.

DELIBERATION N° 14-203 : ACQUISITION DE DEUX CAMERAS DE VIDEO MOBILE - SECURISATION DE ZONES COMMERCIALES SENSIBLES (GLACIS-RESIDENCES)

Vu la délibération de M. Gérard PIQUEPAILLE, Adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 37 voix pour, 4 contre (M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Mme Isabelle LOPEZ) et 3 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Francine GALLIEN),

(Mme Jacqueline GUIOT ne prend pas part au vote),

ADOPTE le principe de l'acquisition de deux nouvelles caméras mobiles, ainsi que leur financement.

DELIBERATION N° 14-204 : SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Vu la délibération de M. Pierre-Jérôme COLLARD, Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 35 voix pour, 4 contre (M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT) et 4 abstentions (Mme Jacqueline GUIOT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI- ne prend pas part au vote),

ACCEPTE les présentes dispositions afférentes au soutien des sportifs de haut niveau.

AUTORISE l'inscription de 50 000 € au Budget Primitif 2015 pour la mise en œuvre de ces dispositions.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou contrats d'engagement à venir.

DELIBERATION N° 14-205 : REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTION 2014 AUX SECTIONS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORTAINE (A.S.M.B.)

Vu la délibération de M. Pierre-Jérôme COLLARD, Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

PREND ACTE de ce rapport relatif à la répartition des crédits de subvention.

DELIBERATION N° 14-206 : ATTRIBUTION DU NOM D'IMIER COMTE A LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE DE L'ETANG DES FORGES

Vu la délibération de M. Pierre-Jérôme COLLARD, Adjoint

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 41 voix pour et 4 abstentions (Mme Jacqueline GUIOT, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

DONNE son accord sur cette proposition.

DELIBERATION N° 14-207 : QUESTIONS DIVERSES - MOTION EN FAVEUR DES PROFESSIONS REGLEMENTEES

Vu la délibération de M. Damien MESLOT, Député-Maire, au nom du Groupe «Tous Ensemble pour Belfort»

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour, 7 contre (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT) et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

ADOPTE cette motion de soutien aux professions réglementées concernées par cette réforme en cours d'élaboration dont nous demandons le retrait par le Gouvernement.

DELIBERATION N° 14-208 : QUESTIONS DIVERSES - MOTION RELATIVE AU SOUTIEN DES FRANCAS

Vu la délibération de Mme Samia JABER, au nom du Groupe «Belfort Innovante et Bienveillante»

LE CONSEL MUNICIPAL,

Par 8 voix pour (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Bastien FAUDOT), 34 contre et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Isabelle LOPEZ ne prend pas part au vote),

REJETTE la présente motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure 25.

L'intégralité des débats peut être consultée sous le portail des élus du Conseil Municipal et sur le site Internet de la Ville de Belfort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le présent compte-rendu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 40 voix pour et 4 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

ADOPTE le présent compte rendu.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-211

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance ~~lors de l'examen du rapport n° 14-224~~ et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

Direction des Affaires Générales
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/ML/DS - 14-211
Mots clés Assemblées Ville
Code matière 5.2

Objet

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous rends compte des décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis notre dernière réunion.

CONCLUSION DES MARCHES SUIVANTS :

Marchés à procédures adaptées

- Arrêté n° 14-1692 du 7.11.2014 : Marché public de prestations intellectuelles passé avec la Société SOCOTEC, sise Domaine du Parc - 30D avenue Leclerc à Belfort

Montant TTC : 8 664,00 €

Objet : réhabilitation de la Salle des Fêtes de Belfort - contrôle technique.

Durée : à compter de la notification jusqu'à la fin du parfait achèvement des travaux.

- Arrêté n° 14-1708 du 13.11.2014 : Marché de fournitures courantes et services passé avec les Sociétés :
• COUET Alexandre - 20 rue Jules Ferry à Cravanche (90300)
• COLAS EST - Route Nationale 83 à Eguenigue (90150)

Montants TTC :

Sociétés	Lots	Minimum TTC	Maximum TTC
COUET Alexandre	Lot 1 : Mise à disposition d'un tracteur agricole	3 600,00 €	18 000,00 €
COLAS EST	Lot 2 : Mise à disposition d'un ou deux tractopelles	3 600,00 €	18 000,00 €

Objet : mise à disposition d'engins avec chauffeurs pour le déneigement des voies publiques de la Ville de Belfort.

Durée : 1 an à compter de la notification, reconductible par périodes successives de 1 an, pour une durée maximale de 2 ans.

- Arrêté n° 14-1709 du 13.11.2014 : Marché de fournitures courantes et services passé avec la Société BUREAU VERITAS sise Centre d'Affaires Techn'hom - 16 rue Henri Becquerel à Belfort

Montants TTC :

. seuil minimum 2 392,00 €
. seuil maximum 35 880,00 €

Objet : mission de contrôle technique pour des opérations de maintenance des bâtiments de la Ville de Belfort.

Durée : 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois par périodes d'un an.

- Arrêté n° 14-1730 du 20.11.2014 : Marché public de prestations intellectuelles passé avec la Société BUREAU ALPES CONTROLES sise au Techn'hom1 - 27 rue Becquerel à Belfort

Montant TTC : 3 834,00 €

Objet : réhabilitation de la Salle des Fêtes à Belfort - mission SPS.

Durée : à compter de la notification jusqu'à la levée de la dernière réserve dans le cadre de la réception des travaux, et au plus tard 3 mois avant l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

- Arrêté n° 14-1742 du 21.11.2014 : Marché de services passé avec la Société SYNERGLACE SAS sise 2 rue de la Forêt à Heimsbrunn (Haut-Rhin)

Montants TTC : 214 394,28 €

Objet : animations de Noël 2014.

Durée : à compter de la notification, jusqu'au 4 janvier 2015.

- Arrêté n° 14-1761 du 25.11.2014 : Avenant n° 3 au marché de prestations de services passé avec la Société MISOPA SARL sise 1 cours Leprince-Ringuet à Montbéliard (Doubs)

Nouveau montant du marché TTC : 10 209,60 €

Modification de la prestation de base comme suit :

- Suppression de l'hébergement du site internet, celui-ci étant transféré sur l'hébergement propre de la Ville, en conservant une assistance technique à hauteur de 180 € HT/mois (- 310 €/mois).
- Suppression de l'hébergement des anciennes vidéos présentes sur belfort-tv.com (- 59€ HT/mois).
- L'incidence financière qui en résulte génère une moins-value annuelle de 5 313,60 €.

Objet : hébergement et maintenance du site internet de la Ville de Belfort.

Durée : à compter de la notification, jusqu'au 30 juin 2014, avec une reconduction possible jusqu'au 31 décembre 2015.

- Arrêté n° 14-1774 du 1.12.2014 : Marché de fournitures courantes et services passé avec la Société Les Celluloses de Brocéliande sise ZI Landes du Moulin - BP 76 à Ploermel (Morbihan)

Montants TTC :
. minimum 24 000,00 €
. maximum 48 000,00 €

Objet : fourniture de produits de puériculture - Lot 1 : changes complets pour bébés.

Durée : 1 an, du 1er janvier au 31 décembre 2015.

- Arrêté n° 14-1775 du 1.12.2014 : Marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Groupement conjoint BEJ SAS (mandataire)/Atelier d'Architecture J.L. VADAM/ENEBAT SAS/ENEBAT THERMIQUE sis 40 rue Richard Perlinsky à Audincourt (Doubs)

Montant TTC : 28 800,00 €

Objet : extension de la Maison de Quartier Centre Ville.

Durée : 17 semaines pour la phase étude à compter de la notification et jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Conventions

- Arrêté n° 14-1680 du 5.11.2014 : Convention de mise à disposition de locaux passée avec l'Association «Avenir Cycliste du Territoire de Belfort» (ACTB)

Objet : mise à disposition d'un local de stockage composé de deux pièces en enfilade dans le bâtiment La Méchelle - 64 rue de la 1ère Armée, d'une superficie de 56 m2.

Destination : stockage de matériel en rapport avec l'activité de l'Association.

Durée : 1er septembre au 31 décembre 2014, renouvelable tacitement d'année en année, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Montant : à titre gratuit *(à titre indicatif : le montant mensuel est évalué à 470,40 €).*

- Arrêté n°14-1715 du 17.11.2014 : Convention de mise à disposition de locaux passée avec le Syndicat FO

Objet : mise à disposition d'un bureau de 16,5 m2 au 1er étage de l'immeuble sis 10 rue des Quatre Vents.

Destination : activités syndicales.

Durée : 1er juillet au 31 décembre 2014, renouvelable par périodes successives d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018.

Montant : à titre gratuit *(à titre indicatif : le montant mensuel est évalué à 138,60 €).*

Régies

- Arrêté n° 14-1720 du 17.11.2014 : Modification de la régie d'avances auprès du Service Fêtes et Cérémonies de la Ville de Belfort

• Il est ajouté au mode de paiement espèce le mode de paiement par chèque bancaire.

Les autres articles restent inchangés.

- Arrêté n° 14-1769 du 27.11.2014 : Finances - Suppression de la régie de recettes Halte-Garderie des Résidences

• Suite à la réorganisation du Service de l'Education, il est mis fin à la régie de recettes de la Halte-Garderie des Résidences à compter du 30 novembre 2014.

- Arrêté n° 14-1770 du 27.11.2014 : Finances - Suppression de la régie de recettes Halte-Garderie des Glacis

• Suite à la réorganisation du Service de l'Education, il est mis fin à la régie de recettes de la Halte-Garderie des Glacis à compter du 30 novembre 2014.

- Arrêté n° 14-1772 du 1.12.2014 : Finances - Création d'une régie d'avances auprès du Service Vie Sociale et Animation des Quartiers de la Ville de Belfort dans le cadre d'un séjour jeunesse à Bruxelles

• Considérant que le Service Vie Sociale et Animation des Quartiers organise un séjour à Bruxelles du 19 au 23 décembre 2014 pour les adhérents de la Maison de Quartier des Forges, il est institué une régie d'avances temporaire installée à la Maison de Quartier des Forges - 3a rue de Marseille à Belfort, pour le règlement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du voyage pédagogique : frais de repas, frais de transport sur place, achat de diverses fournitures.

Cessions

- Arrêté n° 14-1795 du 2.12.2014 : Cession à titre payant de matériel hors d'usage réformé de la Ville de Belfort aux Etablissements CASSANI-DUBOIS sis 12 rue Donet Zedel à Pontarlier (Doubs)

Montant TTC : 3 400,00 €

. lame PETER 1/LAM/11	400,00 €
. lame PETER 1/LAM/14	400,00 €
. lame SCHMIDT 1/LAM/17	700,00 €
. lame SCHMIDT 1/LAM/18	700,00 €
. lame SCHMIDT 1/LAM/33	500,00 €
. lame FARGE 1/LAM/16	300,00 €
. lame BOSCHUNG 1/LAM/21	200,00 €
. lame HYDROMANN 1/LAM/57	50,00 €
. lame HYDROMANN 1/LAM/58	50,00 €
. broyeur pour pièces 1/BROY-04	100,00 €.

Emprunts

- Arrêté n° 14-1763 du 26.11.2014 : Finances - Avenant à différents contrats de prêts conclu avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord-Est (CRCAM)

Objet : modification du préavis des remboursements anticipés provisoires pour les emprunts suivants :

. Crédit Multi Index (réf : CO1039) signé le 27.12.2005, d'un montant de 10 000 000,00 € avec la CRCAM de Franche-Comté.

. Crédit multi Index (réf : PA2507) signé le 26.11.2001, d'un montant de 10 680 000,00 € avec la CRCAM de Franche-Comté.

Il est contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord-Est un avenant avec les caractéristiques suivantes :

Les stipulations relatives à la notification et à la période de remboursement anticipé provisoire d'un tirage des conventions précitées sont annulées et remplacées par les suivantes :

Notification :

Le domiciliataire devra avoir reçu l'Avis de Remboursement Anticipé Provisoire, conforme au modèle de l'annexe correspondante, dûment renseigné, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date à laquelle le remboursement provisoire du tirage est souhaité.

Période de remboursement provisoire :

Pendant la période de remboursement provisoire, l'emprunteur ne réglera pas les intérêts au taux en cours, mais paiera en contrepartie, à chaque date de paiement des intérêts, l'intérêt d'attente tel que défini à l'article Définitions

L'échéance de la période de remboursement provisoire ne pourra pas être postérieure au dernier jour ouvré de l'année civile en cours.

Au terme de cette période de remboursement provisoire, l'emprunteur effectuera un tirage selon les caractéristiques identiques à celles du tirage remboursé provisoirement, à savoir :

Montant résiduel du tirage.

Taux en cours.

Forme de l'amortissement.

Echéance finale du tirage.

Période d'intérêt applicable.

Dates de paiements d'intérêts.

A défaut de tirage, le remboursement provisoire deviendra un remboursement définitif au jour de ladite échéance, et les dispositions de l'article «Remboursement anticipé définitif d'un tirage» s'appliqueront, sauf pour la notification du remboursement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-212

Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de diverses instances - Modifications

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

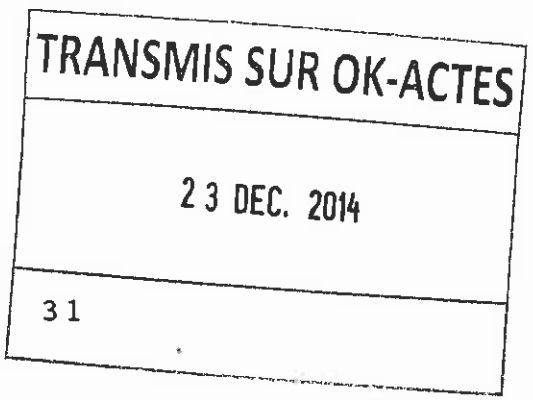
(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.



VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction des Affaires Générales
Service des Assemblées

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/ML/DS - 14-212
Mots clés Assemblées Ville
Code matière 5.2

Objet **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de diverses instances - Modifications**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 avril 2014, a désigné les représentants (titulaire et suppléant) de la Ville de Belfort au sein de la Commission d'attribution de NEOLIA.

M. Emmanuel FILLAUDEAU avait été désigné en tant que titulaire.

Je vous propose de désigner M. Ian BOUCARD pour le remplacer au poste de titulaire.

Il convient également de procéder à des changements de la représentation de la Ville de Belfort au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics du Territoire de Belfort (SIAGEP 90).

Je vous propose de désigner Mme Delphine MENTRE en tant que titulaire et M. Olivier DEROY en tant que suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 35 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-), 5 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, M. Bastien FAUDOT),

(M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI- ne prend pas part au vote),

DESIGNE :

M. Ian BOUCARD en tant que titulaire,

pour représenter la Ville de Belfort au sein de la Commission d'attribution de NEOLIA.

Mme Delphine MENTRE, titulaire
M. Olivier DEROY, suppléant

pour représenter la Ville de Belfort au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics du Territoire de Belfort (SIAGEP 90).

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-213

Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'Administration des lycées, collèges - Modifications

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

Direction des Affaires Générales
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/AD/LF/ML/DS - 14-213
Mots clés Assemblées Ville
Code matière 5.2

Objet **Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'Administration des lycées, collèges - Modifications**

Lors du Conseil Municipal du 17 avril 2014, nous avons désigné les représentants de la Ville de Belfort au sein des Conseils d'Administration des collèges et des lycées de Belfort.

La loi du 8 juillet 2013 a modifié l'Article L 421-2 du Code de l'Education en limitant notre possibilité de désignation de nos représentants au sein des Conseils d'Administration des collèges et des lycées. Le Décret 2014-1236 du 24 octobre 2014 a permis la mise en œuvre de ces dispositions en modifiant les Articles R 421-14 et R 421-33 du Code de l'Education.

Ainsi, dans les établissements de plus de 600 élèves, nous disposerons dorénavant d'un représentant pour la Commune siège et d'un représentant pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) qui siégera à titre consultatif.

Concernant les établissements scolaires de moins de 600 élèves, ne comportant pas de section d'éducation spécialisée ou n'étant pas établissement régional d'enseignement adapté, nous disposerons d'un seul représentant.

En cas de désignation de deux représentants, nous avons la possibilité de proposer une personne n'appartenant pas à l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Ville de Belfort qui siégeront aux Conseils d'Administration des lycées et des collèges de Belfort.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-), 4 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-),

(Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT- ne prend pas part au vote),

DESIGNE :

LYCEES

Lycée d'enseignement technique «Raoul FOLLEREAU»

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : M. Bastien FAUDOT
1 représentant suppléant : M. David DIMEY

Lycée professionnel industriel et social (cité FOLLEREAU)

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : Mme Christiane EINHORN
1 représentant suppléant : M. Jean-Marie HERZOG

Lycée CONDORCET rue Roosevelt

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : Mme Marion VALLET
1 représentant suppléant : Mme Brigitte BRUN

Lycée COURBET

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : Mme Marie-Hélène IVOL
1 représentant suppléant : Mme Monique MONNOT

COLLEGES

Collège Léonard de VINCI

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : Mme Monique MONNOT
1 représentant suppléant : Mme Marion VALLET

Collège Arthur RIMBAUD

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : M. Sébastien VIVOT
1 représentant suppléant : Mme Pascale CHAGUE

Collège VAUBAN

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : Mme Loubna CHEKOUAT
1 représentant suppléant : M. Olivier DEROY

Collège Simone SIGNORET

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : M. Guy CORVEC
1 représentant suppléant : M. Bastien FAUDOT

Collège CHATEAUDUN

. *Conseil d'Administration*
1 représentant titulaire : Mme Marie-Hélène IVOL
1 représentant suppléant : Mme Christiane EINHORN

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-214

Renouvellement de la convention des Gardes-Nature 2015-2017

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction Cabinet
Direction DPMMDP

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/GP/FR/CD - 14-214
Mots clés Environnement - Sécurité
Code matière 6.1

Objet **Renouvellement de la convention des Gardes-Nature 2015-2017**

Le Service des Gardes-Nature, créé par le Centre de Gestion en 1993, intervient auprès de 50 collectivités du département. La Ville de Belfort adhère au Service des Gardes-Nature depuis 1996. Ce service compte 9 agents.

I. Les Missions assurées par les Gardes-Nature

Les Gardes-Nature assurent, pour le compte de la Ville de Belfort :

1/ Interventions auprès des animaux :

- capturer, rechercher le propriétaire, restituer ou mettre en fourrière les animaux errants,
- lutter contre les nuisances sonores liées aux animaux, notamment les aboiements de chiens,
- capturer, mettre en place un suivi comportemental et mettre en fourrière les chiens dangereux,
- enquêter sur les cas de mauvais traitements sur animaux,
- verbaliser des infractions concernant les animaux,
- ramasser les cadavres d'animaux sauvages et les transmettre à l'équarrissage,
- piéger les animaux dont la prolifération génère des nuisances (pigeons, corvidés, étourneaux) et les transmettre à l'équarrissage ; concernant la prolifération des chats, nous avons décidé que les chats sans maître seront stérilisés, identifiés, testés leucose et déposés sur les points de vie, en collaboration avec les Gardes-Nature et l'Association Félis,
- sauver les animaux blessés ou en difficulté (sauf dans les cas impliquant l'usage de matériel spécifique ou lorsque l'intervention met en péril la sécurité des agents),
- fauconnerie sur forfait spécial.

2/ Missions de surveillance et de prévention sur l'espace naturel du Salbert de la Ville de Belfort :

- sensibiliser le public aux spécificités de ce site, à la nécessité de le préserver et aux actions entreprises par la Ville pour en assurer la gestion et la valorisation,
- faire respecter la réglementation en vigueur (arrêtés municipaux ou préfectoraux, circulation des véhicules, chiens, interdictions de cueillette, dépôts d'ordures, camping...),
- signalement des dépôts d'ordures,
- organiser des activités pédagogiques en partenariat avec les services compétents de la Ville,
- contrôler les aménagements publics,
- signalement de dégradations le cas échéant,
- participer au suivi du patrimoine biologique (espèces animales et végétales présentes, évolution générale des milieux...).

Il est bien noté que l'ensemble des interventions seront réalisées sur demande expresse de la Ville de Belfort.

II. Conditions d'exécution

Pour assurer les différentes missions, un volume horaire annuel d'environ 700 heures est dévolu à la Ville de Belfort. Des pointages mensuels permettent de caler les demandes d'intervention au volume horaire disponible.

Les bases de la redevance annuelle sont fixées à 30 000 € en 2015, et le montant sera juste actualisé lors du renouvellement. Elle s'élèvera donc, en 2015, à 30 000 € (pour mémoire, en 2014, la Ville a versé 28 371,21 €).

En plus des interventions traditionnelles des Gardes-Nature, l'activité de fauconnerie, mise en œuvre depuis 2011, pour l'effarouchement s'avère efficace. La fauconnerie est rémunérée sur un volume horaire indépendant de 50 heures par an. Elle est facturée 45 €/h, soit 2 250 €/an.

La nouvelle convention, jointe en annexe, est établie pour trois années, jusqu'au 31 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

AUTORISE la reconduction de l'adhésion de la Ville au Service des Gardes-Nature à compter du 1er janvier 2015, pour trois années, aux conditions fixées par la nouvelle convention.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

Commune de BELFORT

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

CONVENTION POUR L'ADHESION DES COMMUNES AU SERVICE « GARDES-NATURE » DU TERRITOIRE DE BELFORT

ENTRE :

M. Damien MESLOT, Député-Maire de la Commune de Belfort, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014,

d'une part,

ET :

M. Robert DEMUTH, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2014,

d'autre part,

VU

- L'Article L 2213-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'Article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Définition du Service «Gardes- Nature»

1. Les Gardes-Nature sont un Service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale constitué de Gardes-Champêtres, titulaires et non-titulaires, qui exercent une mission de police générale et des missions spéciales pour le compte des communes qui font le choix d'adhérer à ce service, moyennant cotisation.

2. Les Collectivités Territoriales autres que les communes, ainsi que tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, peuvent également adhérer au service pour des missions spécifiques qui sont déterminées dans la convention même.
Sauf lorsque la Loi le permet, les interventions pour ces dernières catégories ne constituent pas des missions de police.

3. Le service est mutualisé entre toutes les communes adhérentes sur le fondement du temps partagé.
Il est délivré 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Article 2 : Contenu de la mission de police du Service «Gardes-Nature» pour le compte de la Ville de Belfort

1. Les Gardes-Nature remplissent une mission de police générale pour le compte de leurs communes adhérentes. Ils sont plus particulièrement chargés de faire respecter les arrêtés du Maire sur le ban communal, et d'effectuer des missions de surveillance générale.

2. Lorsqu'ils exercent leurs missions de police, ils sont placés sous les ordres directs du Maire, qui définit seul les priorités et les missions qu'ils exercent.

3. Les missions de surveillance générale portent en particulier sur les missions suivantes, dans une limite maximale de 700 heures par an (fauconnerie non comprise) :

- SALBERT : partie sommitale, massif forestier, parcours VITA. information du public, prévention, proposition d'arrêté, lutte contre les dépôts d'immondices, lutte contre le stationnement, lutte contre les dégradations.
- GESTION DES ANIMAUX (étourneaux, corbeaux, chats, chiens...) : divagation, capture, placement en fourrière, élimination, enquête sur mauvais traitement, verbalisation.
- DEPOTS SAUVAGES EN ZONE VERTE : localisation, recherche et poursuite des responsables.

- INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE : à la demande des instances municipales, pour des actions de sensibilisation à la nature, d'éveil ou autres.
- GESTION DES CHIENS DANGEREUX : divagation, capture, placement en fourrière, élimination, recherche de propriété, verbalisation des infractions.

4. Les interventions rapides devront être orientées vers la protection des animaux et de l'environnement au sens large pour les domaines d'intervention définis.

5. Sont exclues les missions relevant spécifiquement de la gestion des encombrants et des dépôts de déchets ménagers en milieu urbain.

Article 3 : Frais d'adhésion pour la mission de police

1. La cotisation de la Commune de Belfort au fonctionnement du Service Gardes-Nature est fixée forfaitairement à 30 000 € pour l'année 2015.

2. Le montant de la participation financière sera révisé annuellement sur la base de l'inflation pour 20 % du montant et sur la base des coûts salariaux moyens d'un Garde-Champêtre pour 80 %. La formule de calcul est la suivante :

$$P1 = [(P0 \times 0{,}80)(1+((TBMG1-TBMG0)/TBMG0) + ((CSP1-CSP0)/CSP0)] + [(P0 \times 0{,}20)(1+TxInf)]$$

Avec :

- P1 = participation due pour l'exercice n
- P0 = participation de l'exercice n-1
- TBMG0 = traitement brut moyen du grade de Garde-Champêtre au 1er janvier de l'année n-1
- TBMG1 = traitement brut moyen du grade de Garde-Champêtre au 1er janvier de l'année n
- CSP0 = pourcentage total des charges sociales patronales obligatoires et facultatives au 1er janvier de l'année n-1
- CSP1 = pourcentage total des charges sociales patronales obligatoires et facultatives au 1er janvier de l'année n
- TxInf = dernier taux d'inflation annuel connu au 31 janvier de l'exercice n

Les coefficients sont arrondis au 10 000ème supérieur.

3. La Commune de Belfort veillera notamment, au vu des états qui lui seront mensuellement transmis par le chef de poste, à ce que son utilisation du service, en termes horaires, reste raisonnable, dans la limite absolue de 700 heures annuelles (fauconnerie non comprise)

4. La commune s'engage à verser sa cotisation au Centre de Gestion au mois d'avril de chaque année.

Article 4 : Contenu des missions spéciales du Service «Gardes-Nature» pour le compte de la Ville de Belfort

1. Certaines missions spéciales opérées par les Gardes-Nature pour leurs adhérents peuvent intéresser la Commune de Belfort, comme l'utilisation des compétences du maître fauconnier, et de ses oiseaux de proie, pour lutter contre les espèces d'oiseaux générant des nuisances.

2. Cette prestation supplémentaire est facturée à hauteur de 45 € de l'heure, comme pour tous les autres adhérents, pour un volume annuel de 50 heures de fauconnerie maximum. Au-delà, la poursuite des actions de fauconnerie nécessite un accord préalable entre les instances dirigeantes du Centre de Gestion et de la Ville de Belfort.

3. La facturation des missions spéciales est opérée au semestre par émission d'un titre de recettes, et au vu d'un état récapitulatif signé par le Président du Centre de Gestion.

4. Cet état est communiqué à la Ville de Belfort avant la mise en recouvrement du titre de recettes.

Article 5 : Engagements du Centre de Gestion

1. Le Centre de Gestion est l'employeur de l'équipe de Gardes-Nature et assure donc la responsabilité du Service. C'est le Centre de Gestion qui centralise les demandes d'interventions des Maires des communes adhérentes au Service et veille à la bonne exécution des missions, dans l'esprit de l'Article 1, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

2. Le Centre de Gestion s'engage aussi à faire respecter le règlement intérieur qu'il aura mis en place et qui définit précisément le fonctionnement du Service et les règles de discipline générale auxquelles sont soumis les gardes.

Article 6 : Suivi du Service «Gardes-Nature»

1. En vue d'assurer un suivi de l'opération, le Centre de Gestion s'engage à tenir informées les communes du fonctionnement du Service et des interventions des Gardes-Nature sur l'ensemble de la zone d'action.

2. De plus, un bilan financier du Service sera envoyé chaque année aux communes.

3. Une commission composée d'élus des communes adhérentes, placée sous la présidence du Vice-Président ayant en charge les Gardes-Nature, est associée à la définition du règlement intérieur, à l'élaboration du budget du Service, ainsi qu'au suivi de l'activité de ce dernier. En outre, la commission définit une culture commune pour le fonctionnement du service.

Article 7 : Durée de la convention

1. La convention prend effet au 1er janvier 2015 et prend fin le 31 décembre 2017. Au terme de cette période, elle ne peut être renouvelée que par délibération de l'organe délibérant.

2. Si l'une ou l'autre des communes adhérentes décide de rompre son engagement avec les Gardes-Nature, elle doit en informer le Centre de Gestion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, au moins trois mois avant l'échéance de la présente. La dénonciation de la présente ne prend effet qu'à l'expiration de la présente, soit le 31 décembre 2017.

Article 8 : Suppression du Service

1. Si le Service Gardes-Nature venait à connaître un désengagement massif de ses adhérents, au point de ne plus pouvoir fonctionner financièrement, et ce, quelle qu'en soit la cause, les communes dont l'adhésion est constatée au 1er janvier d'une période triennale, s'engagent à accepter de payer les coûts correspondant aux traitements des agents stagiaires et titulaires du service, et ce, jusqu'au reclassement des intéressés.

2. En sachant que le Centre de Gestion aura à cœur de reclasser au plus vite le personnel.

Article 9 : Juridiction compétente

1. Les litiges nés de l'application de la présente convention sont de la compétence exclusive de la juridiction administrative.

Belfort, le

Le Président
du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale,

Robert DEMUTH

Le Député-Maire de Belfort,

Damien MESLOT

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-215

Transfert de la compétence Enseignement Supérieur Recherche à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction du Développement et de l'Aménagement

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/TC/OB/PC/LC - 14-215
Mots clés Enseignement Supérieur/Recherche
Code matière 8.1

Objet **Transfert de la compétence Enseignement Supérieur Recherche à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine**

Le Conseil Communautaire du 16 octobre dernier a délibéré en faveur d'un transfert de la compétence Enseignement Supérieur Recherche des Communes à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

L'Enseignement Supérieur et la Recherche sont des compétences qui peuvent être exercées par les communes dans le cadre de leur clause de compétence générale. Pour un EPCI comme la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, cette compétence fait partie des compétences facultatives.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la prise de la compétence Enseignement Supérieur à la CAB suppose que la majorité des communes membres de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine délibèrent positivement, sur proposition de l'assemblée communautaire.

La majorité requise doit répondre aux critères suivants : les 2/3 des communes, représentant au moins la moitié de la population, ou la moitié des communes, représentant au moins 2/3 de la population.

Pour mémoire, les communes membres disposent de trois mois pour délibérer à partir de la délibération par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine notifiée par un courrier du Président de la CAB en date du 19 octobre dernier.

Il revient donc aujourd'hui au Conseil Municipal de se prononcer quant à ce transfert.

Le développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été porté par la Ville de Belfort, car il représente un enjeu de première importance pour notre ville, mais plus largement, l'agglomération mais aussi le grand bassin industriel du Nord Franche-Comté.

En effet, la présence de trois groupes industriels mondiaux, GENERAL ELECTRIC, ALSTOM, PSA PEUGEOT-CITROEN et d'un tissu dense de PME/PMI constitue un levier puissant pour notre développement économique et pour l'emploi. Il est ainsi particulièrement important de maintenir un lien fort entre l'industrie, d'une part, la formation et la recherche, d'autre part, afin de développer dans le temps long la compétitivité de notre territoire et de favoriser l'innovation qui porte en germe la croissance de demain. Le développement annoncé de GENERAL ELECTRIC sur l'agglomération dans les prochains mois conforte naturellement cette priorité.

Si Belfort était une des seules communes à intervenir sur ce champ jusqu'alors, il est vrai qu'il dépasse très largement notre seul périmètre.

L'Agglomération Belfortaine accueille aujourd'hui à Belfort et à Sevenans nombre d'établissements et d'étudiants, dont ceux de l'Université de Franche-Comté avec, depuis 1968, l'Institut Universitaire de Technologie, et depuis 1991, le Pôle Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie.

Elle a également vu le développement, depuis 1999, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, née du regroupement de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Belfort implantée dès 1962 et de l'Institut Polytechnique de Sevenans né en 1985. Il s'agit d'une des plus grandes écoles d'ingénieurs de France, regroupant aujourd'hui près de 3 000 étudiants.

Elle compte également, depuis 1986, l'Ecole Supérieure de Technologie et des Affaires, proposant des formations alliant le management à la technologie industrielle. L'implantation sur notre territoire de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers vient compléter cette offre de formation supérieure.

C'est ainsi que l'agglomération compte aujourd'hui plus de 5 000 étudiants qui bénéficient d'un accueil de qualité, qu'il s'agisse des lieux d'enseignement et de recherche, mais aussi des résidences universitaires et du logement étudiant, des restaurants, ou encore de la Bibliothèque Universitaire.

Liée à ces Etablissements d'Enseignement Supérieur, une activité de recherche s'est fortement développée sur l'agglomération, qui compte aujourd'hui trois unités de recherche, deux unités mixtes CNRS, une équipe d'accueil et une fédération de recherche. A l'UTBM, quatre laboratoires sont rattachés à l'IRTES (SeT, LERMPS, M3M, RECITS), auxquels s'ajoutent le laboratoire LMC et l'Institut FEMTO-ST rattaché au CNRS et aux trois Etablissements d'Enseignement Supérieur franc-comtois (UTBM-UFC-ENSMM). Enfin, le laboratoire FC-Lab regroupe les compétences et les moyens techniques dédiés aux travaux sur les systèmes hydrogène/pile à combustible.

Ces laboratoires développent une activité de recherche soutenue et reconnue. Les partenariats nombreux qu'ils développent avec notre industrie, nos entreprises, les clusters régionaux tels que le pôle de compétitivité ou la vallée de l'énergie sont, pour l'Agglomération Belfortaine, un gage de développement et d'attractivité économique.

Aussi, les interactions profondes entre l'Enseignement Supérieur, la Recherche et le Développement Economique, pour lequel l'agglomération est déjà compétente, invitent au transfert vers la CAB.

Il paraît donc nécessaire et décisif, pour l'avenir de notre territoire, de poursuivre l'effort accompli par la Ville de Belfort et ses partenaires pour le développement de l'Enseignement Supérieur sur l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Dans cet objectif, il convient aussi de mutualiser aujourd'hui notre volonté et nos moyens, afin de faire correspondre notre dynamique à la hauteur des enjeux cités.

Il vous est donc proposé que la compétence *Enseignement Supérieur et Recherche* soit désormais compétence de la CAB. Dans la suite de l'action de la Ville, celle-ci soutiendrait alors le développement des établissements et des laboratoires, qui s'agisse des équipements ou de l'immobilier, les projets dont ils sont acteurs, les manifestations de promotion et de valorisation, comme les colloques, journées d'études.

Il est proposé que la Communauté de l'Agglomération Belfortaine n'exerce pas la compétence *Vie Etudiante,* afin de préserver la proximité nécessaire à une telle animation, qui resterait une politique municipale.

A titre indicatif, l'exercice de cette compétence générait en moyenne pour la Ville une dépense de fonctionnement de l'ordre de 140 000 €, et en investissement, par la participation aux réalisations du Contrat de Projets Etat-Région essentiellement. La CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) réunie le 25 novembre a pris acte du coût de cette compétence et a donné un avis favorable à l'unanimité de ses membres pour ne pas déduire de l'attribution de compensation versée à la Ville de Belfort, le coût des charges transférées soit 140 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE :

- la prise de la compétence *Enseignement Supérieur - Recherche* par la CAB,

- les modalités financières précisées.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-216

Habilitation statutaire de la CAB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres et création d'un service communautaire d'instruction de ces autorisations

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'Urbanisme

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/PDL - 14-216
Mots clés Intercommunalité - Urbanisme
Code matière 2.2

Objet

Habilitation statutaire de la CAB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres et création d'un service communautaire d'instruction de ces autorisations

Aujourd'hui, il existe au sein de la CAB deux dispositifs en termes d'instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS) :

- une instruction par les services municipaux de l'ensemble des ADS : c'est le cas dans la commune centre, Belfort, qui dispose à cet effet d'un service Urbanisme,

- une instruction assurée par les services de la DDT : c'est le cas des 32 autres communes.

Or, la Loi ALUR du 24 mars dernier remet en cause ces pratiques, en abaissant le seuil de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat. Ne pourront plus y prétendre, à compter du **1er juillet 2015**, les communes compétentes en matière d'ADS et membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Pour la CAB, ce sont 31 communes sur 32 qui sont concernées. Banvillars, parce qu'elle dispose d'une carte communale sans prise de compétence, entrera dans un autre calendrier.

C'est donc à une échéance extrêmement proche (moins de 8 mois) qu'il convient de trouver une alternative, permettant à toutes les communes de la CAB de faire face à cette diminution de l'ingénierie de l'Etat.

Parmi les différentes possibilités offertes par la Loi, la prise en charge de cette instruction par la CAB paraît la solution la plus pertinente pour réaliser des économies d'échelle et de moyens, offrir une bonne réactivité et proximité aux demandeurs et bénéficier d'une expertise technique et juridique de qualité.

Aussi, la CAB a décidé, par délibération en date du 11 décembre 2014, de créer un service communautaire, qui assurerait pour l'ensemble des communes l'instruction des Autorisations D'occupation des Sols, les prestations auparavant remplies par la DDT ou le service Urbanisme de la Ville de Belfort.

Vous trouverez en annexe 1 la délibération adoptée par la CAB, ainsi que ses annexes.

La mise en œuvre de ce nouveau service suppose également, qu'au préalable, la CAB soit, d'une part, habilitée statutairement à organiser cette instruction, et d'autre part, conventionne avec les communes qui en bénéficieraient.

Afin de permettre une montée en puissance progressive, il conviendrait que cette habilitation soit effective à compter du **1er février 2015**.

Son libellé serait, conformément à la délibération communautaire du 11 décembre 2014, le suivant :

> « Instruction des autorisations liées au droit des sols : les services de la Communauté peuvent être chargés, pour le compte des communes intéressées et dans le cadre d'un conventionnement, des actes d'instruction des autorisations d'utilisation du sol, conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme».

Il convient d'insister sur le fait que l'instruction communautaire des autorisations d'urbanisme n'a pas de lien juridique avec la compétence en matière de document d'urbanisme, et que le transfert au niveau intercommunal de l'instruction ne peut résulter que d'une volonté politique librement exprimée par les communes membres. Le pouvoir de décision sur les autorisations instruites appartiendra toujours au Maire, et la Mairie, lieu de proximité par excellence pour les administrés, restera le guichet unique de dépôt des dossiers.

Par ailleurs, les modalités pratiques de l'instruction sont intégrées dans une convention cadre (voir annexe 2). Celle-ci devra être signée entre la CAB et chaque commune, afin de définir précisément les actes concernés, ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun.

Chaque commune doit donc délibérer au plus tôt pour approuver la modification statutaire dans des termes identiques à ceux adoptés par la CAB, ainsi que la convention cadre, et ce, avant la prise en charge par la CAB de l'instruction de ses autorisations.

Dans le cadre d'une montée en puissance progressive du service, la CAB a retenu comme principe la prise charge, **en février 2015,** d'un premier bloc de 7 communes, dont Belfort, en **avril 2015,** d'un deuxième en regroupant 6 autres, **au 1er mai,** un troisième bloc de 8 communes, et enfin, au **1er juin 2015**, les 11 dernières communes ; la commune de Banvillars, sera quant à elle, prise en charge dès que possible, et au plus tard le 1er janvier 2017.

A noter que l'instruction des dossiers de la Ville de Belfort par le nouveau service communautaire, dès février 2015, nécessite le transfert à la CAB des 3 instructeurs de la Ville et du 1/2 poste de cadre C au plus tard à cette échéance.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), réunie le 25 novembre, a, à l'unanimité de ses membres, donné un avis favorable au dispositif proposé, ainsi qu'à l'évaluation des charges transférées. Elle a notamment validé le montant transféré de la Ville de Belfort, soit 140 000 €, qui ne sera pas déduit de l'attribution de compensation versée à cette commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE, conformément à l'Article L 5211-20 du CGCT, la modification statutaire de la CAB habilitant ses services à instruire, pour le compte des communes intéressées et dans le cadre d'un conventionnement, des autorisations d'utilisation du sol, conformément aux dispositions des Articles R 410-5 et R 423-15 du Code de l'Urbanisme ; cette habilitation devra être approuvée à la majorité qualifiée.

ACCEPTE le principe de la gratuité des interventions de la CAB pour le compte de la commune.

DECIDE de supprimer au tableau des effectifs les 3,5 postes transférés à la CAB (3 ETP cadre B et 0.5 ETP cadre C), étant entendu que l'avis du CTP sera sollicité.

VALIDE la convention cadre et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant.

VALIDE les conclusions unanimes de la CLECT.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

LOGO
COMMUNE

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE ET LA COMMUNE DE .....

RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES LIES A L'OCCUPATION DU SOL

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L422-1, R410-5 et R423-15 autorisant une commune à charger les services d'un groupement de collectivités à instruire les actes d'urbanisme relevant de sa compétence ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-4-2 permettant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de se doter d'un service commun chargé, pour ses communes membres, de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2014, habilitant les services de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine à instruire, pour le compte des communes toujours compétentes pour l'exercice du droit des sols, les Autorisations d'Urbanisme relevant de leur compétence;

Il est établi une convention relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols

ENTRE

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville et de la CAB, Place d'Armes à Belfort, représentée par son Président en exercice, M. Damien MESLOT, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date 11 décembre 2014 ;

Ci-après dénommée par « la CAB » ou « le service instructeur » ou « le service ADS »,

ET

La commune de « NOM COMMUNE », dont le siège est « ADRESSE COMMUNE », représentée par son Maire en exercice, « MAIRE COMMUNE », dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du « DATE DELIBERATION »,

Ci-après dénommée « la commune » ou « le Maire »

PREAMBULE

La commune de « NOM COMMUNE » étant dotée d'un [POS] [PLU], son Maire est compétent pour délivrer, au nom de la commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable et délivrer les certificats d'urbanisme.

Pour ce faire, la commune de « NOM COMMUNE » bénéficie aujourd'hui, pour l'instruction de ces actes, de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, mise à disposition dont la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a programmé la fin au 1er juillet 2015.

Aussi, afin de palier la fin de cette assistance, la CAB a décidé, par délibération en date du 11 décembre 2014, de créer un service commun qu'elle propose de mettre à disposition des communes membres pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

La présente convention vise donc à définir les modalités de travail en commun entre la commune, autorité compétente et la CAB, service instructeur.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition de la commune de « NOM COMMUNE » des services de la CAB pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol, tels que cités à l'article 3 et pour la délivrance desquels le Maire de la commune est compétent.

ARTICLE 2 - SERVICE MIS A DISPOSITION

Le service Application du Droit des Sols (service ADS) de la Direction de l'Urbanisme rattachée à la Direction Générale des Services Techniques de la CAB est mis à disposition de la commune en qualité de service instructeur.

En application des dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT, la commune adresse directement au service ADS de la Direction Urbanisme de la CAB susvisé toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'elle lui confie.

Le Maire contrôle l'exécution de ces tâches et reste compétent pour la délivrance des actes concernés.

Une délégation de signature pour les actes d'instruction sera donnée aux agents du service instructeurs pour les majorations de délais, les demandes de pièces complémentaires et les consultations, dans les conditions fixées par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations visées au 1) du présent article déposées durant sa période de validité, hormis celles visées au 2).

Elle porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, depuis l'examen du caractère complet du dossier du demandeur, jusqu'à, et y compris, la préparation du projet de décision ou d'acte.

1) Autorisations et actes concernés par la présente convention :

LISTE EXHAUSTIVE A RETENIR EN TOTALITE OU PARTIE PAR LA COMMUNE

A. Autorisations d'urbanisme :

- permis de construire ;
- permis d'aménager ;
- permis de démolir ;
- déclarations préalables.

B. Certificats d'urbanisme :

- certificats d'urbanisme informatifs au sens de l'article L 410-1 a) du Code de l'Urbanisme ;
- certificats d'urbanisme opérationnels au sens de l'article L 410-1 b) du Code de l'Urbanisme.

2) Demandes, autorisations et actes instruits par la commune :

Les actes non cités expressément au 1) du présent article sont instruits par les services de la commune. Il s'agit notamment :

- des Autorisations de Travaux au titre de la sécurité et de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) autres que celles incluses dans une demande de permis ;

- des demandes ou notes de renseignements d'urbanisme.

Tous travaux ne relevant pas des champs d'application du Code de l'Urbanisme sont exclus de la présente convention. Le service instructeur se réserve le droit de renvoyer en Mairie tout dossier enregistré par erreur au titre du Code de l'Urbanisme, mais relevant d'une autre législation.

3) Contrôle de la conformité des travaux (récolement)

Les récolements, obligatoires ou non, réalisés suite aux dépôts des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.), sont assurés par les moyens propres de la commune (à l'exception de ceux relevant de la compétence de l'Etat).

Toutefois, la commune pourra, à titre exceptionnel, bénéficier, pour les affaires complexes, d'une assistance technique et juridique de la CAB.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

Conformément aux dispositions de l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme, toutes les demandes de permis et les déclarations seront adressées ou déposées en Mairie de la commune. Il en est de même pour les demandes de certificats d'urbanisme (article R410-3 du Code de l'Urbanisme).

1) Dans le cadre de l'Instruction des autorisations d'urbanisme (permis et déclarations) :

A. Phase préalable au dépôt de la demande, la commune :

- reçoit les opérateurs (professionnels ou particuliers) qui la sollicitent pour donner un avis de principe sur la faisabilité d'un projet ; à cette occasion, elle expose les objectifs communaux en matière d'aménagement et de construction et permet aux opérateurs de réaliser le montage du projet en adéquation avec ces objectifs ;

- renseigne sur la constitution du dossier et distribue les imprimés de demande d'autorisation, en rappelant le nombre de dossiers nécessaires à l'instruction (voir supra B). Dans l'intérêt des pétitionnaires, il est indispensable de disposer d'un nombre suffisant de dossiers pour satisfaire aux consultations des services externes ; c'est pourquoi, la commune incitera (mais ne pourra obliger) les demandeurs à fournir un nombre d'exemplaires supérieur à celui exigé par le Code de l'Urbanisme (cf. B. ci-dessus) ;

- La commune délivre les informations réglementaires liées aux documents d'urbanisme applicables (POS/PLU, Servitudes, PPRI....).

B. Au moment du dépôt de la demande en Mairie, la commune :

- vérifie si le nombre d'exemplaires est conforme aux exigences réglementaires.
  Dans la mesure du possible et dans un objectif de diminution des délais d'instruction, la commune demande (mais n'impose pas) des exemplaires supplémentaires pour satisfaire aux obligations de consultation des services externes et de transmission au contrôle de la légalité, soit un total de :
  - 4 pour les déclarations préalables, 5 en cas de consultation de l'ABF,
  - 5 pour les permis, 6 en cas de consultation de l'ABF ;

- vérifie que l'imprimé est correctement rempli, daté, signé.
  La commune incite également les demandeurs à communiquer leurs coordonnées téléphoniques et/ou électroniques pour améliorer le relationnel ;

- contrôle la présence des pièces obligatoires jointes à la demande ;

Dans le souci de ne pas retarder l'instruction, si le dossier ne comporte pas le nombre réglementaire d'exemplaires, si l'imprimé est mal rempli, ou en l'absence de pièces obligatoires, la commune incite (mais ne peut obliger) le demandeur à le compléter avant son dépôt, afin d'éviter l'envoi ultérieur d'une lettre recommandée d'incomplet ;

- affecte un numéro d'enregistrement apposé sur toutes les pièces des dossiers de la demande de permis ou déclarations ;
- délivre les récépissés conformément aux dispositions des articles R423-3 à R423-5 du Code de l'Urbanisme ;
- confectionne des chemises selon le modèle-type fourni par la CAB ;
- enregistre la demande dans le logiciel de gestion des dossiers mis à disposition par la CAB ;
- transmet un exemplaire de la demande de permis ou de la déclaration préalable au Préfet, ou son représentant, immédiatement, ou en tout état de cause, dans la semaine qui suit son dépôt, conformément à l'article R423-7 du Code de l'Urbanisme ;
- procède à l'affichage en Mairie des demandes de permis et des déclarations dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration préalable, conformément aux dispositions de l'article R423-6 du Code de l'Urbanisme ;
- envoie, immédiatement, ou en tout état de cause, au plus tard dans les 5 jours, la demande à l'Architecte des Bâtiments de France, lorsque son avis est requis, et lui indique qu'une copie de celui-ci doit être adressée au service instructeur de la CAB ; la commune renseigne sans délai le logiciel de gestion des dossiers de cette consultation ;
- conserve un exemplaire et transmet, par tout moyen, tous les autres exemplaires au service instructeur de la CAB dans un délai qui ne peut excéder les 5 jours calendaires qui suivent le dépôt en Mairie ; dans tous les cas, le nombre d'exemplaires à transmettre à la CAB sera au minimum de 3, à charge pour la commune de dupliquer les dossiers le cas échéant ;
- transmet au service instructeur de la CAB les bordereaux ou courriers de transmission précités et complète le logiciel de gestion des dossiers par les dates de ces réceptions.

C. Dans le cadre de l'instruction, la commune :

- communique au service ADS de la CAB son avis sur le projet, ainsi que les informations utiles, au travers de l'avis du Maire, respectant la fiche modèle et comprenant notamment :
  - une analyse de l'état suffisant ou non de la voie de desserte,
  - la précision de la présence éventuelle de bâtiments générateurs de nuisances à proximité,
  - les risques naturels ou technologiques connus et non cartographiés,
  - une appréciation objective sur l'aspect extérieur du projet et sa place dans son environnement naturel ou bâti ;
  - les informations concernant les éventuelles participations financières...

  Cet avis devra parvenir au service ADS dans un délai minimum et incompressible de **15 jours** pour les Déclarations Préalables et **1 mois** pour les permis et les CU(b), **avant la date de fin d'instruction**.

  La commune transmettra également, dans les mêmes délais, en accompagnement de toute demande, les éléments suivants : historique des autorisations ou actes de droits des sols pour les parcelles concernées, ainsi que toutes informations nécessaires à l'instruction, et en particulier, renseignera la CAB de tout projet concernant les parcelles, ainsi que toute spécificité du terrain.

A défaut de réception d'avis dans les délais, le service ADS fera sa proposition de décision sur la base d'un avis du Maire réputé favorable. Il sera alors considéré que le Maire, n'ayant pas d'observation à formuler, est favorable au projet et que le terrain est desservi dans des conditions satisfaisantes de viabilité, de salubrité et de sécurité.

La CAB ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de fiches d'avis du Maire non ou mal renseignées ;

- réceptionne, enregistre et transmet les pièces complémentaires à la CAB dans les mêmes conditions que les pièces initiales en termes de diffusion et nombre d'exemplaires, et ce, dans un délai qui ne peut excéder 5 jours calendaires.

Dans le cas particulier des autorisations de compétence Etat défini par l'article L422-2 du Code de l'Urbanisme, le Maire transmet un exemplaire du dossier à la CAB dans les 8 jours qui suivent le dépôt de la demande. Les autres exemplaires sont transmis à la DDT qui en assure l'instruction. Le service instructeur pourra, sur demande expresse de la commune, apporter son concours dans la rédaction de l'avis rendu par le Maire.

En cas d'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, si le Maire décide d'un recours auprès du Préfet de Région contre cet avis, il en avisera le service instructeur, et la demande fera l'objet d'une décision de prolongation du délai d'instruction, conformément à l'article R423-35 du Code de l'Urbanisme.

D. Concernant la décision, le Maire :

- notifie la décision au demandeur impérativement avant la fin du délai d'instruction, dans les conditions définies par les articles R424-10 et suivants du Code de l'Urbanisme, et en transmet une copie signée au service ADS de la CAB ;

  La décision sera, si le nombre d'exemplaires le permet, accompagnée de l'ensemble des pièces du dossier avec la mention : « vu pour être annexé à l'arrêté n° ..... ».

  En cas de notification de la décision hors délai du fait de la commune, le service ADS l'informera des conséquences juridiques, financières et fiscales qui peuvent en découler. Si le dépassement de délai n'est pas imputable au service de la CAB, il ne saurait en être tenu responsable.

  En cas de désaccord du Maire avec la proposition de la CAB, la commune prendra à sa charge la rédaction d'un nouvel acte ;

- dans le cas d'un dossier incomplet pour lequel le demandeur n'a pas produit l'ensemble des pièces manquantes dans les délais légaux, signe le courrier de rejet et le transmet au demandeur ;

- transmet la décision au Préfet au titre du contrôle de légalité et en informe le pétitionnaire, conformément à l'article R424-12 du Code de l'Urbanisme ;

- transmet au service instructeur copie de la décision signée, des transmissions, ainsi que de l'accusé de réception dans un délai de 7 jours suivant leur signature ;

- en cas de décisions tacite, notifie dans les 2 mois au demandeur un arrêté fixant les éventuelles participations ;

- enregistre la décision et les dates de transmission dans le logiciel de gestion des dossiers.

E. Après la décision, la commune :

- affiche la décision en Mairie, conformément à l'article R424-15 du Code de l'Urbanisme ;

- transmet au service instructeur la copie de la déclaration d'ouverture de chantier et la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux (DAACT) dans les 5 jours de leur réception ;

- réalise les récolements dans les conditions définis à l'article 3.3 ;

- délivre les attestations d'affichage, de non-recours et de non-contestation de la conformité et

en transmet une copie au service instructeur ;

- tient à jour le registre des taxes et participations ;
- transmet, dans le mois qui suit leur signature, les décisions génératrices de taxes aux services de l'Etat pour leur liquidation.

2) **Dans le cadre de l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme :**

A. Dès réception de la demande, la commune :

- vérifie le nombre d'exemplaires ;
- vérifie que l'imprimé est correctement rempli, daté, signé ;
- contrôle la présence des pièces obligatoires jointes à la demande ;
- affecte un numéro d'enregistrement apposé sur toutes les pièces des dossiers ;
- confectionne des chemises selon le modèle-type fourni par la CAB ;
- enregistre la demande dans le logiciel de gestion des dossiers ;
- transmet, au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le dépôt en Mairie, la demande au service instructeur de la CAB ;
- conserve un exemplaire complet.

B. Concernant la décision, le Maire :

- notifie la décision, dans les conditions prévues par les articles R410-16 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- notifie au demandeur la date à laquelle la décision et le dossier ont été transmis au Préfet ou à son délégué, conformément à l'article R410-19 du Code de l'Urbanisme ;
- transmet au service instructeur copie de la décision signée, des transmissions, ainsi que de l'accusé de réception dans un délai de 7 jours suivant leur signature ;
- enregistre la décision et les dates de transmission dans le logiciel de gestion des dossiers.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE LA CAB

Le service ADS de la CAB assure, dans le respect des délais fixés par les dispositions du Code de l'Urbanisme, l'instruction des dossiers, depuis leur transmission, jusqu'à la préparation et l'envoi au Maire, du projet de décision.

1) **Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis et déclarations) :**

A. Phase préalable au dépôt de la demande, le service instructeur :

- apportera ses conseils au Maire pour la détermination de la nature des autorisations, ainsi que pour la détermination du caractère complet desdites demandes ;
- préalablement à l'instruction, peut apporter, pour les opérations complexes, son concours pour une analyse réglementaire pointue, avec toutes les réserves qui s'imposent (tant que le dossier définitif n'est pas en instruction) ;
- peut renseigner les demandeurs lorsque le projet est consécutif à un précédent projet ayant fait l'objet d'une instruction ayant donné lieu à un refus, et ce, dans le but d'éviter un second refus.

B. Dans la phase Instruction, le service instructeur procédera à :

- l'examen du caractère complet du dossier transmis par la Mairie, en vue de déterminer le délai d'instruction, les consultations restant à lancer ;
- la vérification, le cas échéant, de la consultation de l'ABF, si celle-ci est requise, et de la présence des copies de transmission et récépissé ;
- la notification, le cas échéant, par lettre recommandé A/R, de la liste des pièces manquantes et/ou la majoration de délais d'instruction, impérativement avant la fin du 1er mois suivant la date de dépôt du dossier en Mairie ;
- l'envoi d'une copie de cette lettre au Maire et au Préfet (pour le contrôle de la légalité) ;
- l'examen technique du dossier ;
- la consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées (autres que celles déjà consultées par le Maire lors du dépôt de la demande) ;
- renseignement du logiciel de gestion des dossiers, au fur et à mesure de l'avancée du dossier ;
- l'information de la commune, en cours d'instruction, de tout élément de nature à entraîner un refus ou un allongement de délais ;
- la réception des demandeurs sur rendez-vous.

Le service ADS agit sous l'autorité du Maire, et en concertation avec lui, sur les suites à donner aux avis recueillis. Le service l'informe de tout élément de nature à entraîner un refus d'autorisation ou une opposition à la déclaration.

C. Dans la phase décision, le service instructeur :

- prépare le projet de décision, compte tenu de l'ensemble des règles d'urbanisme applicables et des avis recueillis ;
- transmet, pour notification par le Maire, ce projet de décision à la Mairie, au plus tard dans les deux semaines qui précèdent la fin du délai d'instruction pour les permis et 7 jours pour les déclarations.

  Le projet de décision sera accompagné des pièces ayant servi à l'instruction ainsi que de 2 dossiers complets avec les plans, validés et appuyé, en cas de décisions de refus ou d'importantes prescriptions, d'une note explicative.

  Dans tous les cas, si la commune souhaite avoir des dossiers complets avec des plans validés en nombre supplémentaire, il lui incombe de fournir tous les dossiers nécessaires au service instructeur lors de la transmission initiale de la demande ou de la déclaration.

La CAB a un devoir de conseil technique et juridique, afin de proposer au Maire la décision la plus adaptée, conforme aux dispositions législatives et réglementaires. Elle ne peut participer à l'établissement d'un acte illégal, sans porter atteinte à sa responsabilité propre et à celle de la commune.

En cas de désaccord sur le projet de décision entre la CAB et la commune, le Maire en informera le service instructeur, qui lui précisera les éventuels risques de recours, le Maire étant seul responsable de la décision définitive prise.

En cas de notification de la décision hors délai du fait de la commune, le service instructeur l'informe des conséquences juridiques, financières et fiscales qui en découlent.

D. Lors des récolements, le service Instructeur

- apportera, pour les affaires complexes et à titre exceptionnel (voir article 3.3), une assistance technique et juridique à la commune.

2) **Dans le cadre de l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme :**

A. Le service instructeur procédera, pour les certificats d'urbanisme opérationnel (CUb) :

- au recueil de l'avis des collectivités, établissements publics et services gestionnaires des réseaux mentionnés à l'article L111-4 du Code de l'Urbanisme, ainsi que les avis prévus par les articles R423-52 et R423-53 du Code de l'Urbanisme ;
- à l'examen technique du dossier ;
- à la préparation du projet de décision ;
- à la transmission, pour notification par le Maire, du projet de décision à la Mairie, au plus tard dans les 7 jours qui précèdent la fin du délai d'instruction ;
- au renseignement du logiciel de gestion des dossiers au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

B. Le service instructeur procédera, pour les Certificat d'urbanisme informatif (CUa) :

- à la préparation de la réponse ;
- à la transmission, pour notification par le Maire, du projet de décision à la Mairie, au plus tard dans les 5 jours qui précèdent la fin du délai d'instruction ;
- au renseignement du logiciel de gestion des dossiers au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

ARTICLE 6 - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF - INFRACTIONS PENALES

Les procédures contentieuses relatives aux autorisations, déclarations et actes mentionnés aux articles précédents seront assurées et prises en charge financièrement par la commune.

En cas de recours contre la décision prise par le Maire, sur proposition du service instructeur, les services de la CAB pourront être sollicités par la commune pour lui apporter, dans la limite de leurs compétences, un concours technique et administratif.

Le service ADS ne sera toutefois pas tenu à ce concours lorsque la décision contestée est différente de la proposition faite en tant que service instructeur, et d'une manière générale, en cas d'incompatibilité avec une mission assurée par ailleurs par la CAB.

Le service instructeur de la CAB n'assurera pas la constatation des infractions à la réglementation des autorisations dont l'instruction lui a été confiée.

Dans l'hypothèse où la commune serait traduite en justice dans le cadre d'un contentieux indemnitaire relatif à un permis, à une déclaration, à un certificat d'urbanisme opérationnel, ou à une autorisation de travaux, elle renonce à appeler la CAB en garantie.

ARTICLE 7 - MODALITES D'ECHANGE ET DE TRANSFERT DES PIECES ET DOSSIERS

Dans le souci de favoriser une réponse rapide au pétitionnaire, les transmissions et échanges seront privilégiés par voie électronique, avec accusé réception entre la commune, la CAB, les personnes publiques, services ou commissions consultés dans le cadre de l'instruction.

ARTICLE 8 - CONSULTATION DES DOSSIERS PAR DES TIERS

Les tiers ne pourront consulter les dossiers qu'en Mairie, après délivrance des autorisations.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT ET ARCHIVAGE

Au terme de la procédure d'instruction, le service ADS de la CAB transmettra à la commune toutes les pièces constitutives des dossiers instruits.

La commune est seule responsable de l'archivage de ses dossiers, selon les modalités définies par le Code du Patrimoine, modifié par la loi n° 2008-696 du 15/07/2008.

La commune est responsable de la tenue et de la conservation des différents registres, y compris le registre des taxes et participations.

La CAB conservera néanmoins une copie du dossier pendant 3 ans, sous réserve des capacités de stockage disponible dans ses locaux.

En cas de résiliation de la présente convention, les dossiers précités seront restitués à la commune.

ARTICLE 10 - STATISTIQUES

Le service ADS de la CAB assurera la fourniture des renseignements d'ordre statistique demandés à la commune par les services de l'Etat pour les actes d'instruction qui lui sont confiés.

ARTICLE 11 - DEVOIR D'INFORMATION ET TRANSMISSION DES DONNEES REGLEMENTAIRES

1) Fourniture au service ADS de la CAB de toutes les informations et données réglementaires

Afin de permettre à la CAB d'accomplir sa mission, la commune fournit, dès la signature de la présente, au service ADS, en version papier (en 2 exemplaires), l'ensemble des documents à jour et authentifiés nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agit notamment :

- dans le cadre de l'élaboration ou de révision générale du document d'urbanisme :
    - du dossier complet ;
- dans le cadre des modifications ou révisions partielles du document d'urbanisme :
    - soit du dossier complet mis à jour avec substitution des pièces ou des éléments modifiés,
    - soit des pièces complètes du document concerné par la modification ou révision partielle (telles que note de présentation, plans de zonage, nouveau règlement dans sa globalité, liste complète des emplacements réservés...), permettant une mise à jour du dossier par simple substitution des nouvelles pièces authentifiées ;
- des mises à jour du document d'urbanisme ;
- des dossiers relatifs aux droits de préemption ;
- des dossiers de permis d'aménager ;
- tout autre document utile à l'instruction :

Par ailleurs, pendant toute la durée de la présente convention, la commune s'engage à informer, sans délais, le service ADS de la CAB de toutes les décisions prises par la commune ayant une incidence sur le droit des sols : institutions de taxes, participations, modification des taux..., et plus particulièrement celles relatives à la révision ou à la modification de son document d'urbanisme.

2) Intégration des données réglementaires dans le SIG de la CAB

Pour permettre l'intégration des données réglementaires de sa commune dans le Système d'Information Géographique (S.I.G.) de la CAB, qui servira de base principale pour l'instruction des dossiers, le Maire s'engage à respecter et à faire respecter le cahier des charges relatif à la numérisation des documents d'urbanisme de la CAB.

Le Maire enverra au service ADS tous les arrêtés concernant la dénomination des voies, ainsi que les créations, modifications et suppressions d'adresses.

ARTICLE 12 - LOGICIEL

La CAB fournit, prend en charge et assure la maintenance du logiciel nécessaire à l'application de la présente convention.

Si nécessaire, la formation des agents de la commune à l'utilisation du logiciel sera également assurée par la CAB, ou par un prestataire de service mandaté par cette dernière.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE

La Direction de l'Urbanisme, sous la direction et l'autorité du Président de la CAB, prend en charge l'organisation générale du fonctionnement du service ADS. Le fonctionnement, ainsi que toutes les évolutions du service, sont sous l'entière responsabilité du Président de la CAB.

L'exercice des missions du service ADS définies à l'article 3 reste de la responsabilité du Maire de la commune et relèvent de sa seule autorité.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Les présentes missions assurées par la CAB et énumérées dans la présente convention ne donneront pas lieu à rémunération.

La commune et la CAB assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques, notamment les frais d'affranchissement.

ARTICLE 15 - LITIGES RELATIFS A LA CONVENTION

Les parties s'engagent à se réunir et à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application des présentes, une voie amiable de règlement, avant de soumettre leur différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de cette recherche amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

ARTICLE 16 - DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur, au [DATE DE LA PRISE NE CHARGE DE L'INSTRUCTION] ou au plus tard le premier jour du mois suivant la date de signature de la présente.

En conséquence de quoi, l'instruction par les services de la CAB concernera tous les dossiers déposés en Mairie à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, après délibération de l'organe délibérant décidant d'y mettre fin, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de douze mois, sauf accord entre les parties sur un délai différent.

En cas de retrait de la commune du périmètre de la CAB, la convention sera résiliée de fait et de plein droit, sans préavis.

La présente convention restera valide jusqu'à une éventuelle modification statutaire de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine en matière d'urbanisme.

A la demande des parties, un avenant à la présente convention pourra être proposé, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et des adaptations nécessaires du dispositif attendu.

Fait en deux exemplaires originaux
A Belfort, le

Pour la Communauté de l'Agglomération Belfortaine,
Le Président,

Damien MESLOT

A , le

Pour la Commune de xxxxxxxxxx
Le Maire,

MD-DS

TERRITOIRE
de
BELFORT

14-162

Projet d'habilitation statutaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres et création d'un service communautaire d'instruction de ces autorisations

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le onzième jour du mois de décembre à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Florian BOUQUET, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Louis HEILMANN, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Ian BOUCARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRE, M. Jacques SERZIAN, Mme Bernadette PRESTOZ, M. Jacques BONIN, M. Jean-Claude MARTIN.

Andelnans : Mme Régine RICO - **Argiésans :** M. Roger **LAUQUIN - Banvillars :** M. Thierry **PATTE - Bavilliers :** M. Eric **KOEBERLE**, Mme Chantal BUEB - **Belfort :** M. **Sébastien VIVOT**, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Marie **ROCHETTE de LEMPDES**, Mme Monique **MONNOT**, M. **Jean-Pierre** MARCHAND, Mme **Marion VALLET**, Mme **Frieda BACHARETTI**, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme **Parvin CERF**, M. **Tony** KNEIP, M. **Brice** MICHEL, M. **René SCHMITT**, M. **Bastien FAUDOT**, M. Marc ARCHAMBAULT - **Bermont : - Botans :** Mme **Marie-Laure** FRIEZ - **Bourogne : - Buc : - Charmois : - Châtenois-les-Forges : - Chèvremont :** M. **Jean-Paul** MOUTARLIER, Mme **Lucile MOLINARI - Cravanche :** M. **Yves DRUET**, Mme **Anne-Claude TRUONG - Danjoutin :** M. **Daniel** FEURTEY, M. **Gilles** DICHAMP - Denney : M. **Jean-Paul** MORGEN - **Dorans :** M. **Daniel** SCHNOEBELEN - **Etobon :** M. Michel **ORIEZ - Essert :** Mme Marie-Claude **CHITRY-CLERC**, Mme **Marie-Christine GRANDJEAN - Evette-Salbert :** M. **Bernard GUILLEMET - Meroux :** M. **Stéphane GUYOD - Méziré :** Mme **Daniela DUBREUIL - Morvillars : - Moval : - Offemont :** Mme **Marie-Line CABROL**, Mme Françoise **BOUVIER - Pérouse : - Roppe ; - Sermamagny :** M. Philippe **CHALLANT - Sévenans : - Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS - **Urcerey :** M. Michel GAUMEZ - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sylvie ZIEGLER, M. Olivier DOMON - **Vétrigne : - Vézelois :** M. Jean-Pierre CUENIN, délégués titulaires.

Etaient absents excusés :		**Pouvoir à :**
M. Daniel LANQUETIN	*Titulaire de la Commune de Bavilliers*	
M. Jean-Marie HERZOG	*Titulaire de la Commune de Belfort*	*M. Damien MESLOT, Président*
M. Gérard PIQUEPAILLE	*Titulaire de la Commune de Belfort*	*Mme Marion VALLET, Titulaire de la Commune de Belfort*
Mme Marie STABILE	*Titulaire de la Commune de Belfort*	*M. Sébastien VIVOT, Titulaire de la Commune de Belfort*
M. Yves VOLA	*Titulaire de la Commune de Belfort*	*M. Pierre-Jérôme COLLARD, Titulaire de la Commune de Belfort*
Mme Claude JOLY	*Titulaire de la Commune de Belfort*	*M. Mustapha LOUNES, Vice-Président*
Mme Samia JABER	*Titulaire de la Commune de Belfort*	
Mme Eva PEDROCCHI	*Titulaire de la Commune de Belfort*	*M. René SCHMITT, Titulaire de la Commune de Belfort*
M. Mazouz BENLAZERI	*Titulaire de la Commune de Belfort*	
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT	*Titulaire de la Commune de Belfort*	
Mme Odile MEYER-ZARAGOZA	*Titulaire de la Commune de Bourogne*	*M. Jacques BONIN, Conseiller Communautaire Délégué*
M. Jean-Claude HAUTEROCHE	*Titulaire de la Commune de Charmois*	
Mme Valérie HACQUARD	*Titulaire de la Commune de Châtenois-Les-Forges*	*M. Florian BOUQUET, Vice-Président*
Mme Christine BRAND	*Titulaire de la Commune de Danjoutin*	*M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin*
Mme Jocelyne DAMERON	*Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert*	*M. Bernard GUILLEMET, Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert*
M. Eric RUCHTI	*Titulaire de la Commune de Morvillars*	*Mme Françoise RAVEY, Vice-Présidente*
M. Christian HOUILLE	*Titulaire de la Commune de Pérouse*	
Mme Nathalie ROSSELOT	*Titulaire de la Commune de Trévenans*	*M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la Commune de Trévenans*
M. Bernard DRAVIGNEY	*Titulaire de la Commune de Vétrigne*	

M. Michel ZUMKELLER et Mme Sylvie ZIEGLER, titulaires de la Commune de Valdoie, entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 14-154, ils quittent la séance lors de l'examen du rapport 14-178.

Mme Frieda BACHARETTI quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-169 et donne pouvoir à M. Ian BOUCARD.

Mme Françoise BOUVIER quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-172.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

18 DEC. 2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 11 décembre 2014

DELIBERATION

de

M. Damien MESLOT, Président
Mme Françoise RAVEY, Vice-Présidente
M. Jean-Claude MARTIN,
Conseiller Communautaire Délégué
M. Eric KOEBERLE,
Conseiller Communautaire

REFERENCES : DM/TC/PDL -14-162

MOTS-CLES : Intercommunalité - Urbanisme
CODE MATIERE : 2.2

OBJET : Projet d'habilitation statutaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres et création d'un service communautaire d'instruction de ces autorisations.

Aujourd'hui, il existe au sein de la CAB, deux dispositifs en termes d'instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS) :

- une instruction par les services municipaux de l'ensemble des ADS : c'est le cas dans la Commune centre, Belfort, qui dispose à cet effet d'un Service Urbanisme,
- une instruction assurée par les services de la DDT : c'est le cas des 32 autres communes.

Or, la loi ALUR du 24 mars dernier remet en cause ces pratiques en abaissant le seuil de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat. Ne pourront plus y prétendre, à compter du 1er **juillet 2015**, les communes compétentes en matière d'ADS et membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Pour la CAB, ce sont 31 communes sur 32 qui sont concernées. Banvillars, parce qu'elle dispose d'une carte communale sans prise de compétence, bénéficie d'un sursis jusqu'au 1er janvier 2017.

C'est donc à une échéance extrêmement proche (moins de 8 mois) qu'il convient de trouver une alternative permettant de faire face à cette diminution de l'ingénierie de l'Etat.

Parmi les différentes possibilités offertes par la loi, la prise en charge de cette instruction par la CAB paraît la solution la plus pertinente pour réaliser des économies d'échelle et de moyens, offrir une bonne réactivité et proximité aux demandeurs, et bénéficier d'une expertise technique et juridique de qualité.

Pour ce faire, il convient de créer un service communautaire, qui assurerait pour l'ensemble des communes l'instruction des autorisations d'occupation du sol, les prestations auparavant remplies par la DDT ou leSservice Urbanisme de la Ville de Belfort.

Compte tenu des délais extrêmement courts imposés par la loi ALUR, il convient d'engager sans tarder les recrutements et aménagements des locaux nécessaires afin de pouvoir assurer une montée en puissance progressive du service par la prise charge **début 2015** d'un premier bloc de communes, étant entendu que ce service devra impérativement être en capacité de remplir cette mission pour **l'ensemble des communes au plus tard le 1er juillet 2015. C'est la proposition qui vous est faite. Sa mise en œuvre suppose de réunir différents éléments.**

1) Des moyens humains

Sur la base des données fournies par la DDT et l'analyse comparative réalisée auprès d'autres intercommunalités ayant déjà mis en place un tel service, la création de cette plateforme nécessiterait les moyens humains suivants :

- pour l'instruction technique des dossiers : 6 Equivalent Temps Plein (ETP) de préférence cadre B à temps complet,

- pour l'accueil et l'enregistrement : 2 ETP cadre C à temps complet,

- la direction et le management de la cellule, la relation avec les différents acteurs : 1 ETP cadre A à temps complet.

Ces emplois pourront éventuellement être pourvus par un agent non titulaire, recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée sur le fondement des Articles 3-2 et 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ces postes représentent une dépense de l'ordre de 350 000 euros en année pleine.

Il convient de noter que l'ensemble des agents de la Direction de l'Urbanisme ne sera pas transféré à la CAB. En effet, outre la Directrice et son Adjointe, également Architecte-conseil, resteront rattachés à la Ville 2 cadres C (qui assureront pour Belfort le suivi administratif des autorisations non prises en charge par le nouveau service communautaire, l'archivage ainsi que le secrétariat de direction) ainsi qu'un cadre B en charge du suivi technique des affaires foncières et de la topologie.

2) Des locaux

Le Service Urbanisme de la Ville de Belfort est implanté au 1er étage de l'annexe de la Mairie, rue de l'Ancien Théâtre. Son implantation centrale dans le territoire de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, les possibilités réelles de transfert de certains services basés à l'annexe précitée dans un autre bâtiment à usage de bureaux, justifient pleinement l'hypothèse d'une extension in situ des bureaux qui lui sont affectés aujourd'hui.

Le nouveau service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme occuperait dans ces conditions le 1er et le 2ème étage de l'annexe de la Mairie, rue de l'Ancien Théâtre.

Le 1er étage serait dédié (personnel sous statut CAB) :

- à l'accueil (physique et téléphonique), à l'enregistrement et au suivi administratif des dossiers,
- aux bureaux des 6 instructeurs ADS (chaque instructeur disposera d'un bureau fermé),
- au bureau du responsable du service ADS.

Ceux du 2ème étage (personnel sous statut Ville de Belfort) :

- aux bureaux de la Directrice de l'Urbanisme et de son Adjointe,
- au bureau du cadre affecté au suivi technique des affaires foncières et de la topologie,
- au secrétariat de la direction et au suivi des dossiers non ADS de la Ville de Belfort,
- 3 bureaux en réserve pour les archives, l'accueil de stagiaires et pour répondre aux besoins futurs.

Les services actuellement basés au 2ème étage de l'annexe de la Mairie, rue de l'Ancien Théâtre, seraient transférés dans les locaux affectés auparavant à des associations, mais aujourd'hui disponibles pour partie, situés à la Cité des Associations, rue Jean-Pierre Melville. Il s'agit du Service Environnement et du Service Espaces Verts.

En matière de travaux, il est prévu :

- au 1er étage de l'annexe de la Mairie, rue de l'Ancien Théâtre : la construction d'une banque d'accueil et des modifications ponctuelles de cloisons pour un montant estimé à 28 000 € TTC,
- au 2ème étage de l'annexe de la Mairie, rue de l'Ancien Théâtre : la suppression d'une cloison et diverses reprises pour un montant estimé à 11 000 € TTC,
- à la Cité des Associations : des travaux de rafraichissement de bureaux du niveau de qualité déjà retenu lors du transfert, dans ces même locaux, des bureaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Montant estimé à 115 000 € TTC.

3) Des moyens matériels

Il s'agirait pour l'essentiel de mobiliers divers, d'une dotation informatique pour les agents recrutés. Par ailleurs, ce service aurait des dépenses de fonctionnement traditionnelles (petites fournitures, affranchissements, etc.). Les achats initiaux sont estimés à 20 000 €. Les fournitures, frais d'affranchissement etc... sont estimés à 10 000 € par an.

A noter qu'une mutualisation des outils informatiques sera organisée. Le logiciel métier actuellement en service à Belfort sera installé dans chaque commune afin notamment de lui permettre de disposer des informations concernant ses dossiers.

4) D'une modification statutaire et d'une convention entre la CAB et les communes pour fixer le périmètre des interventions de ce nouveau service. (cf. annexe)

La mise en œuvre de ce nouveau service suppose également qu'au préalable notre communauté soit d'une part, habilitée statutairement à organiser cette instruction et d'autre part, à conventionner avec les communes.

Afin de permettre une montée en puissance progressive (voir 5 ci-dessous), il conviendrait que cette habilitation soit effective à compter du **1er février 2015.**

Son libellé serait le suivant :
« Instruction des autorisations liées au droit des sols : les services de la Communauté peuvent être chargés, pour le compte des communes intéressées et dans le cadre d'un conventionnement, des actes d'instruction des autorisations d'utilisation du sol conformément aux dispositions des articles R 410-5 et R 423-15 du Code de l'Urbanisme ».
Il convient d'insister sur le fait que l'instruction communautaire des autorisations d'urbanisme n'a pas de lien juridique avec la compétence en matière de document d'urbanisme et que le transfert au niveau intercommunal de l'instruction ne peut résulter que d'une volonté politique librement exprimée par les communes membres. Le pouvoir de décision sur les autorisations instruites appartiendra toujours au maire, et la mairie, lieu de proximité par excellence pour les administrés, restera le guichet unique de dépôt des dossiers.

Par ailleurs, les modalités pratiques de l'instruction seront intégrées dans une convention-cadre. Celle-ci devra être signée entre la CAB et chaque commune afin de définir précisément les actes concernés ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun.
Le projet de convention-cadre qui vous est présentement soumis (voir annexe), reprend les principales dispositions des conventions déjà en vigueur entre la DDT et les communes et maintient peu ou prou une organisation de service comparable.

Chaque commune devra donc délibérer au plus tôt pour approuver la modification statutaire et la convention-cadre, et ce, avant la prise en charge par la CAB de l'instruction de ses autorisations.

5) Un calendrier de mise en œuvre (cf. annexe)

Dans le cadre d'une montée en puissance progressive du service, il est proposé la prise charge **en février 2015** d'un premier bloc de 7 communes dont Belfort, en **avril 2015** d'un deuxième en regroupant 6 autres, **au 1er mai** un troisième bloc de 8 communes et enfin, au **1er juin 2015**, les 11 dernières communes.
Le calendrier joint en annexe détaille la proposition de répartition des communes par bloc.
A noter que la Commune de Banvillars sera, quant à elle, prise en charge dès que possible et au plus tard le 1er janvier 2017.

Enfin, en fonction de l'évolution du dossier, une éventuelle convention de transition serait négociée avec l'Etat pour la mise en place de mesures d'accompagnement. Par ailleurs, un dispositif spécifique de formation sera mis en place.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) réunie le 25 novembre a, à l'unanimité, des ses membres donné un avis favorable au dispositif proposé ainsi qu'à l'évaluation des charges transférées. Elle a notamment validé le montant transféré de la Ville de Belfort soit 140 000 € qui ne sera pas déduit de l'attribution de compensation versée à cette commune.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour et 1 abstention (M. Marc ARCHAMBAULT),

VALIDE les décisions suivantes :

- approbation, conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, de la modification statutaire de la CAB habilitant ses services à instruire, pour le compte des communes intéressées et dans le cadre d'un conventionnement, des autorisations d'utilisation du sol conformément aux dispositions des articles R 410-5 et R 423-15 du Code de l'Urbanisme. Cette habilitation devra être approuvée à la majorité qualifiée,
- création de ce nouveau service communautaire d'Application du Droit des Sols (dénommé service ADS),
- création au tableau des effectifs des postes nécessaires,
- inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents,
- adoption de l'organisation et des moyens proposés, étant entendu que l'avis du CTP sera sollicité,
- validation de la convention cadre à proposer aux communes,
- validation des conclusions unanimes de la CLECT,
- gratuité des interventions pour l'ensemble des 33 communes,
- autorisation, le cas échéant, de négocier et signer une convention de transition avec l'Etat pour la mise en place de mesures d'accompagnement.

Ainsi délibéré à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 11 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



TRANSMIS SUR OK-ACTES

18 DEC. 2014

LOGO
COMMUNE

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE ET LA COMMUNE DE .....

RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES LIES A L'OCCUPATION DU SOL

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L422-1, R410-5 et R423-15 autorisant une commune à charger les services d'un groupement de collectivités à instruire les actes d'urbanisme relevant de sa compétence ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-2 permettant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de se doter d'un service commun chargé, pour ses communes membres, de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2014, habilitant les services de la Communauté d'Agglomération Belfortaine à instruire, pour le compte des communes toujours compétentes pour l'exercice du droit des sols, les Autorisations d'Urbanisme relevant de leur compétence;

Il est établi une convention relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Belfortaine, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville et de la CAB, Place d'Armes à Belfort, représentée par son Président en exercice, M. Damien MESLOT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date 11 décembre 2014 ;

Ci-après dénommée par « la CAB » ou « le service instructeur » ou « le service ADS »

ET

La commune de « NOM COMMUNE » dont le siège est « ADRESSE COMMUNE », représentée par son Maire en exercice, « MAIRE COMMUNE », dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du « DATE DELIBERATION »,

Ci-après dénommée « la commune » ou « le maire »

PREAMBULE

La commune de « NOM COMMUNE » étant doté d'un [POS] [PLU], son maire est compétent pour délivrer, au nom de la commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable et délivrer les certificats d'urbanisme.

Pour ce faire, la commune de « NOM COMMUNE » bénéficie aujourd'hui, pour l'instruction de ces actes, de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, mise à disposition dont la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a programmé la fin au 1er juillet 2015.

Aussi, afin de palier la fin de cette assistance, la CAB a décidé, par délibération en date du 11 décembre 2014 de créer un service commun qu'elle propose de mettre à disposition des communes membres pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

La présente convention vise donc à définir les modalités de travail en commun entre la commune, autorité compétente et la CAB, service instructeur.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition de la commune de « NOM COMMUNE » des services de la CAB pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol tels que cités à l'article 3 et pour la délivrance desquels le maire de la commune est compétent.

ARTICLE 2 - SERVICE MIS A DISPOSITION

Le service Application du Droit des Sols (service ADS) de la Direction de l'Urbanisme rattachée à la Direction Générale des Services Techniques de la CAB est mis à disposition de la commune en qualité de service instructeur.

En application des dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT, la commune adresse directement au service ADS de la Direction Urbanisme de la CAB susvisé toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'elle lui confie.

Le maire contrôle l'exécution de ces tâches et reste compétent pour la délivrance des actes concernés.

Une délégation de signature pour les actes d'instruction sera donnée aux agents du service instructeurs pour les majorations de délais, les demandes de pièces complémentaires et les consultations, dans les conditions fixées par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations visées au 1) du présent article déposées durant sa période de validité, hormis celles visées au 2).

Elle porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, depuis l'examen du caractère complet du dossier du demandeur jusqu'à, et y compris, la préparation du projet de décision ou d'acte.

1) Autorisations et actes concernés par la présente convention :

LISTE EXHAUSTIVE A RETENIR EN TOTALITE OU PARTIE PAR LA COMMUNE

A. Autorisations d'urbanisme :

- permis de construire ;
- permis d'aménager ;
- permis de démolir ;
- déclarations préalables.

B. Certificats d'urbanisme :

- certificats d'urbanisme informatifs au sens de l'article L 410-1 a) du code de l'urbanisme ;

- certificats d'urbanisme opérationnels au sens de l'article L 410-1 b) du code de l'urbanisme.

2) Demandes, autorisations et actes instruits par la commune :

Les actes non cités expressément au 1) du présent article sont instruits par les services de la commune. Il s'agit notamment :

- des Autorisations de Travaux au titre de la sécurité et de l'accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P.) autres que celles inclues dans une demande de permis ;

- des demandes ou notes de renseignements d'urbanisme.

Tous travaux ne relevant pas des champs d'application du Code de l'Urbanisme sont exclus de la présente convention. Le service instructeur se réserve le droit de renvoyer en mairie tout dossier enregistré par erreur au titre du Code de l'Urbanisme mais relevant d'une autre législation.

3) Contrôle de la conformité des travaux (récolement)

Les récolements, obligatoires ou non, réalisés suite aux dépôts des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (D.A.A.C.T.) sont assurés par les moyens propres de la commune (à l'exception de ceux relevant de la compétence de l'Etat).

Toutefois, la commune pourra, à titre exceptionnel, bénéficier, pour les affaires complexes, d'une assistance technique et juridique de la CAB.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

Conformément aux dispositions de l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme, toutes les demandes de permis et les déclarations seront adressées ou déposées en Mairie de la commune. Il en est de même pour les demandes de certificats d'urbanisme (art. R410-3 du code de l'urbanisme).

1) Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis et déclarations) :

A. Phase préalable au dépôt de la demande, la commune :

- reçoit les opérateurs (professionnels ou particuliers) qui la sollicitent pour donner un avis de principe sur la faisabilité d'un projet. A cette occasion, elle expose les objectifs communaux en matière d'aménagement et de construction et permet aux opérateurs de réaliser le montage du projet en adéquation avec ces objectifs ;

- renseigne sur la constitution du dossier et distribue les imprimés de demande d'autorisation en rappelant le nombre de dossiers nécessaires à l'instruction. (voir supra B). Dans l'intérêt des pétitionnaires, il est indispensable de disposer d'un nombre suffisant de dossier pour satisfaire aux consultations des services externes. C'est pourquoi la commune incitera (mais ne pourra obliger) les demandeurs à fournir un nombre d'exemplaires supérieur à celui exigé par le Code de l'Urbanisme (cf. B. ci-dessus) ;

- La commune délivre les informations réglementaires liées aux documents d'urbanisme applicables (POS/PLU, Servitudes, PPRI, ...).

B. Au moment du dépôt de la demande en mairie, la commune :

- vérifie si le nombre d'exemplaires est conforme aux exigences réglementaires.
  Dans la mesure du possible et dans un objectif de diminution des délais d'instruction, la commune demande (mais n'impose pas) des exemplaires supplémentaires pour satisfaire aux obligations de consultation des services externes et de transmission au contrôle de la légalité, soit un total de :
  - 4 pour les déclarations préalables, 5 en cas de consultation de l'ABF,
  - 5 pour les permis, 6 en cas de consultation de l'ABF ;

- vérifie que l'imprimé est correctement rempli, daté, signé.
  La commune incite également les demandeurs à communiquer leurs coordonnées téléphoniques et/ou électroniques pour améliorer le relationnel ;

- contrôle la présence des pièces obligatoires jointes à la demande ;

Dans le souci de ne pas retarder l'instruction, si le dossier ne comporte pas le nombre réglementaire d'exemplaires, si l'imprimé est mal rempli ou en l'absence de pièces obligatoires, la commune incite (mais ne peut obliger) le demandeur à le compléter avant son dépôt afin d'éviter l'envoi ultérieur d'une lettre recommandée d'incomplet.

- affecte un numéro d'enregistrement apposé sur toutes les pièces des dossiers de la demande de permis ou déclarations ;
- délivre les récépissés conformément aux dispositions des articles R423-3 à R423-5 du Code de l'Urbanisme ;
- confectionne des chemises selon le modèle-type fourni par la CAB ;
- enregistre la demande dans le logiciel de gestion des dossiers mis à disposition par la CAB ;
- transmet un exemplaire de la demande de permis ou de la déclaration préalable au Préfet, ou son représentant, immédiatement ou en tout état de cause dans la semaine qui suit son dépôt, conformément à l'article R423-7 du Code de l'Urbanisme ;
- procède à l'affichage en mairie des demandes de permis et des déclarations dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration préalable, conformément aux dispositions de l'article R423-6 du Code de l'Urbanisme ;
- envoie, immédiatement ou en tout état de cause au plus tard dans les 5 jours, de la demande à l'Architecte des Bâtiments de France lorsque son avis est requis, et lui indique qu'une copie de celui-ci doit être adressée au service instructeur de la CAB. La commune renseigne sans délais le logiciel de gestion des dossiers de cette consultation ;
- conserve un exemplaire et transmet, par tout moyen, tous les autres exemplaires au service instructeur de la CAB dans un délai qui ne peut excéder les 5 jours calendaires qui suivent le dépôt en mairie, Dans tous les cas, le nombre d'exemplaires à transmettre à la CAB sera au minimum de 3, à charge pour la commune de dupliquer les dossiers le cas échéant.
- transmet au service instructeur de la CAB les bordereaux ou courriers de transmission précités et complète le logiciel de gestion des dossiers par les dates de ces réceptions.

C. Dans le cadre de l'instruction, la commune ;

- communique au service ADS de la CAB son avis sur le projet, ainsi que les informations utiles, au travers de l'avis du maire respectant la fiche modèle et comprenant notamment
    - une analyse de l'état suffisant ou non de la voie de desserte,
    - la précision de la présence éventuelle de bâtiments générateurs de nuisance à proximité,
    - les risques naturels ou technologiques connus et non cartographiés,
    - une appréciation objective sur l'aspect extérieur du projet et sa place dans son environnement naturel ou bâti ;
    - les informations concernant les éventuelles participations financières, ...

  Cet avis devra parvenir au service ADS dans un délai minimum et incompressible de **15 jours** pour les Déclarations Préalables et **1 mois** pour les permis et les CU(b), **avant la date de fin d'instruction.**

  La commune transmettra également, dans les mêmes délais, en accompagnement de toute demande, les éléments suivants : historique des autorisations ou actes de droits des sols pour les parcelles concernées, ainsi que toutes informations nécessaires à l'instruction, et en particulier, renseignera la CAB de tout projet concernant les parcelles ainsi que toute spécificité du terrain.

  A défaut de réception d'avis dans les délais, le service ADS fera sa proposition de décision sur la base d'un avis du maire réputé favorable. Il sera alors considéré que le maire, n'ayant pas d'observation à formuler, est favorable au projet et que le terrain est desservi dans des

conditions satisfaisantes de viabilité, de salubrité et de sécurité.

La CAB ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de fiches d'avis du maire non ou mal renseignées ;

- réceptionne, enregistre et transmet les pièces complémentaires à la CAB dans les mêmes conditions que les pièces initiales en termes de diffusion et nombre d'exemplaires et ce, dans un délai qui ne peut excéder 5 jours calendaires.

Dans le cas particulier des autorisations de compétence Etat défini par l'article L422-2 du Code de l'Urbanisme, le maire transmet un exemplaire du dossier à la CAB dans les 8 jours qui suivent le dépôt de la demande. Les autres exemplaires sont transmis à la DDT qui en assure l'instruction. Le service instructeur pourra, sur demande expresse de la commune, apporter son concours dans la rédaction de l'avis rendu par le maire.

En cas d'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, si le Maire décide d'un recours auprès du Préfet de Région contre cet avis, il en avisera le service instructeur et la demande fera l'objet d'une décision de prolongation du délai d'instruction conformément à l'article R423-35 du Code de l'Urbanisme.

D. Concernant la décision, le maire :

- notifie la décision au demandeur impérativement avant la fin du délai d'instruction, dans les conditions définies par les articles R424-10 et suivants du Code de l'Urbanisme, et en transmet une copie signée au service ADS de la CAB ;

  La décision sera, si le nombre d'exemplaire le permet, accompagnée de l'ensemble des pièces du dossier avec la mention : « vu pour être annexé à l'arrêté n° ..... ».

  En cas de notification de la décision hors délai du fait de la commune, le service ADS l'informera des conséquences juridiques, financières et fiscales qui peuvent en découler. Si le dépassement de délai n'est pas imputable au service de la CAB, il ne saurait en être tenu responsable.

  En cas de désaccord du maire avec la proposition de la CAB, la commune prendra à sa charge la rédaction d'un nouvel acte ;

- dans le cas d'un dossier incomplet pour lequel le demandeur n'a pas produit l'ensemble des pièces manquantes dans les délais légaux, signe le courrier de rejet et le transmet au demandeur ;

- transmet la décision au Préfet au titre du contrôle de légalité et en informe le pétitionnaire, conformément à l'article R424-12 du Code de l'Urbanisme ;

- transmet au service instructeur copie de la décision signée, des transmissions ainsi que de l'accusé de réception dans un délai de 7 jours suivants leur signature ;

- en cas de décisions tacite, notifie dans les 2 mois, au demandeur un arrêté fixant les éventuelles participations ;

- enregistre la décision et les dates de transmission dans le logiciel de gestion des dossiers.

E. Après la décision, la commune :

- affiche la décision en Mairie, conformément à l'article R424-15 du Code de l'Urbanisme ;

- transmet au service instructeur la copie de la déclaration d'ouverture de chantier et la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux (DAACT) dans les 5 jours de leur réception ;

- réalise les récolements dans les conditions définis à l'article 3.3) ;

- délivre les attestations d'affichage, de non-recours et de non-contestation de la conformité et en transmet une copie au service instructeur ;

- tient à jour le registre des taxes et participations ;

- transmet, dans le mois qui suit leur signature, les décisions génératrices de taxes aux services de l'Etat pour leur liquidation.

2) **Dans le cadre de l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme :**

A. Dès réception de la demande, la commune :

- vérifie le nombre d'exemplaires ;
- vérifie que l'imprimé est correctement rempli, daté, signé ;
- contrôle la présence des pièces obligatoires jointes à la demande ;
- affecte un numéro d'enregistrement apposé sur toutes les pièces des dossiers ;
- confectionne des chemises selon le modèle-type fourni par la CAB ;
- enregistre la demande dans le logiciel de gestion des dossiers ;
- transmet au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le dépôt en mairie la demande au service instructeur de la CAB ;
- conserve un exemplaire complet..

B. Concernant la décision, le Maire :

- notifie la décision, dans les conditions prévues par les articles R410-16 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- notifie au demandeur la date à laquelle la décision et le dossier ont été transmis au préfet ou à son délégué, conformément à l'article R410-19 du Code de l'Urbanisme ;
- transmet au service instructeur copie de la décision signée, des transmissions ainsi que de l'accusé de réception dans un délai de 7 jours suivants leur signature ;
- enregistre la décision et les dates de transmission dans le logiciel de gestion des dossiers.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE LA CAB

Le service ADS de la CAB assure, dans le respect des délais fixés par les dispositions du Code de l'Urbanisme, l'instruction des dossiers, depuis leur transmission jusqu'à la préparation et l'envoi au maire, du projet de décision.

1) **Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis et déclarations) :**

A. Phase préalable au dépôt de la demande, le service instructeur :

- apportera ses conseils au maire pour la détermination de la nature des autorisations ainsi que pour la détermination du caractère complet desdites demandes ;
- préalablement à l'instruction, peut apporter, pour les opérations complexes, son concours pour une analyse réglementaire pointue, avec toutes les réserves qui s'imposent (tant que le dossier définitif n'est pas en instruction) ;
- peut renseigner les demandeurs lorsque le projet est consécutif à un précédent projet ayant fait l'objet d'une instruction ayant donné lieu à un refus et ce, dans le but d'éviter un second refus.

B. Dans la phase instruction, le service instructeur procédera à :

- l'examen du caractère complet du dossier transmis par la mairie en vue de déterminer le délai d'instruction, les consultations restant à lancer ;
- la vérification, le cas échéant, de la consultation de l'ABF si celle-ci est requise et de la présence des copies de transmission et récépissé ;
- la notification, le cas échéant, par lettre recommandé A/R, de la liste des pièces manquantes

et/ou la majoration de délais d'instruction impérativement avant la fin du 1er mois suivant la date de dépôt du dossier en mairie ;

- l'envoi d'une copie de cette lettre au maire et au Préfet (pour le contrôle de la légalité) ;
- l'examen technique du dossier ;
- la consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées (autres que celles déjà consultées par le maire lors du dépôt de la demande) ;
- renseignement du logiciel de gestion des dossiers au fur et à mesure de l'avancée du dossier ;
- l'information de la commune, en cours d'instruction, de tout élément de nature à entraîner un refus ou un allongement de délais ;
- la réception des demandeurs sur rendez-vous.

Le service ADS agit sous l'autorité du maire et en concertation avec lui sur les suites à donner aux avis recueillis. Le service l'informe de tout élément de nature à entraîner un refus d'autorisation ou une opposition à la déclaration.

C. dans la phase décision, le service instructeur

- prépare le projet de décision, compte tenu de l'ensemble des règles d'urbanisme applicables et des avis recueillis ;
- transmet, pour notification par le Maire, ce projet de décision à la mairie au plus tard dans les deux semaines qui précèdent la fin du délai d'instruction pour les permis et 7 jours pour les déclarations.

  Le projet de décision sera accompagné des pièces ayant servi à l'instruction ainsi que de 2 dossiers complets avec les plans validés et appuyé, en cas de décisions de refus ou d'importantes prescriptions, d'une note explicative.

  Dans tous les cas, si la commune souhaite avoir des dossiers complets avec des plans validés en nombre supplémentaire, il lui incombe de fournir tous les dossiers nécessaires au service instructeur lors de la transmission initiale de la demande ou de la déclaration.

La CAB a un devoir de conseil technique et juridique afin de proposer au maire la décision la plus adaptée, conforme aux dispositions législatives et réglementaires. Elle ne peut participer à l'établissement d'un acte illégal sans porter atteinte à sa responsabilité propre et à celle de la commune.

En cas de désaccord sur le projet de décision entre la CAB et la commune, le maire en informera le service instructeur qui lui précisera les éventuels risques de recours, le Maire étant seul responsable de la décision définitive prise.

En cas de notification de la décision hors délai du fait de la commune, le service instructeur l'informe des conséquences juridiques, financières et fiscales qui en découlent.

D. Lors des récolements, le service instructeur

- apportera, pour les affaires complexes et à titre exceptionnel (voir article 3.3), une assistance technique et juridique à la commune.

2) Dans le cadre de l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme :

A. le service instructeur procédera, pour les certificats d'urbanisme opérationnel (CUb),

- au recueil de l'avis des collectivités, établissements publics et services gestionnaires des réseaux mentionnés à l'article L111-4 du Code de l'Urbanisme, ainsi que les avis prévus par les articles R423-52 et R423-53 du Code de l'Urbanisme ;
- à l'examen technique du dossier ;
- à la préparation du projet de décision ;

- à la transmission, pour notification par le maire, du projet de décision à la mairie au plus tard dans les 7 jours qui précèdent la fin du délai d'instruction ;
- au renseignement du logiciel de gestion des dossiers au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

B. Le service instructeur procédera, pour les Certificat d'urbanisme informatif (CUa)

- à la préparation de la réponse ;
- à la transmission, pour notification par le maire, du projet de décision à la mairie au plus tard dans les 5 jours qui précèdent la fin du délai d'instruction ;
- au renseignement du logiciel de gestion des dossiers au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

ARTICLE 6 - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF - INFRACTIONS PENALES

Les procédures contentieuses relatives aux autorisations, déclarations et actes mentionnés aux articles précédents seront assurées et prises en charge financièrement par la commune.

En cas de recours contre la décision prise par le maire sur proposition du service instructeur, les services de la CAB pourront être sollicités par la commune pour lui apporter, dans la limite de leurs compétences, un concours technique et administratif.

Le service ADS ne sera toutefois pas tenu à ce concours lorsque la décision contestée est différente de la proposition faite en tant que service instructeur, et d'une manière générale, en cas d'incompatibilité avec une mission assurée par ailleurs par la CAB.

Le service instructeur de la CAB n'assurera pas la constatation des infractions à la réglementation des autorisations dont l'instruction lui a été confiée.

Dans l'hypothèse où la commune serait traduite en justice dans le cadre d'un contentieux indemnitaire relatif à un permis, à une déclaration, à un certificat d'urbanisme opérationnel, ou à une autorisation de travaux, elle renonce à appeler la CAB en garantie.

ARTICLE 7 - MODALITES D'ECHANGE ET DE TRANSFERT DES PIECES ET DOSSIERS

Dans le souci de favoriser une réponse rapide au pétitionnaire, les transmissions et échanges seront privilégiés par voie électronique, avec accusé réception entre la commune, la CAB, les personnes publiques, services ou commissions consultés dans le cadre de l'instruction.

ARTICLE 8 - CONSULTATION DES DOSSIERS PAR DES TIERS

Les tiers ne pourront consulter les dossiers qu'en Mairie, après délivrance des autorisations.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT ET ARCHIVAGE

Au terme de la procédure d'instruction, le service ADS de la CAB transmettra à la commune toutes les pièces constitutives des dossiers instruits.

La commune est seule responsable de l'archivage de ses dossiers, selon les modalités définies par le Code du Patrimoine modifié par la loi n° 2008-696 du 15/07/2008.

La commune est responsable de la tenue et de la conservation des différents registres, y compris le registre des taxes et participations.

La CAB conservera néanmoins une copie du dossier pendant 3 ans, sous réserve des capacités de stockage disponible dans ses locaux.

En cas de résiliation de la présente convention, les dossiers précités seront restitués à la commune.

ARTICLE 10 - STATISTIQUES

Le service ADS de la CAB assurera la fourniture des renseignements d'ordre statistique demandés à la commune par les services de l'Etat pour les actes d'instruction qui lui sont confiés.

ARTICLE 11 - DEVOIR D'INFORMATION ET TRANSMISSION DES DONNEES REGLEMENTAIRES

1) Fourniture au service ADS de la CAB de toutes les informations et données réglementaires

Afin de permettre à la CAB d'accomplir sa mission, la commune fournit, dès la signature de la présente, au service ADS, en version papier (en 2 exemplaires), l'ensemble des documents à jour et authentifiés nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agit notamment :

- dans le cadre de l'élaboration ou de révision générale du document d'urbanisme :
    - o du dossier complet ;
- dans le cadre des modifications ou révisions partielles du document d'urbanisme :
    - o soit du dossier complet mis à jour avec substitution des pièces ou des éléments modifiés,
    - o soit des pièces complètes du document concerné par la modification ou révision partielle (tels que note de présentation, plans de zonage, nouveau règlement dans sa globalité, liste complète des emplacements réservés...) permettant une mise à jour du dossier par simple substitution des nouvelles pièces authentifiées ;
- des mises à jour du document d'urbanisme ;
- des dossiers relatifs aux droits de préemption ;
- des dossiers de permis d'aménager ;
- tout autre document utile à l'instruction :

Par ailleurs, pendant toute la durée de la présente convention, la commune s'engage à informer, sans délais, le service ADS de la CAB de toutes les décisions prises par la commune ayant une incidence sur le droit des sols : institutions de taxes, participations, modification des taux .... et plus particullèrement celles relatives à la révision ou à la modification de son document d'urbanisme.

2) Intégration des données réglementaires dans le SIG de la CAB

Pour permettre l'intégration des données réglementaires de sa commune dans le système d'information géographique (S.I.G.) de la CAB qui servira de base principale pour l'instruction des dossiers, le maire s'engage à respecter et à faire respecter le cahier des charges relatif à la numérisation des documents d'urbanisme de la CAB.

Le maire enverra au service ADS tous les arrêtés concernant la dénomination des voies ainsi que les créations, modifications et suppressions d'adresses.

ARTICLE 12 - LOGICIEL

La CAB fournit, prend en charge et assure la maintenance du logiciel nécessaire à l'application de la présente convention.

Si nécessaire, la formation des agents de la commune à l'utilisation du logiciel sera également assurée par la CAB ou par un prestataire de service mandaté par cette dernière.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE

La direction de l'Urbanisme sous la direction et l'autorité du Président de la CAB prend en charge l'organisation générale du fonctionnement du service ADS. Le fonctionnement ainsi que toutes les évolutions du service sont sous l'entière responsabilité du Président de la CAB.

L'exercice des missions du service ADS définies à l'article 3 reste de la responsabilité du maire de la

commune et relèvent de sa seule autorité.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Les présentes missions assurées par la CAB et énumérées dans la présente convention ne donneront pas lieu à rémunération.

La commune et la CAB assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques notamment les frais d'affranchissement.

ARTICLE 15 - LITIGES RELATIFS A LA CONVENTION

Les parties s'engagent à se réunir et à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application des présentes, une voie amiable de règlement avant de soumettre leur différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de cette recherche amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

ARTICLE 16 - DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur, au [DATE DE LA PRISE NE CHARGE DE L'INSTRUCTION] ou au plus tard le premier jour du mois suivant la date de signature de la présente.

En conséquence de quoi, l'instruction par les services de la CAB concernera tous les dossiers déposés en mairie à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, après délibération de l'organe délibérant décidant d'y mettre fin, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de douze mois sauf accord entre les parties sur un délai différent.

En cas de retrait de la commune du périmètre de la CAB, la convention sera résiliée de fait et de plein droit, sans préavis.

La présente convention restera valide jusqu'à une éventuelle modification statutaire de la Communauté d'Agglomération en matière d'urbanisme.

A la demande des parties, un avenant à la présente convention pourra être proposé en fonction notamment des évolutions de la réglementation et des adaptations nécessaires du dispositif attendu.

Fait en deux exemplaires originaux, à Belfort , le

Pour la communauté d'agglomération Belfortaine,

Le Président

Pour la commune de xxxxxxxxxxxxx,

Le Maire

CREATION D'UN SERVICE COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES ADS

Projet de prise en charge progressive des communes de la CAB

Date de prise en charge	communes
1er février 2015	Bavilliers
	Danjoutin
	Bourogne
	Chèvremont
	Cravanche
	Vézelois
	Belfort
1er avril 2015	Sévenans
	Argiésans
	Bermont
	Urcerey
	Buc
	Valdoie
1er mai 2015	Offemont
	Roppe
	Denney
	Pérouse
	Sermamagny
	Vétrigne
	Morvillars
	Méziré
1er juin 2015	Essert
	Châtenois-les-Forges
	Evette-Salbert
	Andelnans
	Trévenans
	Dorans
	Meroux
	Moval
	Eloie
	Charmois
	Botans

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-217

Organisation des services en cas de fortes chaleurs

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction Ressources Humaines
Service Sécurité et Conditions de Travail

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/GL/CB - 14-217
Mots clés Hygiène et Sécurité
Code matière 4.1

Objet **Organisation des services en cas de fortes chaleurs**

1 Objet / Contexte :

Depuis la canicule de 2003, le travail sous forte chaleur est devenu une question récurrente.
Comment assurer la continuité des services, tout en limitant les risques pour la santé des agents ?

Cette procédure consiste à mettre en œuvre des moyens de prévention afin de préserver la santé des agents, et ce, hors déclenchement du Plan Canicule. Elle concerne les agents travaillant dans les Services Techniques **à l'extérieur** (CTM, Espaces Verts, Police Municipale, ASVP, Déchets Ménagers, Eau et Assainissement).

2 Adaptation de l'Homme à la chaleur

2.1 Effets de la chaleur sur la performance et la productivité

La chaleur agit sur la productivité. En effet, des études ont montré une altération de la productivité et de la sécurité dans les activités à très forte composante musculaire.
Les critères de précision et de temps de réaction sont détériorés dans les ambiances climatiques chaudes.

2.2 L'acclimatation

Afin de maintenir son homéothermie, l'organisme fait appel à des mécanismes de thermorégulation physiologique et comportementaux.
Pour améliorer sa tolérance à la chaleur, l'Homme a recours à différentes attitudes comportementales :

- Adapter les horaires de travail.
- Apport alimentaire, avec notamment un apport hydrique complémentaire et un allègement de la ration calorique.
- Optimisation du temps de repos.

Sous l'effet d'expositions répétées ou prolongées, l'Homme développe des ajustements adaptatifs qui lui permettent une meilleure tolérance à la chaleur.
C'est l'acclimatation. Les facteurs individuels tels que l'âge et la masse corporelle influencent ce phénomène d'adaptation.

2.3 Effets sur la santé

L'exposition à la chaleur peut conduire à des pathologies plus ou moins graves, soit du fait de la mise en jeu des mécanismes de thermorégulation (acclimatation), soit du fait du dépassement de leur capacité. Travailler à des températures élevées pendant un certain temps induit des risques notables pour la santé.
Les risques pour la santé peuvent être répartis en 4 niveaux de gravité (source : Croix-Rouge américaine) :

• Niveau 1 :
Coup de soleil, se manifestant par des rougeurs sur la peau, des douleurs, voire des maux de tête.

• Niveau 2 :
Crampes et transpiration.

• Niveau 3 :
Le corps commence à s'épuiser et montre des signes de faiblesse physique (pâleur de la peau, transpiration très importante accompagnée d'une sensation de froid).

• Niveau 4 :
La température corporelle augmente (supérieure à 40°C). Le sujet présente un pouls rapide et fort, une peau sèche. Il peut perdre conscience.
Ces risques arrivent d'autant plus tôt que l'hygrométrie ambiante est forte.

2.4 Hygiène de vie

- Ne pas consommer d'alcool, limiter la consommation de tabac, éviter les repas copieux.
- Etre plus vigilent en cas de problème de santé et/ou prise de médicaments.
- Boire régulièrement de l'eau fraîche, même si l'on n'en ressent pas le besoin (un verre d'eau toutes les 10 à 15 minutes).
- Se protéger la tête et/ou travailler à l'ombre si possible.

3 Déclenchement de la procédure

3.1 Evaluation du risque climatique

Dès lors que la température extérieure à l'ombre dépasse **30°C**, il faut être vigilent. Ce risque est accru par :

- Une humidité relative de l'air élevée (supérieure **70 %**).

En première approche, indépendamment du poste de travail, et en particulier de la pénibilité, le facteur de risque climatique peut être évalué par la mesure de la température ambiante et de l'humidité relative de l'air avec l'utilisation du « Heat and Index Chart ».

Évaluation du risque lié aux fortes températures
en lien avec le degré d'hygrométrie
Heat and Index Chart

Humidité relative de l'air (%)	21	23.9	26.6	29.4	32.2	35	37.8	40.6	43.3
100	72	80	91	108					
90	71	79	88	102	122				
80	71	78	86	97	113	135			
70	70	77	85	93	106	124	144		
60	70	76	82	90	100	114	132	149	
50	69	75	81	88	96	107	120	135	150
40	68	74	79	86	93	101	110	123	137
30	67	73	78	84	90	96	104	113	123
20	66	72	77	82	87	93	99	105	112
10	65	70	78	80	85	90	95	100	105
0	64	69	73	78	83	87	91	95	99

Température de l'air (°C, à l'ombre)

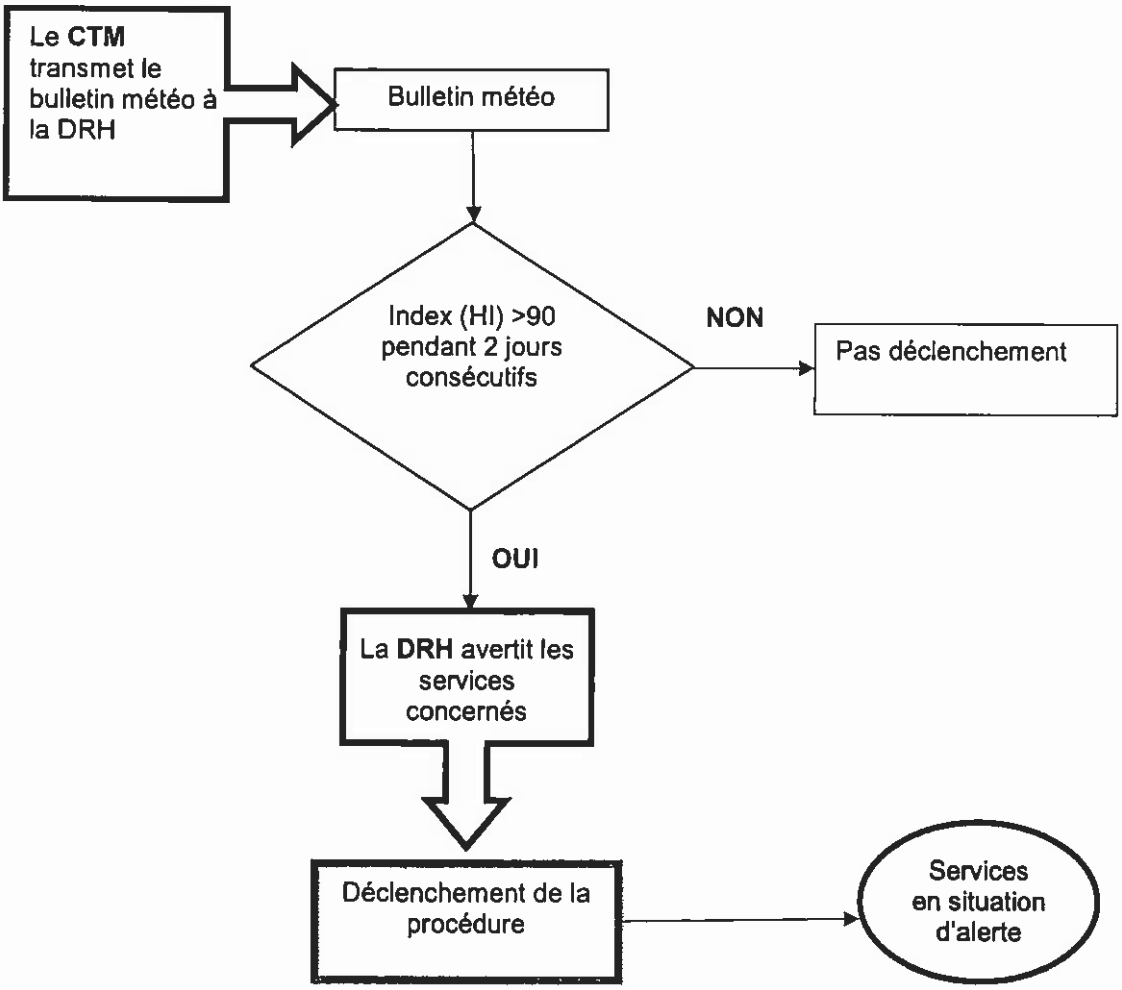
Index de chaleur	Troubles physiologiques possibles en cas d'exposition prolongée à la chaleur et/ou à une activité physique
80 à 89	Fatigue
90 à 104	Coup de soleil, crampes musculaires et épuisement physique
105 à 129	Épuisement, coup de chaleur possible
130 et +	Risque élevé de coup de chaleur, coup de soleil

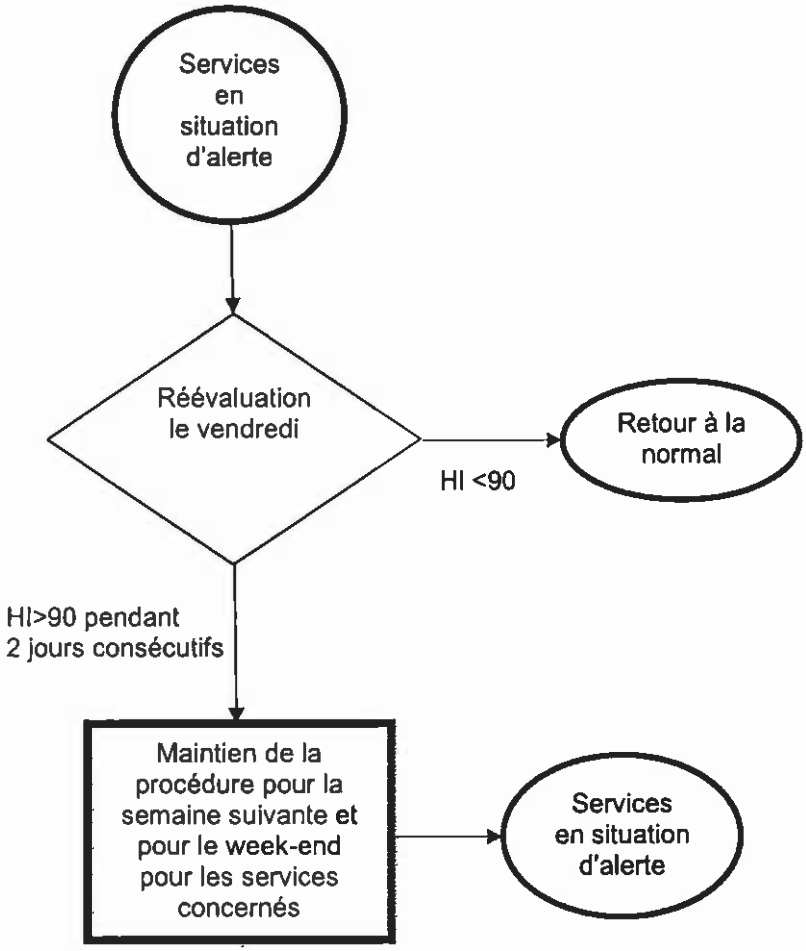
Un indice supérieur à **90** indique un risque possible de coup de soleil, crampes musculaires et épuisement physique.

C'est cette valeur limite qui déterminera la mise en œuvre de mesures de prévention spécifique.

3.2 Mise en œuvre de la Procédure

- Le CTM transmet à la Direction des Ressources Humaines le bulletin météo.
  Le bulletin est reçu tous les jours à **13h30,** avec une prévision sur les 3 jours suivants.
  La température et l'humidité relative de l'air moyenne sur la période 11h-17h sont relevées et reportées sur le diagramme « Heat and Index Chart » (HI).
  Si les paramètres température et humidité annoncés par Météo France font apparaître un Index de chaleur (HI) supérieur à **90 pendant plus de 2 jours consécutifs**, la procédure est déclenchée.
  Le déclenchement de la procédure sera annoncé la veille avant **15h00**.
  Une fois la procédure déclenchée, celle-ci sera effective pour la semaine.





4 Recommandations et actions de préventions

4.1 Aménagement du rythme de travail :

- Adapter le rythme de travail, faire des pauses régulièrement.
- Ne pas laisser d'agent travailler de manière isolée.
- Limiter les efforts physiques trop importants :

Sous de fortes chaleurs, le corps répond moins bien aux sollicitations physiques. Il faudra donc limiter, et autant que possible, le travail physique « lourd » et « très lourd » :

- **Lourd :**
  Gestes répétitifs > 30 actions techniques par minute.
  Manutention manuelle de charge >20 kg.
  Pousser ou tirer des chariots > 350 kg.
- **Très lourd :**
  Travail très intense et rapide de charge > 25kg.
  Pelletage lourd, creusage de tranché.
  Pousser ou tirer des chariots > 500 kg.

4.2 Aménagement des horaires de travail

En fonction des services, les horaires de travail seront adaptés. Les agents commerceront leur journée de travail plus tôt, afin de limiter leur exposition.

4.2.1 Services de la Ville de Belfort :

Espaces Verts :

Pour le Service Espaces Verts, les travaux pénibles à éviter en cas de fortes chaleurs sont les suivants :

- **Le débroussaillage.**
- **La taille de haies.**
- **Le binage et le bêchage.**
- **La taille de la mosaïculture.**

Organisation « Normale » du Service	*Organisation du Service en cas de déclenchement de la procédure*
Jardiniers et agents de production Lundi - Vendredi : 7h30-12h00 et 13h30-16h00	Lundi - Vendredi : 6h00-13h00

CTM :

Pour le CTM, les travaux pénibles à éviter en cas de fortes chaleurs sont les suivants :

- **Travaux de couverture.**
- **Travaux dans les combles de bâtiments.**
- **Terrassements manuels.**
- **Conduite de plus d'une heure d'engins ou de véhicules non climatisés.**
- **Manutentions d'objets lourds.**
- **Désherbage chimique et thermique.**
- **Mise en œuvre d'enrobés à chaud et d'émulsion de bitume.**

Organisation « Normale » du Service	***Organisation du Service en cas de déclenchement de la procédure***
Atelier Propreté : ***Pour les agents du matin :*** Lundi – vendredi : 4h30-11h30 Mardi – samedi : 4h30-11h30 ***En journée :*** Lundi – jeudi : 6h54-11h30 et 13h30-16h30 Vendredi : 6h54-11h30 Mardi – vendredi : 6h54-11h30 et 13h30-16h30 Samedi : 6h54-11h30	Pour les agents du matin, pas de changement 5h00-12h36 5h00-9h36 le vendredi (ou le samedi)
Atelier Signalisation : Lundi – jeudi : 6h55-11h55 et 13h30-16h30 Vendredi : 6h55- 1h55	Lundi – jeudi : 5h00-13h00 Vendredi : 6h55-10h00
Atelier Voirie : Lundi – jeudi : 6h55-11h55 et 13h30-16h30 Vendredi : 6h55-11h55	Lundi – jeudi : 5h00-13h00 Vendredi : 6h55-10h00
Atelier Bâtiment : Lundi – vendredi : 7h30-11h45 et 13h30-16h15	(En fonction des travaux pénibles) Lundi – vendredi : 5h00-12h00

Police Municipale - ASVP :
Le travail sera adapté en fonction des conditions météorologiques.

Il appartiendra toutefois à chaque service de s'organiser, afin de garantir une présence minimum, afin d'assurer la continuité du Service.

Une pause de 20 minutes sera effective pour toute durée de travail supérieure à 6h00.
« Le travailleur posté doit, comme les autres salariés, bénéficier d'un temps de pause, au moins égal à vingt minutes, au cours de tout poste de travail égal ou supérieur à six heures (Code du Travail Art. L. 3121-33) ».

4.3 Mise à disposition d'eau fraîche

Lors du premier déclenchement, il sera fourni à chaque agent 3 litres d'eau.
Cette eau sera fournie par la Cuisine Centrale.
Il appartiendra ensuite à chaque agent de garder et d'identifier sa bouteille.

Après la 1ère distribution, celles-ci seront remplies dans les bases à vie à l'aide des fontaines à eau à disposition. Chaque agent sera doté d'une housse isotherme.
Une cartographie des points d'eau sera disponible.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

5 Mesures d'urgence

Le coup de chaleur...une urgence vitale :

Fatigue, maux de tête, vertiges, crampes, peau sèche et chaude, agitation, **confusion...la température corporelle risque de dépasser 40°C.**

1. Alerter les secours (Samu 15 ou Pompiers 18).
2. Amener la victime dans un endroit frais et bien aéré.
3. La déshabiller ou desserrer ses vêtements.
4. Arroser la victime ou placer des linges humides sur la plus grande surface corporelle, en incluant la tête et la nuque.
5. Si la victime est consciente, lui faire boire de l'eau fraîche par petites quantités.
6. Si la victime est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité et la surveiller (Sauveteur **Secouriste du** Travail).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 41 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. Bastien FAUDOT ne prend pas part au vote),

APPROUVE cette organisation des services en cas de fortes chaleurs.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-218

Optimisation des flux Ville-CAB

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014
93

VILLE DE
BELFORT

Direction des Ressources

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/RB/CM - 14-218
Mots clés Intercommunalité
Code matière 5.7

Objet **Optimisation des flux Ville-CAB**

La mutualisation des services entre la Ville de Belfort et la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a été engagée dès 2002 et a été renforcée régulièrement au cours de ces dernières années.

Cette optimisation des services se traduit, en 2013, par un versement de la Ville à la CAB de 3 205 316 € au titre des services communs (dépenses de personnel).

Ce reversement de la Ville à la CAB a une incidence sur le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)[1], indicateur utilisé, notamment, dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et qui a pour but de mesurer le degré d'intégration fiscale de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Plus l'intégration fiscale est élevée (CIF élevé), plus la DGF de l'établissement est bonifiée.

Afin d'éviter tout effet d'aubaine, le législateur a prévu que les attributions de compensation versées par l'EPCI au profit des communes membres (au titre de la Taxe Professionnelle perçue en 1999) viennent en déduction du calcul du CIF.

Aussi, plus ces reversements sont élevés, moins l'intégration est forte, ce qui pèse négativement sur le CIF et donc sur la DGF perçue par la CAB.

Aussi, pour optimiser le CIF, conviendrait-il de valider le mécanisme suivant :

- la Ville de Belfort ne verserait plus à la CAB qu'une partie du coût des services communs (environ 200 000 € contre 3 200 000 €),

- en contrepartie, l'attribution de compensation versée par la CAB à la Ville de Belfort sera réduite de 3 000 000 €.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

Toutes choses égales par ailleurs, et à réglementation constante, ce dispositif permettrait à la CAB de valoriser son CIF, qui passerait de 0,381106 à 0,413129 et de bénéficier ainsi d'un surplus de DGF de 390 000 € par an environ (hors participation au redressement des finances publiques) à partir de 2016.

Ce mécanisme a également l'avantage d'être totalement neutre au plan des relations Ville/CAB.

La commission d'examen des comptes des services communs et partagés, qui s'est réunie le 2 juillet 2014 pour valider les comptes 2013, continuerait bien entendu à faire son travail chaque année.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), réunie le 25 novembre 2014, a donné un avis favorable à l'unanimité sur le dispositif proposé, qui s'inscrit pleinement dans le nouveau cadre institué par la Loi MAPTAM codifiée à l'Article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : *« ces effets (mises en commun de services) peuvent également être pris en compte par imputation sur l'attribution de compensation prévue au même article. Dans ce cas, le calcul du coefficient d'intégration fiscale fixé à l'Article L 5211-30 du présent Code prend en compte cette imputation».*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

VALIDE ce dispositif.

DECIDE sa mise en œuvre pour les comptes 2014.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

'Le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

CAB

Fiche de calcul du CIF de la Préfecture

Nombre de communes	30.00	30.00	33.00	33.00	33.00
Population DGF	97 130.00	97 588.00	98 327.00	99 306.00	99 306.00

Fiscalité

Catégorie DGF	CA	CA	CA	CA	CA
Bases brutes FB	101 355 565.00	103 944 973.00	107 912 246.00	107 362 492.00	107 362 492.00
Transferts de bases de FB (loi du 10 janvier 1980)				-	-
Taux moyen national FB			0.0061	0.0064	0.0064
Bases brutes FNB	509 382.00	530 443.00	542 986.00	562 999.00	562 999.00
Taux moyen national FNB			0.0345	0.0347	0.0347
Bases brutes TH	127 340 308.00	131 313 298.00	138 952 933.00	140 793 305.00	140 793 305.00
Taux moyen national TH			0.0902	0.0901	0.0901
Bases brutes CFE		29 198 897.00	30 589 945.00	31 119 999.00	31 119 999.00
Taux moyen national CFE			0.2678	0.2692	0.2692
Dotation de compensation pour CIF hors baisses de DCRTP		11 879 257.00	11 707 953.00	11 493 167.00	11 493 167.00
CVAE		8 143 559.00	8 461 511.00	7 406 160.00	7 406 160.00
IFER		324 270.00	404 072.00	365 857.00	365 857.00
TAFNB		59 808.00	57 419.00	81 419.00	81 419.00
TASCOM		1 034 927.00	997 371.00	1 131 847.00	1 131 847.00
DCRTP					
REVGIR					
PRELGIR		6 185.00	75 835.00	91 350.00	91 350.00
ACNE					
Transferts de bases de FB (loi du 10 janvier 1980)					
Attributions de compensation négatives					
Dotation de compensation pour CIF hors baisses de DCRTP					
Potentiel fiscal moyen		436.3292	447.3690	450.5536	450.5536
Ecart relatif de PF		1.02	1.03	1.06	1.06

Produit FB		817 734.00	847 796.00	847 830.00	847 830.00
Produit FNB		27 954.00	27 594.00	28 788.00	28 788.00
Produit TH		10 917 858.00	11 340 916.00	11 740 878.00	11 740 878.00
Produit CFE		8 599 569.00	8 969 884.00	9 182 457.00	9 182 457.00
Produit CVAE		8 143 559.00	8 461 511.00	7 406 160.00	7 406 160.00
Produit TAFNB		59 808.00	57 419.00	81 419.00	81 419.00
Produit IFER		324 270.00	404 072.00	365 857.00	365 857.00
Produit TASCOM		1 034 927.00	997 371.00	1 131 847.00	1 131 847.00
DCRTP					
REVGIR				-	-
PRELGIR		6 185.00	75 835.00	91 350.00	91 350.00
Attributions de compensation négatives		1 723.00	1 723.00	1 723.00	1 723.00
Dotation de compensation pour CIF hors baisses de DCRTP	11 347 823.00	11 878 257.00	11 707 953.00	11 493 167.00	11 493 167.00
Compensations ZFU, ZRU, ZFC et DCM	243 810.00	87 470.00	58 883.00	35 736.00	35 736.00
Compensation FP statut fiscal Corse				-	-
RA	7 781 000.00	8 232 389.00	8 004 338.00	7 833 300.00	7 833 300.00
TEOM, REOM EPCI	9 146 536.00	9 928 548.00	10 123 878.00	10 348 512.00	10 348 512.00
Produit total du groupement	58 462 003.00	59 922 255.00	60 321 857.00	60 386 124.00	60 386 124.00
Dépenses de transfert	24 683 788.00	24 681 550.00	24 683 700.00	21 683 788.00	21 683 788.00
Produit total corrigé du groupement	33 778 215.00	35 240 705.00	36 237 957.00	35 702 336.00	38 702 336.00
Produit total des communes et du groupement	30 394 729.00	31 340 133.00	32 362 071.00	33 294 823.00	33 294 823.00
Coefficient de pondération pour les EPCI de deuxième année					
Coefficient d'intégration fiscale moyen pour les EPCI issus d'une création à première année)		0.333636	0.336536	0.342177	0.342177
Produit total corrigé du groupement	33 778 215	35 240 705	36 237 957	35 702 336	38 702 336
Produit total des communes et du groupement	91 556 732	91 762 388	97 963 731	97 820 947	98 830 947
Coefficient d'intégration fiscale	0.381430	0.384043	0.385988	0.381106	0.391729

0.391729

Année DGF				2014	2014
1: 2=Création 3=Fusion 4=Transformation suivi du nombre d'année dans la catégorie maximum 23 45 75)				C41	C41

En jaune, les données à intégrer

Simulation d'une baisse de l'Attribution de Compensation versée à la Ville

Calcul de la Dotation d'intercommunalité avec dotation moyenne par habitant

	2011	2012	2013	2013 recalculé avec CIF majoré (AC -2,5M€)	2014	2014 recalculé avec CIF majoré (AC -3M€)
Dotation moyenne par habitant de la catégorie des CA	45,40 €	45,40 €	45,40 €	45,40 €	45,40 €	45,40 €
Pop DGF	97 130	97 380	98 927	98 927	99 306	99 306
Dotation d'intercommunalité moyenne	4 409 702,00 €	4 421 052,00 €	4 491 285,80 €	4 491 285,80 €		

Calcul de la Dotation d'intercommunalité avec les critères propres à l'EPCI

	2011	2012	2013	2013 recalculé avec CIF majoré	2014	2014
Pop DGF	97 130	97 588	98 927	98 927	99 306	99 306
CIF	0,38	0,38	0,39	0,41	0,38	0,41
Potentiel fiscal / hab	383,66	425,67	432,39 €	432,39 €	424,31 €	424,31 €
Potentiel fiscal moyen	397,35	436,03	447,67 €	447,67 €	450,55 €	450,55 €
Valeur de point dotation base	38,574973	37,414483	36,760754	36,760754	35,811931	35,811931
Valeur de point dotation péréquation	88,891820	86,495851	84,631208	84,631208	82,595866	82,595866
Ecart relatif de potentiel fiscal	1,034456	1,023748	1,034139	1,034139	1,058248	1,058248

	2011	2012	2013	2013	2014	2014
Pop DGF	97 130	97 588	98 927	98 927	99 306	99 306
x CIF	0,38143	0,38403	0,38599	0,41262	0,38111	0,41313
x Valeur de point	38,574973	37,414483	36,760754	36,760754	35,811931	35,811931
= Dotation de base	**1 429 137,00 €**	**1 402 187 €**	**1 403 692 €**	**1 500 532 €**	**1 355 342 €**	**1 469 227 €**

	2011	2012	2013	2013	2014	2014
Pop DGF	97 130	97 588	98 927	98 927	99 306	99 306
x CIF	0,38	0,38	0,39	0,41	0,38	0,41
x Ecart relatif de potentiel fiscal	1,034456	1,023748	1,034139	1,034139	1,058248	1,058248
x Valeur de point	88,997480	86,495851	84,631208	84,631208	82,595866	82,595866
= Dotation de péréquation	**3 410 814,00 €**	**3 318 596,95 €**	**3 341 928,44 €**	**3 572 485,16 €**	**3 308 011,41 €**	**3 585 972,00 €**

	2011	2012	2013	2013	2014	2014
Dotation de base	1 429 137,00 €	1 402 186,69 €	1 403 692,33 €	1 500 531,84 €	1 355 342,37 €	1 469 227,03 €
+ Dotation de péréquation	3 410 814,00 €	3 318 596,95 €	3 341 928,44 €	3 572 485,16 €	3 308 011,41 €	3 585 972,00 €
= Dotation spontanée	**4 839 951,00 €**	**4 720 783,64 €**	**4 745 620,78 €**	**5 073 017,00 €**	**4 663 353,78 €**	**5 055 199,03 €**
= Dotation d'intercommunalité	**4 839 951,00 €**	**4 720 783,64 €**	**4 745 620,78 €**	**5 073 017,00 €**	**4 663 353,78 €**	**5 055 199,03 €**
- contribution au redressement des FP					**307 942,00 €**	**307 942,00 €**
					4 355 411,78 €	**4 747 257,03 €**
Gain avec CIF majoré	327 396,23 €					391 845,25 €

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-219

Règlement financier des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

Direction des Finances

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/RB/RB/RB/FL - 14-219
Mots clés Budget
Code matière 7.1

Objet **Règlement financier des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

La Ville de Belfort s'engage dans la mise en place des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour :

- une maîtrise accrue de la programmation financière,
- une amélioration des procédures budgétaires en matière de reports des crédits et des taux de réalisation des crédits budgétaires.

Le dispositif des AP est une atténuation du principe de l'annualité budgétaire prévue par le législateur. Il permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations d'investissement pluriannuelles, de voter le montant total de l'opération en financement (AP) et d'ouvrir annuellement au budget les crédits de paiement nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu (CP).

Cette technique doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement.
Elle permet également de mieux cibler les ouvertures de crédits annuels, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume des crédits non utilisés au cours de l'exercice.

Cette technique budgétaire s'appuie sur un cadre et un fonctionnement qu'il convient de définir :

Les Autorisations de Programme (AP)

Le périmètre de l'AP se limite légalement aux dépenses d'investissement, ainsi qu'aux subventions d'équipement.

Une AP est définie par les éléments suivants :

- un programme : le programme peut être défini comme un ensemble de dépenses d'équipement à caractère annuel ou pluriannuel, constitué par l'acquisition ou la réalisation d'une immobilisation, d'un groupe d'immobilisations, ou de subventions d'équipement,

- une ou plusieurs opérations : l'opération correspond à l'individualisation physique d'une intervention de la Ville dans le cadre d'un programme ; chaque opération est définie par sa programmation physique et sa programmation financière,

- un montant d'AP,

- une durée,

- une répartition prévisionnelle de CP par exercice.

Le vote des AP/CP

Le vote des AP nouvelles est effectué par le Conseil Municipal.

La délibération correspondante doit indiquer la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les exercices de vie de l'AP (échéancier).
Conformément à l'échéancier, les crédits de paiement de l'AP font l'objet d'une ouverture de crédits sur l'exercice en cours, qui précise leurs imputations et montants.

Les AP nouvelles correspondent au financement des opérations nouvelles retenues à l'occasion du vote du Budget.

Les modifications des AP

Chaque modification de l'AP doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors d'une séance budgétaire (Budget Primitif ou Décision Modificative).

Sont considérées comme une modification toutes variations du montant de l'AP et/ou de la répartition des crédits de paiement.

Règles de caducité de l'AP ou de l'AE

Au cours de l'exercice suivant le dernier exercice de son échéancier, une AP fait l'objet d'une clôture comptable, et son bilan est présenté au Conseil Municipal dans un état annexé au Compte Administratif.

Les AP qui n'ont fait l'objet d'aucune affectation au terme de l'exercice suivant celui de leur création font l'objet d'une décision de reconduction ou d'annulation par le Conseil Municipal.

Les états relatifs à la comptabilisation des AP

Le projet de BP est accompagné d'une situation, arrêtée au moment de l'édition du document budgétaire, des AP votées antérieurement. La situation des AP en cours mentionne, pour chacune d'entre elles, le montant initial, et éventuellement le montant révisé, le montant des réalisations antérieures cumulées au 1er janvier de l'exercice, le montant des CP ouverts au titre de l'exercice et les montants de l'échéancier pour les prochains exercices.

Un état des AP/CP est annexé au budget voté.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

Les engagements d'AP

Le montant d'AP voté constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement par la collectivité.

Tout engagement dans le cadre d'une opération financée par une AP doit être comptabilisé sous forme d'un engagement juridique d'AP.
Il n'y a pas lieu d'effectuer un engagement des crédits de paiement. Les liquidations s'effectuent donc sans engagement de CP préalable, mais en référençant l'engagement d'AP.

Bilan et actualisation des AP

Dans le cadre d'une autorisation de programme, les crédits de paiement ouverts et non consommés sur un exercice ne font pas l'objet, sauf exception, de report d'un exercice sur l'autre. Par contre, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement peut être révisée par la Conseil Municipal au moment d'une session budgétaire.

Cela permet d'actualiser et de procéder à l'ouverture de crédits, en prenant en compte les ajustements liés à la programmation physique ou financière des opérations.

Lors de la Décision Budgétaire Modificative n°1, tous les échéanciers des AP votés antérieurement sont révisés pour prendre en compte la réalité des réalisations sur l'exercice N-1 ; le solde non réalisé faisant l'objet d'une décision soit de diminution de l'AP, soit de modification de l'échéancier en cours (exercice N à N+X), soit des deux à la fois.

La situation des AP est annexée au Compte Administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 37 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-), 3 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, M. Bastien FAUDOT),

(Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT- ne prend pas part au vote),

ADOPTE la mise en place des AP/CP et leur règlement financier.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-220

Adoption du Budget Primitif 2015 – Vote des taux d'imposition directe locale

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/TC/RB/CM - 14-220
Mots clés Budget
Code matière 7.1

Objet **Adoption du Budget Primitif 2015 - Vote des taux d'imposition directe locale**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2015, dont le détail vous est présenté en annexe du présent rapport, et d'en voter les crédits par nature et par chapitre.

Concernant les taux d'imposition pour l'exercice 2015, il vous est proposé de ne pas les augmenter :

Taux d'imposition	2014	2015	Evolution
Taxe d'Habitation	16.80%	16.80%	0%
Taxe Foncière Bâti	19%	19%	0%
Taxe Foncière Non Bâti	82.83%	82.83%	0%

Il est également demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des crédits de subventions, dont la liste est annexée au document budgétaire, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec les associations bénéficiaires.

Il vous est par ailleurs proposé d'autoriser le versement des cotisations aux organismes auxquels la Ville est adhérente, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants.

Le vote du Budget Primitif 2015 s'inscrit, ainsi que nous l'évoquions lors du Débat d'Orientation Budgétaire dans un contexte national particulièrement difficile pour nos concitoyens. La crise économique et sociale dans laquelle se trouve notre pays nécessite de notre part un effort considérable sur la gestion de la Ville de Belfort. Aux économies de frais de fonctionnement réalisées dès notre élection en mars 2014, nous devrons ajouter en 2015 et sur les deux prochains exercices d'importantes réductions sur les dépenses de fonctionnement.

Dès cette année et sur les seules charges générales ce sont plus de 800 000 € qui seront ainsi économisés pour faire face aux baisses de dotations d'Etat.
Qu'on en juge ; la Ville de Belfort va subir une perte de recettes de Dotation Globale de Fonctionnement de plus de 10 M€ sur la période 2014-2017 par rapport à 2013.

Pour autant nos engagements seront tenus et il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale. Nos taux des impôts ménages sont donc maintenus au même niveau qu'en 2014.

Nous financerons également dans ce budget les engagements pris devant nos concitoyens en fournissant notamment pour chaque logement un détecteur de fumée.

A périmètre constant, et pour la première fois depuis plusieurs années, nos recettes de fonctionnement évolueront légèrement plus vite que les dépenses. Cet effort considérable, malgré la baisse des dotations, nous permet de maintenir une épargne nette positive et partant d'inscrire un volume d'investissement non négligeable de 15,2 M€ qui permettra de limiter le recours à l'emprunt.

L'objectif de réaliser 60 M€ de dépenses d'équipement sur le mandat pourrait être atteint tout en réduisant le niveau de la dette héritée de nos prédécesseurs.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 La section de fonctionnement

Le Budget Primitif 2015 se caractérise par un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement (- 5,79 %) pour absorber la baisse des recettes de fonctionnement (- 4,84 %) et garantir une épargne nette positive.

Balance de la section de fonctionnement

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
11	Charges à caractère général	14 758 833	14 459 352	-299 481	-2.03%
12	Charges de personnel	39 015 691	36 884 308	-2 131 383	-5.46%
14	Atténuation de produits	49 000	49 000	0	0.00%
65	Autres charges de gestion courante	11 518 677	10 065 993	-1 452 684	-12.61%
	dépenses de gestion courante	**65 342 201**	**61 458 653**	**-3 883 548**	**-5.94%**
66	Charges financières	2 105 000	2 140 000	35 000	1.66%
67	Charges exceptionnelles	421 500	341 500	-80 000	-18.98%
22	Dépenses imprévues	0	0	0	
	dépenses réelles de fonctionnement	**67 868 701**	**63 940 153**	**-3 928 548**	**-5.79%**
13	Attenuations de charges	115 000	111 000	-4 000	-3.48%
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	5 116 017	3 649 259	-1 466 758	-28.67%
73	Impôts et taxes	46 187 825	43 297 203	-2 890 622	-6.26%
74	Dotations, subventions et participations	23 200 820	23 815 540	614 720	2.65%
75	Autres produits de gestion courante	546 120	549 587	3 467	0.63%
	recettes de gestion courante	**75 165 782**	**71 422 589**	**-3 743 193**	**-4.98%**
76	Produits financiers	40 000	40 000	0	0.00%
77	Produits exceptionnels	23 000	123 000	100 000	434.78%
	recettes réelles de fonctionnement	**75 228 782**	**71 585 589**	**-3 643 193**	**-4.84%**
	Epargne brute	**7 360 081**	**7 645 436**	**285 355**	**3.88%**
	Amortissement du capital de la dette	**7 101 000**	**7 601 000**	**500 000**	**7.04%**
	Epargne nette	**259 081**	**44 436**	**-214 645**	**-82.85%**

Deux opérations budgétaires modifient les masses budgétaires sans modifier l'équilibre global :

- le transfert des recettes de la restauration sur le Budget annexe de la Cuisine Centrale par compensation de la participation d'équilibre,
- la suppression des flux de personnel des services mutualisés par compensation sur l'attribution de compensation à hauteur de 3 millions d'euros, dispositif sur lequel, l'assemblée délibérante de la CAB, ainsi que la nôtre seront appelées à délibérer par ailleurs.

Ce qui nous donne à périmètre constant en annulant ces opérations budgétaires les évolutions suivantes :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est contenue à plus 0,5 %. Elle reste inférieure à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement (+ 0,7 %),

- ces opérations ne modifient pas le niveau de l'épargne nette qui reste à 44 436 €.

Balance de la section de fonctionnement (à périmètre constant)

Dans un souci de lisibilité, nous présentons les évolutions des différents postes en réintégrant les mouvements comptables évoqués ci-avant.

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
011	Charges à caractère général	14 758 833	14 459 352	-299 481	-2.03%
012	Charges de personnel	39 015 691	39 884 308	868 617	2.23%
014	Atténuation de produits	49 000	49 000	0	0.00%
65	Autres charges de gestion courante	11 518 677	11 336 267	-182 410	-1.58%
	dépenses de gestion courante	**65 342 201**	**65 728 927**	**386 726**	**0.59%**
66	Charges financières	2 105 000	2 140 000	35 000	1.66%
67	Charges exceptionnelles	421 500	341 500	-80 000	-18.98%
022	Dépenses imprévues	0	0	0	
	dépenses réelles de fonctionnement	**67 868 701**	**68 210 427**	**341 726**	**0.50%**
013	Attenuations de charges	115 000	111 000	-4 000	-3.48%
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	5 116 017	4 919 533	-196 484	-3.84%
73	Impôts et taxes	46 187 825	46 297 203	109 378	0.24%
74	Dotations, subventions et participations	23 200 820	23 815 540	614 720	2.65%
75	Autres produits de gestion courante	546 120	549 587	3 467	0.63%
	recettes de gestion courante	**75 165 782**	**75 692 863**	**527 081**	**0.70%**
76	Produits financiers	40 000	40 000	0	0.00%
77	Produits exceptionnels	23 000	123 000	100 000	434.78%
	recettes réelles de fonctionnement	**75 228 782**	**75 855 863**	**627 081**	**0.83%**
	Amortissement du capital de la dette	**7 101 000**	**7 601 000**	**500 000**	**7.04%**
	Epargne nette	**259 081**	**44 436**	**-214 645**	**-82.85%**

A. Les recettes de fonctionnement

	2014	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Total des recettes réelles de fonctionnement	75 228 782	71 585 589	-3 643 193	-4.84%

Les recettes réelles de fonctionnement sont issues de 3 grands postes budgétaires.
Les recettes fiscales (60 %) qui progressent de l'évolution des bases votée par l'Etat, les dotations et diverses participations et subventions (33 %) provenant principalement de l'Etat et de la CAF au titre des activités jeunesse et petite enfance, et enfin les produits des services (5 %).

A périmètre constant, nous estimons la progression des recettes de fonctionnement à + 627 080 € soit moins de 1 %.

Evolution à périmètre constant

Total des recettes réelles de fonctionnement	75 228 782	75 855 863	627 081	0.83%

➔ **<u>Les impôts et taxes</u> (chapitre 73)**

	2014	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Total chapitre 73	46 187 825	43 297 203	-2 890 622	-6.26%

A périmètre constant sans diminution de 3 millions d'euros d'attribution de compensation versée par la CAB.

	2014	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Total chapitre 73	46 187 825	46 297 203	109 378	0.24%

- **Les impôts ménages**

Ils représentent 51 % du chapitre 73 (48 % à périmètre constant). Leur évolution tient compte de la revalorisation de + 0,9 % des bases intervenue dans la Loi de Finances pour 2015 et d'une progression physique des bases de + 1, 10 % en moyenne de BP à BP.

		2014	2015	Evolution	
				En valeur	En %
73111	Taxes foncieres et d'habitation	21 761 242	22 182 620	421 378	1.94%
	Total impôts ménages	21 761 242	22 182 620	472 125	2.22%

Détail du produit fiscal attendu :

	Prév Bases BP 2014	Prév Bases BP 2015	Ev° des bases BP à BP	Produit prévisionnel
Taxe Habitation	60 875 000 €	62 813 887 €	3.19%	10 552 733 €
Taxe Foncier Bâti	60 033 000 €	60 527 526 €	0.82%	11 500 230 €
Taxe Foncier non Bâti	154 500 €	156 534 €	1.32%	129 657 €

- **La fiscalité reversée**

		2014	2015	Evolution	
				En valeur	En %
7321	Attribution de compensation	19 414 209	16 414 209	-3 000 000	-15.45%
7322	Dotation de solidarité communautaire	268 215	268 215		0.00%
7323	FNGIR	267 159	267 159		0.00%
7328	Autres reversements de fiscalité	327 000	327 000		0.00%
	Total fiscalité directe	20 276 583	17 276 583	-3 000 000	-14.80%

A périmètre constant sans diminution de 3 millions d'euros d'attribution de compensation versée par la CAB :

		2014	2015	Evolution	
				En valeur	En %
7321	Attribution de compensation	19 414 209	19 414 209		0.00%
7322	Dotation de solidarité communauta	268 215	268 215		0.00%
7323	FNGIR	267 159	267 159		0.00%
7328	Autres reversements de fiscalité	327 000	327 000		0.00%
	Total fiscalité directe	**20 276 583**	**20 276 583**		**0.00%**

La fiscalité reversée représente 40 % du chapitre 73 (44 % à périmètre constant).

- **La fiscalité indirecte**

Elle représente 9 % du total du chapitre 73 et diminue de 7,52 %, avec la suppression de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en 2015.
La Taxe de séjour devrait progresser de 68 000 euros avec la mise en place de la nouvelle tarification.

		2014	2015	Evolution	
				En valeur	En %
7336	Droits de place	498 000	501 000	3 000	0.60%
7337	Droits de stationnement	1 654 000	1 627 000	-27 000	-1.63%
7351	Taxe sur l'électricité	664 000	660 000	-4 000	-0.60%
7362	Taxes de séjour	82 000	150 000	68 000	82.93%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	352 000		-352 000	-100.00%
7381	Taxe addit. aux droits de mutation ...	900 000	900 000		0.00%
	Total fiscalité indirecte	**4 150 000**	**3 838 000**	**-312 000**	**-7.52%**

➔ Les dotations, subventions et participations

	2014	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Total chapitre 74	23 200 820	23 815 540	614 720	2.65%

Le chapitre « dotations » progresse de + 614 720 € (+ 2,65 %).

Les principaux éléments qui contribuent à ces évolutions sont :

- + 122 800 € d'aides versées pour les Contrats Aidés,
- + 469 969 € versés par la CAF au titre des différents contrats jeunesse et petite enfance (dont 110 000 € pour la reprise des activités FRANCAS sur le temps périscolaire et 175 000 € pour la crèche familiale),
- une stabilisation globale des dotations de l'Etat.

L'évolution de l'enveloppe normée

		BP 2014	CA 2014	BP 2015	Evolution de BP à BP		Evolution de BP à CA	
					En valeur	En %	En valeur	En %
7411	Dotation forfaitaire	11 606 597	11 606 597	10 226 971	-1 379 626	-11.89%	-1 379 626	-11.89%
748372	Dotation De Développement Urbain			721 150	721 150		721 150	
74123	Dotat. de solidarité urbaine	4 982 515	4 982 515	5 557 515	575 000	11.54%	575 000	11.54%
74127	Dotation nationale de péréquation	260 000	511 987	511 000	251 000	96.54%	-987	-0.19%
745	Dotation spéciale au titre instituteurs	8 000		6 000	-2 000	-25.00%	6 000	
746	Dotation générale de décentralisation	82 500		82 500	0	0.00%	82 500	
	évolut° envel. normée - hors compensations	**16 939 612**	**17 101 099**	**17 105 136**	**165 524**	**0.98%**	**4 037**	**0.02%**

La baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat (- 1,37 M€) a pu être compensée par l'inscription en 2015 de la Dotation de Développement Urbain (+ 721 K€) et par la forte progression attendue de la Dotation de Solidarité Urbaine pour les communes éligibles à la DSU cible (+ 575 K€). L'éligibilité à la 2ème part de la Dotation Nationale de Péréquation constatée en 2014 devrait être maintenue en 2015, mais traduit aussi la dégradation de la situation économique et sociale de notre ville.

		BP 2014	CA 2014	BP 2015	Evolution de BP à BP		Evolution de BP à CA	
					En valeur	En %	En valeur	En %
7482	Compens. perte de taxe addit. droits mut	2 500		2 500	0	0.00%	2 500	
748313	Dotation compensat° ref tp	140 475	140 475	140 475	0	0.00%	0	0.00%
748314	Dotation unique compst° spécifiques t.p.	552 683	552 683	474 000	-78 683	-14.24%	-78 683	-14.24%
74832	Attributions fonds départ. taxe profess.	500 000	439 009	480 000	-20 000	-4.00%	40 991	9.34%
74834	Etat - compens.exon. des taxes foncières	208 508	208 508	182 000	-26 508	-12.71%	-26 508	-12.71%
74835	Etat - compens.exon. des taxes d'habita.	1 057 137	1 057 137	1 072 000	14 863	1.41%	14 863	1.41%
	allocations compensatrices	2 461 303	2 397 812	2 350 975	-110 328	-4.48%	-46 837	-1.95%

La DUCSTP (Dotation Unique des Compensations Spécifiques de Taxe Professionnelle) constitue la variable d'ajustement des dotations d'Etat et poursuit la baisse constatée ces dernières années. Cette baisse est de - 78 K€, soit – 14,24 %.

➔ **Les autres recettes**

		2014	2015	Evolution	
				En valeur	En %
Chapitre 013	Atténuation de charges	115 000	111 000	-4 000	-3.48%
Chapitre 70	Produits des services	5 116 017	3 649 259	-1 466 758	-28.67%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	546 120	549 587	3 467	0.63%
Chapitre 76	Produits financiers	40 000	40 000	0	0.00%
	Total	5 817 137	4 349 846	-1 467 291	-25.22%

A périmètre constant sans transfert des recettes de la restauration au Budget annexe de la Cuisine Centrale :

		2014	2015	Evolution	
				En valeur	En %
Chapitre 013	Atténuation de charges	115 000	111 000	-4 000	-3.48%
Chapitre 70	Produits des services	5 116 017	4 919 533	-196 484	-3.84%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	546 120	549 587	3 467	0.63%
Chapitre 76	Produits financiers	40 000	40 000	0	0.00%
	Total	5 817 137	5 620 120	-197 017	-3.39%

B. Les dépenses de fonctionnement

		BP 2014	BP 2015	évolution	
				en valeur	en %
011	Charges à caractère général	14 758 833	14 459 352	-299 481	-2.03%
012	Charges de personnel	39 015 691	36 884 308	-2 131 383	-5.46%
014	Atténuation de produits	49 000	49 000	0	0.00%
65	Autres charges de gestion courante	11 518 677	10 065 993	-1 452 684	-12.61%
	dépenses de gestion courante	**65 342 201**	**61 458 653**	**-3 883 548**	**-5.94%**
66	Charges financières	2 105 000	2 140 000	35 000	1.66%
67	Charges exceptionnelles	421 500	341 500	-80 000	-18.98%
022	Dépenses imprévues	0	0	0	
	dépenses réelles de fonctionnement	**67 868 701**	**63 940 153**	**-3 928 548**	**-5.79%**

A périmètre constant sans transfert des flux de personnel à la CAB (3 M€) et participation d'équilibre au budget de la Cuisine Centrale (1.2 M€) :

		BP 2014	BP 2015	évolution	
				en valeur	en %
011	Charges à caractère général	14 758 833	14 459 352	-299 481	-2.03%
012	Charges de personnel	39 015 691	39 884 308	868 617	2.23%
014	Atténuation de produits	49 000	49 000	0	0.00%
65	Autres charges de gestion courante	11 518 677	11 336 267	-182 410	-1.58%
	dépenses de gestion courante	**65 342 201**	**65 728 927**	**386 726**	**0.59%**
66	Charges financières	2 105 000	2 140 000	35 000	1.66%
67	Charges exceptionnelles	421 500	341 500	-80 000	-18.98%
022	Dépenses imprévues	0	0	0	
	dépenses réelles de fonctionnement	**67 868 701**	**68 210 427**	**341 726**	**0.50%**

➔ **<u>Les charges à caractère général</u> (chapitre 011)**

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
011	**Charges à caractère général**	14 758 833	14 459 352	-299 481	-2.03%

Le chapitre 011 représente une dépense globale de 14.5 millions d'euros et baisse de 299 K€ (- 2,03 %) par rapport à 2014.

Les principales dépenses nouvelles sont :

- Fêtes de fin d'année : + 250 K€
- Son et lumière d'été : + 100 K€
- Détecteurs de fumée : + 260 K€
- Participation à Atria : + 100 K€
- Fluides et énergie : + 365 K€
- Participation au CFA + 241 K€

Ces dépenses nouvelles sont compensées par un effort important de plus de 800 000 € réalisé par les services sur les budgets de fonctionnement et également par la reprise des activités périscolaires des Francas, qui se traduit globalement par une réduction du coût de l'ordre de 300 000 €.

Il convient également de noter que les fêtes de fin d'année 2015 sont provisionnées sur le BP et non sur un BS comme cela était fait autrefois, ce qui montre la sincérité de ce budget.

➔ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
012	Charges de personnel	39 015 691	36 884 308	-2 131 383	-5.46%

A périmètre constant sans transfert des flux de personnel :

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
012	Charges de personnel	39 015 691	39 884 308	868 617	2.23%

Les principaux mouvements opérés sont :

- - 301 000 € de dépenses de personnel liées au transfert de compétence à la CAB (dont 140 000 € au titre du transfert du droit des sols et 161 000 € au titre de l'intégration de postes de DGA dans les flux Ville-CAB),
- + 230 000 € pour renforcer la Police Municipale,
- + 558 000 € pour la reprise des activités périscolaires des Francas (compensée par une baisse des charges de fonctionnement et une reprise des recettes de la CAF pour un gain global de 300 000 €),
- + 381 617 € d'évolution au titre du Glissement Vieillesse Technicité.

➔ Les subventions

	BP 2014	BP 2015	Evolution	%
Subventions	5 556 105	5 409 550	-146 555	-2.64%

Les subventions de BP à BP baissent de – 2,64% sous l'effet d'un transfert de subventions à la CAB dans le cadre du transfert de compétence enseignement supérieur. Corrigé de cet élément, les subventions progressent de 31 545 €.

A partir du BP 2015, un choix a été fait d'intégrer les subventions portées par le CCAS dans le Budget principal de la ville. Une enveloppe à affecter de 125 034 € est proposée au vote. L'affectation définitive par association se fera lors de la première Décision Modificative.

➔ Les contingents et participations

Contingents et autres charges de gestion courante	2014	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Participation CFA	400 220	641 517	241 297	60.29%
Participation Cuisine Centrale	1 468 346	198 072	-1 270 274	-86.51%
Participation SMGPAP	1 153 000	1 073 000	-80 000	-6.94%
CCAS	1 899 000	1 654 304	-244 696	-12.89%
Total	4 920 566	3 566 893	-1 353 673	-27.51%

A périmètre constant hors diminution du transfert des recettes de la restauration du Budget annexe de la Cuisine Centrale :

Contingents et autres charges de gestion courante	2014	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Participation CFA	400 220	641 517	241 297	60.29%
Participation Cuisine Centrale	1 468 346	1 468 346	0	0.00%
Participation SMGPAP	1 153 000	1 073 000	-80 000	-6.94%
CCAS	1 899 000	1 654 304	-244 696	-12.89%
Total	4 920 566	4 837 167	-83 399	-1.69%

La variation de la patricipation d'équilibre au Budget du CCAS s'explique par la reprise des subventions aux associations sur le Budget principal de la Ville et par le transfert d'un emploi.

➔ Les charges exceptionnelles

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
67	dépenses exceptionnelles	421 500	341 500	-80 000	-18.98%

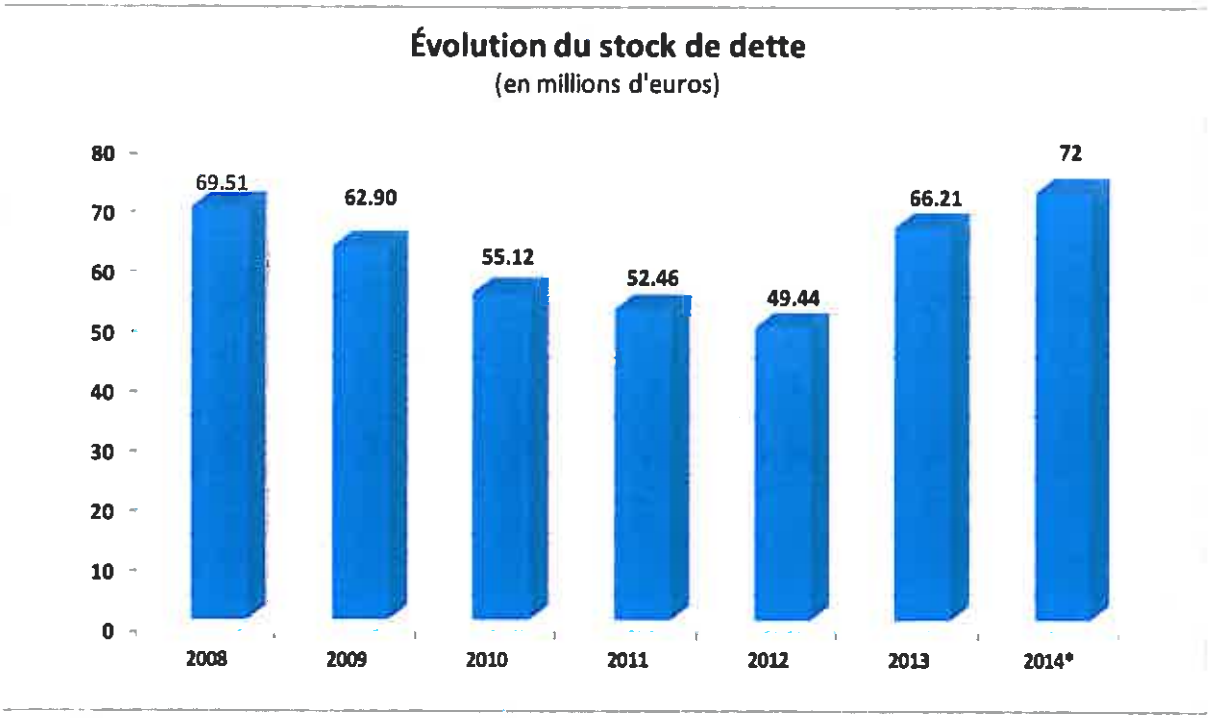
La baisse de ce chapitre s'explique par la diminution de l'enveloppe consacrée aux indemnités versées par la Commision de Règlement amiable suite aux travaux de la Place d'Armes.

➔ Les charges financières

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
66	Charges financières	2 105 000	2 140 000	35 000	1.66%

Evolution de la dette :

L'évolution du stock de la dette de 2008 à 2014 est la suivante :



*Estimation

1.2 La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à hauteur de 22 858 360 €, dont 7 601 000 € au titre du remboursement de la dette.

L'équilibre financier est le suivant :

Dépenses	2014	2015
Remboursement du capital de la dette	**7 101 000**	**7 601 000**
Dépenses d'équipement	**13 528 820**	**15 257 360**
Dont travaux et acquisitions	12 647 020	14 753 760
Dont acquisitions foncières	500 000	300 000
Dont subventions	381 800	203 600
Total des dépenses d'investissement	**20 629 820**	**22 858 360**

Recettes		
Autofinancement (épargne brute)	7 360 081	7 645 436
Ressources propres d'investissement	5 506 641	7 889 575
Emprunts nouveaux	7 763 098	7 323 349
Total des recettes d'investissement	**20 629 820**	**22 858 360**

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent entre les dépenses d'équipement pour 15,2 M€ et le remboursement du capital de la dette pour 7,6 M€.

Répartition des dépenses d'équipement :

Maintenance bâtiments et infrastructures	2 500 000
Moyens des services	2 123 760
Subventions d'équipement versées	203 600
Acquisitions divers bâtiments	300 000
PPI	10 130 000
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	**15 257 360**

1° - Maintenance bâtiments et infrastructures :

MAINTENANCE BATIMENTS	
ETUDES BATIMENTS	17 000
TRAVAUX SECURITE et CONTRATS MAINTENANCE REGLEMENTAIRE	301 000
MAINTENANCE COURANTE TOUS BÂTIMENTS	40 000
MAINTENANCE CHAUFFAGE HORS MPPE	39 500
CHARPENTE - TOITURE	50 000
FENETRES	23 000
ECLAIRAGE EXTERIEUR	10 000
VENTILATION - QUALITE DE L'AIR	23 000
RENOVATION INTERIEURE	301 500
ECOLES	97 000
CRECHES	21 000
CULTURE	47 000
DSU	11 500
SPORTS	13 000
Bâtiments divers	35 000
ATRIA	77 000
RENOVATION EXTERIEURE	111 000
AMENAGEMENT EXTERIEUR	35 000
POLITIQUE D'INSERTION - Régies de quartier	70 000
SECURISATION	42 500
TOTAL MAINTENANCE BATIMENTS	1 063 500

MAINTENANCE INFRASTRUCTURES	
ETUDES INFRASTRUCTURES	5 000
LOGICIEL DICT et VEILLE REGLEMENTAIRE	6 500
CHAUSSÉES TROTTOIRS	750 500
Rue Allendé (chaussée, parkings et abords)	150 000
Rue de Lille (trottoir et chaussée)	175 000
Rue Colbert	90 000
Rue Le Nôtre (structure de chaussée)	75 000
Rue Jean Moulin (trottoirs direction Offemont)	21 000
Rue Gébhart (Miotte)	8 000
Faubourg de Montbéliard (trottoir impôts)	6 500
Rue de Madagascar (aménagement complet coté Jaurès)	60 000
Rue Parant (chaussée)	30 000
Allée de la Filature (enrobé)	20 000
Réparations hivernales	83 000
Travaux en coordination	30 000
ETUDES OUVRAGES D'ART (Contrôle)	16 000
TRAVAUX DIVERS OUVRAGES D'ART	16 500
OUVRAGES D'ART PROGRAMME ANNUEL	40 000
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ACODRAINS et OUVRAGES EP	10 000
REFECTION JEUX ET SOLS AMORTISSANTS	35 000
PROGRAMME DE MAINTENANCE BANDES PODOTACTILES	5 000
MAINTENANCE MARQUAGE AU SOL	40 000
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES SYSTEMES DE VIDEOSURVEILLANCE	105 000
REMPLACEMENT CAMERAS	40 000
SYSTEMES PEAGERS ENTRETIEN	24 000
TRAVAUX DIVERS FONTAINES	47 000
MAINTENANCE BORNES ET BARRIERES	10 000
MODERNISATION ÉCLAIRAGE PUBLIC	242 000
PROGRAMME D'ECONOMIE D'ENERGIE	40 000
TOTAL MAINTENANCE INFRASTRUCTURES	1 436 500
TOTAL MAINTENANCE	2 500 000

2° - Moyens des services :

Urbanisme	30 000
Déplacements	176 000
Environnement - espaces verts	275 000
Centre Technique Municipal	191 000
Informatique- bureautique - téléphonie	349 930
Véhicules	270 000
Mobilier	40 000
Moyens des autres services	791 830
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	**2 123 760**

3° - Les participations et les subventions d'équipement proposées :

Il vous est proposé de retenir une enveloppe de 203 600 € au titre des subventions d'équipement aux associations et organismes, selon la répartition suivante :

Nom de l'Association	Montant proposé au BP 2015
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE	400 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	5 000 €
RAVALEMENT DE FACADES	25 000 €
AMBA	1 000 €
CERAP (Centre d'Etudes et de Réalisations Astronomiques Pégoud "le Planétarium")	2 000 €
IDEE	1 500 €
LES RIFFS DU LION	5 000 €
OHVB (Orchestre d'Harmonie de la Ville de Belfort)	4 000 €
THEATRE GRANIT	35 000 €
VELOCAMPUS DU LION	1 400 €
CLUB BELFORTAIN D'AQUARIOPHILIE	1 000 €
ACCA BELFORT	500 €
ABPN	1 000 €
AAPPMA	1 000 €
ARMEE DU SALUT	100 000 €
ASMB PATINAGE DE VITESSE	300 €
BRIDGE CLUB BELFORT	200 €
SOCIETE DE SKI ET DE TOURISME EN MONTAGNE	300 €
BELFORT ATHLE	4 000 €
ASMB HOCKEY SUR GLACE	1 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE BELFORT SUD	14 000 €
Total subvention d'équipement	**203 600 €**

4° Nouveaux projets/projets structurants :

	2015
	Dépenses en K Euros
Aménagements urbains	
Parking central et jardin	500
Promenade Savoureuse	200
ZAC du Parc à Ballon	280
Culture - Patrimoine	
Cour d'Honneur de la Citadelle	400
Cathédrale Tour Nord	439
Citadelle Cour E	100
Kiosque Place d'Armes	55
Salle des fêtes	225
Chapelle de Brasse : toiture	250
Entretien des remparts	70
Chantiers d'insertion	77
Sport	
Stade des 3 chênes Vestiaires/tribunes	1 600
Stade Mattler : éclairage	220
Gymnase Buffet	270
Tennis	70
Formation - Education	
Ecole Rücklin	100
Cour Ecole Géhant	188
Politique de la ville	
Démolition Ecole Langevin	221
Démolition bâtiment rue de Londres	170
Extension maison de quartier centre ville	250
Cimetières	
Cimetière des Mobiles	21
Cimetière de Brasse	10
Cimetière Bellevue	15
Voiries/espaces publics	
Accessibilité	200
Sécurité routière	50
Jalonnement	10
Piste cyclable	60
Parcs et jardins	300
Accès handicapés place Anne Franck	40
Jointage des pavés	60
Enrobés autour Fontaine Fbg de France	20
Rue du repos	75
Rue du Salbert	250
Piste d'accès au skate park	25
Aménagement rue Fabre d'Eglantine	12
Supports vélos rue Stroiz	5
Eclairage Quai de la Savoureuse	80
Déplacement terrain sport rue Sangnier	55
Rénovation éclairage place de la commune	80
Parking Edison : aménagement d'un trottoir	9
Square rue Ambroise Croizat	10
Square AFN pour statue	20
Aire stationnement camping car (parking EPIDe)	120
Allée piétonne rue Koechlin	10
Suppression espaces verts rue Chateaudun	50
Reprise du plan de circulation travaux	200
Reprise du plan de circulation signalisation	25
Site Marc Bloch	25
Garde corps passerelle Hatry	30
Chemin de la Miotte	30
Desserte Offemont	180
Place de la commune/rue Valles/rue Proud'hon : réfection éclairage public	118
Conteneurs enterrés	40
Trottoirs Centre Commercial des Glacis	25
Aménagement carrefour JJaurès-Bardot	120
Réfection voirie devant Atria	25
Economie d'énergie	
Economie d'énergie Bâtiments	200
Rénovation énergétique	400
Environnement	
Récupération des eaux pluviales	100
Fonctionnement des services	
Vestiaires du CTM	700
Climatisation Etat-civil	40
Hôtel de ville : rénovation toilettes du RDC	20
Local de stockage atelier Faid'herbe	20
Sécurité	
Vidéoprotection	400
Sécurisation des bâtiments	15
AUTRES DEPENSES	
Site internet ville	35
Nouvelle maquette belfort mag	15
Travaux suite sinistres	10
Cimetières concessions	85
TOTAL	10 130

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à :

- FCTVA 3,79 M€
- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES 1,43 M€
- PRODUITS DE CESSION 1,5 M€
- AMENDES DE POLICE 0,7 M€
- TAXE D AMENAGEMENT 0,1 M€
- EMPRUNT 7,32 M€

C. Les Autorisations de Programme et Crédits de paiement

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion en AP/CP, il vous est proposé la création des programmes suivants et la répartition des crédits :

Programme : Cathédrale Saint-Christophe

		Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Opération	Cathédrale Saint-Christophe Tour Nord	1 478 000	439 000	500 000	539 000

Programme : Remparts

		Autorisation de programme	Crédits de paiement					
			CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Opération	Entretien des remparts	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Opération	Chantier insertion	462 000	77 000	77 000	77 000	77 000	77 000	77 000

Programme : Stade des 3 Chênes

		Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Opération	Vestiaires/Tribunes	2 200 000	1 600 000	600 000	-

Programme : Ecoles Primaires et Maternelles

		Autorisation de programme	Crédits de paiement			
			CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Opération	Ecole Rücklin	2 600 000	100 000	500 000	1 000 000	1 000 000

Programme : Maisons de Quartier

		Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Opération	Extension Maison de Quartier Centre Ville	520 000	250 000	220 000	50 000

2. LE BUDGET ANNEXE DU CFA

Le projet de Budget Primitif 2015 s'équilibre à 2 233 534 € en fonctionnement et à 276 700 € en investissement.

2.1 La section de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement est contenue à moins de 1 %.

Les recettes de fonctionnement hors participation de la Ville (641k€) diminuent de 577 403 €, soit - 26.6 %.

La participation d'équilibre du Budget principal est quant à elle en augmentation de + 241 297 €.

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
011	Charges à caractère général	338 600	354 500	15 900	4.70%
012	Charges de personnel	1 658 920	1 658 930	10	0.00%
65	Autres charges de gestion courante	21 100	21 304	204	0.97%
66	Charges financières	18 800	18 000	-800	-4.26%
67	Charges exceptionnelles		0	0	
	dépenses réelles de fonctionnement	**2 037 420**	**2 052 734**	**15 314**	**0.75%**
023	Virement à la section d'invt	19 000	79 800	60 800	320.00%
042	opérations d'ordres	113 000	101 000	-12 000	-10.62%
	dépenses de fonctionnement	**2 169 420**	**2 233 534**	**64 114**	**2.96%**

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	2 000	0	-2 000	-100.00%
73	Impôts et taxes	198 000	183 000	-15 000	-7.58%
74	Dotations, subventions et participations	1 752 420	1 958 534	206 114	11.76%
75	Autres produits de gestion courante	85 000	92 000	7 000	8.24%
	recettes réelles de fonctionnement	**2 037 420**	**2 233 534**	**196 114**	**9.63%**
042	opérations d'ordres	132 000	0	-132 000	-100.00%
	recettes de fonctionnement	**2 169 420**	**2 233 534**	**64 114**	**2.96%**

2.2 La section d'investissement

	BP 2014	BP 2015	Écart BP à BP en valeur	Écart BP à BP en %
Dépenses investissement	544 991	276 700	-268 291	-49.23%
Dont Équipement	331 491	201 700	-129 791	-39.15%
Dont subventions transférables	132 000	0	-132 000	-100.00%
Emprunt	81 500	75 000	-6 500	-7.98%
Ressources propres d'investissement	163 863	212 048	48 185	29.41%
Dont FCTVA	13 863	23 348	9 485	68.42%
Dont subvention investissement	18 000	7 900	-10 100	-56.11%
Dont amortissements	113 000	101 000	-12 000	-10.62%
Dont virement de la section de fonctionnement	19 000	79 800	60 800	320.00%
Emprunt	381 128	64 652	-316 476	-83.04%

Les dépenses d'équipement sont inscrites à hauteur de 201 700 € et permettent la réalisation des travaux suivants :

- Réfection de la toiture du bâtiment A.
- Poursuite de la mise en norme PMR.
- Mise aux normes PMR des sanitaires.
- Création de vestiaires pour le laboratoire de pâtisserie et de boulangerie.
- Etude pour la restructuration du laboratoire de boulangerie.

LE BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

2.3 La section de fonctionnement

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
011	Charges à caractère général	952 630	890 140	-62 490	-6.56%
012	Charges de personnel	461 954	555 880	93 926	20.33%
65	Autres charges de gestion courante	5 112	5 432	320	6.26%
66	Charges financières	3 000	8 000	5 000	166.67%
	dépenses réelles de fonctionnement	**1 422 696**	**1 459 452**	**36 756**	**2.58%**
023	Virement à la section d'invt	8 100	17 750	9 650	
042	opérations d'ordres	50 950	60 000	9 050	17.76%
	dépenses de fonctionnement	**1 481 746**	**1 537 202**	**55 456**	**3.74%**

		BP 2014	BP 2015	Evolution	
				En valeur	En %
70	Produits des services		1 312 182	1 312 182	
73	Impôts et taxes	13 400	0	-13 400	
74	Dotations, Subventions et Participations		26 948	26 948	
75	Autres produits de gestion courante	1 468 346	198 072	-1 270 274	-86.51%
	recettes réelles de fonctionnement	**1 481 746**	**1 537 202**	**55 456**	**3.74%**
042	opérations d'ordres			0	
	recettes de fonctionnement	**1 481 746**	**1 537 202**	**55 456**	**3.74%**

Le budget global s'établit à 1 537 202 €.

Le poste de charges à caractère général diminue de 62 490 € ; le poste de frais de personnel augmente, lui, de 93 926 €, soit 20,33 %.

Ce Budget est équilibré par une participation du Budget principal de la Ville à hauteur de 198 072 €, en diminution de 1 270 274 € par rapport à 2014.
Un rééquilibrage a été opéré entre les chapitres 70, qui récupère les recettes de la restauration du Budget principal et le chapitre 75, qui constate la participation nette du Budget principal.

2.4 La section d'investissement

Il est proposé 387 200 € de dépenses d'équipement, dont 340 000 € pour la mise aux normes et l'extension des sanitaires.
L'équilibre du Budget se réalise, hors ressources propres d'investissement (92 000 €, soit + 43 % par rapport à 2014) par un emprunt de 327 200 €.

	BP 2014	BP 2015	Evolution	
			En valeur	En %
Dépenses investissement	**141 800**	419 200	**277 400**	**195.63%**

Ressources propres d'investissement	**66 498**	92 000	25 502	43.51%
dont FCTVA	7 448	14 250	6 802	41.69%
dont amortissements	50 950	56 000	5 050	11.94%
dont concession		4 000	4 000	
dont virement de la section de fonctionnement	8 100	17 750	9 650	
Emprunt	**75 302**	327 200	**251 898**	**574.00%**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 34 voix pour et 10 contre (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

ADOPTE les taux d'imposition 2015 suivants :

Taxe d'Habitation :	16,80 %
Taxe Foncière Bâti :	19,00 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	82,83 %

ADOPTE le Budget Primitif 2015.

VOTE les crédits par nature et par chapitre.

APPROUVE la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec les associations bénéficiaires.

PROCEDE A UN VOTE DISTINCT pour les associations qui comptent un membre du Conseil Municipal, soit au sein de leur Conseil d'Administration, soit en qualité de salarié.

AUTORISE le versement des cotisations aux organismes auxquels la Ville est adhérente, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants.

ADOPTE le Budget annexe du CFA.

ADOPTE le Budget annexe de la Cuisine Centrale.

APPROUVE la création des 5 programmes présentés en AP/CP, ainsi que la répartition des crédits.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,



Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-221

Modification des statuts de la SEMVIH (Société d'Economie Mixte à Vocation d'Immobilier Hôtelier)

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

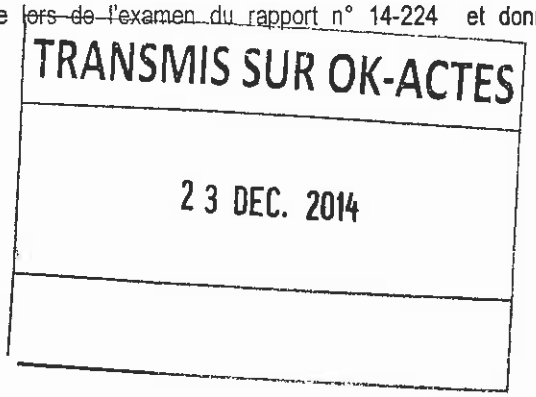
(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance ~~lors de l'examen du rapport~~ n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.



VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction des Affaires Juridiques

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/DAJ/GW - 14-221
Mots clés Juridique
Code matière 9.1

Objet **Modification des statuts de la SEMVIH (Société d'Economie Mixte à Vocation d'Immobilier Hôtelier)**

La Ville de Belfort est propriétaire du parking de l'Espérance, comprenant 160 places de stationnement, situé au sein du Centre des Congrès dénommé «ATRIA» à Belfort.

La SEMVIH envisageant d'acquérir ce bien, une estimation des Domaines a été sollicitée sur ce point.

Cette acquisition nécessite de modifier les statuts de la SEMVIH, et plus particulièrement son objet social. Il vous est proposé la nouvelle formulation ci-après :

Rédaction actuelle :

Article 3 - Objet

La société a pour objet d'acquérir un immeuble à usage principal hôtelier situé sur la ZAC de l'Espérance à Belfort et d'en assurer la gestion, l'entretien et la mise en valeur.

Nouvelle rédaction - Projet de modification

Article 3 - Objet

La société a pour objet d'acquérir un immeuble à usage principal d'hôtellerie et de restauration au Centre ATRIA, sis avenue de l'Espérance à Belfort.

Les modalités de gestion de l'immeuble et les obligations réciproques des parties sont arrêtées dans les dispositions du bail qui lie la société à son locataire.

La société a également pour objet d'acquérir un parking souterrain situé au Centre ATRIA. Ce parking sera pour l'essentiel destiné à l'exploitation hôtelière, et pour le surplus, à l'usage du public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-), 2 abstentions (M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI- et Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT- ne prennent pas part au vote),

APPROUVE la modification des statuts de la SEMVIH.

VALIDE la nouvelle rédaction qui lui est proposée.

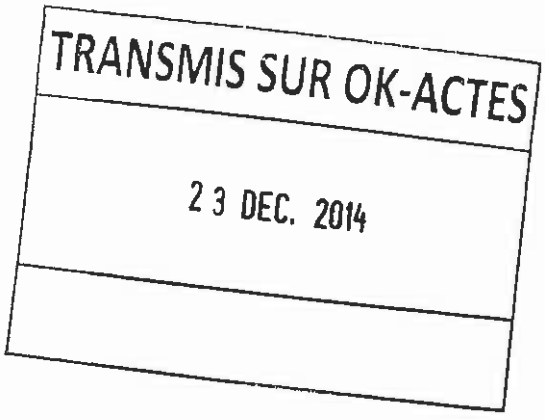
Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,



Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-222

Cession de l'immeuble sis 5-7 rue Lebleu et 18 rue des Tanneurs à Belfort

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

Direction des Affaires Juridiques

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/DAJ/AF - 14-222
Mots clés Foncier/Patrimoine
Code matière 3.2

Objet **Cession de l'immeuble sis 5-7 rue Lebleu et 18 rue des Tanneurs à Belfort**

La Ville de Belfort a acquis, suite à préemption, le 7 novembre 2007, un immeuble à l'angle de la rue Lebleu et de la rue des Tanneurs (adresse : 5-7 rue Lebleu et 18 rue des Tanneurs). L'objet de la préemption, lié à ce bien, était de constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement du secteur. Or, cette opération n'a finalement pas été réalisée.

La commune n'ayant pas l'utilité de ce bien, et le délai de cinq ans prévu à l'Article L 213-11 du Code de l'Urbanisme étant écoulé, la Ville de Belfort l'a mis en vente à la date du 12 septembre 2014 (annonce immobilière, articles dans la presse locale et site internet de la Ville).

Il s'agit d'un ensemble immobilier sur trois niveaux, comportant onze appartements, ainsi qu'un terrain attenant en nature de cour et jardin. La surface utile est de 400 m². La parcelle concernée est cadastrée section BK n° 105, d'une contenance de 841 m² (plan de situation et plan parcellaire, annexes 1 et 2).

Une demande d'évaluation a été adressée au service France Domaine le 29 octobre 2014 (annexe 3). Aucune réponse n'ayant été apportée dans le délai d'un mois, l'avis du Domaine est réputé donné (Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est à noter l'existence d'un arrêté préfectoral du 19 mars 2007 déclarant insalubres les parties communes, ainsi que trois appartements dépendant de cet ensemble immobilier, avec possibilité d'y remédier. De nombreux travaux sont à exécuter. Le futur acquéreur en est informé et en fera son affaire.

Une offre a été reçue en Mairie émanant de l'EURL TY IMMOBILIERE, représentée par M. Yacine TOUJANI, d'un montant de 180 000 €, en date du 22 septembre dernier. Cette société envisage d'acquérir ce bien dans le cadre d'une opération immobilière.

Le notaire dans ce dossier sera Maître Christophe MULLER, à Belfort. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour et 8 contre (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI- M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE le principe et les conditions de cette cession.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

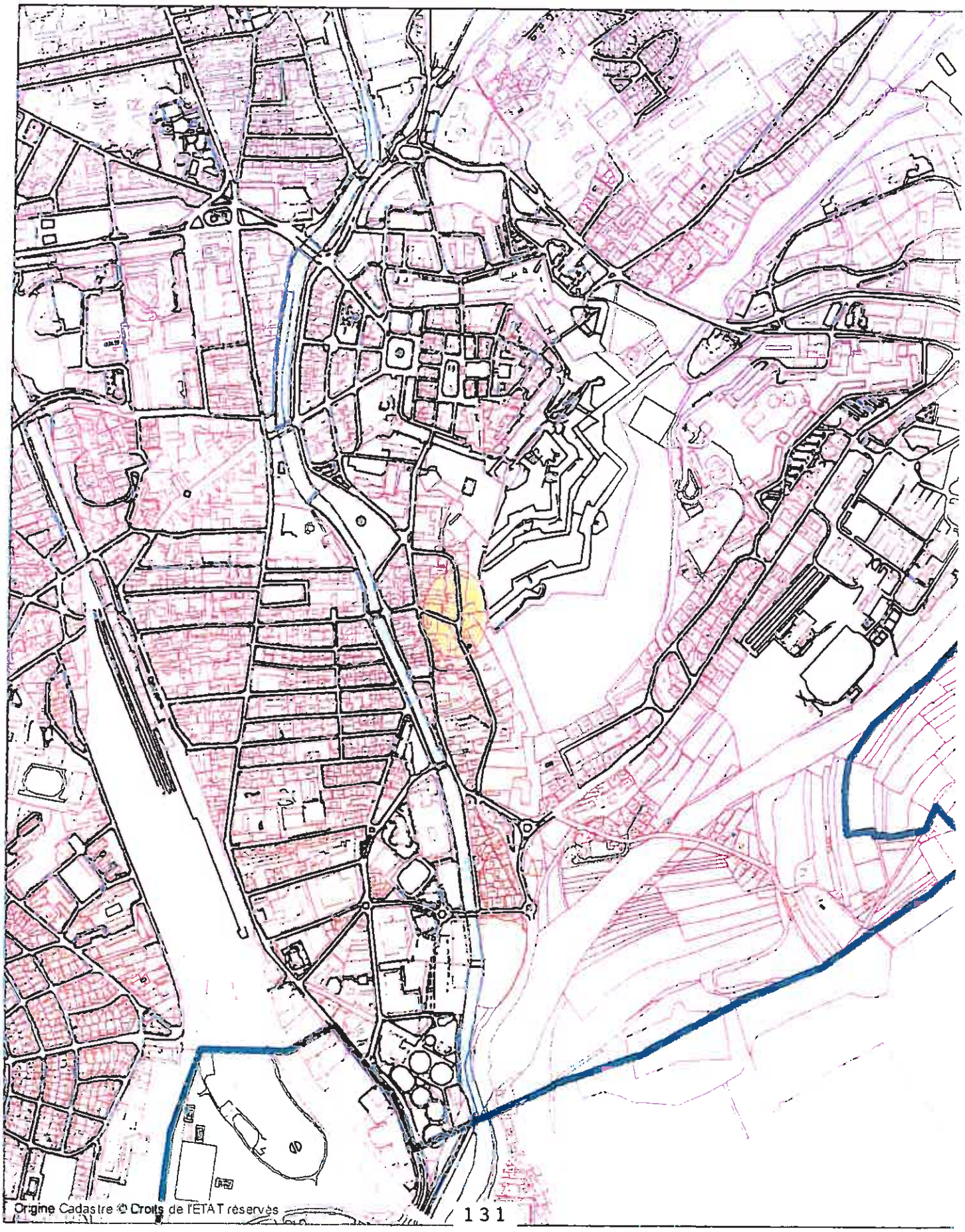
Annexe 1

COMMUNE DE BELFORT

Rues des Tanneurs et François Lebleu

Plan de Situation

1/10 000



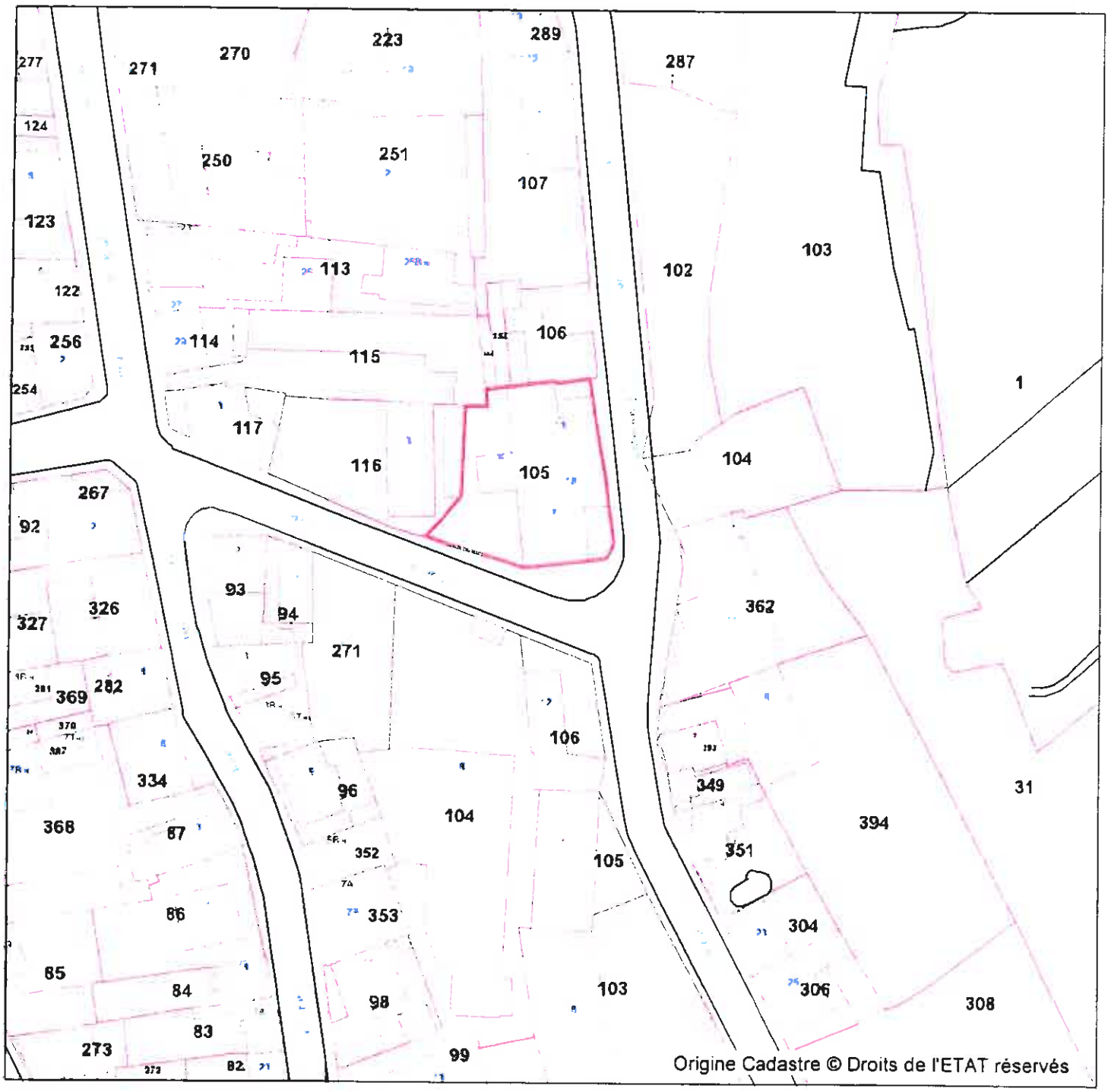
Annexe 2

COMMUNE DE BELFORT

Rues des Tanneurs et François Lebleu

Plan Parcellaire

1/1 000



Etat Parcellaire

Date : 20 Novembre 2014	TERRITOIRE DE BELFORT		Commune de BELFORT
Propriétaire:	Commune de BELFORT Place d'Armes 90000 BELFORT		
ETAT ACTUEL			
Section	N° cadastral	Adresse du bien	Contenance cadastrale
BK	105	5 - 7 rue Lebleu / 18 rue des Tanneurs	841 m²

Annexe 3

VILLE DE
BELFORT

Direction des Affaires Juridiques

Monsieur le Directeur Départemental
des Finances Publiques de Belfort
Pôle Gestion Publique- Division Domaine
9 bis faubourg de Montbéliard

90000 BELFORT

Belfort Le 29 OCT. 2014
référence DAJ/AF/2014/360
affaire suivie par Alexandra Fabbri
téléphone 03 84 54 26 12
courriel afabbri@agglo-belfort.fr

Objet **Evaluation immeuble sis 5-7 rue Lebleu et 18 rue des Tanneurs à Belfort**

Monsieur le Directeur,

La Ville de Belfort a acquis, suite à préemption, le 7 novembre 2007, un immeuble à l'angle de la rue Lebleu et de la rue des Tanneurs (adresse : 5-7 rue Lebleu et 18 rue des Tanneurs). L'objet de la préemption, lié à ce bien, était de constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement du secteur. Or, cette opération n'a pas été réalisée.

La commune n'ayant pas l'utilité de ce bien et le délai de cinq ans prévu à l'article L 213-11 du code l'urbanisme étant écoulé, la Ville de Belfort met en vente ce bien.

Il s'agit d'un ensemble immobilier sur trois niveaux comportant onze appartements ainsi qu'un terrain attenant en nature de cour et jardin. La surface utile est de 400 m². La parcelle concernée est cadastrée section BK n° 105, d'une contenance de 841 m².

Il est à noter l'existence d'un arrêté préfectoral du 19 mars 2007 déclarant insalubres les parties communes ainsi que trois appartements dépendant de cet ensemble immobilier. Les acquéreurs éventuels en sont informés et en feront leur affaire.

Je vous adresse, sous ce pli, le plan de situation ainsi que le plan parcellaire (annexes 1 et 2) et vous précise que la parcelle concernée est en zone UD dont vous trouverez le règlement au PLU ci-joint (annexe 3).

Un acquéreur s'est fait connaître auprès de la commune, EURL TY IMMOBILIERE, et a fait une offre d'un montant de 180 000 €. En conséquence, je vous remercie de bien vouloir rendre un avis sur cette mutation.

.../...

Hôtel de VILLE DE BELFORT et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine
Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex
Tél. 03 84 54 24 24 - Fax 03 84 21 71 71
www.ville-belfort.fr

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien VIVOT
Adjoint au Maire

P.J. : 3

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-223

Cession du lot n° 102 dans l'ensemble immobilier 18 faubourg de France à Belfort

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction des Affaires Juridiques

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/DAJ/AF- 14-223
Mots clés Foncier/Patrimoine
Code matière : 3.2

Objet **Cession du lot n° 102 dans l'ensemble immobilier 18 faubourg de France à Belfort**

La Ville de Belfort est propriétaire du lot n° 102 dans un ensemble immobilier sis à Belfort, 18 faubourg de France, cadastré section AL n° 88, d'une contenance de 26a 16ca (plan de situation et plan parcellaire, annexes 1 et 2).

Elle a acquis ce lot, par ordonnance d'expropriation en date du 29 septembre 2009. Le projet d'opération de logement initialement prévu n'ayant pas été finalisé, la commune envisage de se séparer de ce bien dont elle n'a aucune utilité. La Ville de Belfort l'a donc mis en vente à la date du 12 septembre 2014 (site internet de la Ville).

Le lot n° 102 est composé de la totalité du premier étage et de la totalité du deuxième étage sous combles (situation actuelle : 4 murs et un toit), en état de vétusté (absence de tout élément de confort, inaccessibilité et toiture en partie détruite).

Une demande d'évaluation a été adressée au service France Domaine le 29 octobre 2014 (annexe 3). Aucune réponse n'ayant été apportée dans le délai d'un mois, l'avis du Domaine est réputé donné (article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Une offre a été reçue en Mairie émanant de la SC IMMO, représentée par M. Sébastien COMTE, et THIER IMMO, représentée par M. Thierry MICHEL, d'un montant de 40 000 €.

Le notaire dans ce dossier sera Maître Florence RIGOLLET, à Belfort. Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 32 voix pour, 8 contre (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-) et 2 abstentions (Mme Isabelle LOPEZ -mandataire de M. Bastien FAUDOT-),

(M. Brice MICHEL -mandataire de Mme Marie-Thérèse FOHRER- ne prend pas part au vote),

APPROUVE le principe et les conditions de cette cession.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

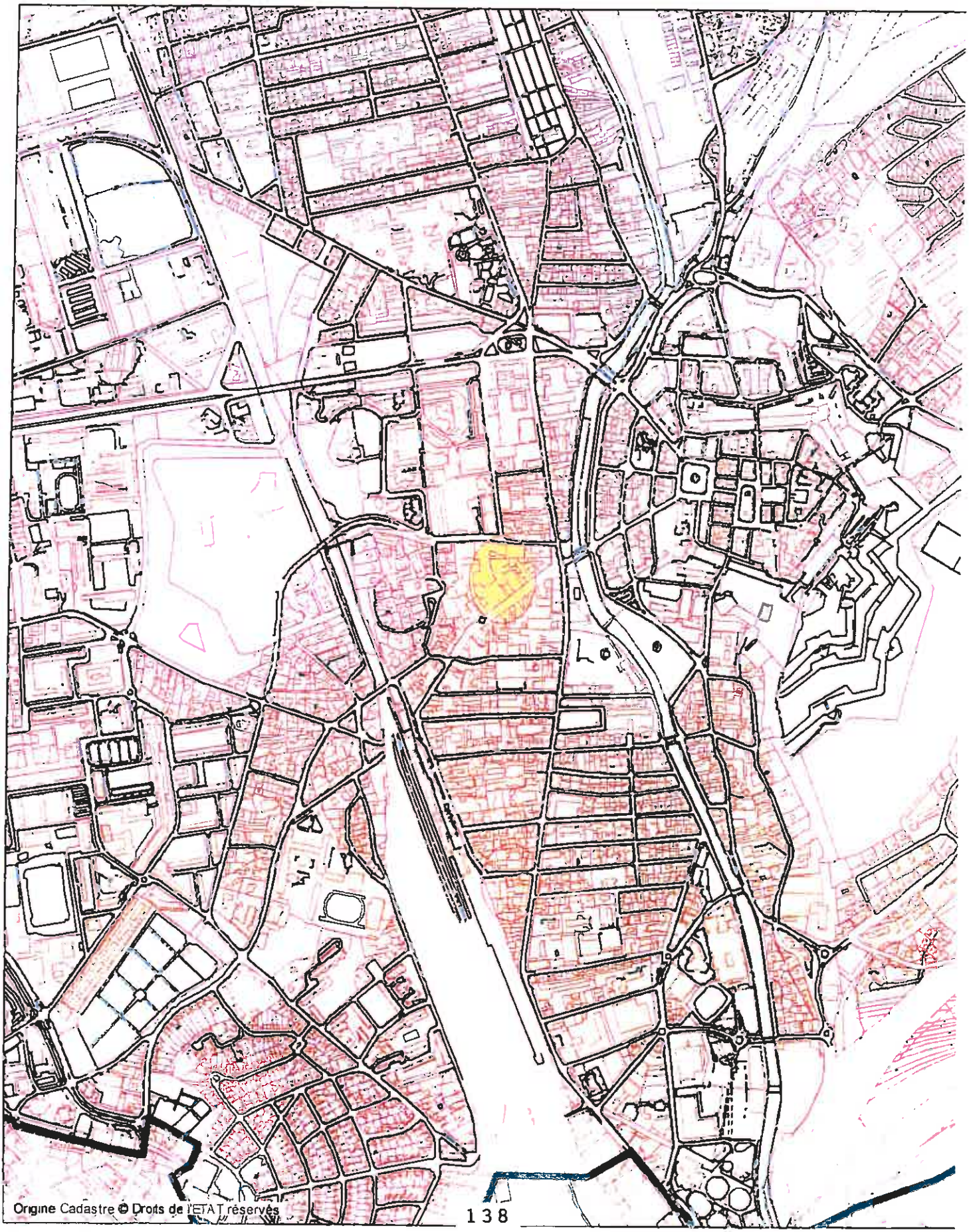
Annexe 1

COMMUNE DE BELFORT

18 faubourg de France

Plan de Situation

1/10 000



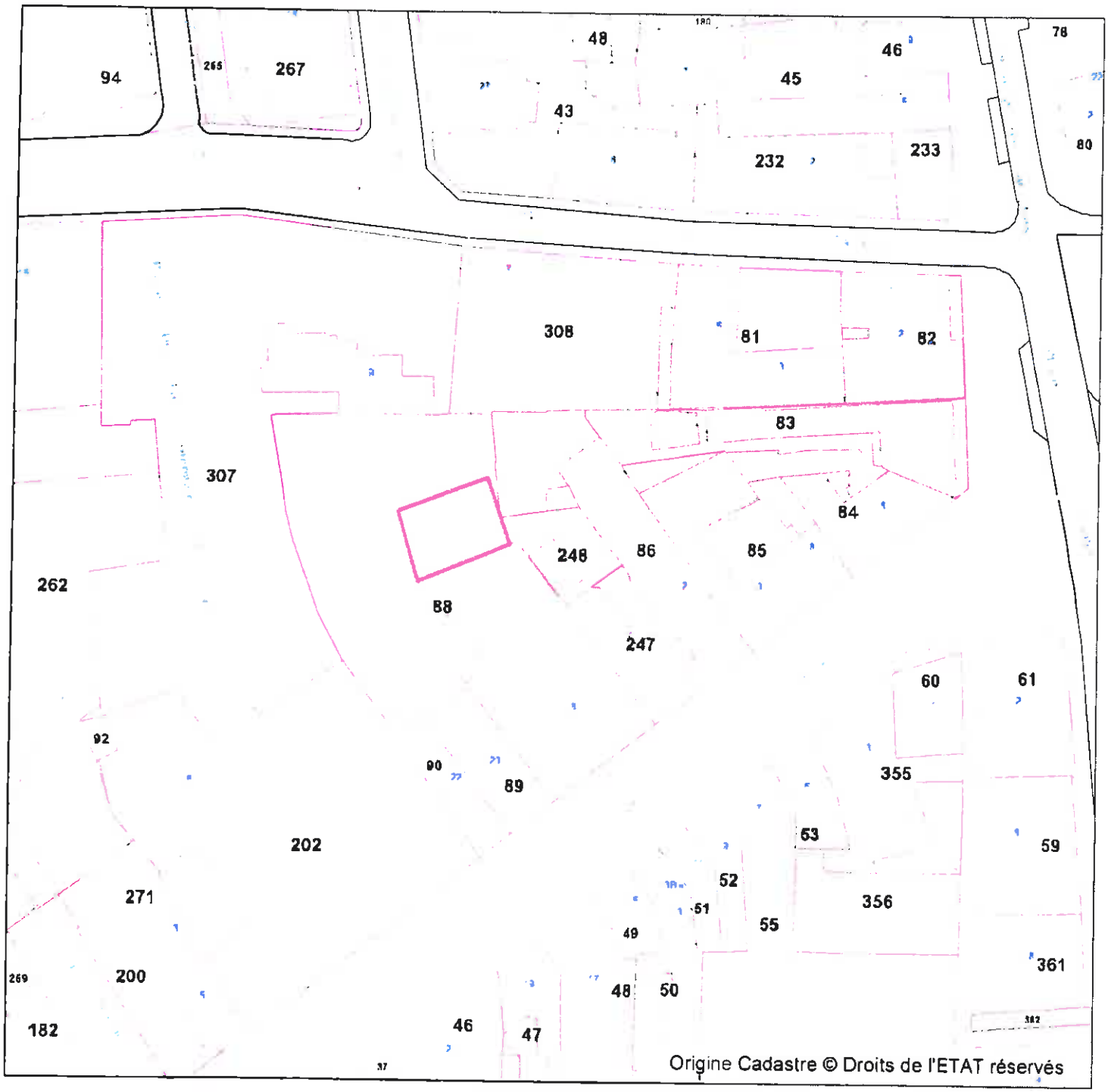
Annexe 2

COMMUNE DE BELFORT

18 faubourg de France

Plan Parcellaire

1/1 000



Etat Parcellaire

Date : 20 Novembre 2014	TERRITOIRE DE BELFORT	Commune de BELFORT

Propriétaire: Commune de BELFORT
Place d'Armes
90000 BELFORT

ETAT ACTUEL

Section	N° cadastral	Adresse du bien	Désignation des biens
AL	88	18 faubourg de France	Lot 102

Annexe 3

VILLE DE
BELFORT

Direction des Affaires Juridiques

Monsieur le Directeur Départemental
des Finances Publiques de Belfort
Pôle Gestion Publique- Division Domaine
9 bis faubourg de Montbéliard

90000 BELFORT

Belfort, le 29 OCT. 2014
référence DAJ/AF/2014/362
affaire suivie par Alexandra Fabbri
téléphone 03 84 54 26 12
courriel afabbri@agglo-belfort.fr

Objet **Evaluation lot n° 102 dans l'ensemble immobilier 18 faubourg de France sis à Belfort**

Monsieur le Directeur,

La Ville de Belfort est propriétaire du lot n° 102 dans un ensemble immobilier sis à Belfort, 18 faubourg de France, cadastré section AL n° 88, d'une contenance de 26a et 16ca.

Elle a acquis ce lot, par ordonnance d'expropriation en date du 29 septembre 2009. Le projet d'opération de logement initialement prévu n'ayant au final pas été réalisé, la commune envisage de se séparer de ce bien dont elle n'a aucune utilité.

Le lot n° 102 est composé de la totalité des premier et deuxième étages sous combles (situation actuelle : 4 murs et un toit), en état de vétusté (absence de tout élément de confort, inaccessibilité et toiture en partie détruite).

Je vous adresse, sous ce pli, le plan de situation ainsi que le plan parcellaire (annexes 1 et 2) et vous précise que la parcelle concernée est en zone UA dont vous trouverez le règlement au PLU ci-joint (annexe 3).

Une offre d'un montant de 40 000 € est parvenue en Mairie, adressée par SC IMMO et THIER IMMO. En conséquence, je vous remercie de bien vouloir rendre un avis sur cette opération.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée

Sébastien VIVOT
Adjoint au Maire

P.J. : 3

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-224

Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2014 du Budget principal Ville et Budget annexe Cuisine Centrale et Décision Modificative n° 1 du Budget annexe CFA

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

141

VILLE DE
BELFORT

Direction des Finances

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/RB/RB - 14-224
Mots clés Budget
Code matière 7.1

Objet **Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2014 du Budget principal Ville et Budget annexe Cuisine Centrale et Décision Modificative n° 1 du Budget annexe du CFA**

Il vous est proposé d'examiner quelques ajustements à apporter au Budget principal 2014, Budgets annexes Cuisine Centrale et CFA de la Ville.

I - BUDGET PRINCIPAL

Il est nécessaire :

- de procéder à des ajustements comptables d'opérations réelles et d'ordres budgétaires (avances et échanges de terrains) :

Opérations réelles :

- inscription d'une dépense pour les subventions aux associations de 15 890 € financée par les enveloppes à affecter,
- Inscription d'un complément de participation à la MIFE pour le PLIE (+ 1 630 €) compensé par des réductions de dépenses sur le chapitre 011 (- 1 170 €) et chapitre 65 (- 460 €).

Opérations sur cessions et acquisitions :

- échange de terrains entre la Ville et le Syndicat des Copropriétaires avenue du Maréchal Juin : 800 €,
- acquisition de terrain à l'euro symbolique de la copropriété Soufflot-Perrault (estimation du terrain 104 700 €),
- acquisition de garage à titre gratuit avenue de la Laurencie - Centre Commercial des Glacis (estimation 2 000 €).

Opérations d'ordre budgétaire équilibrées en dépenses et recettes :

- réintégration des travaux réalisés sous mandat de la Sodeb pour l'opération «Réhabilitation de l'IUT Belfort» : 65 615 € (chapitre 041),
- réintégration des travaux réalisés sous mandat de la Sodeb pour l'opération «Aménagement de la 2ème tranche du faubourg de France» : 733 355 € (chapitre 041).

- Subventions aux associations

SERVICE	MONTANT		ASSOCIATION
DG	-700,00 €		Enveloppe à affecter DG
ENVIRONNEMENT		700,00 €	Club AQUARIOPHILIE
	-700,00 €	**700,00 €**	
SPORTS	-8 855,00 €		Enveloppe à affecter Projets
SPORTS	-3 035,00 €		Enveloppe à affecter Dispositif Périscolaire
SPORTS		1 000,00 €	Belfort Athlétisme Marathon New York
SPORTS		890,00 €	SINAPS
SPORTS		5 000,00 €	ASMB FOOT Tournoi FUTSAL
SPORTS		3 000,00 €	TRI LION Dev Ecole TRIATHLON
SPORTS		1 000,00 €	BASKET CLUB BELFORT
SPORTS		1 000,00 €	ASMB VOLLEY
	-11 890,00 €	**11 890,00 €**	
DDA	-3 300,00 €		Enveloppe à affecter Vie Etudiante
DDA		300,00 €	METAS - Tournoi FUTSAL
ANIMATIONS		1 000,00 €	FEDE Nationale Anciens Missions extérieures
DG		2 000,00 €	Association Pont des Civilisations
	-3 300,00 €	**3 300,00 €**	
TOTAL	**-15 890,00 €**	**15 890,00 €**	

II - BUDGET CFA

En fonctionnement, + 3 054 € de dépenses au chapitre 65 (admissions en non-valeur et régularisation SMGPAP), financées par des réductions de dépenses sur le chapitre 011 (- 3 054 €).

En Investissement, + 4 080 € de dépenses pour du matériel informatique (chapitre 21), financées par une réduction du chapitre 23 du même montant.

III - BUDGET CUISINE CENTRALE

En fonctionnement, + 320 € d'ajustements sur intérêts de la dette (chapitre 66), financés par une réduction de dépenses sur le chapitre 011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 37 voix pour et 4 abstentions (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT- et M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote),

ADOPTE les modifications et ajustements budgétaires :

- de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2014 (Budget principal Ville et Budget annexe Cuisine Centrale),

- de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2014 (Budget annexe CFA).

ADOPTE l'affectation et le versement des subventions.

PROCEDE à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié.

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées, conformément à la loi du 12 avril 2000 précisée par le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BELFORT

POSTE COMPTABLE DE BELFORT VILLE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE 2

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL BELFORT

ANNEE 2014

Sommaire

I - Informations générales (6)
B - Modalités de vote du budget 3
II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 7
B2 - Balance générale du budget - Recettes 8
III - Vote du budget
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 9
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
IV - Annexes (7)
A - Eléments du bilan
A1 - Présentation croisée par fonction (1) 19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 43

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les programmes d'équipement.
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont budgétaires (délibération n°06/99 du 07 juillet 2006).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT **VOTES AU TITRE DU PRESENT** BUDGET (1)	**800.00**	**800.00**
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE **L'EXERCICE PRECEDENT (2)**		
	002 RESULTAT DE **FONCTIONNEMENT REPORTE (2)**	(si déficit)	**(si excédent)**
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	**800.00**	**800.00**

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) **VOTES AU TITRE DU PRESENT** BUDGET (y compris le compte 1068)	**906 470.00**	**906 470.00**
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE **L'EXERCICE PRECEDENT (2)**		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA **SECTION D'INVESTISSEMENT** REPORTE (2)	(si solde négatif)	**(si solde positif)**
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	**906 470.00**	**906 470.00**

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**907** 270.00	**907** 270.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 017 909.00		-1 170.00	-1 170.00	15 016 739.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	39 917 191.00				39 917 191.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	49 000.00				49 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 710 054.00		1 170.00	1 170.00	11 711 224.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**66 694 154.00**				**66 694 154.00**
66	CHARGES FINANCIERES	2 105 000.00				2 105 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	625 834.00				625 834.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**69 424 988.00**				**69 424 988.00**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)*	*4 199 916.00*				*4 199 916.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)*	*3 422 450.00*		*800.00*	*800.00*	*3 423 250.00*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***7 622 366.00***		***800.00***	***800.00***	***7 623 166.00***
	TOTAL	**77 047 354.00**		**800.00**	**800.00**	**77 048 154.00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	77 048 154.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	115 000.00				115 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 116 017.00				5 116 017.00
73	IMPOTS ET TAXES	46 256 785.00				46 256 785.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	23 720 408.38				23 720 408.38
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	628 419.00				628 419.00
	Total des recettes de gestion courante	**75 836 629.38**				**75 836 629.38**
76	PRODUITS FINANCIERS	40 000.00				40 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	123 000.00		800.00	800.00	123 800.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)	174 655.00				174 655.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**76 174 284.38**		**800.00**	**800.00**	**76 175 084.38**
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)*	*250 000.00*				*250 000.00*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***250 000.00***				***250 000.00***
	TOTAL	**76 424 284.38**		**800.00**	**800.00**	**76 425 084.38**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	623 069.62

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	77 048 154.00

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	7 373 166.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	865 228.58				865 228.58
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 251 361.00				1 251 361.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 997 979.61		800.00	800.00	4 998 779.61
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	21 860 765.88				21 860 765.88
	Total des opérations d'équipement	2 948 293.17				2 948 293.17
	Total des dépenses d'équipement	31 923 628.24		800.00	800.00	31 924 428.24
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 985.00				1 985.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 101 000.00				7 101 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	7 102 985.00				7 102 985.00
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	39 026 613.24		800.00	800.00	39 027 413.24
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*250 000.00*				*250 000.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*4 518 444.66*		*905 670.00*	*905 670.00*	*5 424 114.66*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	*4 768 444.66*		*905 670.00*	*905 670.00*	*5 674 114.66*
	TOTAL	**43 795 057.90**		**906 470.00**	**906 470.00**	**44 701 527.90**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 113 147.31

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 814 675.21

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 925 630.75				4 925 630.75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	23 653 475.49				23 653 475.49
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	28 579 106.24				28 579 106.24
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	1 812 141.00				1 812 141.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	7 113 147.31				7 113 147.31
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000.00				1 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 000.00				11 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 251 000.00				1 251 000.00
	Total des recettes financières	10 188 288.31				10 188 288.31
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	38 767 394.55				38 767 394.55
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*4 199 916.00*				*4 199 916.00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*3 422 450.00*		*800.00*	*800.00*	*3 423 250.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*4 518 444.66*		*905 670.00*	*905 670.00*	*5 424 114.66*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*12 140 810.66*		*906 470.00*	*906 470.00*	*13 047 280.66*
	TOTAL	**50 908 205.21**		**906 470.00**	**906 470.00**	**51 814 675.21**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 814 675.21

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	7 373 166.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-1 170.00		-1 170.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 170.00		1 170.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		800.00	800.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
	Dépenses de fonctionnement - Total		**800.00**	**800.00**
			+	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**800.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	800.00	106 700.00	107 500.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)		733 355.00	733 355.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)*			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)		65 615.00	65 615.00
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total	**800.00**	**905 670.00**	**906 470.00**
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**906 470.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)*			
72	*TRAVAUX EN REGIE*			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	800.00		800.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes de fonctionnement - Total	**800.00**		**800.00**
			+	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
			=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**800.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		106 700.00	106 700.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		800.00	800.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		798 970.00	798 970.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Recettes d'investissement - Total		**906 470.00**	**906 470.00**
			+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
			+	
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**906 470.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 017 909.00	-1 170.00	-1 170.00
60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	210 999.07		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 906 404.96		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	175 970.00		
60621	COMBUSTIBLES	15 000.00		
60623	ALIMENTATION	113 343.48		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	17 144.91		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	151 741.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	246 796.04		
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	364 851.04		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	158 624.08	-170.00	-170.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	139 852.58		
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	63 395.00		
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	188 018.91		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	557 589.78		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	114 300.70		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	432 426.44		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	834 083.00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	157 990.00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	436 300.00		
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	348 969.77		
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	455 939.15		
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS BOIS ET FORETS	15 000.00		
61551	MATERIEL ROULANT	1 500.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	446 582.90		
6156	MAINTENANCE	709 868.80		
616	PRIMES D ASSURANCES	240 925.54		
617	ETUDES ET RECHERCHES	76 048.00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	84 340.00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	167 401.00	-1 000.00	-1 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 520.00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	13 000.00		
6226	HONORAIRES	102 465.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	133 000.00		
6228	DIVERS	68 265.22		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	238 796.47		
6232	FETES ET CEREMONIES	366 885.36		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	2 282.27		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	259 393.32		
6237	PUBLICATIONS	255 865.22		
6238	DIVERS	279 682.48		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	76 484.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	232 178.21		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	52 650.00		
6256	MISSIONS	30 000.00		
6257	RECEPTIONS	133 905.00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	155 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	267 845.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	45 996.00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	64 622.00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	137 645.78		
62876	AU GFP DE RATTACHEMENT	51 000.00		
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	2 224.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 995 833.97		
63512	TAXES FONCIERES	190 000.00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 000.00		
6353	IMPOTS INDIRECTS	10 378.55		
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	17 585.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	39 917 191.00		
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	4 857 979.00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 770 800.00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	294 908.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	97 326.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	259 453.00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	17 155 436.00		
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	360 000.00		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	3 287 840.00		
64131	REMUNERATION	2 575 928.00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	3 614 906.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 044 439.00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	20 000.00		
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	100 000.00		
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	20 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	118 000.00		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	10 000.00		
64831	INDEMNITES AUX AGENTS	10 000.00		
64832	CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE	20 000.00		
6488	AUTRES CHARGES	300 176.00		
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**	**49 000.00**		
7391172	DEGREVEMENT THLV	40 000.00		
73968	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	9 000.00		
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**11 710 054.00**	**1 170.00**	**1 170.00**
6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	1 938 194.00		
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	445 106.00		
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	25 000.00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	45 000.00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	102 000.00		
6535	FORMATIONS ELUS	15 000.00		
65372	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOCATION DE FIN DE MANDAT	800.00		
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	6 250.00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	14 000.00		
6542	CREANCES ETEINTES	20 000.00		
6554	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMT	1 373 582.50	-460.00	-460.00
6558	CONTINGENT ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES	219 600.00		
657362	CCAS	1 939 000.00		
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	56 600.00	1 630.00	1 630.00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	90 702.00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	5 394 385.50		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	24 834.00		
656	**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**66 694 154.00**		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	**CHARGES FINANCIERES(b)**	**2 105 000.00**		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	2 060 000.00		
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	45 000.00		
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**	**625 834.00**		
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	8 800.00		
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	1 500.00		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	11 200.00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	250 334.00		
67443	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX FERMIERS ET AUX CONCESSIONNAIRES	180 809.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	173 191.00		
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)**			
022	**DEPENSES IMPREVUES(e)**			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**69 424 988.00**		
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	***4 199 916.00***		
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)*	***3 422 450.00***	***800.00***	***800.00***
675	*VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES*		*800.00*	*800.00*
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*3 422 450.00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***7 622 366.00***	***800.00***	***800.00***
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***7 622 366.00***	***800.00***	***800.00***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**77 047 354.00**	**800.00**	**800.00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	800.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif..
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**115 000.00**		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	65 000.00		
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	30 000.00		
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	15 000.00		
6489	REMBOURSEMENTS AU TITRE DU F.C.C.P.A	5 000.00		
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**5 116 017.00**		
7022	COUPES DE BOIS	23 000.00		
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	80 000.00		
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	15 000.00		
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	83 400.00		
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	99 300.00		
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	650.00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	41 300.00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	143 000.00		
70631	REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF	28 000.00		
70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	1 000.00		
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	1 189 950.00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	1 284 000.00		
7078	AUTRES MARCHANDISES	26 500.00		
7081	PRODUITS DES SERVICES EXPLOITES DANS L INTERET DU PERSONNEL	1 500.00		
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	7 000.00		
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES. CCAS ET CAISSE DES ECOLES	351 940.00		
70846	AU GFP DE RATTACHEMENT	470 057.00		
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	350 000.00		
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	69 800.00		
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	244 500.00		
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	75 200.00		
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	412 420.00		
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	118 500.00		
73	**IMPOTS ET TAXES**	**46 256 785.00**		
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	21 761 242.00		
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	19 414 209.00		
7322	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	268 215.00		
7323	F.N.G.I.R.	271 418.00		
7328	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	391 701.00		
7336	DROITS DE PLACE	498 000.00		
7337	DROITS DE STATIONNEMENT	1 654 000.00		
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	664 000.00		
7362	TAXES DE SEJOUR	82 000.00		
7368	TAXES SUR LA PUBLICITE	352 000.00		
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	900 000.00		
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	**23 720 408.38**		
7411	DOTATION FORFAITAIRE	11 473 194.00		
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 049 030.00		
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	511 987.00		
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	8 000.00		
746	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	82 500.00		
74718	AUTRES	721 340.38		
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	34 000.00		
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	50 000.00		
74748	AUTRES COMMUNES	65 660.00		
74751	GFP DE RATTACHEMENT	39 700.00		
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	3 189 065.00		
7482	COMPENSATION P/PERTE TAXE ADDITIONN.DROITS MUTATION OU TAXE PUBLICITE FONCIERE	2 500.00		
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	131 684.00		
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A LA TAXE PROFESSIONNELLE	560 106.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
74832	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	500 000.00		
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	221 120.00		
74835	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 080 382.00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	140.00		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**628 419.00**		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	474 472.00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	71 198.00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	82 749.00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		**75 836 629.38**		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)	40 000.00		
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	40 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	123 000.00	800.00	800.00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		800.00	800.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	123 000.00		
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)	174 655.00		
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	174 655.00		
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	76 174 284.38	800.00	800.00
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)*	*250 000.00*		
722	*IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*250 000.00*		
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*250 000.00*		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	76 424 284.38	800.00	800.00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	800.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	865 228.58		
202	FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION,DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC.D'URBA.	6 000.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	603 886.96		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	255 341.62		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)	1 251 361.00		
204151	GFP DE RATTACHEMENT	300 611.11		
2041511	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES	38 496.00		
2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	235 000.00		
20417	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 500.00		
204171	Biens mobiliers, matériel et études	15 000.00		
204182	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000.00		
2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	87 188.89		
20421	SUBVENTION EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	69 300.00		
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	12 265.00		
204411	Biens mobiliers, matériel et études	442 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	4 997 979.61	800.00	800.00
2118	AUTRES TERRAINS	200 000.00	800.00	800.00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 600 530.00		
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	200 000.00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	592 978.43		
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	32 000.00		
2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	4 550.00		
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	672 256.28		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	721 045.89		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	338 604.20		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	636 014.81		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	21 860 765.88		
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	454 588.87		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	9 250 320.01		
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6 841 830.18		
2316	IMMOBILISATIONS EN COURS RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D ART	47 721.35		
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	916 305.47		
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 350 000.00		
	Opérations d'équipement n°...(5)	2 948 355.89		
9002	CONGRES	160 147.00		
9006	PARCBAL	1 000 000.00		
9009	MBLOCH	62.72		
9014	PIETONNE	459 209.00		
9015	RESI	68 980.92		
9016	GLACIS06	132 665.59		
9017	FORTIF	1 127 290.66		
	Total des dépenses d'équipement	31 923 690.96	800.00	800.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 985.00		
10223	T.L.E.	1 985.00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 101 000.00		
16412	EMPRUNTS EN EUROS	7 100 000.00		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000.00		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières	7 102 985.00		
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	39 026 675.96	800.00	800.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)*	*250 000.00*		
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*250 000.00*		
2313	*IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS*	*250 000.00*		
	Charges transférées (9)			
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (10)*	*4 518 381.94*	*905 670.00*	*905 670.00*
2118	*AUTRES TERRAINS*	*1 464.00*	*104 700.00*	*104 700.00*
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS		*2 000.00*	*2 000.00*
2315	*IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*4 365 333.13*	*733 355.00*	*733 355.00*
238	*AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES*			
2762	*CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA*	*48 800.00*		
458103	*DEPENSES SOUS MANDAT*	*102 784.81*	*65 615.00*	*65 615.00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*4 768 381.94*	*905 670.00*	*905 670.00*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		43 795 057.90	906 470.00	906 470.00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			906 470.00

(1) Detailler les chapitres budgetaires par article conformement au plan de comptes applique par la commune ou l'etablissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'equipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le detail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>)
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
(11) Inscrire en cas de reprise des resultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 925 630.75		
1316	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	350 000.00		
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	857 873.75		
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	643 461.00		
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	81 948.00		
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	2 040 039.00		
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	220 630.00		
1342	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AMENDES DE POLICE	708 000.00		
1345	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSF.PART.NON REAL.AIRES STATIONNEMENT	23 679.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	23 653 475.49		
16412	EMPRUNTS EN EUROS	23 653 475.49		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	28 579 106.24		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 925 288.31		
10222	F.C.T.V.A.	1 727 141.00		
10223	T.L.E.	85 000.00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	7 113 147.31		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000.00		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 000.00		
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	11 000.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 251 000.00		
	Total des recettes financières	10 188 288.31		
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	38 767 394.55		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*4 199 916.00*		
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)*	*3 422 450.00*	*800.00*	*800.00*
2118	*AUTRES TERRAINS*		*800.00*	*800.00*
28031	*FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT*	*300 000.00*		
	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES			
28041511	*Biens mobiliers, matériel et études*	*300.00*		
28041512	*BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS*	*40 000.00*		
28041632	*BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*220 000.00*		
2804172	*AMORTISSEMENT SUBVENTION AUTRES EPL BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*260 000.00*		
2804181	*AMORTISSEMENT SUBVENTION AUTRES ORGAN PUBL BIENS MOBILIERS MATERIEL ETUDES*	*5 000.00*		
2804182	*BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS*	*130 000.00*		
280421	*AMORTISSEMENT SUBVENTION PERSONNES DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS*	*100 000.00*		
280422	*AMORTISSEMENT SUBVENTION PERSONNES DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS*	*20 000.00*		
2805	*CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES*	*140 000.00*		
281318	*AUTRES BATIMENTS PUBLICS*	*400 000.00*		
281532	*AMORTISSEMNET DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*	*150.00*		
281534	*RESEAUX D'ELECTRIFICATION*	*2 000.00*		
281578	*AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE*	*100 000.00*		
28158	*AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL*	*250 000.00*		
281758	*AUTRES RESEAUX*	*5 000.00*		
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*400 000.00*		
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*350 000.00*		
28184	*MOBILIER*	*200 000.00*		
28188	*AUTRES*	*500 000.00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***7 622 366.00***	***800.00***	***800.00***
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(9)*	*4 518 444.66*	*905 670.00*	*905 670.00*
1328	*AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES*	*1 464.00*	*106 700.00*	*106 700.00*
2188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES*	*5 500.00*		
2313	*IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS*	*43 300.00*		
238	*AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*4 468 180.66*	*798 970.00*	*798 970.00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*12 140 810.66*	***906 470.00***	***906 470.00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total **des recettes réelles et d'ordre)**	50 908 **205.21**	**906 470.00**	**906 470.00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	906 470.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformement au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	7 102 985.00	7 647 890.61	297 021.35	5 656 768.64	2 136 610.42	1 447 357.11
- Equipements municipaux (2)		7 092 394.61	297 021.35	5 156 768.64	2 096 610.42	1 428 857.11
- Equip non municipaux (c/204) (3)		555 496.00		500 000.00	40 000.00	18 500.00
- Opérations financières	7 102 985.00					
Dépenses d'ordre	4 471 497.13	300 800.00		168 399.81		
Total dépenses de l'exercice	11 574 482.13	7 948 690.61	297 021.35	5 825 168.45	2 136 610.42	1 447 357.11
RAR N-1 et reports	7 113 147.31					
Total cumulé dépenses d'investissement	18 687 629.44	7 948 690.61	297 021.35	5 825 168.45	2 136 610.42	1 447 357.11
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	42 281 093.80	161 066.00		188 399.81	555 067.75	55 892.00
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement	42 281 093.80	161 066.00		188 399.81	555 067.75	55 892.00
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	10 211 296.00	47 109 836.79	263 200.17	4 364 838.82	3 347 933.39	3 451 174.95
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10 211 296.00	47 109 836.79	263 200.17	4 364 838.82	3 347 933.39	3 451 174.95
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	63 751 368.00	2 282 001.00	3 540.00	1 877 260.00	473 887.00	1 041 706.00
RAR N-1 et reports	623 089.62					
Total cumulé recettes de fonctionnement	64 374 457.62	2 282 001.00	3 540.00	1 877 260.00	473 887.00	1 041 706.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	886 050.42	92 025.31	92 500.00	14 210 956.88	190 602.50	39 760 768.24
- Equipements municipaux (2)	885 650.42	90 525.31	92 500.00	14 075 491.88	190 602.50	31 406 422.24
- Equip non municipaux (c/204) (3)	400.00	1 500.00		135 465.00		1 251 361.00
- Opérations financières						7 102 985.00
Dépenses d'ordre				62.72		4 940 759.66
Total dépenses de l'exercice	**886 050.42**	**92 025.31**	**92 500.00**	**14 211 019.60**	**190 602.50**	**44 701 527.90**
RAR N-1 et reports						**7 113 147.31**
Total cumulé dépenses d'investissement	**886 050.42**	**92 025.31**	**92 500.00**	**14 211 019.60**	**190 602.50**	**51 814 675.21**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**1 483 142.00**			**7 067 013.65**	**40 000.00**	**51 814 675.21**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement	**1 483 142.00**			**7 067 013.65**	**40 000.00**	**51 814 675.21**
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	**2 651 881.49**	**730 195.73**	**1 204.00**	**3 226 287.09**	**1 690 295.57**	**77 048 154.00**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**2 651 881.49**	**730 195.73**	**1 204.00**	**3 226 287.09**	**1 690 295.57**	**77 048 154.00**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**365 000.00**	**3 512 609.00**		**2 504 105.00**	**813 588.38**	**76 425 084.38**
RAR N-1 et reports						**623 069.62**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**365 000.00**	**3 512 609.00**		**2 504 105.00**	**813 588.38**	**77 048 154.00**

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**16 687 826.44**	**7 949 890.61**	**297 021.35**	**5 825 188.48**	**2 136 610.42**	**1 447 357.11**
Dépenses réelles		14 216 132.31	7 847 890.61	297 021.35	5 656 788.64	2 136 610.42	1 447 357.11
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 113 147.31					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 985,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 101 000,00					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		427 204.22		1 839.70		55 923.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		555 496.00		500 000.00	40 000.00	18 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 502 148.35		409 821.03	384 678.28	66 245.42
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		5 163 042.04	297 021.35	4 745 307.91	584 641.48	1 306 688.69
Opérations d'équipement						1 127 290.66	
9002	CONGRES						
9006	PARCBAL						
9014	PIETONNE						
9015	RESI						
9016	GLACIS06						
9017	FORTIF					1 127 290.66	
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre		*4 471 497 13*	*300 800.00*		*168 399 81*		
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*		*250 000 00*				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*4 471 497 13*	*50 800.00*		*168 399 81*		
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**42 281 093,60**	**161 066,00**		**168 399,81**	**555 067,75**	**58 892,00**
Recettes réelles		34 549 763 80	112 266 00			555 067.75	58 892,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 251 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 925 288,31					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	708 000,00	112 266.00			320 950,00	58 892.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 654 475,49					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 000,00					
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		*7 731 330 00*	*48 800.00*		*168 399 81*		
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*4 199 916 00*					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*3 423 250 00*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*108 164 00*	*48 800 00*		*168 399 81*		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
				INVESTISSEMENT			
				DEPENSES			
Total dépenses d'investissement		**888 050,42**	**92 025,31**	**92 500,00**	**14 211 019,60**	**190 602,50**	**51 814 675,21**
Dépenses réelles		888 050,42	92 025,31	92 500,00	14 210 956,88	190 602,50	46 873 915,55
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						7 113 147,31
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						1 985,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						7 101 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				380 261,66		865 226,58
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	400,00	1 500,00		135 485,00		1 251 361,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 102,02	58 787,51		2 558 217,00	4 000,00	4 998 779,81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	870 548,40	31 757,80	92 500,00	8 742 802,71	26 455,50	21 860 765,88
Opérations d'équipement					2 394 210,51	160 147,00	3 681 648,17
9002	CONGRES					160 147,00	160 147,00
9006	PARCBAL				1 000 000,00		1 000 000,00
9014	PIETONNE				1 192 564,00		1 192 564,00
9015	RESI				88 980,92		88 980,92
9016	GLACIS06				132 665,59		132 665,59
9017	FORTIF						1 127 290,66
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre					*62,72*		*4 940 759,66*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*250 000,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*				*62,72*		*4 690 759,66*

				RECETTES			
Total recettes d'investissement		**1 483 142,00**			**7 087 013,85**	**40 000,00**	**51 814 675,21**
Recettes réelles		1 483 142,00			1 968 263,00	40 000,00	38 767 394,55
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION						1 251 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						8 925 288,31
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 483 142,00			907 387,00	40 000,00	3 630 637,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						23 654 475,49
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						11 000,00
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre					*5 098 750,85*		*13 047 280,66*
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*						*4 199 916,00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*3 423 250,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*				*5 098 750,85*		*5 424 114,66*

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		**10 211 296,00**	**47 109 836,79**	**283 200,17**	**4 384 838,82**	**3 347 933,39**	**3 451 174,95**
Dépenses réelles		2 588 130 00	47 109 836,79	283 200,17	4 384 838,82	3 347 933,39	3 451 174,95
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 996,00	5 586 193,79	180 700,17	2 260 462,74	1 360 208,39	1 374 980,95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	112 000 00	37 678 384 00	55 000 00	1 044 907,00	327 600,00	300 800,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	40 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 762 759,00	27 500,00	1 059 469 08	1 660 125,00	1 775 394 00
66	CHARGES FINANCIERES	2 105 000,00					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	269 134,00	84 500,00				
Dépenses d'ordre		*7 623 166 00*					
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*4 199 916 00*					
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*3 423 250 00*					
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**64 374 457,62**	**2 282 001,00**	**3 540,00**	**1 877 260,00**	**473 887,00**	**1 041 706,00**
Recettes réelles		64 374 457.62	2 032 001 00	3 540 00	1 877 260 00	473 887,00	1 041 706 00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	623 069 62					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		115 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 548 097,00	3 000,00	1 412 000 00	166 000,00	295 500 00
73	IMPOTS ET TAXES	44 022 785,00				110 000,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 532 503 00	42 350,00	140 00	465 260 00	130 600,00	716 206 00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 300,00	151 899 00	400,00		66 287,00	30 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	40 000,00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	122 800,00				1 000,00	
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		174 855,00				
Recettes d'ordre			*250 000 00*				
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*		*250 000 00*				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
				FONCTIONNEMENT			
				DEPENSES			
Total dépenses fonctionnement		**2 851 891,49**	**730 195,73**	**1 204,00**	**3 228 287,09**	**1 690 295,57**	**77 046 154,00**
Dépenses réelles		**2 851 891,49**	**730 195,73**	**1 204,00**	**3 228 287,09**	**1 690 295,57**	**69 424 988,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	837 486,57	235 545,73	1 204,00	2 742 564,59	575 396,07	15 016 739,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		400 000,00			500,00	39 917 191,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					9 000,00	49 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 014 404,92	93 450,00		483 722,50	834 399,50	11 711 224,00
66	CHARGES FINANCIERES						2 105 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 200,00			271 000,00	625 834,00
Dépenses d'ordre							*7 623 166,00*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*						*4 199 916,00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*3 423 250,00*

				RECETTES			
Total recettes de fonctionnement		**365 000,00**	**3 512 609,00**		**2 504 105,00**	**613 588,38**	**77 046 154,00**
Recettes réelles		365 000,00	3 512 609,00		2 504 105,00	613 588,38	76 798 154,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						623 069,62
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						115 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	285 000,00	1 127 950,00		283 470,00	15 000,00	5 116 017,00
73	IMPOTS ET TAXES				1 768 000,00	358 000,00	46 256 785,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 000,00	2 384 659,00		139 700,00	228 990,38	23 720 408,38
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				332 935,00	13 598,00	628 419,00
76	PRODUITS FINANCIERS						40 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						123 800,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						174 655,00
Recettes d'ordre							*250 000,00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*250 000,00*

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	**A1.1**

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES (2)		**10 211 296.00**	**47 006 236.79**		**103 600.00**	**57 321 132.79**
Dépenses de l'exercice		**10 211 296.00**	**47 006 236.79**		**103 600.00**	**57 321 132.79**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 996.00	5 487 993.79		98 200.00	5 648 189.79
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	112 000.00	37 676 384.00			37 788 384.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	40 000.00				40 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 199 916.00				4 199 916.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 423 250.00				3 423 250.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 757 359.00		5 400.00	3 762 759.00
66	CHARGES FINANCIERES	2 105 000.00				2 105 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	269 134.00	84 500.00			353 634.00
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**64 374 457.62**	**2 282 001.00**			**66 656 458.62**
Recettes de l'exercice		**64 374 457.62**	**2 282 001.00**			**66 656 458.62**
3	ATTENUATIONS DE CHARGES		115 000.00			115 000.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		250 000.00			250 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 548 097.00			1 548 097.00
73	IMPOTS ET TAXES	44 022 785.00				44 022 785.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 532 503.00	42 350 00			19 574 853.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 300.00	151 899.00			185 199.00
76	PRODUITS FINANCIERS	40 000.00				40 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	122 800.00				122 800.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		174 655.00			174 655.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	623 069.62				623 069.62
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**54 163 161.62**	**-44 724 235.79**		**-103 600.00**	**9 335 325.83**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	041 A MODIFIER	048 A MODIFIER
DEPENSES (2)		**45 807 844.60**		**1 900.02**	**824 265.00**	**297 727.19**		**74 499.98**	**3 000.00**	**98 200.00**
Dépenses de l'exercice		**45 807 844.60**		**1 900.02**	**824 265.00**	**297 727.19**		**74 499.98**	**3 000.00**	**98 200.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 292 101.60		1 900.02	824 265.00	295 227.19		74 499.98		98 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	37 676 384.00								
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 756 359.00				1 000.00			3 000.00	
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 000.00				1 500.00				
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)		**2 078 651.00**		**38 210.00**		**35 000.00**	**35 000.00**	**95 140.00**		
Recettes de l'exercice		**2 078 651.00**		**38 210.00**		**35 000.00**	**35 000.00**	**95 140.00**		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	115 000.00								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000.00								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 418 097.00				35 000.00		95 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 000.00		38 210.00				140.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	116 899.00					35 000.00			
76	PRODUITS FINANCIERS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	174 655.00								
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-43 729 193.60**		**36 309.98**	**-824 265.00**	**-262 727.19**	**35 000.00**	**20 640.02**	**-3 000.00**	**-98 200.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
DEPENSES (2)		241 700.17	21 500.00	263 200.17
Dépenses de l'exercice		241 700.17	21 500.00	263 200.17
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	159 200.17	21 500.00	180 700.17
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	55 000.00		55 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 500.00		27 500.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)		540.00	3 000.00	3 540.00
Recettes de l'exercice		540.00	3 000.00	3 540.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		3 000.00	3 000.00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	140.00		140.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400.00		400.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		-241 160.17	-18 500.00	-259 660.17

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
DEPENSES (2)		**55 325.00**		**27 000.00**		**159 375.17**
Dépenses de l'exercice		**55 325.00**		**27 000.00**		**159 375.17**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	325.00		4 500.00		154 375.17
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	55 000.00				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			22 500.00		5 000.00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)				**140.00**		**400.00**
Recettes de l'exercice				**140.00**		**400.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			140.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					400.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-55 325.00**		**-26 860.00**		**-158 975.17**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
DEPENSES (2)		**1 335 463.80**	**2 052 378.31**		**139 652.08**	**539 928.00**	**297 416.63**	**4 364 838.82**
Dépenses de l'exercice		**1 335 463.80**	**2 052 378.31**		**139 652.08**	**539 928.00**	**297 416.63**	**4 364 838.82**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	215 806.80	1 763 776.31		5 600.00	763.00	274 516.63	2 260 462.74
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	814 907.00	230 000.00					1 044 907.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	304 750.00	58 602.00		134 052.08	539 165.00	22 900.00	1 059 469.08
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)		**639 200.00**	**68 060.00**				**1 170 000.00**	**1 877 260.00**
Recettes de l'exercice		**639 200.00**	**68 060.00**				**1 170 000.00**	**1 877 260.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	242 000.00					1 170 000.00	1 412 000.00
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	397 200.00	68 060.00					465 260.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		**-696 263.80**	**-1 984 318.31**		**-139 652.08**	**-539 928.00**	**872 583.37**	**-2 487 578.82**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)		**121 967.40**	**1 930 410.91**		**23 500.00**	**117 241.64**	**85 196.86**		**71 478.13**
Dépenses de l'exercice		**121 967.40**	**1 930 410.91**		**23 500.00**	**117 241.64**	**85 196.86**		**71 478.13**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	87 847.40	1 675 928.91		23 500.00	117 241.64	80 796.86		52 978.13
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		230 000.00						
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 120.00	24 482.00				4 400.00		18 500.00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)			**68 060.00**		**1 170 000.00**				
Recettes de l'exercice			**68 060.00**		**1 170 000.00**				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				1 170 000.00				
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		68 060.00						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-121 967.40**	**-1 862 350.91**		**1 146 500.00**	**-117 241.64**	**-85 196.86**		**-71 478.13**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)		**465 197.99**	**1 634 114.00**	**475 164.00**	**773 457.40**	**3 347 933.39**
Dépenses de l'exercice		**465 197.99**	**1 634 114.00**	**475 164.00**	**773 457.40**	**3 347 933.39**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	413 097.99	63 589.00	475 164.00	408 357.40	1 360 208.39
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	37 600.00			290 000.00	327 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 500.00	1 570 525.00		75 100.00	1 660 125.00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**7 000.00**	**80 337.00**	**170 550.00**	**216 000.00**	**473 887.00**
Recettes de l'exercice		**7 000.00**	**80 337.00**	**170 550.00**	**216 000.00**	**473 887.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		15 500.00	140 500.00	10 000.00	166 000.00
73	IMPOTS ET TAXES				110 000.00	110 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		5 600.00	30 000.00	95 000.00	130 600.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000.00	59 237.00	50.00		66 287.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				1 000.00	1 000.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-458 197.99**	**-1 553 777.00**	**-304 614.00**	**-557 457.40**	**-2 874 046.39**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES (2)		**394 465.00**	**158 600.00**	**831 350.00**	**249 699.00**	**198 464.00**	**260 100.00**	**16 600.00**	
Dépenses de l'exercice		**394 465.00**	**158 600.00**	**831 350.00**	**249 699.00**	**198 464.00**	**260 100.00**	**16 600.00**	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 190.00	15 000.00	2 200.00	23 199.00	198 464.00	260 100.00	16 600.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	371 275.00	143 600.00	829 150.00	226 500.00				
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**24 737.00**	**5 600.00**		**50 000.00**	**26 000.00**	**144 500.00**	**50.00**	
Recettes de l'exercice		**24 737.00**	**5 600.00**		**50 000.00**	**26 000.00**	**144 500.00**	**50.00**	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	15 500.00				22 000.00	118 500.00		
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		5 600.00			4 000.00	26 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 237.00			50 000.00			50.00	
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-369 728.00**	**-153 000.00**	**-831 350.00**	**-199 699.00**	**-172 464.00**	**-115 600.00**	**-16 550.00**	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES (2)	**1 664 707.06**	**249 161.13**	**1 537 306.76**	**3 451 174.95**
	Dépenses de l'exercice	**1 664 707.06**	**249 161.13**	**1 537 306.76**	**3 451 174.95**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	592 082.06	167 561.13	615 337.76	1 374 980.95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	300 800.00			300 800.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	771 825.00	81 600.00	921 969.00	1 775 394.00
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	**46 000.00**	**2 500.00**	**993 206.00**	**1 041 706.00**
	Recettes de l'exercice	**46 000.00**	**2 500.00**	**993 206.00**	**1 041 706.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	14 000.00	2 500.00	279 000.00	295 500.00
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	32 000.00		684 206.00	716 206.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			30 000.00	30 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	**-1 618 707.06**	**-246 661.13**	**-544 100.76**	**-2 409 468.95**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
DEPENSES (2)		**70 000.00**	**3 500.00**		**7 070.00**	**168 591.13**	**144 914.49**	**1 262 208.40**	**130 183.87**
Dépenses de l'exercice		**70 000.00**	**3 500.00**		**7 070.00**	**168 591.13**	**144 914.49**	**1 262 208.40**	**130 183.87**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 000.00	3 500.00		7 070.00	86 991.13	44 814.49	440 339.40	130 183.87
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
[illegible]	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					81 600.00	100 100.00	821 869.00	
[illegible]	CHARGES FINANCIERES								
[illegible]	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)					**2 500.00**		**285 996.00**	**642 210.00**	**65 000.00**
Recettes de l'exercice					**2 500.00**		**285 996.00**	**642 210.00**	**65 000.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				2 500.00		134 000.00	80 000.00	65 000.00
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						151 996.00	532 210.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							30 000.00	
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-70 000.00**	**-3 500.00**		**-4 570.00**	**-168 591.13**	**141 081.51**	**-619 998.40**	**-65 183.87**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)		**357 540.93**	**2 294 350.56**	**2 651 891.49**
Dépenses de l'exercice		**357 540.93**	**2 294 350.56**	**2 651 891.49**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	357 540.93	279 945.64	637 486.57
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 014 404.92	2 014 404.92
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)		**80 000.00**	**285 000.00**	**365 000.00**
Recettes de l'exercice		**80 000.00**	**285 000.00**	**365 000.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		285 000.00	285 000.00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 000.00		80 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		**-277 540.93**	**-2 009 350.56**	**-2 286 891.49**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
DEPENSES (2)		**357 540.93**			**1 905 337.85**	**2 124.00**			**386 888.71**
Dépenses de l'exercice		**357 540.93**			**1 905 337.85**	**2 124.00**			**386 888.71**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	357 540.93			10 037.85	2 124.00			267 783.79
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				1 895 300.00				119 104.92
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**80 000.00**			**285 000.00**				
Recettes de l'exercice		**80 000.00**			**285 000.00**				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				285 000.00				
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 000.00							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-277 540.93**			**-1 620 337.85**	**-2 124.00**			**-386 888.71**

180

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)		**141.70**			**150.00**	**729 904.03**	**730 195.73**
Dépenses de l'exercice		**141.70**			**150.00**	**729 904.03**	**730 195.73**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	141.70				235 404.03	235 545.73
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					400 000.00	400 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				150.00	93 300.00	93 450.00
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					1 200.00	1 200.00
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)						**3 512 609.00**	**3 512 609.00**
Recettes de l'exercice						**3 512 609.00**	**3 512 609.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					1 127 950.00	1 127 950.00
73	IMPOTS ET TAXES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					2 384 659.00	2 384 659.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)		**-141.70**			**-150.00**	**2 782 704.97**	**2 782 413.27**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES (2)				**1 204.00**		**1 204.00**
Dépenses de l'exercice				**1 204.00**		**1 204.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			1 204.00		1 204.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)				**-1 204.00**		**-1 204.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES (2)		1 528 935.23	1 580 237.34	117 114.52	3 226 287.09
Dépenses de l'exercice		1 528 935.23	1 580 237.34	117 114.52	3 226 287.09
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 528 935.23	1 107 064.84	106 564.52	2 742 564.59
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		473 172.50	10 550.00	483 722.50
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)		144 300.00	2 336 805.00	23 000.00	2 504 105.00
Recettes de l'exercice		144 300.00	2 336 805.00	23 000.00	2 504 105.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	93 100.00	147 370.00	23 000.00	263 470.00
73	IMPOTS ET TAXES		1 768 000.00		1 768 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	28 200.00	111 500.00		139 700.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 000.00	309 935.00		332 935.00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		-1 384 635.23	756 567.66	-94 114.52	-722 182.09

183

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
DEPENSES (2)		312 951.00		6 000.00	492 600.00	717 384.23		
Dépenses de l'exercice		312 951.00		6 000.00	492 600.00	717 384.23		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	312 951.00		6 000.00	492 600.00	717 384.23		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)					28 300.00	5 000.00		111 000.00
Recettes de l'exercice					28 300.00	5 000.00		111 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				100.00	5 000.00		88 000.00
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				28 200.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							23 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		-312 951.00		-6 000.00	-464 300.00	-712 384.23		111 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)		**310 300.00**	**152 000.00**	**169 673.55**	**513 850.00**	**434 413.79**	**27 590.02**			**89 524.50**
Dépenses de l'exercice		**310 300.00**	**152 000.00**	**169 673.55**	**513 850.00**	**434 413.79**	**27 590.02**			**89 524.50**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	39 300.00	152 000.00	168 873.55	513 850.00	233 041.29	17 040.02			89 524.50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	271 000.00		800.00		201 372.50	10 550.00			
66	CHARGES FINANCIERES									
	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)				**50 720.00**		**2 286 085.00**				**23 000.00**
Recettes de l'exercice				**50 720.00**		**2 286 085.00**				**23 000.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			50 720.00		96 650.00				23 000 00
73	IMPOTS ET TAXES					1 768 000.00				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					111 500.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					309 935.00				
76	PRODUITS FINANCIERS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-310 300.00**	**-152 000.00**	**-118 953.55**	**-513 850.00**	**1 851 671.21**	**-27 590.02**			**-66 524.50**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)		**475 360.50**	**20 050.00**	**1 000.00**		**297 685.07**	**896 200.00**		**1 690 295.57**
Dépenses de l'exercice		**475 360.50**	**20 050.00**	**1 000.00**		**297 685.07**	**896 200.00**		**1 690 295.57**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 426.00	10 550.00			192 494.07	291 926.00		575 396.07
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	500.00							500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						9 000.00		9 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	394 434.50	9 500.00	1 000.00		15 000.00	414 465.00		834 399.50
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					90 191.00	180 809.00		271 000.00
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**228 990.38**	**274 000.00**				**110 598.00**		**613 588.38**
Recettes de l'exercice		**228 990.38**	**274 000.00**				**110 598.00**		**613 588.38**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						15 000.00		15 000.00
73	IMPOTS ET TAXES		274 000.00				82 000.00		356 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	228 990.38							228 990.38
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						13 598.00		13 598.00
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-246 370.12**	**253 950.00**	**-1 000.00**		**-297 685.07**	**-785 602.00**		**-1 076 707.19**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES (2)		18 687 629.44	7 946 690.61			26 634 320.05
Dépenses de l'exercice		18 687 629.44	7 946 690.61			26 634 320.05
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		250 000.00			250 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 471 497.13	48 800.00			4 520 297.13
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 985.00				1 985.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 101 000.00				7 101 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		427 204.22			427 204.22
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		555 498.00			555 498.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 502 148.35			1 502 148.35
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		5 163 042.04			5 163 042.04
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 113 147.31				7 113 147.31
Opérations d'équipement						
9002	CONGRES					
9006	PARCBAL					
9014	PIETONNE					
9015	RESI					
9016	GLACIS06					
9017	FORTIF					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		42 281 093.80	161 066.00			42 442 159.80
Recettes de l'exercice		42 281 093.80	161 066.00			42 442 159.80
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 199 916.00				4 199 916.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 251 000.00				1 251 000.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 423 250.00				3 423 250.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	108 164.00	48 800.00			156 964.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 925 288.31				8 925 288.31
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	708 000.00	112 266.00			820 266.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 654 475.49				23 654 475.49
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 000.00				11 000.00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		23 593 464.36	-7 787 624.61			15 805 839.75

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	041 A MODIFIER	048 A MODIFIER
DEPENSES (2)		**7 151 344,43**			**43 855,03**		**62 550,17**	**690 940,98**		
Dépenses de l'exercice		**7 149 344,43**			**43 855,03**		**62 550,17**	**690 940,98**		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000,00								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	48 800,00								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	409 190,30			15 000,00			3 013,92		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	553 496,00					2 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 373 293,32			28 855,03			100 000,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 514 564,81					60 550,17	587 927,06		
Opérations d'équipement										
9002	CONGRES									
9006	PARCBAL									
9014	PIETONNE									
9015	RESI									
9016	GLACIS06									
9017	FORTIF									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)		**161 066,00**								
Recettes de l'exercice		**161 066,00**								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	48 800,00								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	112 266,00								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-6 990 278,43**			**-43 855,03**		**-62 550,17**	**-690 940,98**		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
DEPENSES (2)		297 021.35		297 021.35
Dépenses de l'exercice		297 021.35		297 021.35
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	297 021.35		297 021.35
Opérations d'équipement				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
9002	CONGRES			
9006	PARCBAL			
9014	PIETONNE			
9015	RESI			
9016	GLACIS06			
9017	FORTIF			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		-297 021.35		-297 021.35

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
DEPENSES (2)		17 668.51		279 352.84		
Dépenses de l'exercice		17 668.51		279 352.84		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 668.51		279 352.84		
Opérations d'équipement						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
9002	CONGRES					
9006	PARCBAL					
9014	PIETONNE					
9015	RESI					
9016	GLACIS06					
9017	FORTIF					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		-17 668.51		-279 352.84		

190

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	**A1.2**

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
DEPENSES (2)		**22 500.00**	**4 975 296.76**	**3 000.00**	**762 239.51**	**5 000.00**	**57 132.18**	**5 825 168.45**
Dépenses de l'exercice		**22 500.00**	**4 975 296.76**	**3 000.00**	**762 239.51**	**5 000.00**	**57 132.18**	**5 825 168.45**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				168 399.81			168 399.81
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				1 839.70			1 839.70
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			3 000.00	492 000.00	5 000.00		500 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 500.00	335 988.85				51 132.18	409 621.03
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 639 307.91		100 000.00		6 000.00	4 745 307.91
	Opérations d'équipement							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
9002	CONGRES							
9006	PARCBAL							
9014	PIETONNE							
9015	RESI							
9016	GLACIS08							
9017	FORTIF							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)					**168 399.81**			**168 399.81**
Recettes de l'exercice					**168 399.81**			**168 399.81**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				168 399.81			168 399.81
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)		**-22 500.00**	**-4 975 296.76**	**-3 000.00**	**-593 839.70**	**-5 000.00**	**-57 132.18**	**-5 656 768.64**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)		644.52	4 974 652.24		51 691.00			3 441.18	2 000.00
Dépenses de l'exercice		644.52	4 974 652.24		51 691.00			3 441.18	2 000.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	644.52	335 344.33		45 691.00			3 441.18	2 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 639 307.91		6 000.00				
Opérations d'équipement									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
9002	CONGRES								
9006	PARCBAL								
9014	PIETONNE								
9015	RESI								
9016	GLACIS06								
9017	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		-644.52	-4 974 652.24		-51 691.00			-3 441.18	-2 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)		**3 801.00**	**178 530.18**	**1 942 631.26**	**11 648.00**	**2 136 610.42**
Dépenses de l'exercice		**3 801.00**	**178 530.18**	**815 340.60**	**11 648.00**	**1 009 319.78**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		38 000.00		2 000.00	40 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 801.00	24 790.00	356 087.28		384 678.28
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		115 740.16	459 253.32	9 648.00	584 641.48
Opérations d'équipement				**1 127 290.66**		**1 127 290.66**
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
9002	CONGRES					
9006	PARCBAL					
9014	PIETONNE					
9015	RESI					
9016	GLACIS06					
9017	FORTIF			1 127 290.66		1 127 290.66
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)			**206 000.00**	**349 067.75**		**555 067.75**
Recettes de l'exercice			**206 000.00**	**349 067.75**		**555 067.75**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		206 000.00	349 067.75		555 067.75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-3 801.00**	**27 469.84**	**-1 593 563.51**	**-11 648.00**	**-1 581 542.67**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES (2)		**39 790.00**	**3 000.00**	**135 740.16**		**245 071.89**	**167 040.00**	**22 268.72**	**1 508 250.65**
Dépenses de l'exercice		**39 790.00**	**3 000.00**	**135 740.16**		**245 071.89**	**167 040.00**	**22 268.72**	**380 959.99**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	15 000.00	3 000.00	20 000.00					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 790.00				236 712.91	107 000.00	12 374.37	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			115 740.16		8 358.98	60 040.00	9 894.35	380 959.99
Opérations d'équipement									**1 127 290.66**
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
9002	CONGRES								
9006	PARCBAL								
9014	PIETONNE								
9015	RESI								
9016	GLACIS06								
9017	FORTIF								1 127 290.66
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)				**206 000.00**		**1 644.00**	**22 000.00**	**4 500.00**	**320 923.75**
Recettes de l'exercice				**206 000.00**		**1 644.00**	**22 000.00**	**4 500.00**	**320 923.75**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			206 000.00		1 644.00	22 000.00	4 500.00	320 923.75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-39 790.00**	**-3 000.00**	**70 259.84**		**-243 427.89**	**-145 040.00**	**-17 768.72**	**-1 187 326.90**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
DEPENSES (2)		22 600.00	1 139 883.30	284 873.81	1 447 357.11
Dépenses de l'exercice		22 600.00	1 139 883.30	284 873.81	1 447 357.11
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			55 923.00	55 923.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	15 000.00	3 500.00		18 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 600.00	5 000.00	53 645.42	66 245.42
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		1 131 383.30	175 305.39	1 306 688.69
Opérations d'équipement					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
9002	CONGRES				
9006	PARCBAL				
9014	PIETONNE				
9015	RESI				
9016	GLACIS06				
9017	FORTIF				
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)			58 892.00		58 892.00
Recettes de l'exercice			58 892.00		58 892.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		58 892.00		58 892.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		-22 600.00	-1 080 991.30	-284 873.81	-1 388 465.11

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
DEPENSES (2)		**471 064.73**	**428 773.70**		**235 044.87**	**5 000.00**	**65 741.20**	**219 132.61**	
Dépenses de l'exercice		**471 064.73**	**428 773.70**		**235 044.87**	**5 000.00**	**65 741.20**	**219 132.61**	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						55 923.00		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				3 500.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					5 000.00	9 012.84	44 632.58	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	471 064.73	428 773.70		231 544.87		805.36	174 500.03	
Opérations d'équipement									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
9002	CONGRES								
9006	PARCBAL								
9014	PIETONNE								
9015	RESI								
9016	GLACIS06								
9017	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)			**21 392.00**		**37 500.00**				
Recettes de l'exercice			**21 392.00**		**37 500.00**				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		21 392.00		37 500.00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-471 064.73**	**-407 381.70**		**-197 544.87**	**-5 000.00**	**-65 741.20**	**-219 132.61**	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)			**886 050.42**	**886 050.42**
Dépenses de l'exercice			**886 050.42**	**886 050.42**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		400.00	400.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 102.02	15 102.02
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		870 548.40	870 548.40
Opérations d'équipement				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
9002	CONGRES			
9008	PARCBAL			
9014	PIETONNE			
9015	RESI			
9016	GLACIS08			
9017	FORTIF			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)			**1 483 142.00**	**1 483 142.00**
Recettes de l'exercice			**1 483 142.00**	**1 483 142.00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 483 142.00	1 483 142.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)			**597 091.58**	**597 091.58**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE **PAR** FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
DEPENSES (2)					**92 002.02**			**11 500.00**	**782 548.40**
Dépenses de l'exercice					**92 002.02**			**11 500.00**	**782 548.40**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				400.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				15 102.02				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				76 500.00			11 500.00	782 548.40
Opérations d'équipement									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
9002	CONGRES								
9006	PARCBAL								
9014	PIETONNE								
9015	RESI								
9016	GLACIS06								
9017	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									**1 483 142.00**
Recettes de l'exercice									**1 483 142.00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								1 483 142.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)					**-92 002.02**			**-11 500.00**	**700 593.60**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)					**1 500.00**	**90 525.31**	**92 025.31**
Dépenses de l'exercice					**1 500.00**	**90 525.31**	**92 025.31**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				1 500.00		1 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					58 767.51	58 767.51
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					31 757.80	31 757.80
Opérations d'équipement							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
9002	CONGRES						
9008	PARCBAL						
9014	PIETONNE						
9015	RESI						
9016	GLACIS08						
9017	FORTIF						
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)					**-1 500.00**	**-90 525.31**	**-92 025.31**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES (2)			**92 500,00**			**92 500,00**
Dépenses de l'exercice			**92 500,00**			**92 500,00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		92 500,00			92 500,00
Opérations d'équipement						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
9002	CONGRES					
9006	PARCBAL					
9014	PIETONNE					
9015	RESI					
9016	GLACIS06					
9017	FORTIF					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)			**-92 500,00**			**-92 500,00**

200

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES (2)		737 714.70	13 168 546.51	304 758.39	14 211 019.60
Dépenses de l'exercice		737 714.70	10 774 273.28	304 758.39	11 816 746.37
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 224.80	279 363.00	46 873.86	380 261.66
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		121 465.00	14 000.00	135 465.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 814.53	2 473 402.47		2 558 217.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	598 675.37	7 900 042.81	244 084.53	8 742 802.71
Opérations d'équipement			2 394 273.23		2 394 273.23
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		62.72		62.72
9002	CONGRES				
9006	PARCBAL		1 000 000.00		1 000 000.00
9014	PIETONNE		1 192 564.00		1 192 564.00
9015	RESI		68 980.92		68 980.92
9016	GLACIS06		132 665.59		132 665.59
9017	FORTIF				
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)		450 630.00	6 591 304.85	25 079.00	7 067 013.85
Recettes de l'exercice		450 630.00	6 591 304.85	25 079.00	7 067 013.85
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		5 098 750.85		5 098 750.85
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	450 630.00	1 492 554.00	25 079.00	1 968 263.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		-287 084.70	-6 577 241.66	-279 679.39	-7 144 005.75

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
DEPENSES (2)		**13 800.00**			**84 814.53**	**343 041.73**	**290 424.80**	**5 633.64**
Dépenses de l'exercice		**13 800.00**			**84 814.53**	**343 041.73**	**290 424.80**	**5 633.64**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 800.00					40 424.80	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				84 814.53			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					343 041.73	250 000.00	5 633.64
Opérations d'équipement								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
9002	CONGRES							
9006	PARCBAL							
9014	PIETONNE							
9015	RESI							
9016	GLACIS06							
9017	FORTIF							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)		**55 630.00**					**395 000.00**	
Recettes de l'exercice		**55 630.00**					**395 000.00**	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	55 630.00					395 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		**41 830.00**			**-84 814.53**	**-343 041.73**	**104 575.20**	**-5 633.64**

202

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)		**334 248.00**	**963 200.68**	**1 566 897.17**	**847 828.30**	**9 456 372.36**	**176 892.74**	**10 000.00**	**5 202.60**	**112 663.05**
Dépenses de l'exercice		**334 248.00**	**963 200.68**	**1 566 897.17**	**847 828.30**	**7 062 099.13**	**176 892.74**	**10 000.00**	**5 202.60**	**112 663.05**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	199 983.00		18 000.00		61 380.00	37 242.06		5 202.60	4 229.20
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	12 265.00		1 400.00		107 800.00	14 000.00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 000.00	183 451.27	57 878.64	181 742.56	2 008 330.00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	80 000.00	779 749.41	1 489 618.53	666 085.74	4 884 589.13	125 650.68	10 000.00		108 433.85
Opérations d'équipement						**2 394 273.23**				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					62.72				
9002	CONGRES									
9008	PARCBAL					1 000 000.00				
9014	PIETONNE					1 192 564.00				
9015	RESI					68 980.92				
9016	GLACIS06					132 665.59				
9017	FORTIF									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)		**155 000.00**			**15 000.00**	**6 421 304.85**	**25 079.00**			
Recettes de l'exercice		**155 000.00**			**15 000.00**	**6 421 304.85**	**25 079.00**			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					5 098 750.85				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	155 000.00			15 000.00	1 322 554.00	25 079.00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-179 248.00**	**-963 200.68**	**-1 566 897.17**	**-832 828.30**	**-3 035 067.51**	**-151 813.74**	**-10 000.00**	**-5 202.60**	**-112 663.05**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE **PAR** FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)			**17 387,04**				**173 215,46**		**190 602,50**
Dépenses de l'exercice			**17 387,04**				**13 068,46**		**30 455,50**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						4 000,00		4 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		17 387,04				9 068,46		26 455,50
Opérations d'équipement							**160 147,00**		**160 147,00**
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
9002	CONGRES						160 147,00		160 147,00
9006	PARCBAL								
9014	PIETONNE								
9015	RESI								
9016	GLACIS06								
9017	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)							**40 000,00**		**40 000,00**
Recettes de l'exercice							**40 000,00**		**40 000,00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						40 000,00		40 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)			**-17 387,04**				**-133 215,46**		**-150 602,50**

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BELFORT

POSTE COMPTABLE DE BELFORT VILLE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE 1

voté par nature

BUDGET : 02 BUDGET ANNEXE CFA

ANNEE 2014

Sommaire

I - Informations générales (6)
B - Modalités de vote du budget 63
II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble - Sections 64
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 65
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 66
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 67
B2 - Balance générale du budget - Recettes 68
III - Vote du budget
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 69
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 71
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 73
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 75
IV - Annexes (7)
A - Eléments du bilan
A1 - Présentation croisée par fonction (1) 77
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 83
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 87

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les programmes d'équipement.
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont budgétaires (délibération n°06/99 du 07 juillet 2006).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT **VOTES AU TITRE DU PRESENT** BUDGET (1)	**0.00**	**0.00**
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE **L'EXERCICE PRECEDENT (2)**		
	002 RESULTAT DE **FONCTIONNEMENT REPORTE (2)**	(si déficit)	**(si excédent)**
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	**0.00**	**0.00**

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) **VOTES AU TITRE DU PRESENT** BUDGET (y compris le compte 1068)	**0.00**	**0.00**
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE **L'EXERCICE PRECEDENT (2)**		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA **SECTION D'INVESTISSEMENT** REPORTE (2)	(si solde négatif)	**(si solde positif)**
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	**0.00**	**0.00**

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**0.00**	**0.00**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	338 600.00		-3 054.00	-3 054.00	335 546.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 694 240.00				1 694 240.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 531.00		3 054.00	3 054.00	28 585.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**2 058 371.00**		**0.00**	**0.00**	**2 058 371.00**
66	CHARGES FINANCIERES	18 800.00				18 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00				5 000.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**2 082 171.00**		**0.00**	**0.00**	**2 082 171.00**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)*	*23 991.00*				*23 991.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)*	*113 000.00*				*113 000.00*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***136 991.00***				***136 991.00***
	TOTAL	**2 219 162.00**		**0.00**	**0.00**	**2 219 162.00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 219 162.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 000.00				2 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	198 000.00				198 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 790 115.08				1 790 115.08
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 000.00				85 000.00
	Total des recettes de gestion courante	**2 075 115.08**				**2 075 115.08**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 123.00				6 123.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**2 081 238.08**				**2 081 238.08**
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)*	*132 000.00*				*132 000.00*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***132 000.00***				***132 000.00***
	TOTAL	**2 213 238.08**		**0.00**	**0.00**	**2 213 238.08**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 923.92

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 219 162.00

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	4 991.00

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 072.51		4 080.00	4 080.00	149 152.51
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	467 542.36		-4 080.00	-4 080.00	463 462.36
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	**612 614.87**		**0.00**	**0.00**	**612 614.87**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	81 500.00				81 500.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	**81 500.00**				**81 500.00**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	**694 114.87**		**0.00**	**0.00**	**694 114.87**
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*132 000.00*				*132 000.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***132 000.00***				***132 000.00***
	TOTAL	**826 114.87**		**0.00**	**0.00**	**826 114.87**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 450.48

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 565.35

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	81 596.00				81 596.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	593 664.87				593 664.87
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	**675 260.87**				**675 260.87**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	13 863.00				13 863.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	3 450.48				3 450.48
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	Total des recettes financières	**17 313.48**				**17 313.48**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	**692 574.35**		**0.00**	**0.00**	**692 574.35**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*23 991.00*				*23 991.00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*113 000.00*				*113 000.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***136 991.00***				***136 991.00***
	TOTAL	**829 565.35**		**0.00**	**0.00**	**829 565.35**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 565.35

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	4 991.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-3 054.00		-3 054.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 054.00		3 054.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
	Dépenses de fonctionnement - Total			

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	4 080.00		4 080.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	-4 080.00		-4 080.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)*			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total			

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)*			
72	*TRAVAUX EN REGIE*			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes de fonctionnement - Total			

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Recettes d'investissement - Total			

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
AFFECTATION AU COMPTE 1068	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	338 600.00	-3 054.00	-3 054.00
60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	5 500.00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	81 000.00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	200.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	8 000.00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	20 000.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 000.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	80 000.00		
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	5 000.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	17 000.00		
6156	MAINTENANCE	30 000.00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 500.00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	11 600.00		
6226	HONORAIRES	700.00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 000.00	-3 054.00	-3 054.00
6232	FETES ET CEREMONIES	300.00		
6238	DIVERS	2 800.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	12 000.00		
6256	MISSIONS	7 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	31 000.00		
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	7 000.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 694 240.00		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	47 000.00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	40 000.00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	15 500.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	4 500.00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	11 700.00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	562 110.00		
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	12 000.00		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	130 000.00		
64131	REMUNERATION	420 000.00		
64161	EMPLOIS JEUNES	35 320.00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	250 070.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	148 440.00		
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	8 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	3 800.00		
6488	AUTRES CHARGES	5 800.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 531.00	3 054.00	3 054.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR		2 620.00	2 620.00
6554	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMT	4 431.00	434.00	434.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	21 100.00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	2 058 371.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)	18 800.00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	18 800.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	5 000.00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 000.00		
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 082 171.00		
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*23 991.00*		
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)*	*113 000.00*		
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*113 000.00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*136 991.00*		
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*136 991.00*		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 219 162.00	0.00	0.00

\+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif..
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 000.00		
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	2 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES	198 000.00		
7338	AUTRES TAXES	198 000.00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 790 115.08		
74711	EMPLOIS JEUNES	5 880.08		
74718	AUTRES	3 000.00		
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	1 324 200.00		
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	429 165.00		
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	27 870.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 000.00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	2 000.00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	83 000.00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		2 075 115.08	0.00	0.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	6 123.00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6 123.00		
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 081 238.08	0.00	0.00
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)*	*132 000.00*		
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC*	*132 000.00*		
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*132 000.00*		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 213 238.08	0.00	0.00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applique par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	145 072.51	4 080.00	4 080.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	30 755.22	4 080.00	4 080.00
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	50 000.00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	64 317.29		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	467 542.36	-4 080.00	-4 080.00
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	467 542.36	-4 080.00	-4 080.00
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement	612 614.87	0.00	0.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	81 500.00		
16412	EMPRUNTS EN EUROS	71 200.00		
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	10 300.00		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières	81 500.00	0.00	0.00
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	694 114.87	0.00	0.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)*	*132 000.00*		
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*132 000.00*		
13912	*SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS*	*99 793.00*		
13917	*SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - BUDGET COMMUNAUTAIRE*	*32 207.00*		
	Charges transférées (9)			
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (10)*			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*132 000.00*		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		826 114.87	0.00	0.00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le délail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (apres vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	81 596.00		
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES REGIONS	43 100.00		
13141	COMMUNES MEMBRES DU GFP	38 496.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	593 664.87		
16412	EMPRUNTS EN EUROS	593 664.87		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	**675 260.87**	**0.00**	**0.00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	17 313.48		
10222	F.C.T.V.A.	13 863.00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 450.48		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Total des recettes financières	**17 313.48**	**0.00**	**0.00**
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**692 574.35**	**0.00**	**0.00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*23 991.00*		
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)*	*113 000.00*		
28138	*AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPO AUTRES CONSTRUCTIONS*	*17 045.00*		
28158	*AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL*	*1 550.00*		
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*1 835.00*		
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*21 040.00*		
28184	*MOBILIER*	*5 125.00*		
28188	*AUTRES*	*66 405.00*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*136 991.00*		
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(9)*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*136 991.00*		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total **des recettes réelles et d'ordre)**		829 565.35		

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applique par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).
(8) Les comptes 15 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	81 500,00			612 614,87		
- Equipements municipaux (2)				612 614,87		
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières	81 500,00					
Dépenses d'ordre				132 000,00		
Total dépenses de l'exercice	81 500,00			744 614,87		
RAR N-1 et reports	3 450,48					
Total cumulé dépenses d'investissement	84 950,48			744 614,87		
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	734 106,35			95 459,00		
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement	734 106,35			95 459,00		
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	160 858,00	2 620,00		2 055 886,00		
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	160 858,00	2 620,00		2 055 886,00		
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	6 123,00			2 207 116,08		
RAR N-1 et reports	6 923,92					
Total cumulé recettes de fonctionnement	12 046,92			2 207 116,08		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

221

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT						
	DEPENSES					
Dépenses réelles						694 114.87
- Equipements municipaux (2)						612 614.87
- Equip non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						81 500.00
Dépenses d'ordre						132 000.00
Total dépenses de l'exercice						**826 114.87**
RAR N-1 et reports						**3 450.48**
Total cumulé dépenses d'investissement						**829 565.35**
	RECETTES					
Total recettes de l'exercice						**829 565.35**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement						**829 565.35**
FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice						**2 219 162.00**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement						**2 219 162.00**
	RECETTES					
Total recettes de l'exercice						**2 213 238.08**
RAR N-1 et reports						**5 923.92**
Total cumulé recettes de fonctionnement						**2 219 162.00**

222

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**84 950,48**			**744 614,87**		
Dépenses réelles		84 950,48			612 614,87		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 450,48					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	81 500,00					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				149 152,51		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				463 462,36		
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre					*132 000,00*		
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*				*132 000,00*		
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**734 106,35**			**95 459,00**		
Recettes réelles		597 115,35			95 459,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 450,48			13 863,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				81 596,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	593 664,87					
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		*136 991,00*					
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*23 991,00*					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*113 000,00*					

223

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
				INVESTISSEMENT			
				DEPENSES			
Total dépenses d'investissement							**829 565,35**
Dépenses réelles							**697 565,35**
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						3 450,48
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						81 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						149 152,51
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						463 462,36
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							*132 000,00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*132 000,00*
				RECETTES			
Total recettes d'investissement							**829 565,35**
Recettes réelles							692 574,35
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						17 313,48
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						81 586,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						593 684,87
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre							*136 991,00*
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*						*23 991,00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*113 000,00*

224

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		180 656,00	2 620,00		2 055 886,00		
Dépenses réelles		23 665,00	2 620,00		2 055 886,00		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				335 546,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				1 694 240,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 865,00	2 620,00		21 100,00		
66	CHARGES FINANCIERES	18 800,00					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				5 000,00		
Dépenses d'ordre		*136 991,00*					
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*23 991,00*					
042	*OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*113 000,00*					
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		12 046,92			2 207 115,08		
Recettes réelles		12 046,92			2 075 115,08		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 923,92					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				2 000,00		
73	IMPOTS ET TAXES				198 000,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				1 790 115,08		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				85 000,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 123,00					
Recettes d'ordre					*132 000,00*		
042	*OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*				*132 000,00*		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
				FONCTIONNEMENT			
				DEPENSES			
Total dépenses fonctionnement							**2 219 162.00**
Dépenses réelles							**2 082 171.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						335 546.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						1 694 240.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						28 585.00
66	CHARGES FINANCIERES						18 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						5 000.00
Dépenses d'ordre							*136 991.00*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*						*23 991.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*113 000.00*
				RECETTES			
Total recettes de fonctionnement							**2 219 162.00**
Recettes réelles							**2 087 162.00**
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						5 923.92
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						2 000.00
73	IMPOTS ET TAXES						198 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						1 790 115.08
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						85 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						6 123.00
Recettes d'ordre							*132 000.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*132 000.00*

226

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES (2)	**160 656.00**	**2 620.00**			**163 276.00**
	Dépenses de l'exercice	**160 656.00**	**2 620.00**			**163 276.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 991.00				23 991.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	113 000.00				113 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 865.00	2 620.00			7 485.00
66	CHARGES FINANCIERES	18 800.00				18 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	**12 046.92**				**12 046.92**
	Recettes de l'exercice	**12 046.92**				**12 046.92**
2	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 123.00				6 123.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 923.92				5 923.92
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	**-148 609.08**	**-2 620.00**			**-151 229.08**

227

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	048 A MODIFIER
DEPENSES (2)		**2 620.00**								
Dépenses de l'exercice		**2 620.00**								
011	CHARGES À CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 620.00								
[illegible]	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
73	IMPOTS ET TAXES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-2 620.00**								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent a la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
DEPENSES (2)						**2 055 886.00**		**2 055 886.00**
Dépenses de l'exercice						**2 055 886.00**		**2 055 886.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					335 546.00		335 546.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					1 694 240.00		1 694 240.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					21 100.00		21 100.00
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					5 000.00		5 000.00
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)						**2 207 115.08**		**2 207 115.08**
Recettes de l'exercice						**2 207 115.08**		**2 207 115.08**
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					132 000.00		132 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					2 000.00		2 000.00
73	IMPOTS ET TAXES					198 000.00		198 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					1 790 115.08		1 790 115.08
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					85 000.00		85 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)						**151 229.08**		**151 229.08**

229

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le délai est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES (2)	**84 950.48**				**84 950.48**
	Dépenses de l'exercice	**84 950.48**				**84 950.48**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	81 500.00				81 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 450.48				3 450.48
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	**734 106.35**				**734 106.35**
	Recettes de l'exercice	**734 106.35**				**734 106.35**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 991.00				23 991.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	113 000.00				113 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 450.48				3 450.48
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	593 664.87				593 664.87
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	**649 155.87**				**649 155.87**

2310

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR **FONCTION** - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	048 A MODIFIER
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
23	IMMOBILISATIONS EN COURS									
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
DEPENSES (2)		**278 500.00**	**486 500.00**			**1 500.00**	**28 500.00**	**795 000.00**
Dépenses de l'exercice		**278 500.00**	**486 500.00**			**1 500.00**	**28 500.00**	**795 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					1 500.00		1 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 500.00	75 500.00				28 500.00	126 500.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	256 000.00	411 000.00					667 000.00
Opérations d'équipement								
9006	PARCBAL							
9017	FORTIF							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		**-278 500.00**	**-486 500.00**			**-1 500.00**	**-28 500.00**	**-795 000.00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)			**386 500.00**	**100 000.00**	**23 500.00**			**2 000.00**	**3 000.00**
Dépenses de l'exercice			**386 500.00**	**100 000.00**	**23 500.00**			**2 000.00**	**3 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		75 500.00		23 500.00			2 000.00	3 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		311 000.00	100 000.00					
Opérations d'équipement									
9006	PARCBAL								
9017	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)			**-386 500.00**	**-100 000.00**	**-23 500.00**			**-2 000.00**	**-3 000.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)		**408 000.00**	**45 000.00**	**1 260 280.00**	**2 000.00**	**1 715 280.00**
Dépenses de l'exercice		**408 000.00**	**45 000.00**	**860 280.00**	**2 000.00**	**1 315 280.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		45 000.00		2 000.00	47 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000.00		229 680.00		232 680.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	405 000.00		630 600.00		1 035 600.00
Opérations d'équipement				**400 000.00**		**400 000.00**
06	PARCBAL					
17	FORTIF			400 000.00		400 000.00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**103 000.00**		**167 125.00**		**270 125.00**
Recettes de l'exercice		**103 000.00**		**167 125.00**		**270 125.00**
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	103 000.00		167 125.00		270 125.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-305 000.00**	**-45 000.00**	**-1 093 155.00**	**-2 000.00**	**-1 445 155.00**

235

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES (2)		**9 000.00**	**1 000.00**	**35 000.00**		**151 870.00**	**106 310.00**	**16 100.00**	**986 000.00**
Dépenses de l'exercice		**9 000.00**	**1 000.00**	**35 000.00**		**151 870.00**	**106 310.00**	**16 100.00**	**586 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	9 000.00	1 000.00	35 000.00					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					148 370.00	73 310.00	8 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					3 500.00	33 000.00	8 100.00	586 000.00
Opérations d'équipement									**400 000.00**
06	PARCBAL								
17	FORTIF								400 000.00
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)						**2 625.00**	**22 000.00**	**4 500.00**	**138 000.00**
Recettes de l'exercice						**2 625.00**	**22 000.00**	**4 500.00**	**138 000.00**
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					2 625.00	22 000.00	4 500.00	138 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-9 000.00**	**-1 000.00**	**-35 000.00**		**-149 245.00**	**-84 310.00**	**-11 600.00**	**-848 000.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES (2)	**236 450.00**	**385 800.00**	**110 000.00**	**732 250.00**
	Dépenses de l'exercice	**236 450.00**	**385 800.00**	**110 000.00**	**732 250.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		19 800.00		19 800.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 450.00	6 000.00	40 000.00	62 450.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	220 000.00	360 000.00	70 000.00	650 000.00
	Opérations d'équipement				
9006	PARCBAL				
9017	FORTIF				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	**350 000.00**	**416 000.00**		**766 000.00**
	Recettes de l'exercice	**350 000.00**	**416 000.00**		**766 000.00**
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	350 000.00	416 000.00		766 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	**113 550.00**	**30 200.00**	**-110 000.00**	**33 750.00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
DEPENSES (2)		**290 000.00**			**89 800.00**	**6 000.00**	**1 000.00**	**109 000.00**	
Dépenses de l'exercice		**290 000.00**			**89 800.00**	**6 000.00**	**1 000.00**	**109 000.00**	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				19 800.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					6 000.00	1 000.00	39 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	290 000.00			70 000.00			70 000.00	
Opérations d'équipement									
0006	PARCBAL								
17	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)			**416 000.00**						
Recettes de l'exercice			**416 000.00**						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		416 000.00						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-290 000.00**	**416 000.00**		**-89 800.00**	**-6 000.00**	**-1 000.00**	**-109 000.00**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)			**134 600.00**	**134 600.00**
Dépenses de l'exercice			**134 600.00**	**134 600.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		100 400.00	100 400.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		34 200.00	34 200.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Opérations d'équipement				
9006	PARCBAL			
9017	FORTIF			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)			**-134 600.00**	**-134 600.00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
DEPENSES (2)					**134 600.00**				
Dépenses de l'exercice					**134 600.00**				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				100 400.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				34 200.00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
Opérations d'équipement									
06	PARCBAL								
17	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)					**-134 600.00**				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)						**40 000.00**	**40 000.00**
Dépenses de l'exercice						**40 000.00**	**40 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					40 000.00	40 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
Opérations d'équipement							
9006	PARCBAL						
9017	FORTIF						
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)						**-40 000.00**	**-40 000.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).

241

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE **PAR FONCTION** - DETAIL **INVESTISSEMENT**	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	DEPENSES (2)	**322 800.00**	**5 841 200.00**	**278 000.00**	**6 442 000.00**
	Dépenses de l'exercice	**322 800.00**	**5 561 200.00**	**278 000.00**	**6 162 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000.00	102 500.00	13 000.00	123 500.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		26 400.00	8 500.00	34 900.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 800.00	973 800.00		1 036 600.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	252 000.00	4 458 500.00	256 500.00	4 967 000.00
	Opérations d'équipement		**280 000.00**		**280 000.00**
9006	PARCBAL		280 000.00		280 000.00
9017	FORTIF				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	**73 000.00**	**260 000.00**	**50 000.00**	**383 000.00**
	Recettes de l'exercice	**73 000.00**	**260 000.00**	**50 000.00**	**383 000.00**
4	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	73 000.00	260 000.00	50 000.00	383 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	**-249 800.00**	**-5 581 200.00**	**-228 000.00**	**-6 059 000.00**

242

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
DEPENSES (2)		**8 000.00**			**62 800.00**	**252 000.00**		
Dépenses de l'exercice		**8 000.00**			**62 800.00**	**252 000.00**		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000.00						
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				62 800.00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					252 000.00		
Opérations d'équipement								
9006	PARCBAL							
9017	FORTIF							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)		**50 000.00**		**23 000.00**				
Recettes de l'exercice		**50 000.00**		**23 000.00**				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	50 000.00		23 000.00				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		**42 000.00**		**23 000.00**	**-62 800.00**	**-252 000.00**		

243

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)		**1 736 000.00**	**278 600.00**	**971 200.00**	**777 500.00**	**2 077 900.00**	**227 500.00**			**50 500.00**
Dépenses de l'exercice		**1 736 000.00**	**278 600.00**	**971 200.00**	**777 500.00**	**1 797 900.00**	**227 500.00**			**50 500.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000.00		18 000.00	8 000.00	26 500.00	6 000.00			7 000.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	25 000.00		1 400.00			5 000.00			3 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000.00	113 600.00	25 800.00	62 000.00	757 400.00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 646 000.00	165 000.00	926 000.00	707 500.00	1 014 000.00	216 500.00			40 000.00
Opérations d'équipement						**280 000.00**				
9006	PARCBAL					280 000.00				
9017	FORTIF									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)		**260 000.00**					**50 000.00**			
Recettes de l'exercice		**260 000.00**					**50 000.00**			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	260 000.00					50 000.00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-1 476 000.00**	**-278 600.00**	**-971 200.00**	**-777 500.00**	**-2 077 900.00**	**-177 500.00**			**-50 500.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)							**10 000.00**		**10 000.00**
Dépenses de l'exercice							**10 000.00**		**10 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						10 000.00		10 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
Opérations d'équipement									
06	PARCBAL								
17	FORTIF								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)					**50 000.00**				**50 000.00**
Recettes de l'exercice					**50 000.00**				**50 000.00**
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				50 000.00				50 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)					**50 000.00**		**-10 000.00**		**40 000.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BELFORT

POSTE COMPTABLE DE BELFORT VILLE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE 2

voté par nature

BUDGET : 03 BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

ANNEE 2014

Sommaire

I - Informations générales (6)
B - Modalités de vote du budget 104
II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble - Sections 105
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 106
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 107
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 108
B2 - Balance générale du budget - Recettes 109
III - Vote du budget
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 110
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 112
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 114
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 116
IV - Annexes (7)
A - Eléments du bilan
A1 - Présentation croisée par fonction (1) 118
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 122
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 124

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les programmes d'équipement.
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont budgétaires (délibération du n°06/99 du 07 juillet 2006).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT **VOTES AU TITRE DU PRESENT** BUDGET (1)	**0.00**	**0.00**
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE **L'EXERCICE PRECEDENT (2)**		
	002 RESULTAT DE **FONCTIONNEMENT REPORTE (2)**	(si déficit)	**(si excédent)**
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	**0.00**	**0.00**

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) **VOTES AU TITRE DU PRESENT** BUDGET (y compris le compte 1068)	**0.00**	**0.00**
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE **L'EXERCICE PRECEDENT (2)**		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA **SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE** (2)	(si solde négatif)	**(si solde positif)**
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	**0.00**	**0.00**

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**0.00**	**0.00**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	945 630.00		-320.00	-320.00	945 310.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	529 255.00				529 255.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 112.00				5 112.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**1 479 997.00**		**-320.00**	**-320.00**	**1 479 677.00**
66	CHARGES FINANCIERES	7 600.00		320.00	320.00	7 920.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 487 597.00**				**1 487 597.00**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)*	*13 100.00*				*13 100.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)*	*50 950.00*				*50 950.00*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***64 050.00***				***64 050.00***
	TOTAL	**1 551 647.00**				**1 551 647.00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 551 647.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES	13 400.00				13 400.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 430.53				8 430.53
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 509 029.00				1 509 029.00
	Total des recettes de gestion courante	**1 530 859.53**				**1 530 859.53**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 530 859.53**				**1 530 859.53**
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**1 530 859.53**				**1 530 859.53**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	20 787.47

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 551 647.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	64 050.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes **réelles** de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 185.59				95 185.59
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	109 230.00				109 230.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	**204 415.59**				**204 415.59**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 800.00				30 800.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	**30 800.00**				**30 800.00**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	**235 215.59**				**235 215.59**
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	**235 215.59**				**235 215.59**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	62 128.60

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	297 344.19

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	163 717.59				163 717.59
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	**163 717.59**				**163 717.59**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	7 448.00				7 448.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	62 128.60				62 128.60
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	Total des recettes financières	**69 576.60**				**69 576.60**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	**233 294.19**				**233 294.19**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*13 100.00*				*13 100.00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*50 950.00*				*50 950.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***64 050.00***				***64 050.00***
	TOTAL	**297 344.19**				**297 344.19**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	297 344.19

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	64 050.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-320.00		-320.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	320.00		320.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
	Dépenses de fonctionnement - Total			

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)*			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total			

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)*			
72	*TRAVAUX EN REGIE*			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes de fonctionnement - Total			

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Recettes d'Investissement - Total			

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
AFFECTATION AU COMPTE 1068	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	945 630.00	-320.00	-320.00
60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	2 502.47		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	43 327.53		
60623	ALIMENTATION	733 408.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000.00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 000.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	100 500.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	7 632.00		
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	8 000.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	11 650.00		
6156	MAINTENANCE	23 561.74		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 000.00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 150.00	-320.00	-320.00
6256	MISSIONS	500.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 398.26		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	529 255.00		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	22 800.00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	28 000.00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 842.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 130.00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 895.00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	253 100.00		
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	7 015.00		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	23 840.00		
64131	REMUNERATION	17 780.00		
64161	EMPLOIS JEUNES	60 301.00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	39 000.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	66 700.00		
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	100.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 000.00		
6488	AUTRES CHARGES	1 752.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 112.00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	5 112.00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		1 479 997.00	-320.00	-320.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)	7 600.00	320.00	320.00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	5 800.00	320.00	320.00
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	1 800.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 487 597.00		
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*13 100.00*		
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)*	*50 950.00*		
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*50 950.00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*64 050.00*		
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*64 050.00*		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 551 647.00		0.00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte **66112** (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif..
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES	13 400.00		
7388	AUTRES TAXES DIVERSES	13 400.00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 430.53		
74711	EMPLOIS JEUNES	8 430.53		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 509 029.00		
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	1 509 029.00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		1 530 859.53		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	**A2**

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 530 859.53		
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)*			
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 530 859.53		

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	95 185.59		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	94 021.88		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 163.71		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	109 230.00		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	109 230.00		
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement	204 415.59		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 800.00		
16412	EMPRUNTS EN EUROS	15 800.00		
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	15 000.00		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières	30 800.00		
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	235 215.59		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - **DETAIL** DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)*			
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			
	Charges transférées (9)			
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (10)*			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		235 215.59		

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	163 717.59		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	88 415.59		
16412	EMPRUNTS EN EUROS	75 302.00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	163 717.59		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	69 576.60		
10222	F.C.T.V.A.	7 448.00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	62 128.60		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Total des recettes financières	69 576.60		
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	233 294.19	0.00	0.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 100.00		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	50 950.00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	4 000.00		
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	38 000.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 950.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		64 050.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		64 050.00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		297 344.19		

+ RESTES A REALISER N-1 (10)	
+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	30 800.00	204 415.59				
- Equipements municipaux (2)		204 415.59				
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières	30 800.00					
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice	**30 800.00**	**204 415.59**				
RAR N-1 et reports	**62 128.60**					
Total cumulé dépenses d'investissement	**92 928.60**	**204 415.59**				
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**297 344.19**					
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement	**297 344.19**					
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	**71 970.00**	**1 479 677.00**				
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**71 970.00**	**1 479 677.00**				
RECETTES						
Total recettes de l'exercice		**1 530 859.53**				
RAR N-1 et reports	**20 787.47**					
Total cumulé recettes de fonctionnement	**20 787.47**	**1 530 859.53**				

262

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles						235 215.59
- Equipements municipaux (2)						204 415.59
- Equip non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						30 800.00
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice						**235 215.59**
RAR N-1 et reports						**62 128.60**
Total cumulé dépenses d'investissement						**297 344.19**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice						**297 344.19**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement						**297 344.19**
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice						**1 551 647.00**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement						**1 551 647.00**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice						**1 530 859.53**
RAR N-1 et reports						**20 787.47**
Total cumulé recettes de fonctionnement						**1 551 647.00**

263

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**92 928,60**	**204 415,59**				
Dépenses réelles		92 928,60	204 415,59				
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 128,60					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 800,00					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		95 185,59				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		109 230,00				
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**297 344,19**					
Recettes réelles		233 294,19					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	69 576,60					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	163 717,59					
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		*64 050,00*					
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*13 100,00*					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*50 950,00*					
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		**71 970,00**	**1 479 677,00**				
Dépenses réelles		7 920,00	1 479 677,00				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		945 310,00				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		529 255,00				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 112,00				
66	CHARGES FINANCIERES	7 920,00					
Dépenses d'ordre		*64 050,00*					
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*13 100,00*					
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*50 950,00*					
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**20 787,47**	**1 530 859,53**				
Recettes réelles		20 787,47	1 530 859,53				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 787,47					
73	IMPOTS ET TAXES		13 400,00				
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		8 430,53				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 509 029,00				
Recettes d'ordre							

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement							**297 344,19**
Dépenses réelles							297 344,19
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						62 128 60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						30 800 00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						95 185,59
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						109 230,00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
RECETTES							
Total recettes d'investissement							**297 344,19**
Recettes réelles							233 294,19
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						69 576,60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						163 717,59
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre							*64 050 00*
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*						*13 100 00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*50 950 00*
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement							**1 551 647,00**
Dépenses réelles							1 487 597,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						945 310 00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						529 255 00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						5 112 00
66	CHARGES FINANCIERES						7 920 00
Dépenses d'ordre							*64 050,00*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*						*13 100 00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*50 950 00*
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement							**1 551 647,00**
Recettes réelles							1 551 647,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						20 787,47
73	IMPOTS ET TAXES						13 400,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						8 430,53
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						1 509 029,00
Recettes d'ordre							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE **PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT**	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES (2)		**71 970.00**	**1 479 677.00**			**1 551 647.00**
Dépenses de l'exercice		**71 970.00**	**1 479 677.00**			**1 551 647.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		945 310.00			945 310.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		529 255.00			529 255.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 100.00				13 100.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 950.00				50 950.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 112.00			5 112.00
66	CHARGES FINANCIERES	7 920.00				7 920.00
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**20 787.47**	**1 530 859.53**			**1 551 647.00**
Recettes de l'exercice		**20 787.47**	**1 530 859.53**			**1 551 647.00**
;	IMPOTS ET TAXES		13 400.00			13 400.00
;	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		8 430.53			8 430.53
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 509 029.00			1 509 029.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 787.47				20 787.47
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-51 182.53**	**51 182.53**			

266

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - **DETAIL FONCTIONNEMENT**	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
DEPENSES (2)		**1 479 677.00**								
Dépenses de l'exercice		**1 479 677.00**								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	945 310.00								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	529 255.00								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 112.00								
66	CHARGES FINANCIERES									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)		**1 530 859.53**								
Recettes de l'exercice		**1 530 859.53**								
73	IMPOTS ET TAXES	13 400.00								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 430.53								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 509 029.00								
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**51 182.53**								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES (2)	**92 928.60**	**204 415.59**			**297 344.19**
	Dépenses de l'exercice	**92 928.60**	**204 415.59**			**297 344.19**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 800.00				30 800.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		95 185.59			95 185.59
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		109 230.00			109 230.00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 128.60				62 128.60
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	**297 344.19**				**297 344.19**
	Recettes de l'exercice	**297 344.19**				**297 344.19**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 100.00				13 100.00
10	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 950.00				50 950.00
)	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	69 576.60				69 576.60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	163 717.59				163 717.59
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	**204 415.59**	**-204 415.59**			

268

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
DEPENSES (2)		204 415.59								
Dépenses de l'exercice		204 415.59								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 185.59								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	109 230.00								
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		-204 415.59								

269

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-225

Actualisation des tarifs municipaux 2015

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

Direction des Finances

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1er Adjoint

Références SV/RB/RB/FL - 14-225
Mots clés Budget
Code matière 7.1

Objet **Actualisation des tarifs municipaux 2015**

Il vous est proposé l'actualisation des tarifs relatifs à divers services et prestations de la Ville de Belfort (Occupation du Domaine Public, locations de salles, recettes des halles et marchés, location de matériel et de plantes, droits de stationnement, CFA...).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-) et 2 abstentions (M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT- ne prennent pas part au vote),

APPROUVE les droits et tarifs municipaux 2015.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

RECUEIL DES TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE BELFORT

Annexe à la délibération du Conseil du 18 décembre 2014

VILLE DE BELFORT

SOMMAIRE

	Pages	Lignes
LOCATION DE SALLES	1	1
Salle des fêtes	1	2
Cité des Associations	1	20
Maison du Peuple	1	26
Château	2	49
Espace Louis Jouvet	2	62
La Poudrière	2	73
LOCATION DE SALLES DANS LES CENTRES CULTURELS ET LES MAISONS DE QUARTIER	2	78
Maison de quartier des Forges	2	86
Centre culturel et social de la Pépinière	3	111
Maison de quartier Jean Jaurès	4	159
Centre culturel et social de Belfort Nord	5	207
Centre culturel et social des Barres et du Mont	6	233
Association Jacques Brel	7	281
Centre culturel et social des Résidences Bellevue	7	307
Maison de quartier des Glacis du Château	8	333
Maison de quartier du Centre Ville	8	359
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - HALLES ET MARCHES	10	415
Marché Fréry	10	416
Marche des Résidences	10	424
Marché des Vosges	10	427
Marché aux puces	10	438
UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC	10	441
FIMU	13	565
OCCUPATION DE STATIONNEMENT	13	570
STATIONNEMENT PAYANT	14	587
RESTAURATION MUNICIPALE	15	622
CENTRES DE LOISIRS	15	648
MUSEES	18	776
Billetterie	29	1277

MAISON DU QUARTIER DES FORGES - ACTIVITES	29	1302
MEDIATION CULTURELLE SUR LES QUARTIERS DES GLACIS ET DES RESIDENCES	31	1353
BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE	31	1365
SPORTS		
Gymnase le Phare	32	1393
CFA	32	1412
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL	34	1525
ETAT-CIVIL	35	1551
BIBLIOTHEQUE	36	1576
ESPACES VERTS	36	1600
URBANISME	37	1644
ATELIERS MUNICIPAUX	38	1665
DIVERS	40	
Archives municipales	40	1786
Abonnement Belfort Mag	40	1790
Taxis	41	1792
Location de garages	41	1794
Mise à disposition de véhicule au personnel municipal	41	1796

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1	**LOCATION DE SALLES**					
2	**Salle des fêtes**					
3	Salle de spectacle					
4	Location demi-journée		207.24 €	209.32 €	1.00%	01/01/2015
5	Location soirée		306.14 €	309.20 €	1.00%	01/01/2015
6	Location exposition sans vente par demi-journée		146.00 €	147.46 €	1.00%	01/01/2015
7	Chauffage demi-journée ou soirée		81.21 €	82.02 €	1.00%	01/01/2015
8	Sous-sol					
9	Location (soirée ou demi-journée)		195.49 €	197.44 €	1.00%	01/01/2015
10	Chauffage demi-journée ou soirée		81.21 €	82.02 €	1.00%	01/01/2015
11	Location					
12	Installation/démontage (demi-journée)		110.70 €	111.81 €	1.00%	01/01/2015
13	Caution		600.51 €	606.52 €	1.00%	01/01/2015
14	Dispositif de sécurité					
15	Forfait manifestation de type Foire et Salon		700.00 €	707.00 €	1.00%	01/01/2015
16	Agent de surveillance	heure	23.00 €	23.23 €	1.00%	01/01/2015
17	SSIAP 1	heure	24.00 €	24.24 €	1.00%	01/01/2015
18	SSIAP 2	heure	26.00 €	26.26 €	1.00%	01/01/2015
19	SSIAP 3	heure	30.00 €	30.30 €	1.00%	01/01/2015
	Tarifs multipliés par 2 en cas de jour ferié					
20	**Cité des Associations**					
21	Salle de réunions					
21	Forfait 4 heures	4hres	36.77 €	37.14 €	1.00%	01/01/2015
22	Chauffage	4hres	18.93 €	19.12 €	1.00%	01/01/2015
23	Bureaux					
24	Occupation permanente	Mois	36.77 €	37.14 €	1.00%	01/01/2015
25	Occupation occassionnelle	Heure	2.46 €	2.48 €	1.00%	01/01/2015
26	**Maison du Peuple**					
27	Salle de reunions (n° 003 - 005 - 010 - 327)					
28	Utilisation par entreprise ou pour activité à but lucratif	Heure	13.84 €	13.98 €	1.00%	01/01/2015
29	Autre utilisation	Heure	9.19 €	9.28 €	1.00%	01/01/2015
30	Chauffage	Heure	4.73 €	4.78 €	1.00%	01/01/2015
31	Bureaux					
32	Occupation permanente	Mois	36.77 €	37.14 €	1.00%	01/01/2015
	Pour les locations de salles ponctuelles à la Maison du Peuple et à la Cité des Associations, le demi-tarif est accordé aux associations abonnées aux bureaux.					
33	Salle de spectacle					
34	*Location pour réunions (assemblées générales, conférences, scolaires, arbres de Noël)*					
35	Utilisation par entreprise ou pour activité à but lucratif		1 183.29 €	1 195.12 €	1.00%	01/01/2015
36	Autre utilisation		609.99 €	616.09 €	1.00%	01/01/2015
37	Location pour spectacle					
38	Utilisation par entreprise ou pour activité à but lucratif		1 183.29 €	1 195.12 €	1.00%	01/01/2015
39	Autre utilisation		606.99 €	613.06 €	1.00%	01/01/2015
40	Location pour installation					
41	Utilisation par entreprise ou pour activité à but lucratif	Jour	493.43 €	498.36 €	1.00%	01/01/2015
42	Autre utilisation	Jour	300.26 €	303.26 €	1.00%	01/01/2015
43	Personnel technique					
44	Régisseur général	Jour	318.36 €	318.36 €	0.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé		Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
45		Technicien	Jour	254.70 €	254.70 €	0.00%	01/01/2015
46		Regisseur général	1/2 jr	159.18 €	159.18 €	0.00%	01/01/2015
47		Technicien	1/2 jr	127.35 €	127.35 €	0.00%	01/01/2015
48		Caution		600.51 €	606.52 €	1.00%	01/01/2015
49	**Château**						
50		Casernement		412.74 €	416.87 €	1.00%	01/01/2015
51		Caution		455.83 €	460.39 €	1.00%	01/01/2015
52		Gardiennage de 19h à 24h	Heure	73.97 €	74.71 €	1.00%	01/01/2015
53		Gardiennage de 0h à 5h	Heure	110.97 €	112.08 €	1.00%	01/01/2015
54	Batteries Haxo Hautes						
55		Mariage 120 personnes maximum		1 591.81 €	1 607.73 €	1.00%	01/01/2015
56		Repas d'affaires, assemblée générale		636.72 €	643.09 €	1.00%	01/01/2015
57		Réunion 30 personnes		159.18 €	160.77 €	1.00%	01/01/2015
58	Batteries Haxo Basses						
59		Mariage 60 personnes maximum		530.60 €	535.91 €	1.00%	01/01/2015
60		Repas d'affaires, assemblée générale		318.36 €	321.55 €	1.00%	01/01/2015
61		Réunion		212.24 €	214.36 €	1.00%	01/01/2015
62	**Espace Louis Jouvet**						
63	Salle de spectacle						
64	*Location pour spectacle*						
65		But lucratif		318.36 €	321.54 €	1.00%	01/01/2015
66		But non lucratif		212.24 €	214.36 €	1.00%	01/01/2015
67		Chauffage		10.61 €	10.72 €	1.00%	01/01/2015
68		Location pour réunions (AG, conférences, scolaires, arbre de Noël)		63.67 €	64.31 €	1.00%	01/01/2015
69		Chauffage		10.61 €	10.72 €	1.00%	01/01/2015
70		Installation		42.45 €	42.87 €	1.00%	01/01/2015
71		Salle multi usages	4hres	53.06 €	53.59 €	1.00%	01/01/2015
72		Chauffage		10.61 €	10.72 €	1.00%	01/01/2015
73	**La Poudrière**						
74		Location pour spectacle		318.36 €	321.54 €	1.00%	01/01/2015
75		But lucratif		212.24 €	214.36 €	1.00%	01/01/2015
76		But non lucratif		10.61 €	10.72 €	1.00%	01/01/2015
77		Chauffage		42.45 €	42.87 €	1.00%	01/01/2015
78	**LOCATION DE SALLES DANS LES CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIERS**						
79	**Cuisine seule**						
80	*Belfortains et associations*						
81		- de 4 heures	1/2 jr	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
82		+ de 4 heures	journée	30.00 €	30.00 €	0.00%	01/01/2015
83	*Exterieurs*						
84		- de 4 heures	1/2 jr	30.00 €	30.00 €	0.00%	01/01/2015
85		+ de 4 heures	journée	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
86	**Maison de quartier des Forges - Cuisine attenante à la salle polyvalente**						
87	Salle de réunion						
88		Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
89		Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
90	Salle polyvalente - Tarif "A"					
91	*Belfortains et associations*					
92	- de 4 heures	1/2 jr	80.00 €	81.00 €	1.25%	01/01/2015
93	+ de 4 heures	journée	170.00 €	172.00 €	1.18%	01/01/2015
94	*Extérieurs*					
95	- de 4 heures	1/2 jr	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
96	+ de 4 heures	journée	210.00 €	212.00 €	0.95%	01/01/2015
97	Salle polyvalente avec cuisine - Tarif "A"					
98	*Belfortains et associations*					
99	- de 4 heures	1/2 jr	95.00 €	96.00 €	1.05%	01/01/2015
100	+ de 4 heures	journée	200.00 €	202.00 €	1.00%	01/01/2015
101	*Extérieurs*					
102	- de 4 heures	1/2 jr	130.00 €	131.00 €	0.77%	01/01/2015
103	+ de 4 heures	journée	260.00 €	263.00 €	1.15%	01/01/2015
104	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
105	*Belfortains et associations*					
106	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
107	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
108	*Exterieurs*					
109	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
110	+ de 4 heures	journée	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
111	**Centre culturel et social de la Pépinière - Cuisine 1er étage**					
112	Salle de réunion					
113	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
114	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
115	**Salle 125 m²**					
116	Salle polyvalente - Tarif "A"					
117	*Belfortains et associations*					
118	- de 4 heures	1/2 jr	80.00 €	81.00 €	1.25%	01/01/2015
119	+ de 4 heures	journée	170.00 €	172.00 €	1.18%	01/01/2015
120	*Extérieurs*					
121	- de 4 heures	1/2 jr	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
122	+ de 4 heures	journée	210.00 €	212.00 €	0.95%	01/01/2015
123	Salle polyvalente avec cuisine - Tarif "A"					
124	*Belfortains et associations*					
125	- de 4 heures	1/2 jr	95.00 €	96.00 €	1.05%	01/01/2015
126	+ de 4 heures	journée	200.00 €	202.00 €	1.00%	01/01/2015
127	*Extérieurs*					
128	- de 4 heures	1/2 jr	130.00 €	131.00 €	0.77%	01/01/2015
129	+ de 4 heures	journée	260.00 €	263.00 €	1.15%	01/01/2015
130	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
131	*Belfortains et associations*					
132	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
133	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
134	*Extérieurs*					
135	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
136	+ de 4 heures	journée	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
137	**Salle 82 m²**					
138	Grande salle - Tarif "B"					
139	*Belfortains et associations*					
140	- de 4 heures	1/2 jr	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
141	+ de 4 heures	journée	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
142	*Extérieurs*					
143	- de 4 heures	1/2 jr	65.00 €	65.00 €	0.00%	01/01/2015
144	+ de 4 heures	journée	125.00 €	126.00 €	0.80%	01/01/2015
145	Grande salle avec cuisine - Tarif "B"					
146	*Belfortains et associations*					
147	- de 4 heures	1/2 jr	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
148	+ de 4 heures	journée	120.00 €	121.00 €	0.83%	01/01/2015
149	*Extérieurs*					
150	- de 4 heures	1/2 jr	85.00 €	86.00 €	1.18%	01/01/2015
151	+ de 4 heures	journée	165.00 €	167.00 €	1.21%	01/01/2015
152	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
153	*Belfortains et associations*					
154	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
155	+ de 4 heures	journée	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
156	*Exterieurs*					
157	de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
158	+ de 4 heures	journee	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
159	**Maison de quartier Jean Jaurès**					
160	Salle de réunion					
161	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
162	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
163	**Salle polyvalente avec scène spectacle**					
164	Salle polyvalente - Tarif "A"					
165	*Belfortains et associations*					
166	- de 4 heures	1/2 jr	80.00 €	81.00 €	1.25%	01/01/2015
167	+ de 4 heures	journée	170.00 €	172.00 €	1.18%	01/01/2015
168	*Extérieurs*					
169	- de 4 heures	1/2 jr	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
170	+ de 4 heures	journée	210.00 €	212.00 €	0.95%	01/01/2015
171	Salle polyvalente avec cuisine - Tarif "A"					
172	*Belfortains et associations*					
173	- de 4 heures	1/2 jr	95.00 €	96.00 €	1.05%	01/01/2015
174	+ de 4 heures	journée	200.00 €	202.00 €	1.00%	01/01/2015
175	*Extérieurs*					
176	- de 4 heures	1/2 jr	130.00 €	131.00 €	0.77%	01/01/2015
177	+ de 4 heures	journée	260.00 €	263.00 €	1.15%	01/01/2015
178	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
179	*Belfortains et associations*					
180	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
181	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
182	*Extérieurs*					
183	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
184	+ de 4 heures	journée	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
185	**Salle polyvalente RdC, 1er étage et salle primaire**					
186	Grande salle - Tarif "B"					
187	*Belfortains et associations*					
188	- de 4 heures	1/2 jr	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
189	+ de 4 heures	journée	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
190	*Extérieurs*					
191	- de 4 heures	1/2 jr	65.00 €	65.00 €	0.00%	01/01/2015
192	+ de 4 heures	journée	125.00 €	126.00 €	0.80%	01/01/2015
193	Grande salle avec cuisine - Tarif "B"					
194	*Belfortains et associations*					
195	- de 4 heures	1/2 jr	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
196	+ de 4 heures	journée	120.00 €	121.00 €	0.83%	01/01/2015
197	*Extérieurs*					
198	- de 4 heures	1/2 jr	85.00 €	86.00 €	1.18%	01/01/2015
199	+ de 4 heures	journée	165.00 €	167.00 €	1.21%	01/01/2015
200	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
201	*Belfortains et associations*					
202	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
203	+ de 4 heures	journée	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
204	*Extérieurs*					
205	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
206	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
207	**Centre culturel et social de Belfort Nord**					
208	Salle de réunion					
209	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
210	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
211	**Salle polyvalente**					
212	Salle polyvalente - Tarif "A"					
213	*Belfortains et associations*					
214	- de 4 heures	1/2 jr	80.00 €	81.00 €	1.25%	01/01/2015
215	+ de 4 heures	journée	170.00 €	172.00 €	1.18%	01/01/2015
216	*Extérieurs*					
217	- de 4 heures	1/2 jr	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
218	+ de 4 heures	journée	210.00 €	212.00 €	0.95%	01/01/2015
219	Salle polyvalente avec cuisine - Tarif "A"					
220	*Belfortains et associations*					
221	- de 4 heures	1/2 jr	95.00 €	96.00 €	1.05%	01/01/2015
222	+ de 4 heures	journée	200.00 €	202.00 €	1.00%	01/01/2015
223	*Extérieurs*					
224	- de 4 heures	1/2 jr	130.00 €	131.00 €	0.77%	01/01/2015
225	+ de 4 heures	journée	260.00 €	263.00 €	1.15%	01/01/2015
226	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
227	*Belfortains et associations*					

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
228	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
229	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
230	*Extérieurs*					
231	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
232	+ de 4 heures	journée	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
233	**Centre culturel et social des Barres et du Mont - Cuisine RdC**					
234	Salle de réunion					
235	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
236	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
237	**Salle polyvalente**					
238	Salle polyvalente - Tarif "A"					
239	*Belfortains et associations*					
240	- de 4 heures	1/2 jr	80.00 €	81.00 €	1.25%	01/01/2015
241	+ de 4 heures	journée	170.00 €	172.00 €	1.18%	01/01/2015
242	*Extérieurs*					
243	- de 4 heures	1/2 jr	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
244	+ de 4 heures	journée	210.00 €	212.00 €	0.95%	01/01/2015
245	Salle polyvalente avec cuisine - Tarif "A"					
246	*Belfortains et associations*					
247	- de 4 heures	1/2 jr	95.00 €	96.00 €	1.05%	01/01/2015
248	+ de 4 heures	journée	200.00 €	202.00 €	1.00%	01/01/2015
249	*Extérieurs*					
250	- de 4 heures	1/2 jr	130.00 €	131.00 €	0.77%	01/01/2015
251	+ de 4 heures	journée	260.00 €	263.00 €	1.15%	01/01/2015
252	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
253	*Belfortains et associations*					
254	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
255	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
256	*Extérieurs*					
257	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
258	+ de 4 heures	journée	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
259	**Salle Océan**					
260	Grande salle - Tarif "B"					
261	*Belfortains et associations*					
262	- de 4 heures	1/2 jr	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
263	+ de 4 heures	journée	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
264	*Extérieurs*					
265	- de 4 heures	1/2 jr	65.00 €	65.00 €	0.00%	01/01/2015
266	+ de 4 heures	journée	125.00 €	126.00 €	0.80%	01/01/2015
267	Grande salle avec cuisine - Tarif "B"					
268	*Belfortains et associations*					
269	- de 4 heures	1/2 jr	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
270	+ de 4 heures	journée	120.00 €	121.00 €	0.83%	01/01/2015
271	*Extérieurs*					
272	- de 4 heures	1/2 jr	85.00 €	86.00 €	1.18%	01/01/2015
273	+ de 4 heures	journée	165.00 €	167.00 €	1.21%	01/01/2015

281

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
274	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
275	*Belfortains et associations*					
276	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
277	+ de 4 heures	journée	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
278	*Extérieurs*					
279	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
280	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
281	**Association Jacques Brel**					
282	Salle de réunion					
283	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
284	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
285	**Clé des Champs**					
286	Grande salle - Tarif "B"					
287	*Belfortains et associations*					
288	- de 4 heures	1/2 jr	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
289	+ de 4 heures	journée	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
290	*Extérieurs*					
291	- de 4 heures	1/2 jr	65.00 €	65.00 €	0.00%	01/01/2015
292	+ de 4 heures	journée	125.00 €	126.00 €	0.80%	01/01/2015
293	Grande salle avec cuisine - Tarif "B"					
294	*Belfortains et associations*					
295	- de 4 heures	1/2 jr	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
296	+ de 4 heures	journée	120.00 €	121.00 €	0.83%	01/01/2015
297	*Extérieurs*					
298	- de 4 heures	1/2 jr	85.00 €	86.00 €	1.18%	01/01/2015
299	+ de 4 heures	journée	165.00 €	167.00 €	1.21%	01/01/2015
300	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
301	*Belfortains et associations*					
302	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
303	+ de 4 heures	journée	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
304	*Extérieurs*					
305	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
306	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
307	**Centre culturel et social des Résidences Bellevue - Cuisine attenante à la salle familiale**					
308	Salle de réunion					
309	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
310	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
311	**Salle polyvalente (familiale)**					
312	Grande salle - Tarif "B"					
313	*Belfortains et associations*					
314	- de 4 heures	1/2 jr	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
315	+ de 4 heures	journée	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
316	*Extérieurs*					
317	- de 4 heures	1/2 jr	65.00 €	65.00 €	0.00%	01/01/2015
318	+ de 4 heures	journée	125.00 €	126.00 €	0.80%	01/01/2015

282

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
319	Grande salle avec cuisine - Tarif "B"					
320	*Belfortains et associations*					
321	- de 4 heures	1/2 jr	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
322	+ de 4 heures	journée	120.00 €	121.00 €	0.83%	01/01/2015
323	*Extérieurs*					
324	- de 4 heures	1/2 jr	85.00 €	86.00 €	1.18%	01/01/2015
325	+ de 4 heures	journée	165.00 €	167.00 €	1.21%	01/01/2015
326	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
327	*Belfortains et associations*					
328	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
329	+ de 4 heures	journée	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
330	*Extérieurs*					
331	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
332	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
333	**Maison de quartier des Glacis du Château**					
334	Salle de réunion					
335	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
336	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
337	**Salle polyvalente**					
338	Grande salle - Tarif "B"					
339	*Belfortains et associations*					
340	- de 4 heures	1/2 jr	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
341	+ de 4 heures	journée	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
342	*Extérieurs*					
343	- de 4 heures	1/2 jr	65.00 €	65.00 €	0.00%	01/01/2015
344	+ de 4 heures	journée	125.00 €	126.00 €	0.80%	01/01/2015
345	Grande salle avec cuisine - Tarif "B"					
346	*Belfortains et associations*					
347	- de 4 heures	1/2 jr	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
348	+ de 4 heures	journée	120.00 €	121.00 €	0.83%	01/01/2015
349	*Extérieurs*					
350	- de 4 heures	1/2 jr	85.00 €	86.00 €	1.18%	01/01/2015
351	+ de 4 heures	journée	165.00 €	167.00 €	1.21%	01/01/2015
352	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
353	*Belfortains et associations*					
354	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
355	+ de 4 heures	journée	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
356	*Extérieurs*					
357	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
358	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
359	**Maison de quartier du Centre Ville**					
360	Salle de réunion					
361	Grande si petite salle indisponible	1/2 jr	10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
362	Utilisation à but lucratif et par des sociétés privées pour leur propre usage	Heure	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
363	**Salle polyvalente**					

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
364	Salle polyvalente - Tarif "A"					
365	*Belfortains et associations*					
366	- de 4 heures	1/2 jr	80.00 €	81.00 €	1.25%	01/01/2015
367	+ de 4 heures	journée	170.00 €	172.00 €	1.18%	01/01/2015
368	*Extérieurs*					
369	- de 4 heures	1/2 jr	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
370	+ de 4 heures	journée	210.00 €	212.00 €	0.95%	01/01/2015
371	Salle polyvalente avec cuisine - Tarif "A"					
372	*Belfortains et associations*					
373	- de 4 heures	1/2 jr	95.00 €	96.00 €	1.05%	01/01/2015
374	+ de 4 heures	journée	200.00 €	202.00 €	1.00%	01/01/2015
375	*Extérieurs*					
376	- de 4 heures	1/2 jr	130.00 €	131.00 €	0.77%	01/01/2015
377	+ de 4 heures	journée	260.00 €	263.00 €	1.15%	01/01/2015
378	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
379	*Belfortains et associations*					
380	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
381	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
382	*Exterieurs*					
383	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
384	+ de 4 heures	journée	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
385	**Grande salle**					
386	Grande salle - Tarif "B"					
387	*Belfortains et associations*					
388	- de 4 heures	1/2 jr	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
389	+ de 4 heures	journée	100.00 €	101.00 €	1.00%	01/01/2015
390	*Exterieurs*					
391	- de 4 heures	1/2 jr	65.00 €	65.00 €	0.00%	01/01/2015
392	+ de 4 heures	journée	125.00 €	126.00 €	0.80%	01/01/2015
393	Grande salle avec cuisine - Tarif "B"					
394	*Belfortains et associations*					
395	- de 4 heures	1/2 jr	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
396	+ de 4 heures	journée	120.00 €	121.00 €	0.83%	01/01/2015
397	*Extérieurs*					
398	- de 4 heures	1/2 jr	85.00 €	86.00 €	1.18%	01/01/2015
399	+ de 4 heures	journée	165.00 €	167.00 €	1.21%	01/01/2015
400	Supplément autre salle (utilisation liée à la location principale)					
401	*Belfortains et associations*					
402	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
403	+ de 4 heures	journée	15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
404	*Extérieurs*					
405	- de 4 heures	1/2 jr	0.00 €	0.00 €	0.00%	01/01/2015
406	+ de 4 heures	journée	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
407	**Salle de spectacle**					
408	C.C.S.& B					
409	Location		350.00 €	354.00 €	1.14%	01/01/2015
410	Forfait charges (si gratuité)		50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
411	C.C.S. La Pepinière					

N° ligne	Libellé		Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
412		Location		250.00 €	253.00 €	1.20%	01/01/2015
413		Forfait charges (si gratuité)		35.00 €	35.00 €	0.00%	01/01/2015
414		Mise à disposition du régisseur	heure	33.50 €	33.50 €	0.00%	01/01/2015
415		Halls d'expositions	semaine	70.00 €	70.00 €	0.00%	01/01/2015
416	**Toutes salles**						
417		Forfait 12 séances, associations		75.00 €	75.00 €	0.00%	01/01/2015
418		Forfait 24 séances, associations		130.00 €	131.00 €	0.77%	01/01/2015
419		Forfait 36 séances, associations		200.00 €	202.00 €	1.00%	01/01/2015
	Facture de nettoyage et de remise en etat en sus - En période de campagne électorale, gratuité pour les partis politiques						
415	**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**						
416	**MARCHE FRERY - Intérieur**						
417	*Carreau*						
418		Abonnés au m²/mois		7.26 €	7.33 €	1.00%	01/01/2015
419		Producteurs (minimum 1 m²)		2.25 €	2.30 €	2.22%	01/01/2015
420	*Espace restauration*						
421		Abonnés au m²/mois			3.50 €		01/01/2015
422	*Cases*						
423		Abonnés par mois		48.04 €	48.52 €	1.00%	01/01/2015
424	**MARCHE RÉSIDENCES**						
425		Abonnés (au m²/mois)		1.33 €	1.34 €	1.00%	01/01/2015
426		Non abonnés (au ml)		1.47 €	1.50 €	2.04%	01/01/2015
427	**MARCHE DES VOSGES**						
428	*INTERIEUR*						
429		Abonnés au m²/mois		7.20 €	7.27 €	1.00%	01/01/2015
430		Producteurs (minimum 1 m²)		2.33 €	2.40 €	3.00%	01/01/2015
431	*EXTERIEUR*						
432	Abonnés (au m²/mois)						
433		Dimanche		2.41 €	2.43 €	1.00%	01/01/2015
434		Jeudi		0.92 €	0.93 €	1.00%	01/01/2015
435	Non abonnés (au ml)						
436		Dimanche		2.08 €	2.10 €	1.00%	01/01/2015
437		Jeudi		1.53 €	1.60 €	4.58%	01/01/2015
438	**MARCHE AUX PUCES**						
439		Abonnés au m²/mois		4.33 €	4.37 €	1.00%	01/01/2015
440		Passagers au m²/jour		5.52 €	5.60 €	1.45%	01/01/2015
441	**UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC**						
	Centre ville : avenue Wilson, rue Thiers, faubourg de Montbéliard, place Corbis, faubourg de France non piéton, Vieille Ville *1ère catégorie : comprend tout ce qui n'est pas faubourg piéton, centre Ville et Esplanade des fêtes* *(1) Application des tarifs au prorata temporis (demandes en cours d'année)*						
442	**Braderie**						
		Par jour et par mètre linéaire	ml/j	*12.00 €*	*12.00 €*	0.00%	01/01/2015
443	**Terrasses de café - exploitation annuelle (1)**						
444		Faubourg piéton	m²/an	30.03 €	30.33 €	1.00%	01/01/2015
445		Centre Ville	m²/an	15.72 €	15.88 €	1.00%	01/01/2015
446		1ère catégorie	m²/an	11.42 €	11.53 €	1.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
447	**Terrasses pour activité de restauration (exploitation annuelle)**					
448	Faubourg piéton	m²/an	21.01 €	21.22 €	1.00%	01/01/2015
449	Centre Ville	m²/an	11.00 €	11.11 €	1.00%	01/01/2015
450	1ère catégorie	m²/an	8.00 €	8.08 €	1.00%	01/01/2015
451	**Terrasses de café couvertes et fermées (permettant une exploitation annuelle) (1)**					
452	Faubourg piéton	m²/an	160.24 €	161.84 €	1.00%	01/01/2015
453	Centre Ville	m²/an	108.63 €	109.72 €	1.00%	01/01/2015
454	1ère catégorie	m²/an	53.38 €	53.91 €	1.00%	01/01/2015
455	**Terrasses estivales (sur places de stationnement de mai à octobre)**					
456	Faubourg piéton	m²/mois	9.52 €	9.62 €	1.00%	01/01/2015
457	Centre Ville	m²/mois	9.52 €	9.62 €	1.00%	01/01/2015
458	1ère catégorie	m²/mois	9.52 €	9.62 €	1.00%	01/01/2015
459	**Terrasse supplémentaire exceptionnelle**					
460		m²/jour		2.00 €		01/01/2015
461	**Terrasse : dépassement de l'emprise autorisée**					
462		m²/jour		10.00 €		01/01/2015
463	**Appareil à glace (exonération artisan-glacier)**					
464	Faubourg piéton	année	210.18 €	212.28 €	1.00%	01/01/2015
465	Centre Ville	année	210.18 €	212.28 €	1.00%	01/01/2015
466	1ère catégorie	année	176.84 €	178.61 €	1.00%	01/01/2015
467	**Distributeur de boissons (1)**					
468	Faubourg piéton	année	210.18 €	212.28 €	1.00%	01/01/2015
469	Centre Ville	année	210.18 €	212.28 €	1.00%	01/01/2015
470	1ère catégorie	année	210.18 €	212.28 €	1.00%	01/01/2015
471	**Figurines et panneaux de présentation (1)**					
472	Faubourg piéton	année	127.12 €	128.39 €	1.00%	01/01/2015
473	Centre Ville	année	78.49 €	79.27 €	1.00%	01/01/2015
474	1ère catégorie	année	69.73 €	70.43 €	1.00%	01/01/2015
475	**Etalage sur la voie publique permanent**					
476	Faubourg piéton	m²/an	51.90 €	52.42 €	1.00%	01/01/2015
477	Centre Ville	m²/an	31.39 €	31.70 €	1.00%	01/01/2015
478	1ère catégorie	m²/an	16.10 €	16.26 €	1.00%	01/01/2015
479	**Etalage sur la voie publique exceptionnel -Rameaux et Toussaint**					
480	1ère catégorie	m²/jour	3.69 €	3.73 €	1.00%	01/01/2015
481	**Etalage sur la voie publique exceptionnel - Fêtes nationales et manifestations diverses**					
482	Faubourg piéton	jour	97.85 €	98.83 €	1.00%	01/01/2015
483	Centre Ville	jour	97.85 €	98.83 €	1.00%	01/01/2015
484	1ère catégorie	jour	97.85 €	98.83 €	1.00%	01/01/2015
485	**Père Noël**					
486	Faubourg pieton	jour	21.87 €	22.09 €	1.00%	01/01/2015
487	Centre Ville	jour	21.87 €	22.09 €	1.00%	01/01/2015
488	1ère catégorie	jour	21.87 €	22.09 €	1.00%	01/01/2015
489	**Kiosques (livres, journaux et divers)**					
490	Faubourg piéton	m²/mois	18.60 €	18.79 €	1.00%	01/01/2015
491	Centre Ville	m²/mois	18.60 €	18.79 €	1.00%	01/01/2015
492	1ère catégorie	m²/mois	18.60 €	18.79 €	1.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
493	**Stand sandwichs, pizzas, viande, gaufres, fruits, fleurs, marrons etc - installation mensuelle**					
494	Faubourg piéton	m²/mois	30.40 €	30.70 €	1.00%	01/01/2015
495	Centre Ville	m²/mois	22.31 €	22.53 €	1.00%	01/01/2015
496	1ère catégorie	m²/mois	22.31 €	22.53 €	1.00%	01/01/2015
497	Place Albert Meyer	m²/mois	25.41 €	25.66 €	1.00%	01/01/2015
498	**Stand sandwichs, pizzas, viande, gaufres, fruits, fleurs, marrons etc - installation journalière**					
499	Faubourg piéton	m²/jour		1.80 €		01/01/2015
500	Centre Ville	m²/jour	1.31 €	1.32 €	1.00%	01/01/2015
501	1ère catégorie	m²/jour	1.31 €	1.32 €	1.00%	01/01/2015
502	Place Albert Meyer	m²/jour		1.50 €		01/01/2015
503	**Buvettes**					
504		m²/jour	0.93 €	0.94 €	1.00%	01/01/2015
505	**Tireuse à bière**					
506		unité/jour		50.00 €		01/01/2015
507	**Vente ambulante de glaces**					
508	Faubourg piéton	mois	120.05 €	121.25 €	1.00%	01/01/2015
509	Centre Ville	mois	120.05 €	121.25 €	1.00%	01/01/2015
510	1ère catégorie	mois	120.05 €	121.25 €	1.00%	01/01/2015
511	Place Albert Meyer	mois	120.05 €	121.25 €	1.00%	01/01/2015
512	**Manège permanent**					
513	Faubourg piéton	m²/an	30.30 €	30.60 €	1.00%	01/01/2015
514	Centre Ville	m²/an	27.91 €	28.19 €	1.00%	01/01/2015
515	1ère catégorie	m²/an	23.44 €	23.67 €	1.00%	01/01/2015
516	**Exposition de voiture (exposition isolée)**					
517	Faubourg piéton	voiture/jour	18.01 €	18.19 €	1.00%	01/01/2015
518	Centre Ville	voiture/jour	3.77 €	3.81 €	1.00%	01/01/2015
519	1ère catégorie	voiture/jour	3.77 €	3.81 €	1.00%	01/01/2015
520	Place Albert Meyer	voiture/jour	3.77 €	3.81 €	1.00%	01/01/2015
521	**Expositions diverses**					
522		jour	381.68 €	385.50 €	1.00%	01/01/2015
523	**Opération publicitaire ponctuelle**					
524		m²/jour		15.00 €		01/01/2015
525	**Galas et spectacles**					
526		jour	768.17 €	775.85 €	1.00%	01/01/2015
527	**Cirques et exposition à caractère culturel**					
528		jour	262.13 €	264.75 €	1.00%	01/01/2015
529	**Le Mois givré**					
530	Petite restauration avec tente ou châlet	jour	40.00 €	40.00 €	0.00%	01/01/2015
531	Barbe à papa	semaine	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
532	**Passerelle des Arts**					
533	Exposant vendeur	jour	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
534	**Marché aux Fleurs**					
535	Exposant	m²/jour	1.30 €	1.30 €	0.00%	01/01/2015
536	Restauration	3 jours	1 200.00 €	1 200.00 €	0.00%	01/01/2015
537	Barbe à papa	jour	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015

287

N° Ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
538	**Carnaval**					
539	Gaufres et crêpes	jour	50.00 €	50.00 €	0.00%	01/01/2015
540	Barbe à papa	jour	20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
541	**Fêtes foraines**					
542	Manèges					
543	< 200 m²	par m2 pour la durée de la manif.	2.33 €	2.35 €	1.00%	01/01/2015
544	> 200 m²		1.91 €	1.93 €	1.00%	01/01/2015
545	Loteries, jeux,tirs					
546	<100 m²		2.71 €	2.74 €	1.00%	01/01/2015
547	> 100 m²		2.07 €	2.09 €	1.00%	01/01/2015
548	Buvettes et bals		2.71 €	2.74 €	1.00%	01/01/2015
549	Véhicules logement					
550	< 6m long		16.64 €	16.81 €	1.00%	01/01/2015
551	> 6m long		20.83 €	21.04 €	1.00%	01/01/2015
552	Distributeur automatique		21.00 €	21.21 €	1.00%	01/01/2015
553	Barbe à papa		21.54 €	21.76 €	1.00%	01/01/2015
554	Arrhes pour les métiers à faible attraction		96.88 €	97.85 €	1.00%	01/01/2015
555	Arrhes pour les métiers d'attraction moyenne		193.75 €	195.69 €	1.00%	01/01/2015
556	Arrhes pour les métiers de forte attraction		581.21 €	587.02 €	1.00%	01/01/2015
557	**Fluides**					
558	ELECTRICITE : KVA souscrit *Manifestation d'une durée > 15 jours* *Minimum souscrit : 1 semaine* *3 KVA pour fête foraine* *25 KVA pour manifestation isolée*	semaine	5.76 €	5.82 €	1.00%	01/01/2015
559	ELECTRICITE : KVA souscrit *Manifestation d'une durée < 15 jours* *Minimum souscrit :* *25 KVA pour manifestation isolée*	jour	1.63 €	1.65 €	1.00%	01/01/2015
560	Forfait de branchement	branchement	50.37 €	50.87 €	1.00%	01/01/2015
561	**Eau**					
	En cas de raccordement à une borne sans compteur					
562	Pour les caravanes < 10 m3	semaine	4.64 €	4.69 €	1.00%	01/01/2015
563	Pour les caravanes entre 10 et 20 m3	semaine	8.31 €	8.39 €	1.00%	01/01/2015
564	Pour les caravanes > 20 m3	semaine	11.09 €	11.20 €	1.00%	01/01/2015
565	**FIMU**					
566	**Catégorie 1 : Activités de restauration - Salé et salé sucré**					
567	Par m²	m²	85.00 €	85.00 €	0.00%	01/01/2015
568	**Catégorie 2 : Activités de restauration - Sucré uniquement**					
569	Par m²	m²	60.00 €	60.00 €	0.00%	01/01/2015
570	**OCCUPATION DE STATIONNEMENT**					
571	**Déplacements**					
572	Instruction de permission de voirie	droit fixe	13.14 €	13.27 €	1.00%	01/01/2015
573	Occupation du domaine public	m²/jour	0.12 €	0.13 €	1.00%	01/01/2015
574	Interruption de circulation sur axe sensible	jour	112.47 €	113.59 €	1.00%	01/01/2015
575	Interruption de circulation sur axe normal	jour	33.66 €	34.00 €	1.00%	01/01/2015
576	Modification de la circulation sur axe sensible	jour	46.50 €	46.96 €	1.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
577	Modification de la circulation sur axe normal	jour	11.34 €	11.45 €	1.00%	01/01/2015
578	**Occupation de stationnement**					
579	Sur axe sensible	unité/jour	11.34 €	11.45 €	1.00%	01/01/2015
580	Payant sur axe sensible	unité/jour	22.73 €	22.96 €	1.00%	01/01/2015
581	Sur axe normal jusqu'au 3ème mois (100%)	unité/jour	5.69 €	5.75 €	1.00%	01/01/2015
582	Sur axe normaldu 4ème au 6ème mois (50%)	unité/jour	2.84 €	2.87 €	1.00%	01/01/2015
583	Sur axe normal à partir du 7ème mois (25%)	unité/jour	1.43 €	1.44 €	1.00%	01/01/2015
584	Payant sur axe normal	unité/jour	11.34 €	11.45 €	1.00%	01/01/2015
585	Par un véhicule "à la journée"	jour	4.16 €	4.16 €	0.00%	01/01/2015
586	Par un véhicule "à la semaine"	semaine	20.81 €	20.81 €	0.00%	01/01/2015
	Tous ces droits sont triples en cas d'infraction					
587	**STATIONNEMENT PAYANT**					
588	**SURFACE HORS ABONNEMENT**					
589	Surface zone rouge	heure	1.20 €	1.30 €	8.33%	01/01/2015
590	Surface zone orange	heure	1.20 €	1.20 €	0.00%	01/01/2015
591	Surface zone verte	heure	1.00 €	1.00 €	0.00%	01/01/2015
592	**SURFACE ENCLOS HORS ABONNEMENT**					
593	Parking Centre-Théâtre	heure	1.20 €	1.20 €	0.00%	01/01/2015
	Gratuit pour une sortie pendant les 15 premières minutes sinon tarification par palier de 10 minutes					
594	**OUVRAGE HORS ABONNEMENT**					
595	Centre - 4 As et Atria/Congrès : **Jour de 7 heures à 19 heures**	heure	1.20 €	1.20 €	0.00%	01/01/2015
596	Centre - 4 As et Atria/Congrès : **nuit de 19 heures à 7 heures**	heure	0.60 €	0.60 €	0.00%	01/01/2015
	Gratuit pour une sortie pendant les 10 premières minutes sinon tarification par palier de 10 minutes					
597	**SURFACE ABONNEMENT**					
598	Résidents	mois	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
599	Résidents	trimestre	75.00 €	75.00 €	0.00%	01/01/2015
600	Non-résidents lundi/vendredi	mois	34.00 €	35.00 €	2.94%	01/01/2015
601	Non-résident Lundi/vendredi	trimestre	102.00 €	105.00 €	2.94%	01/01/2015
602	Non-résidents lundi/samedi	mois	38.50 €	40.00 €	3.90%	01/01/2015
603	Non-résidents Lundi/samedi	trimestre	115.50 €	120.00 €	3.90%	01/01/2015
604	**OUVRAGE ABONNEMENT**					
605	Résidents 4 As- Bougenel- Atria	mois	46.00 €	46.00 €	0.00%	01/01/2015
606	Non résidents 4AS- Bougenel-Atria Lundi/vendredi	mois	35.00 €	35.00 €	0.00%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
607	Non résidents 4 AS-Atria-Bougenel Lundi/samedi	mois	40.00 €	40.00 €	0.00%	01/01/2015
608	Spécifique ayants droit 4 As	mois	25.50 €	25.50 €	0.00%	01/01/2015
609	Spécifique ayants droit Rue Strolz 4 As	mois	25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
610	Abonnement moto (tarif unique) Bougenel - Atria (périmètre dédié)		20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
611	**CARTE A DECOMPTE : 4 As et Atria-Congrès -**					
612	24 heures		13.00 €	13.00 €	0.00%	01/01/2015
613	48 heures		22.00 €	22.00 €	0.00%	01/01/2015
614	72 heures		35.00 €	35.00 €	0.00%	01/01/2015
615	Abonnement semaine lundi/dimanche		47.00 €	47.00 €	0.00%	01/01/2015
616	Nuit (19 heures 7 heures)		6.00 €	6.00 €	0.00%	01/01/2015
617	Forfait 4 heures (jour)		4.00 €	4.00 €	0.00%	01/01/2015
618	Forfait 4 heures (nuit)		2.00 €	2.00 €	0.00%	01/01/2015
619	**Perte ou détérioration**					
620	Perte ou détérioration badge zone accessible avec borne rétractable, parc en ouvrage et en enclos		20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
621	Perte ticket horaire parcs en ouvrage et en enclos		15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
622	**RESTAURATION MUNICIPALE**					
623	**Restaurant des Retraités**					
624	Repas prix normal		6.83 €	6.89 €	1%	01/01/2015
625	Prix réduit compensé par le CCAS		5.88 €	5.93 €	1%	01/01/2015
626	Boisson		1.16 €	1.17 €	1%	01/01/2015
627	Café		0.58 €	0.58 €	0%	01/01/2015
628	**Gens du voyage**					
629	Repas complet conditionné en barquette enfant 6 portions		0.85 €	0.86 €	1%	01/01/2015
630	**Repas vendus aux clients extérieurs**					
631	Repas complet conditionné en barquette 6 portions		4.37 €	4.41 €	1%	01/01/2015
632	Repas complet conditionné en barquette individuelle		4.75 €	4.79 €	1%	01/01/2015
633	Repas composé uniquement d'une viande et d'un légume en barquette 6 portions		4.07 €	4.11 €	1%	01/01/2015
634	Repas complet dont la prise en charge est assurée par les Services Sociaux		8.47 €	8.56 €	1%	01/01/2015
635	Repas composé uniquement d'une viande et d'un légume en barquette individuelle		4.38 €	4.42 €	1%	01/01/2015
636	Repas pique-nique		4.07 €	4.11 €	1%	01/01/2015
637	Supplément pour transport (agglomération belfortaine)		0.36 €	0.36 €	0%	01/01/2015
638	Supplément pour surgélation (-18 °C)		0.35 €	0.35 €	0%	01/01/2015
639	Supplément pour pain		0.35 €	0.35 €	0%	01/01/2015
640	Supplément pour fromage		0.50 €	0.50 €	0%	01/01/2015
641	Supplément pour entrée		0.71 €	0.71 €	0%	01/01/2015
642	Supplément pour dessert		0.71 €	0.71 €	0%	01/01/2015
643	Supplément pour potage		0.43 €	0.44 €	2%	01/01/2015
644	**Extras**					
	Suivant devis, incluant 30 % de frais de service et de participation d'investissement					
645	**Repas consommés par les adolescents du CFA municipal**					
645	Apprentis stagiaires		4.24 €	4.28 €	1%	01/01/2015
647	Elèves CLIPPA		3.70 €	3.73 €	1%	01/01/2015
648	**CENTRE DE LOISIRS**					

290

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
649	**Centre de loisirs primaires et maternels**					
650	Enfants belfortains - Période scolaire - Repas facturé en sus					
651	*Accueil matin*					
652	QF1 (0 à 420 €)	1		0.52 €		01/01/2015
653	QF2 (421 à 680 €)	1		0.52 €		01/01/2015
654	Allocataires	1		0.52 €		01/01/2015
655	Non allocataires	1		0.52 €		01/01/2015
656	*Soirée*					
657	QF1 (0 à 420 €)	1		0.65 €		01/01/2015
658	QF2 (421 à 680 €)	1		0.70 €		01/01/2015
659	Allocataires	1		1.22 €		01/01/2015
660	Non allocataires	1		1.98 €		01/01/2015
661	*Mercredi 1/2 journée sans repas*					
662	QF1 (0 à 420 €)	1		0.80 €		01/01/2015
663	QF2 (421 à 680 €)	1		0.85 €		01/01/2015
664	Allocataires	1		1.52 €		01/01/2015
665	Non allocataires	1		2.69 €		01/01/2015
666	*Mercredi 1/2 journée avec repas*					
667	QF1 (0 à 420 €)	1		1.27 €		01/01/2015
668	QF2 (421 à 680 €)	1		1.37 €		01/01/2015
669	Allocataires	1		2.18 €		01/01/2015
670	Non allocataires	1		3.90 €		01/01/2015
671	*Mercredi - journee sans repas*					
672	QF1 (0 à 420 €)	1		1.10 €		01/01/2015
673	QF2 (421 à 680 €)	1		1.20 €		01/01/2015
674	Allocataires	1		2.28 €		01/01/2015
675	Non allocataires	1		4.82 €		01/01/2015
676	*Mercredi - journée avec temps de repas*					
677	QF1 (0 à 420 €)	1		1.67 €		01/01/2015
678	QF2 (421 à 680 €)	1		1.77 €		01/01/2015
679	Allocataires	1		5.80 €		01/01/2015
680	Non allocataires	1		9.50 €		01/01/2015
681	Enfants belfortains - Vacances - Repas facturé en sus					
682	*1/2 journée sans repas*					
683	QF1 (0 à 420 €)	1		0.80 €		01/01/2015
684	QF2 (421 à 680 €)	1		0.85 €		01/01/2015
685	Allocataires	1		2.18 €		01/01/2015
686	Non allocataires	1		3.90 €		01/01/2015
687	*1/2 journée avec repas*					
688	QF1 (0 à 420 €)	1		1.27 €		01/01/2015
689	QF2 (421 à 680 €)	1		1.37 €		01/01/2015
690	Allocataires	1		2.48 €		01/01/2015
691	Non allocataires	1		4.67 €		01/01/2015
692	*Journée sans repas*					
693	QF1 (0 à 420 €)	1		1.10 €		01/01/2015
694	QF2 (421 à 680 €)	1		1.20 €		01/01/2015
695	Allocataires	1		4.30 €		01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
696	Non allocataires	1		7.35 €		01/01/2015
697	*Journée avec temps de repas*					
698	QF1 (0 à 420 €)	1		1.67 €		01/01/2015
699	QF2 (421 à 680 €)	1		1.77 €		01/01/2015
700	Allocataires	1		5.80 €		01/01/2015
701	Non allocataires	1		9.50 €		01/01/2015
702	Enfants non belfortains - Période scolaire - Repas facture en sus					
703	*Soirée*					
704	QF1 (0 à 420 €)	1		2.50 €		01/01/2015
705	QF2 (421 à 680 €)	1		2.55 €		01/01/2015
706	Allocataires	1		3.15 €		01/01/2015
707	Non allocataires	1		3.90 €		01/01/2015
708	*Mercredi - 1/2 journée sans repas*					
709	QF1 (0 à 420 €)	1		4.30 €		01/01/2015
710	QF2 (421 à 680 €)	1		4.35 €		01/01/2015
711	Allocataires	1		5.17 €		01/01/2015
712	Non allocataires	1		6.40 €		01/01/2015
713	*Mercredi - 1/2 journée avec repas*					
714	QF1 (0 à 420 €)	1		4.77 €		01/01/2015
715	QF2 (421 à 680 €)	1		4.87 €		01/01/2015
716	Allocataires	1		5.83 €		01/01/2015
717	Non allocataires	1		7.56 €		01/01/2015
718	*Mercredi - journée sans repas*					
719	QF1 (0 à 420 €)	1		7.80 €		01/01/2015
720	QF2 (421 à 680 €)	1		7.90 €		01/01/2015
721	Allocataires	1		9.34 €		01/01/2015
722	Non allocataires	1		11.88 €		01/01/2015
723	*Mercredi - journée avec temps de repas*					
724	QF1 (0 à 420 €)	1		10.72 €		01/01/2015
725	QF2 (421 à 680 €)	1		10.77 €		01/01/2015
726	Allocataires	1		13.04 €		01/01/2015
727	Non allocataires	1		16.55 €		01/01/2015
728	Enfants non belfortains - Vacances - Repas facturé en sus					
729	*1/2 journée sans repas*					
730	QF1 (0 à 420 €)	1		4.30 €		01/01/2015
731	QF2 (421 à 680 €)	1		4.35 €		01/01/2015
732	Allocataires	1		5.83 €		01/01/2015
733	Non allocataires	1		7.56 €		01/01/2015
734	*1/2 journee avec repas*					
735	QF1 (0 à 420 €)	1		4.77 €		01/01/2015
736	QF2 (421 à 680 €)	1		4.87 €		01/01/2015
737	Allocataires	1		6.20 €		01/01/2015
738	Non allocataires	1		8.32 €		01/01/2015
739	*Journée sans repas*					
740	QF1 (0 à 420 €)	1		7.80 €		01/01/2015
741	QF2 (421 à 680 €)	1		7.90 €		01/01/2015
742	Allocataires	1		11.25 €		01/01/2015
743	Non allocataires	1		14.40 €		01/01/2015

292

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
744	*Journée avec temps de repas*					
745	QF1 (0 à 420 €)	1		8.37 €		01/01/2015
746	QF2 (421 à 680 €)	1		8.47 €		01/01/2015
747	Allocataires	1		12.85 €		01/01/2015
748	Non allocataires	1		16.50 €		01/01/2015
749	Suppléments tous publics et toutes périodes					
750	*Garderie matin ou soir*					
751	QF1 (0 à 420 €)	1		1.00 €		01/01/2015
752	QF2 (421 à 680 €)	1		1.00 €		01/01/2015
753	Allocataires	1		2.13 €		01/01/2015
754	Non allocataires	1		2.13 €		01/01/2015
755	*Garderie matin et soir*					
756	QF1 (0 à 420 €)	1		1.50 €		01/01/2015
757	QF2 (421 à 680 €)	1		1.50 €		01/01/2015
758	Allocataires	1		2.64 €		01/01/2015
759	Non allocataires	1		2.64 €		01/01/2015
760	Clubs adolescents					
761	Adhesion annuelle					
762	QF1 (inférieur à 420 €)	1		3.80 €		01/01/2015
763	QF2 (421 à 680 €)	1		4.00 €		01/01/2015
764	Autres allocataires	1		6.75 €		01/01/2015
765	Non allocataires	1		7.40 €		01/01/2015
766	MUSEES					
767	CONFISERIE ET BOISSONS					
768	Confiseries (barres chocolatées ...)	1	1.10 €	1.10 €	0%	01/01/2015
769	Chewing-gum	1	1.20 €	1.20 €	0%	01/01/2015
770	Sucettes	1	0.50 €	0.50 €	0%	01/01/2015
771	Grillotines "Cassis à la crème de cassis"	1	10.60 €	10.70 €	1%	01/01/2015
772	Grillotini "35 cl"	1	8.30 €	8.40 €	1%	01/01/2015
773	Crème de fruits la cigogne "Griottes sauvages"	1	8.30 €	8.40 €	1%	01/01/2015
774	Crème de fruits la cigogne "Cassis"	1	10.40 €	10.50 €	1%	01/01/2015
775	Crème de fruits la cigogne "Myrtille"	1	10.40 €	10.50 €	1%	01/01/2015
776	Terrine Griottine's "canard à l'orange et au cointreau"	1	5.60 €	5.65 €	1%	01/01/2015
777	Confiture Griottine's "Myrtilles, Framboises, Griottes"	1	5.60 €	5.65 €	1%	01/01/2015
778	Guignolet 35 Cl	1	4.30 €	4.35 €	1%	01/01/2015
779	Guignolet 1L	1	8.80 €	8.90 €	1%	01/01/2015
780	Boissons	1	1.90 €	1.90 €	0%	01/01/2015
781	Grillotine 35 cl (framboisine, cassis, myrtille, originale) coffret packaging collector	1	12.50 €	12.65 €	1%	01/01/2015
782	Grillotini 1L	1	14.40 €	14.55 €	1%	01/01/2015
783	PAPETERIE					
784	Crayon papier	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
785	Grand Crayon	1	3.30 €	3.30 €	0%	01/01/2015
786	Crayon couleur	1	4.70 €	4.75 €	1%	01/01/2015
787	Stylo	1	2.70 €	2.70 €	0%	01/01/2015
788	Stylo marqueterie	1	7.60 €	7.70 €	1%	01/01/2015
789	Stylos billes	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
790	Tableau à colorier	1	7.20 €	7.25 €	1%	01/01/2015

293

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
791	Tapis souris	1	4.30 €	4.35 €	1%	01/01/2015
792	Stylo "Nautica"	1	4.30 €	4.35 €	1%	01/01/2015
793	Marque page	1	5.20 €	5.25 €	1%	01/01/2015
794	Stylo ALU "Citadelle de Belfort"	1	2.50 €	2.50 €	0%	01/01/2015
795	Stylo ALU "Lion de Bartholdi - Belfort"	1	2.50 €	2.50 €	0%	01/01/2015
796	Crayon de papier "Citadelle de Belfort"	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
797	Crayon de papier "Lion de Bartholdi - Belfort"	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
798	Carnet "Citadelle de Belfort"	1	6.00 €	6.05 €	1%	01/01/2015
799	Carnet "Lion de Bartholdi - Belfort"	1	6.00 €	6.05 €	1%	01/01/2015
800	Crayon de couleur "Citadelle de Belfort"	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
801	Crayon de couleur "Lion de Bartholdi - Belfort"	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
802	Coupe papier sabre	1	6.70 €	6.75 €	1%	01/01/2015
803	Coupe papier	1	5.70 €	5.75 €	1%	01/01/2015
804	Tapis de souris	1	4.30 €	4.35 €	1%	01/01/2015
805	Esprit maquette : set de bureau	1	10.40 €	10.50 €	1%	01/01/2015
806	**PHILATELIE ET CARTOPHILIE**					
807	Cartes Postales	1	0.70 €	0.70 €	0%	01/01/2015
808	Cartes postales soldées	1	0.30 €	0.30 €	1%	01/01/2015
809	Cartes grand format Lion	1	1.90 €	1.90 €	0%	01/01/2015
810	Enveloppe décor	1	0.75 €	0.75 €	0%	01/01/2015
811	1 enveloppe + 1 carte	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
812	Ecusson adhésif Armoiries	1	0.70 €	0.70 €	0%	01/01/2015
813	Ecusson adhésif Lion	1	1.50 €	1.50 €	0%	01/01/2015
814	Ecusson adhésif Double	1	0.85 €	0.85 €	0%	01/01/2015
815	Autocollant 6 stickers	1	2.20 €	2.20 €	0%	01/01/2015
816	Plan de Vauban	1	3.40 €	3.45 €	1%	01/01/2015
817	Prêt à poster LION	1	0.95 €	0.95 €	0%	01/01/2015
818	Prêt à poster Donation Jardot	1	0.95 €	0.95 €	0%	01/01/2015
819	Jeu de cartes	1	5.30 €	5.35 €	1%	01/01/2015
820	Diapositives	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
821	Règle découpee	1	5.00 €	5.05 €	1%	01/01/2015
822	Crayons bois figurines	1	2.60 €	2.60 €	0%	01/01/2015
823	**HABILLEMENT**					
824	Casquettes	1	6.30 €	6.35 €	1%	01/01/2015
825	Casquette enfant	1	9.00 €	9.10 €	1%	01/01/2015
826	Casquette adulte	1	10.00 €	10.10 €	1%	01/01/2015
827	Tee shirt "adulte "sérigraphié	1	12.70 €	12.85 €	1%	01/01/2015
828	Tee-shirt "enfant " serigraphie	1	9.50 €	9.60 €	1%	01/01/2015
829	Chapka "Plush hat" Lion	1	15.00 €	15.15 €	1%	01/01/2015
830	Tee-shirt adulte	1	19.50 €	19.70 €	1%	01/01/2015
831	Tee-shirt enfant	1	15.90 €	16.05 €	1%	01/01/2015
832	**MAROQUINERIE**					
833	Porte-monnaie cuir rectangulaire	1	3.70 €	3.75 €	1%	01/01/2015
834	Porte-monnaie lion	1	7.00 €	7.05 €	1%	01/01/2015
835	Portefeuilles couleur	1	14.50 €	14.65 €	1%	01/01/2015
836	Sac en toile (designs differents)	1	9.00 €	9.10 €	1%	01/01/2015
837	Sac besace couleur	1	27.50 €	27.80 €	1%	01/01/2015

294

N° Item	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
838	Ports-monnaie I love Belfort	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
839	Porte-monnaie Lion + Belfort	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
840	**VAISSELLERIE ET COUTELLERIE**					
841	Verre "Hans"	1	5.40 €	5.45 €	1%	01/01/2015
842	Verre gobelet	1	4.80 €	4.85 €	1%	01/01/2015
843	Dé de porcelaine	1	4.60 €	4.65 €	1%	01/01/2015
844	De de métal	1	5.50 €	5.55 €	1%	01/01/2015
845	Assiette + Socle	1	5.40 €	5.45 €	1%	01/01/2015
846	Petite assiette cure-dents (cœur)	1	5.30 €	5.35 €	1%	01/01/2015
847	Œuf porcelaine	1	6.30 €	6.35 €	1%	01/01/2015
848	Sabots porcelaine (la paire)	1	6.30 €	6.35 €	1%	01/01/2015
849	Carreau + support	1	4.80 €	4.85 €	1%	01/01/2015
850	Mini-tasse	1	4.80 €	4.85 €	1%	01/01/2015
851	Crémier	1	4.90 €	4.95 €	1%	01/01/2015
852	Théière	1	4.90 €	4.95 €	1%	01/01/2015
853	Repose-Cuillères (petit modèle)	1	4.90 €	4.95 €	1%	01/01/2015
854	Repose-Cuillères (grand modèle)	1	7.90 €	8.00 €	1%	01/01/2015
855	Porte ustensiles	1	9.40 €	9.50 €	1%	01/01/2015
856	Cendrier porcelaine rectangulaire	1	5.50 €	5.55 €	1%	01/01/2015
857	Cendrier porcelaine	1	6.30 €	6.35 €	1%	01/01/2015
858	Mini tête de Lion	1	5.30 €	5.35 €	1%	01/01/2015
859	Maragran	1	7.30 €	7.35 €	1%	01/01/2015
860	Mug	1	7.30 €	7.35 €	1%	01/01/2015
861	Demi Mug	1	5.20 €	5.25 €	1%	01/01/2015
862	Mug calligraphie Belfort	1	8.30 €	8.40 €	1%	01/01/2015
863	Mug à tisane + couvercle	1	9.30 €	9.40 €	1%	01/01/2015
864	Mug, céramique blanche "Lion de Belfort"	1	8.90 €	9.00 €	1%	01/01/2015
865	Mug, céramique noire "Lion de Belfort"	1	8.90 €	9.00 €	1%	01/01/2015
866	Sous-verre Liège "Lion de Belfort puzzle sépia"	1	20.50 €	20.70 €	1%	01/01/2015
867	Sous-verre Liège "Lion de Belfort puzzle couleur"	1	20.50 €	20.70 €	1%	01/01/2015
868	Cure-dents	1	5.20 €	5.25 €	1%	01/01/2015
869	Ensemble sel poivre	1	9.30 €	9.40 €	1%	01/01/2015
870	Mini-Chope en porcelaine ou grès	1	4.70 €	4.75 €	1%	01/01/2015
871	Jumbo	1	7.10 €	7.15 €	1%	01/01/2015
872	Bol / Bol à oreilles	1	7.50 €	7.60 €	1%	01/01/2015
873	Coquetier	1	5.30 €	5.35 €	1%	01/01/2015
874	Cendrier diamètre 6 cm	1	4.80 €	4.85 €	1%	01/01/2015
875	Couteau suisse	1	8.30 €	8.40 €	1%	01/01/2015
876	Couteaux grand modèle "Belfort - Lion de Bartholdi"	1	9.00 €	9.10 €	1%	01/01/2015
877	Couteaux grand modèle "Belfort - Citadelle"	1	9.00 €	9.10 €	1%	01/01/2015
878	Mini-asslette + support	1	5.40 €	5.45 €	1%	01/01/2015
879	Cuillères Lion	1	7.40 €	7.45 €	1%	01/01/2015
880	Plateau	1	8.30 €	8.40 €	1%	01/01/2015
881	Dessous de plat (petit modèle)	1	8.00 €	8.10 €	1%	01/01/2015
882	Dessous de plat (grand modèle)	1	11.60 €	11.70 €	1%	01/01/2015
883	Set de table	1	2.70 €	2.70 €	0%	01/01/2015
884	Set de table	1	3.60 €	3.65 €	1%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
885	Cuillère grain de café	1	8.90 €	9.00 €	1%	01/01/2015
886	Couteau multifonctions type couteau suisse	1	8.30 €	8.40 €	1%	01/01/2015
887	Chope à bière	1	8.30 €	8.40 €	1%	01/01/2015
888	Demi Mug	1	5.20 €	5.25 €	1%	01/01/2015
889	Repose sachet Théière	1	4.20 €	4.25 €	1%	01/01/2015
890	Cendrier	1	3.60 €	3.65 €	1%	01/01/2015
891	**JOUETS**					
892	Lion porte clé peluche	1	4.40 €	4.45 €	1%	01/01/2015
893	Lion peluche moyen modèle	1	6.90 €	6.95 €	1%	01/01/2015
894	Lion rose peluche	1	12.50 €	12.65 €	1%	01/01/2015
895	Lion peluche	1	8.70 €	8.80 €	1%	01/01/2015
896	Epée en bois avec couleur 57 cm	1	6.50 €	6.55 €	1%	01/01/2015
897	Bouclier en Bois 33 cm	1	6.50 €	6.55 €	1%	01/01/2015
898	Bouclier en Bois 40 cm	1	7.00 €	7.05 €	1%	01/01/2015
899	Fleuret	1	7.50 €	7.60 €	1%	01/01/2015
900	Marionnette Lion	1	15.00 €	15.15 €	1%	01/01/2015
901	Peluche Hug'ems Lion 13 cm	1	8.00 €	8.10 €	1%	01/01/2015
902	Peluche Hug'ems, Lion 28 cm	1	12.00 €	12.10 €	1%	01/01/2015
903	Peluche Cuddlekins, Lion 30 cm	1	13.00 €	13.15 €	1%	01/01/2015
904	Floppies, Lion 76 cm	1	55.00 €	55.55 €	1%	01/01/2015
905	Peluche Itsy Bitsies, Lion 8 cm	1	4.50 €	4.55 €	1%	01/01/2015
906	Peluche Itsy Bitsies, Lion 13 cm	1	5.00 €	5.05 €	1%	01/01/2015
907	Peluche Sweet & Sassy Lion Short Cake	1	7.00 €	7.05 €	1%	01/01/2015
908	Peluche Sweet & Sassy, Rose, Lion 30 cm	1	13.00 €	13.15 €	1%	01/01/2015
909	Peluche Wild Watcher Lion 18 cm	1	10.00 €	10.10 €	1%	01/01/2015
910	Jumbo	1	6.20 €	6.25 €	1%	01/01/2015
911	Peluche faucon	1	10.00 €	10.10 €	1%	01/01/2015
912	Maquette "tour de la Miotte"	1	12.00 €	12.10 €	1%	01/01/2015
913	Maquette "Citadelle"	1	18.00 €	18.20 €	1%	01/01/2015
914	Maquette "canons de la citadelle"	1	16.00 €	16.15 €	1%	01/01/2015
915	Mousqueton	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
916	Lion	1	7.00 €	7.05 €	1%	01/01/2015
917	Puzzle en bois 17x25	1	16.90 €	17.05 €	1%	01/01/2015
918	Puzzle en bois 25x36	1	27.50 €	27.80 €	1%	01/01/2015
919	**PRODUITS DERIVES**					
920	Porte- clé lampe	1	4.90 €	4.95 €	1%	01/01/2015
921	Porte Clés	1	5.20 €	5.25 €	1%	01/01/2015
922	Porte-clés couteaux (petit modèle)	1	3.80 €	3.85 €	1%	01/01/2015
923	Porte-clé canif Belfort	1	4.50 €	4.55 €	1%	01/01/2015
924	Porte-clés prénoms	1	5.90 €	5.95 €	1%	01/01/2015
925	Porte-clefs PVC	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
926	Porte-clefs 2D	1	3.10 €	3.10 €	0%	01/01/2015
927	Briquet Pierre "I love Belfort"	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
928	Magnet Thermomètre "Blason Belfort + 90"	1	4.10 €	4.15 €	1%	01/01/2015
929	Couteau Multifonctions "Citadelle de Belfort"	1	9.00 €	9.10 €	1%	01/01/2015
930	Couteau Multifonctions "Lion de Bartholdi - Belfort"	1	9.00 €	9.10 €	1%	01/01/2015
931	Porte-clé Givre dome "Belfort + blason"	1	3.70 €	3.75 €	1%	01/01/2015

N° Ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
932	Porte-clé Givre "Lion + Belfort"	1	3.90 €	3.95 €	1%	01/01/2015
933	Dé "citadelle de Belfort + blason"	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
934	Briquet	1	1.90 €	1.90 €	0%	01/01/2015
935	Briquet turbo	1	4.50 €	4.55 €	1%	01/01/2015
936	Boule de neige (petit modèle)	1	5.90 €	5.95 €	1%	01/01/2015
937	Boule de neige (grand modèle)	1	8.50 €	8.60 €	1%	01/01/2015
938	Pyramide Lion boule à neige	1	6.50 €	6.55 €	1%	01/01/2015
939	Bougie décorée	1	5.40 €	5.45 €	1%	01/01/2015
940	Porte bougie décoré	1	3.70 €	3.75 €	1%	01/01/2015
941	Magnets	1	5.40 €	5.45 €	1%	01/01/2015
942	Magnets Metal "Lion de Belfort"	1	4.50 €	4.55 €	1%	01/01/2015
943	Magnets Metal "I Love Belfort"	1	4.50 €	4.55 €	1%	01/01/2015
944	Monnaie de Paris	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
945	Médaille Vauban	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
946	Médaille Vauban bronze	1	40.00 €	40.40 €	1%	01/01/2015
947	Médaille Vauban argent 37	1	46.00 €	46.45 €	1%	01/01/2015
948	Médaille Vauban argent 30	1	28.50 €	28.80 €	1%	01/01/2015
949	Badge rond décapsuleur	1	2.45 €	2.45 €	0%	01/01/2015
950	Badge rond miroir	1	2.45 €	2.45 €	0%	01/01/2015
951	Badge rond magnet	1	2.45 €	2.45 €	0%	01/01/2015
952	Coque Iphone 4S (designs différents)	1	19.90 €	20.10 €	1%	01/01/2015
953	Coque Iphone 5 (designs différents)	1	19.90 €	20.10 €	1%	01/01/2015
954	Boite à pilule (cœur, ovale ...)	1	7.50 €	7.60 €	1%	01/01/2015
955	Clochette	1	4.40 €	4.45 €	1%	01/01/2015
956	Arrosoir	1	4.40 €	4.45 €	1%	01/01/2015
957	Mini Cœur	1	4.20 €	4.25 €	1%	01/01/2015
958	Itsy Bitisy Lion, 13 cm	1	5.00 €	5.05 €	1%	01/01/2015
959	CK-Mini, Petite Chauve-Souris Brune 8cm	1	8.00 €	8.10 €	1%	01/01/2015
960	Bracelet PAW	1	3.50 €	3.55 €	1%	01/01/2015
961	Collier PAW	1	5.00 €	5.05 €	1%	01/01/2015
962	Serviette Lion	1	2.50 €	2.50 €	0%	01/01/2015
963	Sceau Mini Insectes	1	5.00 €	5.05 €	1%	01/01/2015
964	CK-Mini, Lion 20 cm	1	6.50 €	6.55 €	1%	01/01/2015
965	Hug'ems, Lion, 18 cm	1	5.00 €	5.05 €	1%	01/01/2015
966	Magnet Clip Lion	1	2.50 €	2.50 €	0%	01/01/2015
967	Poster Lion 3D	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
968	CK-Mini, Renard Roux 20 cm	1	8.00 €	8.10 €	1%	01/01/2015
969	Bracelet Papillon	1	3.50 €	3.55 €	1%	01/01/2015
970	Collier Lion	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
971	CK, Lion, 30 cm	1	15.00 €	15.15 €	1%	01/01/2015
972	CK-Laying 16 Lion	1	15.00 €	15.15 €	1%	01/01/2015
973	Pyramide Lion, Belfort	1	6.50 €	6.55 €	1%	01/01/2015
974	Lion Belfort	1	10.00 €	10 10 €	1%	01/01/2015
975	Epée mousse	1	5.00 €	5.05 €	1%	01/01/2015
976	Mousqueton "Citadelle de Belfort"	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
977	Fleuret	1	7.50 €	7.60 €	1%	01/01/2015
978	Poncho + Boule	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
979	Magnet Dome (3 visuels)	1	4.50 €	4.55 €	1%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
980	Magnet Dome Decoupé (3 visuels)	1	4.50 €	4.55 €	1%	01/01/2015
981	Briquet tempette (Zippo)	1	6.00 €	6.05 €	1%	01/01/2015
982	Pochette Velours	1	0.50 €	0.50 €	0%	01/01/2015
983	Assiette de collection Belfort cite du Lion	1	12.50 €	12.65 €	1%	01/01/2015
984	Mug 14-18	1	8.00 €	8.10 €	1%	01/01/2015
985	Stylo Poussoir	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
986	Porte-clefs Soldat 14-18	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
987	Porte-clefs 2D 14-18	1	3.10 €	3.10 €	0%	01/01/2015
988	Porte-clefs Napoléon	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
989	Stickers 14-18	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
990	Dépliant soldats 14-18	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
991	Crayons bois 14-18	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
992	Crayons bois "figurines"	1	2.60 €	2.60 €	0%	01/01/2015
993	**LIBRAIRIE ENFANTS**					
994	Je construis mon vaisseau royal	1	6.00 €	6.00 €	0%	01/01/2015
995	Je construis mon bal des princesses	1	6.00 €	6.00 €	0%	01/01/2015
996	Ouest France - Je découvre et je colorie Armures (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
997	Ouest France - Je colorie la première guerre mondiale (ERHARD)	1	2.50 €	2.50 €	0%	01/01/2015
998	Ouest France - Je colorie Lutins, Fees, Korrigans (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
999	Ouest France - Je colorie la Franche-Comté (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1000	Ouest France - Je colorie construction château-fort (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1001	Ouest France - Je colorie les princesses (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1002	Ouest France - Je construis armée de chevaliers (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1003	Ouest France - Je colorie les chevaliers (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1004	Ouest France - Je colorie les châteaux-fort (ERHARD)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1005	Je colorie les uniformes des armées de Napoleon	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1006	Je construis mon armée de Chevaliers	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1007	Parle-moi des châteaux forts	1	4.00 €	4.00 €	0%	01/01/2015
1008	Raconte moi la première guerre mondiale	1	4.00 €	4.00 €	0%	01/01/2015
1009	Je construis mon bal des princesses	1	6.00 €	6.00 €	0%	01/01/2015
1010	Je construis mon galion pirate	1	6.00 €	6.00 €	0%	01/01/2015
1011	Je construis mon vaisseau royal	1	6.00 €	6.00 €	0%	01/01/2015
1012	Roman "Mystere a la citadelle"	1	6.60 €	6.60 €	0%	01/01/2015
1013	Album de coloriage	1	6.50 €	6.50 €	0%	01/01/2015
1014	Je m'amuse avec les princesses (Jeux Gisserot)	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1015	Je m'amuse avec les fées (Jeux Gisserot)	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1016	Je m'amuse avec les châteaux forts	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1017	Coloriages: histoire de France	1	4.50 €	4.50 €	0%	01/01/2015
1018	**LIBRAIRIE CATALOGUES D'EXPOSITION**					
1019	Catalogue DESBOUIGES	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1020	Catalogue LEGER	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1021	Catalogue BERCOT	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
1022	Catalogue Paul-Armand GETTE	1	4.00 €	4.00 €	0%	01/01/2015
1023	Catalogue René FENDT	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1024	Catalogue HARTUNG	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
1025	Catalogue Bartholdi : Le Lion	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1026	Catalogue La Muse Républicaine	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1027	Catalogue Armand Guillaumin "De la lumière à la couleur"	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
1028	Catalogue Jean Claus	1	0.50 €	0.50 €	0%	01/01/2015
1029	Catalogue B. Nel	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1030	Catalogue BEAUDIN	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1031	Catalogue Jean Messagier	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1032	700 ème la charte de franchise	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1033	Dessins des collections du musée de Belfort	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1034	Trafic et transits	1	4.00 €	4.00 €	0%	01/01/2015
1035	Ernest Pignon-Ernest	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1036	Hommage à Léon Delarbre	1	0.50 €	0.50 €	0%	01/01/2015
1037	V'Herbe	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1038	Catalogue Bartholdi en Egypte et au Yémen	1	24.00 €	24.00 €	0%	01/01/2015
1039	Catalogue Mohammed Khadda	1	20.00 €	20.00 €	0%	01/01/2015
1040	**LIBRAIRIE ART MODERNE**					
1041	P. ASSOULINE : "Kahnweiler, l'homme de l'art"	1	10.00 €	10.00 €	0%	01/01/2015
1042	H. CREMIEUX : "Mes galeries et mes peintres, entretien avec DHK"	1	9.00 €	9.00 €	0%	01/01/2015
1043	P.G. PERSIN : "L'aventure d'un marchand d'art"	1	50.00 €	50.00 €	0%	01/01/2015
1044	R. PENROSE : "Picasso"	1	10.50 €	10.50 €	0%	01/01/2015
1045	Hommage à Maurice Jardot	1	10.00 €	10.00 €	0%	01/01/2015
1046	DHK : "Juan Gris, sa vie, son œuvre, ses écrits"	1	10.00 €	10.00 €	0%	01/01/2015
1047	Editions pour la Jeunesse, série L'art en jeu - Braque, Picasso, Léger	1	13.00 €	13.00 €	0%	01/01/2015
1048	Catalogue raisonné Donation Jardot	1	12.00 €	12.00 €	0%	01/01/2015
1049	Catalogue Jardot : Collection 2	1	10.00 €	10.00 €	0%	01/01/2015
1050	Guide à l'usage du visiteur	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1051	Catalogue Picasso "L'homme du trait, 60 ans de gravure"	1	12.00 €	12.00 €	0%	01/01/2015
1052	Catalogue POC, Laurent Sfar, Versailles	1	0.50 €	0.50 €	0%	01/01/2015
1053	Portfolio Couturier	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1054	Collection "autour de..."	1	6.40 €	6.40 €	0%	01/01/2015
1055	LEGER "De la couleur"	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1056	CD Le Corbusier Poème de l'angle droit	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1057	DVD "Vivre l'art en Franche Comté"	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1058	M. Pfenninger "Quand le vide devient forme"	1	11.50 €	11.50 €	0%	01/01/2015
1059	Audincourt : le sacre de la couleur	1	19.10 €	19.10 €	0%	01/01/2015
1060	Ronchamp : Chapelle de lumiere	1	15.10 €	15.10 €	0%	01/01/2015
1061	Allégorie sur toile	1	20.00 €	20.00 €	0%	01/01/2015
1062	L'art dans la ville	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1063	Charles-Frédéric Abram et ses enfants	1	12.00 €	12.00 €	0%	01/01/2015
1064	Histoire de La Belle Epoque	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1065	1870, de la guerre à la paix	1	47.00 €	47.00 €	0%	01/01/2015
1066	Anniversaire du Lion de Belfort (reconstitution du Conseil Municipal) : livre + CD	1	9.90 €	9.90 €	0%	01/01/2015
1067	**PAPETERIE ART MODERNE**					
1068	CD ROM	1	0.20 €	0.20 €	1%	01/01/2015
1069	Cartes postales	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
1070	Cartes postales (lot de 8)	1	5.20 €	5.25 €	1%	01/01/2015
1071	Marque page Matisse, Rodin , Chagall ... à l'unité	1	1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
1072	Marque page Matisse (lot de 2)	1	1.50 €	1.50 €	0%	01/01/2015
1073	Marque page Matisse (lot de 3)	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015

N° Tarif	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1074	Calendrier Chagall, Matisse, Picasso	1	11.00 €	11.00 €	0%	01/01/2015
1075	Pochette de 10 cartes postales = 10 enveloppes :	1	10.00 €	10.10 €	1%	01/01/2015
1076	Cahier Matisse I, Matisse II, Picasso	1	4.00 €	4.05 €	1%	01/01/2015
1077	Affiches	1	5.50 €	5.55 €	1%	01/01/2015
1078	Affiches Picasso	1	6.30 €	6.35 €	1%	01/01/2015
1079	**LIBRAIRIE REGIONALISME**					
1080	Livre : La Franche-Comté (Michel Duvoisin)	1	19.50 €	19.50 €	0%	01/01/2015
1081	Le Territoire de Belfort - Guide de découverte	1	22.00 €	22.00 €	0%	01/01/2015
1082	Ouest France - Cuisine Franc-Comtoise (BERNAOUDA)	1	6.50 €	6.50 €	0%	01/01/2015
1083	Ouest France - Vieux remèdes Bresse et Franche-Comté (MANSION)	1	5.50 €	5.50 €	0%	01/01/2015
1084	Ouest France - Aimer la Franche Comté (HUGHES)	1	11.00 €	11.00 €	0%	01/01/2015
1085	Ouest France - Mellleures recettes de Franche-Comte (FAIVRE)	1	5.50 €	5.50 €	0%	01/01/2015
1086	Editions OUEST France Carnet de recettes d'Alsace	1	8.20 €	8.20 €	0%	01/01/2015
1087	Editions OUEST France Carnet de recettes de Franche-Comté	1	8.10 €	8.10 €	0%	01/01/2015
1088	Recettes du Moyen-Âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1089	Cuisiner les légumes oubliés	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1090	**LIBRAIRIE HISTORIQUE**					
1091	Brochure "350ème anniversaire des Traités de Westphalie"	1	4.00 €	4.00 €	0%	01/01/2015
1092	Belfort, Forteresse royale (...), version luxe	1	45.50 €	45.50 €	0%	01/01/2015
1093	Belfort, "Le site fortifié"	1	7.80 €	7.80 €	0%	01/01/2015
1094	Belfort, "Le site fortifié" (remise 20 %)	1	6.10 €	6.10 €	0%	01/01/2015
1095	Catalogue "Le Lion de Belfort, un monument pour l'avenir"	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1096	Catalogue "Actes du Colloque 1648"	1	24.00 €	24.00 €	0%	01/01/2015
1097	Catalogue expo "HAXO"	1	4.70 €	4.70 €	0%	01/01/2015
1098	Catalogue Système D	1	24.00 €	24.00 €	0%	01/01/2015
1099	Catalogue Brouillon Kub	1	13.00 €	13.00 €	0%	01/01/2015
1100	Citadelle de Belfort : photos de J. Monnin	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1101	Actes du colloque Haxo	1	15.30 €	15.30 €	0%	01/01/2015
1102	Arret sur image	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1103	Plaquette Vauban tricentenaire	1	7.00 €	7.00 €	0%	01/01/2015
1104	Nicolas Haxo	1	7.00 €	7.00 €	0%	01/01/2015
1105	Vauban l'homme, l'ingénieur, le réformateur	1	10.00 €	10.00 €	0%	01/01/2015
1106	Ouvrage Vauban et ses successeurs	1	14.50 €	14.50 €	0%	01/01/2015
1107	Ouvrage Vauban dans la Franche Comté	1	12.50 €	12.50 €	0%	01/01/2015
1108	Livre Armes françaises 1914-18	1	7.50 €	7.50 €	0%	01/01/2015
1109	Livre Armes allemandes 1914-18	1	7.50 €	7.50 €	0%	01/01/2015
1110	1914 - 1918 : la grande guerre	1	16.00 €	16.00 €	0%	01/01/2015
1111	Les dernières chevauchées des vaincus	1	14.00 €	14.00 €	0%	01/01/2015
1112	1870-1871 Désillusions dans l'Est	1	23.00 €	23.00 €	0%	01/01/2015
1113	Journal "L'Equation"	1	0.20 €	0.20 €	0%	01/01/2015
1114	Revue de l'histoire	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1115	Tiré a part Bartholdi	1	9.00 €	9.00 €	0%	01/01/2015
1116	Lion de Belfort: chef d'œuvre de Bartholdi	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1117	Fiche decouverte Bartholdi	1	1.70 €	1.70 €	0%	01/01/2015
1118	Fiche découverte Vauban	1	1.70 €	1.70 €	0%	01/01/2015
1119	Fiche découverte Préhistoire	1	1.70 €	1.70 €	0%	01/01/2015
1120	Fiche découverte Moyen-Age	1	1.70 €	1.70 €	0%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1121	Fiche découverte siège de 1870	1	1.70 €	1.70 €	0%	01/01/2015
1122	Fiche découverte sur les Vanités	1	1.70 €	1.70 €	0%	01/01/2015
1123	Les coiffures militaires Françaises 1870-2000	1	20.00 €	20.00 €	0%	01/01/2015
1124	Livre : Soldats de la première guerre mondiale	1	5.10 €	5.10 €	0%	01/01/2015
1125	Livre : Soldats de la seconde guerre mondiale	1	5.10 €	5.10 €	0%	01/01/2015
1126	Vauban et ses successeurs	1	14.00 €	14.00 €	0%	01/01/2015
1127	Livre : Le soldat Français (tome1)	1	40.00 €	40.00 €	0%	01/01/2015
1128	Livre : Le soldat Français (tome2)	1	40.00 €	40.00 €	0%	01/01/2015
1129	Livre : Armes & Collection : le FW190	1	15.60 €	15.60 €	0%	01/01/2015
1130	République Française et présidents (BRASME)	1	6.00 €	6.00 €	0%	01/01/2015
1131	Architecture du Bastion (CHAMPOLLION)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1132	D-DAY Uniformes-Armes-Matériels (BERTIN)	1	16.00 €	16.00 €	0%	01/01/2015
1133	Massif des Vosges (PARMENTIER)	1	16.00 €	16.00 €	0%	01/01/2015
1134	Histoire de la ligne Maginot (SOUDAGNE)	1	18.00 €	18.00 €	0%	01/01/2015
1135	Fouilles et découvertes en Franche-Comté (MUNIER)	1	16.00 €	16.00 €	0%	01/01/2015
1136	Chronologie Histoire de France (LEBEDEL)	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1137	Généalogie des Rois de France	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1138	Le fantassin Allemand 1914-1918 (LAPARRA)	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1139	Armée de Napoléon III (DELPERRIER)	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1140	Fortifications Allemandes Alsace-Lorraine (BURTSCHER)	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1141	Belfort et ses Quartiers Tome 1	1	20.00 €	20.00 €	0%	01/01/2015
1142	La trouée de Belfort, forts et militaires	1	20.00 €	20.00 €	0%	01/01/2015
1143	Histoire de la ligne Maginot	1	18.50 €	18.50 €	0%	01/01/2015
1144	La ligne Maginot	1	5.70 €	5.70 €	0%	01/01/2015
1145	Armee de Napoleon III	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1146	Canons de la victoire 1914/1918 Tome 1	1	16.00 €	16.00 €	0%	01/01/2015
1147	Generaux de la victoire Tome 1	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1148	Généraux de la victoire Tome 2	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1149	Armée française de 1940	1	16.50 €	16.50 €	0%	01/01/2015
1150	Coiffures militaires françaises 1870-2000	1	20.00 €	20.00 €	0%	01/01/2015
1151	Fortifications allemandes alsace-lorraine 1870	1	16.00 €	16.00 €	0%	01/01/2015
1152	700 Musées 1914-1918	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1153	Histoire de la ligne Maginot en BD (FR; UK; D)	1	13.50 €	13.50 €	0%	01/01/2015
1154	Soldats de la première guerre mondiale	1	5.10 €	5.10 €	0%	01/01/2015
1155	Soldats de la seconde guerre mondiale	1	5.10 €	5.10 €	0%	01/01/2015
1156	De la mort à la mémoire	1	5.70 €	5.70 €	0%	01/01/2015
1157	Collection 14-18, le fantassin français	1	5.70 €	5.70 €	0%	01/01/2015
1158	Collection 14-18, le fantassin alemand	1	5.70 €	5.70 €	0%	01/01/2015
1159	Collection 14-18, Repères chronologiques	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1160	MEMO - Architecture	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1161	MEMO - Second Empire	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1162	MEMO - Drapeaux du monde	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1163	MEMO - Napoléon Bonaparte	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1164	MEMO - Louis XIV	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1165	MEMO - Histoire de France	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1166	MEMO - Petite chronologie de l'histoire de France	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1167	MEMO - Tous les rois de France	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1168	Histoire de France illustrée	1	8.90 €	8.90 €	0%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1169	Dictionnaire de l'ornement	1	10.00 €	10.00 €	0%	01/01/2015
1170	Dictionnaire de l'architecture	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1171	Style de l'architecture et du mobilier	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1172	Reconnaître les styles de l'architecture	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1173	Styles de l'architecture ALBUM	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1174	Je visite un monument	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1175	MEMO - Oiseaux rapaces	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1176	MEMO - 22 fleurs remèdes naturels	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1177	MEMO - Plantes du jardin médiéval	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1178	MEMO - Plantes toxiques	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1179	MEMO - Dictionnaire des oiseaux de France	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1180	Découverte des insectes	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1181	Araignées, scorpions et milles-pattes de France...	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1182	MEMO - Héraldique et blasons	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1183	MEMO - Symboles	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1184	MEMO - Saints et leurs attributs	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1185	MEMO - Vieux remèdes naturels	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1186	Villes fortes au moyen-âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1187	Pollution au Moyen-Âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1188	Mort au Moyen-Âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1189	Femme au Moyen-Âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1190	Sexualités au Moyen-Âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1191	Généalogie des Bonapartes	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1192	100 dates de l'histoire de France racontées aux enfants	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1193	100 dates de l'histoire de France (...) ENGLISH	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1194	Guerre de 1939-1945	1	5.50 €	5.50 €	0%	01/01/2015
1195	JB - Histoire de France JEUNESSE Broché No 1	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1196	Villes fortes au Moyen-Âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1197	Vie au Moyen-Âge	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1198	Chevaliers au Moyen-Âge	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1199	Belles chansons de France	1	12.00 €	12.00 €	0%	01/01/2015
1200	Guerre des tranchees	1	14.90 €	14.90 €	0%	01/01/2015
1201	Soldats des colonies, première guerre mondiale	1	14.90 €	14.90 €	0%	01/01/2015
1202	Vauban et l'invention du pré carré français	1	14.90 €	14.90 €	0%	01/01/2015
1203	14/18 en chiffres	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1204	Les véhicules alliés de la libération	1	15.90 €	15.90 €	0%	01/01/2015
1205	Chronologie de la permière guerre mondiale	1	5.10 €	5.10 €	0%	01/01/2015
1206	Forftification du royaume par Vauban	1	4.90 €	4.90 €	0%	01/01/2015
1207	Je colorie le débarquement	1	3.90 €	3.90 €	0%	01/01/2015
1208	6 Juin 1944, le débarquement + DVD	1	13.90 €	13.90 €	0%	01/01/2015
1209	Parle-moi de la première guerre mondiale	1	3.90 €	3.90 €	0%	01/01/2015
1210	La ligne Maginot, guide des forts à visiter	1	14.90 €	14.90 €	0%	01/01/2015
1211	Forteresse Vauban	1	14.90 €	14.90 €	0%	01/01/2015
1212	Petite chronologie de l'histoire de France	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1213	Afin de ne jamais oublier	1	19.00 €	19.00 €	0%	01/01/2015
1214	Des cabinets ministeriels à la boue des tranchées	1	19.00 €	19.00 €	0%	01/01/2015
1215	Napoléon III visionnaire de son temps	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1216	Carnets d'un infirmier, guerre oubliée	1	19.50 €	19.50 €	0%	01/01/2015

302

N° Ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1217	Le silence du Doubs	1	20.00 €	20.00 €	0%	01/01/2015
1218	1914 18, 750 musees, guide europe 3ème édition	1	15.00 €	15.00 €	0%	01/01/2015
1219	Les canons de la victoire 14/18 tome 1	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1220	Les canons de la victoire 14/18 tome 3	1	16.00 €	16.00 €	0%	01/01/2015
1221	Armée Française 1915-1918 (UK)	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1222	Les généraux de la victoire Tome 1	1	14.95 €	14.95 €	0%	01/01/2015
1223	Les généraux de la victoire Tome 2	1	14.95 €	14.95 €	0%	01/01/2015
1224	Goums, 1941-1945	1	34.95 €	34.95 €	0%	01/01/2015
1225	Stonne 1940	1	19.95 €	19.95 €	0%	01/01/2015
1226	Napoléon chef de guerre	1	14.95 €	14.95 €	0%	01/01/2015
1227	Armée Française 1914 (UK)	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1228	Coiffures militaires françaises 1870-2000	1	19.95 €	19.95 €	0%	01/01/2015
1229	Les fortifications allemandes en Alsace-Lorraine	1	15.50 €	15.50 €	0%	01/01/2015
1230	Petit Quizz de la grande guerre	1	4.90 €	4.90 €	0%	01/01/2015
1231	Histoire jeunesse: De Gaulle	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1232	Histoire jeunesse: Louis XIV	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1233	Mémoires d'Hommes, Histoires d'Hommes	1	12.00 €	12.00 €	0%	01/01/2015
1234	Histoire jeunesse: Napoléon	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1235	CD Audio - "dans la ville Haute" par Phillipe Poirier	1	11.00 €	11.00 €	0%	01/01/2015
1236	Catalogue expo Camille Lefèvre	1	17.00 €	17.00 €	0%	01/01/2015
1237	Ligne Maginot(Histoire de la)	1	13.50 €	13.50 €	0%	01/01/2015
1238	Ligne Maginot (version allemand)	1	13.50 €	13.50 €	0%	01/01/2015
1239	Ligne Maginot (version anglais)	1	13.50 €	13.50 €	0%	01/01/2015
1240	Ligne Maginot (version chinoise)	1	13.50 €	13.50 €	0%	01/01/2015
1241	Jeu 7 familles - Première Guerre mondiale	1	6.50 €	6.50 €	0%	01/01/2015
1242	Jeu 7 familles - Seconde Guerre mondiale (grand format)	1	6.50 €	6.50 €	0%	01/01/2015
1243	MEMO - Guerre 14-18	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1244	100 dates de l'histoire de France racontées aux enfants	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1245	Guerre 1939-1945	1	5.50 €	5.50 €	0%	01/01/2015
1246	La Vie au Moyen-Âge	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1247	JB - Histoire de France JEUNESSE Broché n°1	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1248	Histoire de France illustrée	1	8.90 €	8.90 €	0%	01/01/2015
1249	Chevaliers du Moyen-Âge	1	8.00 €	8.00 €	0%	01/01/2015
1250	Colorages : Histoire de France PROMO 2€	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1251	MEMO - Les Saints et leur attributs	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1252	MEMO - Les plantes toxiques	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1253	Guide des oiseaux de France	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1254	MEMO - Dictionnaire des oiseaux de France	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1255	MEMO - Les oiseaux rapaces	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1256	MEMO - 22 Fleurs remèdes naturels	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1257	MEMO - Le second empire	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1258	Reconnaitres les tyles de l'architecture version 2012	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1259	MEMO - Héraldique et blasons	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1260	MEMO - Tous les Rois de France	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1261	MEMO - Les symboles	1	3.00 €	3.00 €	0%	01/01/2015
1262	Cuisiner les légumes oubliés	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1263	Sexualités au Moyen-Âge	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1264	Le soldat allemand, collection 1914-1918	1	5.70 €	5.70 €	0%	01/01/2015

303

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1265	Le Fantassin Français, collection 1914-1918	1	5.70 €	5.70 €	0%	01/01/2015
1266	Ligne Magniot et la Seconde Guerre mondiale	1	4.50 €	4.50 €	0%	01/01/2015
1267	La bataille de Verdun et la Première Guerre mondiale	1	4.50 €	4.50 €	0%	01/01/2015
1268	MEMO - La Préhistoire	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1269	MEMO - Le musée Carnavalet	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1270	MEMO - Les Châteaux-Forts	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1271	MEMO - La Marine à voile de Louis XIII à Napoléon III	1	2.80 €	2.80 €	0%	01/01/2015
1272	La Guerre de cent ans	1	5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1273	Apprendre en s'amusant - La préhistoire	1	2.00 €	2.00 €	0%	01/01/2015
1274	Récits de guerre 1914-1918	1	23.00 €	23.00 €	0%	01/01/2015
1275	Portfolio Léon Deubel	1	28.00 €	28.00 €	0%	01/01/2015
1276	Une arche de clarté, Léon Deubel	1	10.00 €	10.00 €	0%	01/01/2015
1277	**BILLETTERIE**					
	Haute saison : du 01/04 au 30/09 - Basse saison : du 01/10 au 31/03					
1278	**PASS ' MULTISITES : CITADELLE (LION + GRAND SOUTERRAIN + MUSEE D'HISTOIRE) ET MUSEES (ART MODERNE + BEAUX-ARTS + TOUR 46)**					
1279	Tarif plein - Haute saison					
1280	Belfortains		5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1281	Non Belfortains		7.00 €	7.00 €	0%	01/01/2015
1282	Tarif réduit					
	Groupes constitués de plus de 15 personnes - Etudiants - Visiteurs de plus de 60 ans - Demandeurs d'emploi - Détenteurs carte Cézam - Billet Citadelle de Besançon - Billet Train touristique					
1283	Belfortains - haute saison		4.00 €	4.00 €	0%	01/01/2015
1284	Non Belfortains - haute saison		5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
1285	Belfortains - basse saison		4.00 €	4.00 €	0%	01/01/2015
1286	Non Belfortains - basse saison		5.00 €	5.00 €	0%	01/01/2015
	Visiteurs de moins de 18 ans - Handicapés et accompagnateurs - Accompagnateurs de groupes constitués - Journalistes et personnels scientifiques des musees sur présentation d'une carte professionnelle					
1287	Belfortains - haute saison		Gratuité	Gratuité		01/01/2015
1288	Non Belfortains - haute saison		Gratuité	Gratuité		01/01/2015
1289	Belfortains - basse saison		Gratuité	Gratuité		01/01/2015
1290	Non Belfortains - basse saison		Gratuité	Gratuite		01/01/2015
1291	Tarif unique Terrasse du Lion					
1292			1.00 €	1.00 €	0%	01/01/2015
1293	**PASSEPORT VILLE**					
1294	Accès illimité pour une année sur l'ensemble des sites		12.00 €	12.00 €	0%	01/01/2015
1295	**PASS MUSEUM**					
1296	Tarif plein					
1297	1 personne (incluant 5 enfants - 18 ans)	année	82.00 €	89.00 €	9%	01/01/2015
1298	2 personnes (incluant 5 enfants - 18 ans)	année	149.00 €	165.00 €	11%	01/01/2015
1299	Tarif réduit					
1300	1 personne (incluant 5 enfants - 18 ans)	année	75.00 €	83.00 €	11%	01/01/2015
1301	2 personnes (incluant 5 enfants - 18 ans)	année	142.00 €	159.00 €	12%	01/01/2015
1302	**MAISON DE QUARTIER DES FORGES - ACTIVITES**					
1303	**Adhésion annuelle jeunes -20 ans et étudiants**					
1304	Belfortains		7.00 €	7.00 €	0.00%	01/01/2015
1305	Non belfortains		10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
1306	**Adhésion annuelle jeunes -20 ans et étudiants**					
1307	Belfortains		3.50 €	3.50 €	0.00%	01/06/2015

304

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1308	Non belfortains		5.00 €	5.00 €	0.00%	01/06/2015
1309	**Adhésion annuelle jeunes -20 ans et étudiants**					
1310	Belfortains		10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
1311	Non belfortains		15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
1312	**Adhésion annuelle jeunes -20 ans et étudiants**					
1313	Belfortains		5.00 €	5.00 €	0.00%	01/06/2015
1314	Non belfortains		7.50 €	7.50 €	0.00%	01/06/2015
1315	**Adhésion annuelle adultes**					
1316	Belfortains		20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
1317	Non belfortains		30.00 €	30.00 €	0.00%	01/01/2015
1318	**Adhésion annuelle adultes**					
1319	Belfortains		10.00 €	10.00 €	0.00%	01/06/2015
1320	Non belfortains		15.00 €	15.00 €	0.00%	01/06/2015
1321	**Adhésion annuelle adultes tarif réduit**					
1322	Belfortains		10.00 €	10.00 €	0.00%	01/01/2015
1323	Non belfortains		15.00 €	15.00 €	0.00%	01/01/2015
1324	**Adhésion annuelle adultes tarif réduit**					
1325	Belfortains		5.00 €	5.00 €	0.00%	01/06/2015
1326	Non belfortains		7.50 €	7.50 €	0.00%	01/06/2015
1327	**Journée accueil de loisirs sans hébergement**					
1328	Belfortains et non belfortains		6.00 €	6.00 €	0.00%	01/01/2015
1329	**Journée accueil de loisirs sans hébergement**					
1330	Belfortains et non belfortains		6.00 €	4.00 €	-33.33%	01/01/2015
1331	**Semaine accueil de loisirs sans hébergement**					
1332	Belfortains et non belfortains		25.00 €	25.00 €	0.00%	01/01/2015
1333	**Semaine accueil de loisirs sans hébergement**					
1334	Belfortains et non belfortains		25.00 €	20.00 €	-20.00%	01/01/2015
1335	**Sorties, ateliers et manifestations ponctuelles**					
1336	Belfortains et non belfortains		3.00 €	9.00 €	200.00%	01/01/2015
1337	**Sorties, ateliers et manifestations ponctuelles**					
1338	Belfortains		3.00 €	6.00 €	100.00%	01/01/2015
1339	**Sorties, ateliers et manifestations ponctuelles**					
1340	Belfortains et non belfortains		3.00 €	3.00 €	0.00%	01/01/2015
1341	**Atelier à l'année**					
1342	Belfortains et non belfortains		30.00 €	30.00 €	0.00%	01/01/2015
1343	**Atelier à l'année**					
1344	Belfortains et non belfortains		30.00 €	20.00 €	-33.33%	01/01/2015
1345	**Journée mini-séjour - de 18 ans**					
1346	Belfortains		20.00 €	20.00 €	0.00%	01/01/2015
1347	Non belfortains		23.00 €	23.00 €	0.00%	01/01/2015
1348	**Journée mini-séjour - de 18 ans**					
1349	Belfortains		20.00 €	17.00 €	-15.00%	01/01/2015
1350	Non belfortains		23.00 €	20.00 €	-13.04%	01/01/2015
1351	**Abonnement annuel Cyber Centre**					
1352	*Inclus dans l'adhesion à la Maison de quartier*					

305

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1353	**MEDIATION CULTURELLE SUR LES QUARTIERS DES GLACIS ET DES RESIDENCES**					
1354	Théâtre (Granit et Bussang)		3.00 €	3.00 €	0.00%	01/01/2015
1355	Cinéma		2.00 €	2.00 €	0.00%	01/01/2015
1356	**Activités jeunesse**					
1357	Demi-journée thematique		1.00 €	1.00 €	0.00%	01/01/2015
1358	Journée thématique		2.00 €	2.00 €	0.00%	01/01/2015
1359	Journée thématique (journée continue)		3.00 €	3.00 €	0.00%	01/01/2015
1360	Atelier cinéma débat		2.00 €	2.00 €	0.00%	01/01/2015
1361	Stage à thème (3 demi-journées)		1.50 €	1.50 €	0.00%	01/01/2015
1362	Stage à thème 3 jours		3.00 €	3.00 €	0.00%	01/01/2015
1363	Stage à thème (5 demi-journées)		2.50 €	2.50 €	0.00%	01/01/2015
1364	Stage ou journée ski		5.00 €	5.00 €	0.00%	01/01/2015
1365	**BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE**					
1366	Carte Avantages Jeunes					
1367	Prix public		7.00 €	7.00 €	0.00%	01/01/2015
1368	Prix vente carte par correspondance		8.80 €	8.80 €	0.00%	01/01/2015
1369	Prix comité d'entreprise		6.00 €	6.00 €	0.00%	01/01/2015
1370	Carte famille nombreuse *(à partir de 3 cartes)*		6.00 €	6.00 €	0.00%	01/01/2015
1371	Prix vente carte par correspondance famille nombreuse			7.80 €		01/01/2015
1372	Carte remplacée		3.00 €	3.00 €	0.00%	01/01/2015
1373	Livret remplacé		6.00 €	6.00 €	0.00%	01/01/2015
1374	Adhésion logement					
1375		année	18.00 €	18.00 €	0.00%	01/01/2015
1376	Internet - Titulaire Carte Avantage Jeunes (gratuit la 1ère demi heure puis 0,25€ la demi heure)					
1377	1 heure	1/2 heure	0.25 €	0.25 €	0.00%	01/01/2015
1378	3/4 heure	1/2 heure	0.25 €	0.25 €	0.00%	01/01/2015
1379	1/2 heure	1/2 heure	0.25 €	0.25 €	0.00%	01/01/2015
1380	1/4 heure	1/2 heure	0.25 €	0.25 €	0.00%	01/01/2015
1381	Internet - Non titulaire Carte Avantage Jeunes					
1382	1 heure	heure	1.00 €	1.00 €	0.00%	01/01/2015
1383	3/4 heure	heure	0.75 €	0.75 €	0.00%	01/01/2015
1384	1/2 heure	heure	0.50 €	0.50 €	0.00%	01/01/2015
1385	1/4 heure	heure	0.25 €	0.25 €	0.00%	01/01/2015
1386	Photocopies					
1387	A4 noir et blanc de 1 à 19 copies	copie	0.10 €	0.10 €	0.00%	01/01/2015
1388	A4 noir et blanc à partir de 20 copies	copie	0.05 €	0.05 €	0.00%	01/01/2015
1389	A3 noir et blanc de 1 à 19 copies	copie	0.15 €	0.15 €	0.00%	01/01/2015
1390	A4 noir et blanc à partir de 20 copies	copie	0.10 €	0.10 €	0.00%	01/01/2015
1391	A4 couleur de 1 à 19 copies	copie	0.50 €	0.50 €	0.00%	01/01/2015
1392	A4 couleur à partir de 20 copies	copie	0.25 €	0.25 €	0.00%	01/01/2015
1393	**GYMNASE LE PHARE**					
	A ces prestations s'ajoutent, le cas echéant, celles applicables à l'ensemble des services municipaux (location de matériel, transport, main-d'œuvre, remise en état des lieux) dont les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal.					
1394	**GRANDE SALLE**					
1395	Tarif forfaitaire à la journée (base 10h) (*)		1 359.90 €	1 373.50 €	1.00%	01/01/2015
1396	Tarif horaire (*)		141.65 €	143.05 €	0.99%	01/01/2015
1397	**SALLE D'ECHAUFFEMENT**					

306

N° Ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1398	Tarif forfaitaire à la journée		326.40 €	329.65 €	1.00%	01/01/2015
1399	Tarif horaire		35.55 €	35.90 €	0.98%	01/01/2015
1400	**AUTRES LOCAUX, MATERIEL**					
1401	Salle de musculation équipée	Heure	32.90 €	33.20 €	0.91%	01/01/2015
1402	Salle de réunion équipée	Heure	16.35 €	16.50 €	0.92%	01/01/2015
1403	Buvette avec espace réception	Heure	16.35 €	16.50 €	0.92%	01/01/2015
1404	Espace VIP avec kitchenette	Heure	16.35 €	16.50 €	0.92%	01/01/2015
1405	Bureau / Billetterie	Heure	5.50 €	5.60 €	1.82%	01/01/2015
1406	Vestiaire / Loge	Heure	8.70 €	8.80 €	1.15%	01/01/2015
1407	Vidéo projecteur	Heure	13.05 €	13.20 €	1.15%	01/01/2015
1408	Ecrans dynamiques	Heure	13.05 €	13.20 €	1.15%	01/01/2015
1409	**FRAIS DE PERSONNEL**					
1410	Mise à disposition d'un Agent Technique (pour le gardiennage et l'entretien)	Heure	19.60 €	19.80 €	1.02%	01/01/2015
1411	Mise à disposition d'un Agent de Sécurité	Heure	23.90 €	24.15 €	1.05%	01/01/2015
1412	**CFA**					
1413	**Repas Self**					
1414	Apprenti ou stagiaire tarif		4.66 €	4.71 €	1%	01/09/2015
1415	Elève sous statut scolaire		3.70 €	3.74 €	1.00%	01/09/2015
1416	**Hébergement**					
1417	la nuitée		7.12 €	7.19 €	1.00%	01/09/2015
1418	**Droits d'inscription**					
1419	Elève sous statut scolaire (DIMA)		26.40 €	26.66 €	1.00%	01/09/2015
1420	Apprenti ou stagiaire niveau 5		53.85 €	54.39 €	1.00%	01/09/2015
1421	Apprenti ou stagiaire niveau 4		64.62 €	65.27 €	1.00%	01/09/2015
1422	Repas Self		5.92 €	5.98 €	1.00%	01/09/2015
1423	**Locations de salles**					
1424	Salle Sans chauffage		112.01 €	113.13 €	1.00%	01/01/2015
1425	Salle avec chauffage		120.04 €	121.24 €	1.00%	01/01/2015
1426	Atelier sans utilisation de gros equipement Sans chauffage		166.58 €	168.25 €	1.00%	01/01/2015
1427	Atelier sans utilisation de gros équipement Avec chauffage		168.56 €	170.25 €	1.00%	01/01/2015
1428	Atelier avec utilisation de gros équipement Sans chauffage		433.00 €	437.33 €	1.00%	01/01/2015
1429	Atelier avec utilisation de gros equipement Avec chauffage		465.48 €	470.13 €	1.00%	01/01/2015
1430	Frais de personnel technique		19.31 €	19.50 €	1.00%	01/01/2015
1431	**Heure de formation**					
1432	Contrats de professionnalisation		9.70 €	9.80 €	1.00%	01/01/2015
1433	Contrats aidés		4.87 €	4.92 €	1.00%	01/01/2015
1434	Conventions individuelles		9.65 €	9.75 €	1.00%	01/01/2015
1435	**Restaurant**					
1436	Menu pédagogique		9.45 €	9.54 €	1.00%	01/01/2015
1437	Menu touristique		13.16 €	13.29 €	1.00%	01/01/2015
1438	Menu gastronomique		17.59 €	17.77 €	1.00%	01/01/2015
1439	Menu à la carte		24.46 €	24.70 €	1.00%	01/01/2015
1440	Menu cérémonie formule complète		0.00 €	40.00 €		01/01/2015
1441	Menu de gala		28.23 €	28.51 €	1.00%	01/01/2015
1442	Menu personnel CFA		9.58 €	9.68 €	1.00%	01/01/2015

307

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1443	Menu personnel CFA au self		5.92 €	5.98 €	1.00%	01/01/2015
1444	**Boissons**					
1445	Vin de table (bouteille) Jura blanc, Côte du Rhône		9.80 €	9.90 €	1.00%	01/01/2015
1446	Pichet de 25 cl		3.87 €	3.91 €	1.00%	01/01/2015
1447	Vin au verre		2.15 €	2.17 €	1.00%	01/01/2015
1448	Vin de négociant (la bouteille) Bordeaux, Jura rosé		13.63 €	13.77 €	1.00%	01/01/2015
1449	Vin de négociant (1/2 bouteille)		8.61 €	8.70 €	1.00%	01/01/2015
1450	Vin au verre		2.42 €	2.44 €	1.00%	01/01/2015
1451	Vin de propriétaire (la bouteille) Tavel, St Emilion		18.32 €	18.50 €	1.00%	01/01/2015
1452	Vin de propriétaire (1/2 bouteille) St Joseph		10.46 €	10.56 €	1.00%	01/01/2015
1453	Vin au verre		3.24 €	3.27 €	1.00%	01/01/2015
1454	Vin de Terroir (la bouteille) Chablis, Médoc		21.75 €	21.97 €	1.00%	01/01/2015
1455	Vin de Terroir (1/2 bouteille)		13.04 €	13.17 €	1.00%	01/01/2015
1456	Vin au verre		3.77 €	3.81 €	1.00%	01/01/2015
1457	Vin de prestige (la bouteille) Pommard, Meursault		32.64 €	32.97 €	1.00%	01/01/2015
1458	Vin de prestige (la 1/2 bouteille)		19.60 €	19.80 €	1.00%	01/01/2015
1459	Vin au verre		5.39 €	5.44 €	1.00%	01/01/2015
1460	Cafe		1.08 €	1.09 €	1.00%	01/01/2015
1461	The		1.06 €	1.07 €	1.00%	01/01/2015
1462	Eau minérale		2.85 €	2.88 €	1.00%	01/01/2015
1463	Eau minérale (la 1/2 bouteille)		1.97 €	1.99 €	1.00%	01/01/2015
1464	Jus de fruit		1.97 €	1.99 €	1.00%	01/01/2015
1465	Crémant		12.90 €	13.03 €	1.00%	01/01/2015
1466	Kir		1.87 €	1.89 €	1.00%	01/01/2015
1467	Kir Crémant apéritif		2.90 €	2.93 €	1.00%	01/01/2015
1468	Cocktail sans alcool		3.12 €	3.15 €	1.00%	01/01/2015
1469	Cocktail avec alcool		5.20 €	5.25 €	1.00%	01/01/2015
1470	Digestifs		3.75 €	3.79 €	1.00%	01/01/2015
1471	**Patisserie**					
1472	Entremet simple/personne		0.98 €	0.99 €	1.00%	01/01/2015
1473	Entremet élaboré/personne		1.45 €	1.46 €	1.00%	01/01/2015
1474	Galette/portion		1.29 €	1.30 €	1.00%	01/01/2015
1475	Tarte/personne		1.18 €	1.19 €	1.00%	01/01/2015
1476	Petits fours secs assortis (100 g)		2.60 €	2.63 €	1.00%	01/01/2015
1477	Réductions sucrées		0.42 €	0.42 €	1.00%	01/01/2015
1478	Canapés, toasts		0.31 €	0.31 €	1.00%	01/01/2015
1479	Kougelhof salé/sucré		5.74 €	5.80 €	1.00%	01/01/2015
1480	Cake sale/sucré		5.64 €	5.70 €	1.00%	01/01/2015
1481	Petits gâteaux à la pièce		1.25 €	1.26 €	1.00%	01/01/2015
1482	Chocolaterie (le kg)		32.31 €	32.63 €	1.00%	01/01/2015
1483	Pain (400 g)		0.48 €	0.48 €	1.00%	01/01/2015
1484	Baguette (250 g)			0.40 €		01/01/2015
1485	Pain individuel		0.10 €	0.10 €	1.00%	01/01/2015
1486	Campagne (300 g)		0.81 €	0.82 €	1.00%	01/01/2015
1487	Spéciaux (300 g)		0.70 €	0.71 €	1.00%	01/01/2015
1488	Spéciaux (400 g)		0.94 €	0.95 €	1.00%	01/01/2015
1489	Aromatique/Viennois		0.94 €	0.95 €	1.00%	01/01/2015

308

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1490	Pain surprise		1.86 €	1.88 €	1.00%	01/01/2015
1491	**Viennoiseries**					
1492	Croissant /Pains au lait		0.42 €	0.42 €	1.00%	01/01/2015
1493	Pain au chocolat / briochette garnie		0.42 €	0.42 €	1.00%	01/01/2015
1494	Pain au raisin		0.47 €	0.47 €	1.00%	01/01/2015
1495	Brioche (300 g)		1.91 €	1.93 €	1.00%	01/01/2015
1496	Brioche garnie		2.31 €	2.33 €	1.00%	01/01/2015
1497	Pain d'épices (le kg)		26.94 €	27.21 €	1.00%	01/01/2015
1498	**Traiteur**					
1499	Croûte pièce		0.47 €	0.47 €	1.00%	01/01/2015
1500	Pâte feuilletée (kg)		3.37 €	3.40 €	1.00%	01/01/2015
1501	Pâte brisée (kg)		3.02 €	3.05 €	1.00%	01/01/2015
1502	Pâte sablée (kg)		3.19 €	3.22 €	1.00%	01/01/2015
1503	Pâte pizza (kg)		2.26 €	2.28 €	1.00%	01/01/2015
1504	Feuilletés salés assortis (100 g)		1.57 €	1.59 €	1.00%	01/01/2015
1505	Pizza par personne		1.17 €	1.18 €	1.00%	01/01/2015
1506	**Salon de coiffure**					
1507	Shampoing/coupe/coiffage/ homme/Enfant		4.82 €	4.87 €	1.00%	01/01/2015
1508	Shampoing/coupe/brushing /femme		8.08 €	8.16 €	1.00%	01/01/2015
1509	Soin		3.90 €	3.94 €	1.00%	01/01/2015
1510	Coloration		16.74 €	16.91 €	1.00%	01/01/2015
1511	Supplément Couleur		8.32 €	8.40 €	1.00%	01/01/2015
1512	décoloration		21.47 €	21.68 €	1.00%	01/01/2015
1513	Mèches cheveux longs		26.54 €	26.81 €	1.00%	01/01/2015
1514	Mèches cheveux courts		19.21 €	19.40 €	1.00%	01/01/2015
1515	Permanente cheveux courts		16.37 €	16.53 €	1.00%	01/01/2015
1516	Permanente cheveux mi-longs		19.40 €	19.59 €	1.00%	01/01/2015
1517	Permanente cheveux longs		29.46 €	29.75 €	1.00%	01/01/2015
1518	Shampoing brushing		7.28 €	7.35 €	1.00%	01/01/2015
1519	Renforçateur		3.04 €	3.07 €	1.00%	01/01/2015
1520	Lotion protectrice		4.08 €	4.12 €	1.00%	01/01/2015
1521	Défrisage tarif moyen		26.01 €	26.27 €	1.00%	01/01/2015
1522	**Boucherie**					
1523	Prestation de découpe bovine		50.00 €	50.50 €	1.00%	01/01/2015
1524	Prestation découpe 1/2 boeuf et autres		25.00 €	25.25 €	1.00%	01/01/2015
1525	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**					
1525	Droit d'inscription		20.00 €	22.00 €	10.00%	sept 2015-juin 2016
	Réduction en fonctiondu nombre d'élèves (enfants et adultes) d'un même foyer fiscal fréquentant le conservatoire (danse, musique et art dramatique) : *25 % sur le montant total acquitté pour 2 élèves inscrits* *40 % sur le montant total acquitte pour 3 élèves inscrits* *Gratuité des cours pour le 4ème élève inscrit et les suivants*					
1527	**DANSE ENFANT**					
	Majorations applicatuns : ***les élèves habitant le departement (hors CAB) : majoration de 50 %*** ***les élèves habitant en dehors du Territoire de Belfort : majoration de 100 %***					

309

N° ligne			Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1528	Tranches de revenus	(net imposable de l'année 2014)					
1529		Inferieurs à 9 528 €		- €	- €		sept 2015-juin 2016
1530		de 9 529 € à 16 198 €		58.00 €	60.00 €	3.45%	sept 2015-juin 2016
1531		de 16 199 € à 20961 €		77.40 €	80.00 €	3.36%	sept 2015-juin 2016
1532		de 20 962 € à 28 584 €		96.70 €	100.00 €	3.41%	sept 2015-juin 2016
1533		de 28 585 € à 36 206 €		118.00 €	122.00 €	3.39%	sept 2015-juin 2016
1534		de 36 207 € à 41 923 €		137.30 €	142.00 €	3.42%	sept 2015-juin 2016
1535		de 41 924 € à 49 545 €		166.36 €	172.00 €	3.39%	sept 2015-juin 2016
1536		de 49 546 € à 57 168 €		178.00 €	184.00 €	3.37%	sept 2015-juin 2016
1537		de 57 169 € à 64 790 €		197.35 €	204.00 €	3.37%	sept 2015-juin 2016
1538		Supérieurs à 64 791 €		216.65 €	224.00 €	3.39%	sept 2015-juin 2016
1539	**DANSE ADULTE**						
		Majorations applications : *les élèves habitant le département (hors CAB) : majoration de 50 %* *les élèves habitant en dehors du Territoire de Belfort : majoration de 100 %*					
1540	Tranches de revenus	(net imposable de l'année 2014)					
1541		Inférieurs à 9 528 €		- €	- €		sept 2015-juin 2016
1542		de 9 529 € à 16 198 €		81.30 €	85.00 €	4.55%	sept 2015-juin 2016
1543		de 16 199 € à 20961 €		108.30 €	113.00 €	4.34%	sept 2015-juin 2016
1544		de 20 962 € à 28 584 €		135.35 €	142.00 €	4.91%	sept 2015-juin 2016
1545		de 28 585 € à 36 206 €		164.40 €	172.00 €	4.62%	sept 2015-juin 2016
1546		de 36 207 € à 41 923 €		193.50 €	203.00 €	4.91%	sept 2015-juin 2016
1547		de 41 924 € à 49 545 €		220.50 €	230.00 €	4.31%	sept 2015-juin 2016
1548		de 49 546 € à 57 168 €		247.55 €	258.00 €	4.22%	sept 2015-juin 2016
1549		de 57 169 € à 64 790 €		276.60 €	290.00 €	4.84%	sept 2015-juin 2016
1550		Supérieurs à 64 791 €		305.60 €	320.00 €	4.71%	sept 2015-juin 2016
1551	**ETAT CIVIL**						
1552	**Prestations diverses**						
1553	Listes électorales sur support papier pour 60 électeurs/page		page	0.18 €	0.18 €		1-janv.-15
1554	Liste electorale sur support magnétique		cdrom	2.75 €	2.75 €		01/01/2015
1555	**Cimetières**						
1556	Renouvellement concession au m2 temporaire 15 ans		m^2	64.01 €	64.65 €	1.00%	01/01/2015
1557	Concession au m2 trentenaire		m^2	138.88 €	140.27 €	1.00%	01/01/2015
1558	Concession au m2 cinquantenaire		m^2	369.78 €	373.48 €	1.00%	01/01/2015
1559	Concession au m2 perpétuelle		m^2	1 788.64 €	1 806.53 €	1.00%	01/01/2015
1560	Taxe d'inhumation		1	63.44 €	64.07 €	1.00%	01/01/2015
1561	Dépôt de monuments et matériaux hors des concessions à compter du 62ème jour		1	5.16 €	5.21 €	1.00%	01/01/2015
1562	Bellevue						
1563		Columbarium alvéole en collectif 30 ans	1	804.88 €	812.93 €	1.00%	01/01/2015
1564		Columbarium alvéole en collectif 50 ans	1	1 236.38 €	1 248.74 €	1.00%	01/01/2015
1565		Columbarium alvéole en îlot 30 ans	1	1 165.13 €	1 176.78 €	1.00%	01/01/2015
1566		Columbarium alvéole en îlot 50 ans	1	1 603.46 €	1 619.49 €	1.00%	01/01/2015
1567	Brasse						
1568		Columbarium alvéole en collectif 30 ans	1	804.88 €	812.93 €	1.00%	01/01/2015
1569		Columbarium alvéole en collectif 50 ans	1	1 236.38 €	1 248.74 €	1.00%	01/01/2015
1570		Columbarium alvéole individuelle 30 ans	1	1 165.13 €	1 176.78 €	1.00%	01/01/2015
1571		Columbarium alvéole individuelle 50 ans	1	1 603.46 €	1 619.49 €	1.00%	01/01/2015

310

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1572	Columbarium alvéole double 30 ans	1	1 609.76 €	1 625.86 €	1.00%	01/01/2015
1573	Columbarium alvéole double 50 ans	1	2 472.72 €	2 497.45 €	1.00%	01/01/2015
1574	Columbarium cavurnes 4 places 30 ans	1	3 219.54 €	3 251.74 €	1.00%	01/01/2015
1575	Columbarium cavurnes 4 places 50 ans	1	4 945.46 €	4 994.91 €	1.00%	01/01/2015
1576	**BIBLIOTHEQUE**					
1577	**Droits annuels d'inscription Bibliothèque**					
1578	Résidents de Belfort		5.25 €	5.25 €	0.00%	01/01/2015
1579	Résidents Communauté d'Agglomération Belfortaine		10.50 €	10.50 €	0.00%	01/01/2015
1580	Résidents Hors Communauté d'Agglomération Belfortaine		15.75 €	15.75 €	0.00%	01/01/2015
1581	Employés et retraités de la Ville de Belfort ainsi que leurs conjoint et enfants (*)					
1582	Première inscription		5.25 €	5.25 €	0.00%	01/01/2015
1583	Renouvellement		gratuit	gratuit		
1584	- de 18 ans résidents de Belfort		gratuit	gratuit		
1585	- de 18 ans résidents hors Belfort		gratuit	gratuit		
1586	Carte Avantage jeunes		gratuit	gratuit		
1587	Cartes pédagogiques (enseignants, animateurs, éducateurs...)					
1588	Structures belfortaines		5.25 €	5.25 €	0.00%	01/01/2015
1589	Structures Communauté d'Agglomération Belfortaine		10.50 €	10.50 €	0.00%	01/01/2015
1590	Structures Hors Communauté d'Agglomération Belfortaine		15.75 €	15.75 €	0.00%	01/01/2015
1591	**Droits annuels d'inscription Bibliothèque à domicile**					
1592	Résidents de Belfort		5.25 €	0.00 €	-100.00%	01/01/2015
1593	**Pertes et destructions**					
1594	Carte perdue ou endommagée		3.15 €	3.15 €	0.00%	01/01/2015
1595	Document perdu ou endommagé		Coût du remplacement	Coût du remplacement		01/01/2015
1596	Document perdu faisant l'objet d'un titre de recette		Coût du remplacement majoré de 6,50 €	Coût du remplacement majoré de 6,50 €	0.00%	01/01/2015
1597	**Droits divers**					
1598	Vente de sacs		2.00 €	2.00 €	0.00%	01/01/2015
1599	Photocopies			0.10 €	100.00%	01/01/2015
	** enfants à charge des conjoints : première inscription au tarif de la catégorie, renouvellement gratuit*					
1600	**ESPACES VERTS**					
1601	**Plantes vertes ou fleuries**					
1602	Mise à disposition temporaire					
1603	*Jardinières et coupes fleuries*					
1604	Belfortains	1	2.15 €	2.17 €	1.00%	01/01/2015
1605	Non belfortains	1	4.31 €	4.35 €	1.00%	01/01/2015
1606	*Plantes vertes et fleuries*					
1607	Belfortains	1	0.50 €	0.51 €	2.00%	01/01/2015
1608	Non belfortains	1	1.00 €	1.01 €	1.00%	01/01/2015
1609	*Plantes vertes jusqu'à 1 m*					
1610	Belfortains	1	1.28 €	1.29 €	1.00%	01/01/2015
1611	Non belfortains	1	2.57 €	2.59 €	1.00%	01/01/2015
1612	*Plantes vertes de 1 m à 1 m 50*					

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1613	Belfortains	1	2.58 €	2.60 €	1.00%	01/01/2015
1614	Non belfortains	1	5.17 €	5.22 €	1.00%	01/01/2015
1615	*Plantes vertes de 1,50 m à 2 m*					
1616	Belfortains	1	3.01 €	3.04 €	1.00%	01/01/2015
1617	Non belfortains	1	6.03 €	6.09 €	1.00%	01/01/2015
1618	*Plantes vertes de 2 m et plus*					
1619	Belfortains	1	11.77 €	11.88 €	1.00%	01/01/2015
1620	Non belfortains	1	23.54 €	23.77 €	1.00%	01/01/2015
1621	*Cycas revoluta*					
1622	Belfortains	1	12.09 €	12.21 €	1.00%	01/01/2015
1623	Non belfortains	1	24.19 €	24.43 €	1.00%	01/01/2015
1624	*Conifères 2 m et moins*					
1625	Belfortains	1	2.00 €	2.02 €	1.00%	01/01/2015
1626	Non belfortains	1	4.01 €	4.05 €	1.00%	01/01/2015
1627	*Buis boule*					
1628	Belfortains	1	3.85 €	3.88 €	1.00%	01/01/2015
1629	Non belfortains	1	7.71 €	7.78 €	1.00%	01/01/2015
1630	*Phoenix, Chamaerops*					
1631	Belfortains	1	2.68 €	2.70 €	1.00%	01/01/2015
1632	Non belfortains	1	5.36 €	5.41 €	1.00%	01/01/2015
1633	Remplacement					
1634	Jardinières et coupes fleuries	1	72.09 €	72.81 €	1.00%	01/01/2015
1635	Plantes vertes et fleuries	1	17.28 €	17.45 €	1.00%	01/01/2015
1636	Plantes vertes jusqu'à 1 m	1	43.27 €	43.70 €	1.00%	01/01/2015
1637	Plantes vertes de 1 m à 1 m 50	1	86.57 €	87.43 €	1.00%	01/01/2015
1638	Plantes vertes de 1,50 m à 2 m	1	100.88 €	101.88 €	1.00%	01/01/2015
1639	Plantes vertes de 2 m et plus	1	392.20 €	396.12 €	1.00%	01/01/2015
1640	Cycas revoluta	1	403.50 €	407.53 €	1.00%	01/01/2015
1641	Conifères 2 m et moins	1	67.21 €	67.88 €	1.00%	01/01/2015
1642	Buis boule	1	128.83 €	130.11 €	1.00%	01/01/2015
1643	Phoenix, Chamaerops	1	89.62 €	90.51 €	1.00%	01/01/2015
1644	**URBANISME**					
1645	**REPRODUCTION DU PLU**					
1646	Dossier complet PLU (support papier)	1	519.50 €	524.70 €	1%	01/01/2015
1647	Dossier complet PLU (support CDrom)	1	7.23 €	7.30 €	1%	01/01/2015
1648	**REPRODUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME A L'UNITE**					
1649	Plan couleur AO (support papier 118 x 84 cm)	1	6.71 €	6.78 €	1%	01/01/2015
1650	Plan noir blanc AO (support papier 118 x 84 cm)	1	2.11 €	2.13 €	1%	01/01/2015
1651	Plan couleur A1 (support papier 84 x 59,4 cm)	1	3.35 €	3.38 €	1%	01/01/2015
1652	Plan noir et blanc A1 (support papier 84 x 59,4 cm)	1	1.05 €	1.06 €	1%	01/01/2015
1653	Plan couleur A2 (support papier 59,4 x 42 cm)	1	1.67 €	1.69 €	1%	01/01/2015
1654	Plan noir et blanc A2 (support papier 59,4 x 42 cm)	1	0.53 €	0.54 €	1%	01/01/2015
1655	Photocopie couleur A3 (support papier 42 x 29,7 cm)	1	1.71 €	1.73 €	1%	01/01/2015
1656	Photocopie noir et blanc A3 (support papier42x 29,7 cm)	1	0.45 €	0.45 €	1%	01/01/2015
1657	Photocopie couleur A4 (support papier 29,7 x 21cm)	1	1.00 €	1.01 €	1%	01/01/2015
1658	Photocopie noir et blanc A4 (support papier 29,7 x 21cm)	1	0.18 €	0.18 €	1%	01/01/2015
1659	Plan couleur au m²	1	6.71 €	6.78 €	1%	01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1660	Plan noir et blanc au m²	1	2.11 €	2.13 €	1%	01/01/2015
1661	**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROITS DE VOIRIE**					
1662	Enseigne lumineuse ou pas	m² arrondi à l'unité supérieure/ année	13.33 €	13.46 €	1%	01/01/2015
1663	Appareil extérieur d'éclairage	unité/par année	5 01 €	5.06 €	1%	01/01/2015
1664	Appareil extérieur d'éclairage	ml arrondi à l'unite supérieure/ année	7.52 €	7.60 €	1%	01/01/2015
1665	**ATELIERS MUNICIPAUX**					
1666	**Locations**					
1667	Benne mobile 10m3					
1668	Belfortains	heure	21.14 €	21.35 €	1.00%	01/01/2015
1669	Non belfortains	heure	31.71 €	32.02 €	1.00%	01/01/2015
1670	Belfortains	jour	31.08 €	31.39 €	1.00%	01/01/2015
1671	Non belfortains	jour	46.63 €	47.09 €	1.00%	01/01/2015
1672	Barrières type Vauban jusqu'à 10 unités					
1673	Belfortains	1/jour	1.21 €	1.22 €	1.00%	01/01/2015
1674	Non belfortains	1/jour	1.82 €	1.83 €	1.00%	01/01/2015
1675	Barrières type Vauban par lot de 10 à 40 unités					
1676	Belfortains	1/jour	0.81 €	0.82 €	1.00%	01/01/2015
1677	Non belfortains	1/jour	1.21 €	1.22 €	1.00%	01/01/2015
1678	Barrières type Vauban par lot au-delà de 40 unités					
1679	Belfortains	1/jour	0.63 €	0.64 €	1.00%	01/01/2015
1680	Non belfortains	1/jour	0.94 €	0.95 €	1.00%	01/01/2015
1681	Barrières hautes jusqu'à 10 unites					
1682	Belfortains	1/jour	1.42 €	1.43 €	1.00%	01/01/2015
1683	Non belfortains	1/jour	2.14 €	2.16 €	1.00%	01/01/2015
1684	Barrières hautes de 10 à 40 unites					
1685	Belfortains	1/jour	1.02 €	1.03 €	1.00%	01/01/2015
1686	Non belfortains	1/jour	1.53 €	1.54 €	1.00%	01/01/2015
1687	Barrières hautes au-delà de 40 unités					
1688	Belfortains	1/jour	0 81 €	0.82 €	1.00%	01/01/2015
1689	Non belfortains	1/jour	1.22 €	1.23 €	1.00%	01/01/2015
1690	Flèches directionnelles					
1691	Belfortains	1/jour	8.72 €	8.80 €	1.00%	01/01/2015
1692	Non belfortains	1/jour	13.07 €	13.20 €	1.00%	01/01/2015
1693	Panneaux de signalisation sur pied					
1694	Belfortains	1/jour	5.00 €	5.05 €	1.00%	01/01/2015
1695	Non belfortains	1/jour	7 50 €	7.57 €	1.00%	01/01/2015
1696	Podium métallique couvert					
1697	Belfortains	1/jour	373.05 €	376.78 €	1.00%	01/01/2015
1698	Non belfortains	1/jour	559.58 €	565.17 €	1.00%	01/01/2015
1699	Podium métallique non couvert					

[illegible]	[illegible]	[illegible]	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1700		Belfortains	1/jour	248.70 €	251.18 €	1.00%	01/01/2015
1701		Non belfortains	1/jour	373.06 €	376.79 €	1.00%	01/01/2015
1702	Banc, chaise						
1703		Belfortains	1/jour	0.88 €	0.89 €	1.00%	01/01/2015
1704		Non belfortains	1/jour	1.32 €	1.33 €	1.00%	01/01/2015
1705	Plateau avec tréteaux, table						
1706		Belfortains	1/jour	3.10 €	3.13 €	1.00%	01/01/2015
1707		Non belfortains	1/jour	4.65 €	4.69 €	1.00%	01/01/2015
1708	Urne, isoloir						
1709		Belfortains	1/jour	5.61 €	5.66 €	1.00%	01/01/2015
1710		Non belfortains	1/jour	8.41 €	8.49 €	1.00%	01/01/2015
1711	Praticable						
1712		Belfortains	1/jour	14.92 €	15.06 €	1.00%	01/01/2015
1713		Non belfortains	1/jour	22.37 €	22.59 €	1.00%	01/01/2015
1714	Grille d'expo						
1715		Belfortains	1/jour	2.31 €	2.33 €	1.00%	01/01/2015
1716		Non belfortains	1/jour	3.47 €	3.50 €	1.00%	01/01/2015
1717	Panneau d'affichage						
1718		Belfortains	1/jour	3.26 €	3.29 €	1.00%	01/01/2015
1719		Non belfortains	1/jour	4.89 €	4.93 €	1.00%	01/01/2015
1720	Sonorisation						
1721		Belfortains	1/jour	122.93 €	124.15 €	1.00%	01/01/2015
1722		Non belfortains	1/jour	184.39 €	186.23 €	1.00%	01/01/2015
1723	Coffret de raccordement électrique						
1724		Belfortains	1/jour	32.64 €	32.96 €	1.00%	01/01/2015
1725		Non belfortains	1/jour	48.96 €	49.44 €	1.00%	01/01/2015
1726	Paravent, parasol, porte-manteaux avec cintres						
1727		Belfortains	1/jour	3.73 €	3.76 €	1.00%	01/01/2015
1728		Non belfortains	1/jour	5.60 €	5.65 €	1.00%	01/01/2015
1729	Pupitre						
1730		Belfortains	1/jour	14.68 €	14.82 €	1.00%	01/01/2015
1731		Non belfortains	1/jour	22.03 €	22.25 €	1.00%	01/01/2015
1732	Drapeau, banderolle						
1733		Belfortains	1/jour	24.11 €	24.35 €	1.00%	01/01/2015
1734		Non belfortains	1/jour	36.17 €	36.53 €	1.00%	01/01/2015
1735	Corbeille mobile						
1736		Belfortains	1/jour	3.26 €	3.29 €	1.00%	01/01/2015
1737		Non belfortains	1/jour	4.89 €	4.93 €	1.00%	01/01/2015
1738	Porte-sac (avec sac)						
1739		Belfortains	1/jour	3.26 €	3.29 €	1.00%	01/01/2015
1740		Non belfortains	1/jour	4.89 €	4.93 €	1.00%	01/01/2015
1741	MAIN-D'ŒUVRE						
1742	Heure normale						
1743		Belfortains	1	29.47 €	29.76 €	1.00%	01/01/2015
1744		Non belfortains	1	44.20 €	44.64 €	1.00%	01/01/2015
1745	Heure supplémentaire						
1746		Belfortains	1	51.52 €	52.03 €	1.00%	01/01/2015

N° Ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1747	Non belfortains	1	77.28 €	78.05	1.00%	01/01/2015
1748	**TRANSPORTS**					
1749	Berline					
1750	Belfortains	heure	7.80 €	7.87 €	1.00%	01/01/2015
1751	Non belfortains	heure	11.70 €	11.81 €	1.00%	01/01/2015
1752	Fourgonnette					
1753	Belfortains	heure	9.72 €	9.81 €	1.00%	01/01/2015
1754	Non belfortains	heure	14.57 €	14.71 €	1.00%	01/01/2015
1755	Fourgon					
1756	Belfortains	heure	16.89 €	17.05 €	1.00%	01/01/2015
1757	Non belfortains	heure	25.34 €	25.59 €	1.00%	01/01/2015
1758	Camion					
1759	Belfortains	heure	24.82 €	25.06 €	1.00%	01/01/2015
1760	Non belfortains	heure	37.24 €	37.61 €	1.00%	01/01/2015
1761	**MATERIELS**					
1762	Gros matériels (saleuse sur camion, tracteur, chargeuse pelleteuse, porte outil tous terrains, mini-chargeuse, mini-pelle, nacelle élévatrice, laveuse detrottoirs, balayeuse aspiratrice...)					
1763	Belfortains	heure	57.17 €	57.74 €	1.00%	01/01/2015
1764	Non belfortains	heure	85.75 €	86.60 €	1.00%	01/01/2015
1765	Materiels moyens : (bétonnière, fraise de déneigement, balayeuse à gazon, auto-laveuse, broyeur rotatif, caisson à enrobé, compresseur de chantier, cylindre de chantier, point à temps, laveuse cureuse, micro tracteur, tondeuse portée, épareuse portée, etc...)					
1766	Belfortains	heure	29.20 €	29.49 €	1.00%	01/01/2015
1767	Non belfortains	heure	43.80 €	44.23 €	1.00%	01/01/2015
1768	Petits matériels : (surfaceur, aspire feuilles, débroussailleuse, groupe électrogène, broyeur à branches, moto-pompe, poste à souder, souffleuse, traceuse, tronçonneuse, citerne à eau, stérilisateur, découpeuse de materiaux, taille-haies, tondeuse poussé, etc...)					
1769	Belfortains	heure	12.66 €	12.78 €	1.00%	01/01/2015
1770	Non belfortains	heure	19.01 €	19.20 €	1.00%	01/01/2015
1771	Forfait de mise en place de stationnement interdit pour les déménagements de particuliers					
1772	Belfortains	1	32.64 €	32.96 €	1.00%	01/01/2015
1773	**DEPOTS SAUVAGES - Intervention comprenant le constat par un agent, l'intervention d'un ou deux agents, un véhicule léger ou un camion, l'évacuation, le nettoyage et le traitement**					
1774	Inférieur à ½ m³ avec véhicule léger					
1775	Belfortains		125.00 €	126.25 €	1.00%	01/01/2015
1776	Non belfortains		140.00 €	141.40 €	1.00%	01/01/2015
1777	Inférieur à ½ m³ avec camion					
1778	Belfortains		172.00 €	173.72 €	1.00%	01/01/2015
1779	Non belfortains		187.00 €	188.87 €	1.00%	01/01/2015
1780	Egal à 1 m³ avec camion					
1781	Belfortains		280.00 €	282.80 €	1.00%	01/01/2015
1782	Non belfortains		295.00 €	297.95 €	1.00%	01/01/2015
1783	Supérieur à 1 m³ avec camion					
1784	Belfortains		560.00 €	565.60 €	1.00%	01/01/2015
1785	Non belfortains		575.00 €	580.75 €	1.00%	01/01/2015
1786	**ARCHIVES MUNICIPALES**					
1787	Photocopies et impressions laser de documents					
1788	Format A4 noir et blanc	1	0.18 €	0.18 €	0%	01/01/2015
1789	Format A3 noir et blanc	1	0.45 €	0.45 €	0%	01/01/2015
1790	**ABONNEMENT BELFORT MAG**					
1791	5 numéros	année		5.00 €		01/01/2015

N° ligne	Libellé	Unité	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	% d'évolution	Dates d'application
1792	**TAXIS**					
1793	Droit de place	année	118.00 €	119.18 €	1.00%	01/01/2015
1794	**LOCATION DE GARAGES**					
1795	Loyer mensuel		73.76 €	74.50 €	1.00%	01/01/2015
1796	**MISE A DISPOSITION DE VEHICULE AU PERSONNEL MUNICIPAL**					
1797	Forfait minimal de 15 €	km	0.57 €	0.58 €	1.00%	01/01/2015

316

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-226

Indemnisations de commerçants suite aux travaux de la Ville

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

317

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction du Développement et de l'Aménagement

DELIBERATION

de Mme Florence BESANCENOT, Adjointe

Références FB/TC/OB/DDA/PC - 14-226
Mots clés Commerce
Code matière 7.6

Objet **Indemnisations de commerçants suite aux travaux de la Ville**

Faisant suite aux Commissions de Règlement Amiable des 30 juin, 5 septembre et 5 décembre 2014, relatives aux travaux de la place d'Armes et du faubourg de France, de nouvelles décisions de la Commission ont été soumises à la Ville.

Six dossiers ont été étudiés pour la Ville, dont un a été reporté faute d'un dossier complet. Il vous est proposé de suivre les décisions de la Commission pour les deux premiers dossiers et d'arrêter un montant d'indemnisation pour trois autres.

Boucherie Boucherit

La Commission a jugé, pour cette boucherie située au 3 rue Michelet, que la perte de chiffre d'affaires est établie (- 26 %) durant la période des travaux. Elle propose une indemnité de 1 359 €.

Gilbert Diffusion

La Commission propose une indemnisation à hauteur de 1 042 euros, suite à une perte de chiffre d'affaires évaluée à - 15 %, pour ce commerce de vente de vêtements professionnels, situé au 64 faubourg de France.

Boum

Boum, commerce de vêtements et bazar, situé au 19 rue du Comte de la Suze, est dans une rue qui n'a pas été en travaux, mais qui a connu une fermeture partielle à la circulation (en impasse) durant plusieurs mois.

La Commission a jugé ce dossier irrecevable, car non situé dans une rue directement en travaux, comme le stipule son règlement. Mais, à l'image des précédents dossiers situés dans des rues adjacentes au faubourg de France en travaux, il peut faire l'objet par cette délibération d'une décision octroyant à ce commerce une indemnisation. Compte tenu d'une période avant travaux déjà dégradée (- 12 %), le calcul de l'indemnité se monte à 1 365 €.

O des Lys

Ce salon d'esthétique est situé au 5 rue Roussel. Ce cas est similaire au précédent et devra faire l'objet d'une décision formelle de ce Conseil Municipal pour l'indemniser.

L'évaluation du préjudice se monte à 267 €. Ce montant modeste s'explique par le faible chiffre d'affaires et une activité déjà fortement déclinante avant les travaux.

Hôtel-restaurant-bar Le Saint-Christophe

Compte tenu d'un chiffre d'affaires conséquent, d'un taux de marge important et d'une activité en progression jusqu'alors, le préjudice évalué dépasse le plafond de 10 000 € d'indemnisation instauré par délibération.

Pour mémoire, le Conseil Municipal, sur les recommandations des membres de la Commission et de son Président, avait souhaité retenir une limite. Il s'agissait de garantir un bon usage des fonds publics et d'éviter que quelques dossiers conséquents n'absorbent trop de moyens au détriment des autres.

Par ailleurs, les activités pratiquées par le Saint-Christophe bénéficient pleinement des nouveaux aménagements réalisés par la Ville sur la place d'Armes.

Une indemnisation de 10 000 € serait donc retenue. Cependant, l'ensemble des activités, hôtel et bar-restaurant, dépend d'une seule et même entité juridique. Aussi, il pourrait être tenu compte de ces deux activités, avec un doublement du plafond, soit 20 000 €.

Pour information, la consommation du fonds s'élève avant ces décisions à 40 700 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'indemnisation de la boucherie Boucherit à hauteur de 1 359 €, et du commerce Gilbert Diffusion à hauteur de 1 042 €.

Par 38 voix pour et 6 abstentions (Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE le versement d'une indemnisation aux commerces suivants :

- Boum pour 1 365 €
- O des Lys pour 267 €
- Le Saint-Christophe pour 20 000 €.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document découlant de ces décisions, et notamment les protocoles d'accord transactionnels.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-227

Elaboration du Contrat de Vile Unique et Global de l'Agglomération Belfortaine

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DSU
Direction de la Cohésion Sociale, du Renouvellement Urbain et de l'Habitat

DELIBERATION

de Mme Marie-Hélène IVOL, Adjointe

Références MHI/FB/JYR/CR - 14-227
Mots clés Politique de la Ville
Code matière 8.5

Objet **Elaboration du Contrat de Ville Unique et Global de l'Agglomération Belfortaine**

L'objectif de la politique de la ville est de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers, en ciblant un certain nombre de moyens et d'actions sur des territoires identifiés comme les moins favorisés.

Après plus de 30 ans d'existence, les effets de la politique de la ville sur la réduction de ces inégalités apparaissent limités, et posent la question de son efficacité, comme l'a fait un rapport de la Cour des Comptes paru en juillet 2012.

Afin de la rendre plus efficace et de l'adapter aux contextes urbains d'aujourd'hui, une loi réformant la politique de la ville été votée le 21 février dernier.

Cinq quartiers de l'Agglomération, dont quatre situés à Belfort, sont désormais concernés, pour lesquels sera signé un nouveau Contrat de Ville début 2015.

Le présent rapport a pour objet :

- de revenir sur les grandes lignes de la nouvelle loi réformant la politique de la ville,
- de présenter les nouveaux quartiers Politique de la Ville de l'Agglomération, et en particulier de Belfort,
- d'indiquer les premiers enjeux, objectifs et actions retenus pour le nouveau Contrat,
- d'informer sur la méthode et le calendrier d'élaboration du nouveau Contrat de Ville.

1- La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale : principaux fondements et nouveautés

La réforme de la politique de la ville vise cinq objectifs principaux :

- **Cibler les actions** : la loi redéfinit la géographie de la politique de la ville en identifiant les quartiers à partir d'un critère unique de seuil de pauvreté de ses habitants. Aujourd'hui, 1 300 territoires, nommés «Quartiers Politique de la Ville» (QPV), situés dans 700 communes, sont concernés (au lieu de 2 500 auparavant) ; parmi ces 1 300 quartiers, 200 seront désignés en décembre 2014 pour faire partie du nouveau programme national de renouvellement urbain 2015-2020.

- **Traiter les inégalités dans leur ensemble** : la nouvelle politique de la ville vise à articuler dans une même approche la réduction des inégalités sociales, économiques et urbaines, là où, auparavant, les dispositifs et démarches étaient davantage segmentés et cloisonnés ; les nouveaux Contrats de Ville dits de «Nouvelle Génération» reposent donc sur trois piliers :

  - « la cohésion sociale »,
  - « le cadre de vie et le renouvellement urbain »,
  - « le développement de l'activité économique et de l'emploi ».

  Ils s'appuient aussi sur trois enjeux transversaux : l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations et les stigmatisations.

- **Renforcer la place des habitants** : la loi pose comme premier fondement de la politique de la ville le principe de la participation des habitants ; elle est appelée à s'inscrire dans la politique globale d'implication citoyenne développée dans les communes et agglomérations concernées.

- **Simplifier la contractualisation** : les Contrats de Ville Nouvelle Génération élaborés pour la période 2015-2020 seront conclus à l'échelle des agglomérations, afin de mettre en cohérence les politiques développées pour les différents QPV situés au sein d'une même agglomération ; de ces nouveaux contrats découleront aussi les programmes de renouvellement urbain, alors qu'auparavant, les volets sociaux et urbains n'étaient pas mis en lien.

- **Concentrer les moyens** : il s'agit désormais pour l'Etat, les collectivités et les organismes publics signataires des Contrats de Ville de Nouvelle Génération de déterminer avant tout les moyens qu'ils affecteront eux-mêmes pour les Quartiers Politique de la Ville (ce que l'on appelle le « Droit Commun »), dans l'objectif de les y concentrer, avant d'y ajouter des crédits et moyens spécifiques de la politique de la ville, lorsque cela est nécessaire.

2 - Les nouveaux Quartiers Politique de la Ville de la CAB et de Belfort

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville a été présentée le 17 juin 2014 par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

Le nombre de quartiers prioritaires de Belfort double, passant de 2 à 4. Ainsi, le nombre de quartiers prioritaires de la CAB passe de 3 à 5.

Les quartiers retenus sont les suivants :

- **Résidences-Le Mont à Belfort,** avec une partie située sur la Commune de Bavilliers.
- **Les Glacis du Château à Belfort.**
- **Dardel-La Méchelle à Belfort,**
- **Bougenel-rue de Mulhouse à Belfort.**
- **Arsot-Ganghoffer à Offemont,** avec une partie située sur la Commune de Valdoie.

Ces nouveaux quartiers répondent au double critère :

- de seuil minimal de population situé à 1 000 habitants,
- d'un niveau de revenu médian situé sous le seuil de pauvreté.

Pour les 5 nouveaux quartiers, ce double indicateur se traduit ainsi :

EPCI	Commune	Code_QP	Population	Revenu médian	Seuil de bas revenu
CAB	Belfort	Bougenel	1 000	10 800	11 400
CAB	Belfort	Glacis du Château	2 130	7 600	11 400
CAB	Belfort	Dardel – la Méchelle	1 870	11 200	11 400
CAB	Belfort	Résidences – Terrasses du Mont	8 870	9 400	11 400
CAB	Offemont	Arsot-Ganghoffer	1 082	9 700	11 400
Total population			**14 952**		

La population des quartiers prioritaires de Belfort compte près de 14 000 habitants. Son poids représente près de 93 % du total de la population des quartiers prioritaires de la CAB.

Les périmètres sont détaillés dans les cartographies annexées au présent rapport.

3 - Les premiers enjeux, objectifs et actions retenues pour le nouveau Contrat de Ville de la CAB

- <u>La cohésion sociale</u> :
  - **Réduire les inégalités** scolaires et sociales entre les Quartiers Politique de la Ville et le reste de l'agglomération :
    . développer les dispositifs d'accès aux droits sociaux dans les quartiers prioritaires,
    .étendre le Programme de Réussite Educative (PRE) dans les nouveaux quartiers prioritaires et mettre en place le dispositif Coup de Pouce.

  - **Garantir la sécurité** des biens et des personnes dans les quartiers prioritaires :
    .renforcer la prévention situationnelle dans les espaces publics et l'habitat collectif,
    .soutenir le développement des mesures de réparation et de travail d'intérêt général.

  - **Valoriser les projets et capacités** des habitants des quartiers prioritaires :
    . mettre en place le Service Citoyen pour les 18-25 ans,
    . ouvrir les établissements culturels aux habitants des quartiers prioritaires.

- <u>Le développement de l'activité économique et emploi</u>

  - **Renforcer la proximité** des interventions et des acteurs :
    . mettre en place des permanences des acteurs de l'emploi dans les QPV.
  - **Ouvrir les QPV** sur la Ville et l'Agglomération :
    . installation d'un City Lab et d'une pépinière d'entreprises en QPV.
  - **Mieux articuler** la chaîne des acteurs spécialisés :
    . développer un accompagnement global de publics demandeurs d'emplois spécifiques (longue durée, séniors, jeunes femmes monoparents…).

- <u>Le cadre de vie et le renouvellement urbain</u>
  - **Améliorer l'attractivité** résidentielle :
    . mettre à niveau le parc public et privé, en particulier en termes d'isolation thermique.
  - **Améliorer la mixité** sociale et favoriser les parcours résidentiels :
    . diversifier les formes et statut d'habitat dans les QPV.
  - **Clarifier les usages** entre espaces publics et privés :
    . améliorer le fonctionnement des espaces extérieurs, notamment en termes de stationnement.
  - **Poursuivre la requalification des** espaces publics :
    . poursuivre les aménagements qualitatifs de cheminements doux et de places dans les QPV.

- **Maintenir des équipements de qualité** dans un souci d'équilibre territorial :
  . engager un programme de requalification d'équipements en QPV (Piscine du Parc, Ecole Rücklin, Clé des Champs…).

- **Ouvrir les quartiers** sur la ville :
  . poursuivre les opérations visant à désenclaver certains espaces situés en QPV

4 - Méthode et calendrier d'élaboration du Contrat de Ville de la CAB

L'élaboration du Contrat de Ville repose sur un triptyque dont le rôle est clairement défini :

- l'Etat,
- la Communauté de l'Agglomération Belfortaine,
- les Villes de Belfort, d'Offemont, de Valdoie et de Bavilliers.

Elle s'appuie sur une organisation politique et technique qui permet d'associer les autres collectivités, organismes publics et associations concernés. Elle est animée de la manière suivante :

- **un Comité de Pilotage,** coprésidé par le Préfet du Territoire de Belfort et par le Président de la CAB ; il réunit les représentants des Villes concernées par les quartiers prioritaires,

- **une « task-force »,** co-animée par l'Etat et par la CAB. Elle dresse l'état d'avancement de la réflexion et des propositions des groupes de travail et est composée des collectivités et organismes publics signataires du contrat,

- **trois groupes de travail** (un par pilier) : cohésion sociale, développement de l'activité économique et de l'emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, ouverts aux autres acteurs intervenant dans les QPV.

Ces groupes se réunissent depuis le mois de septembre 2014. Au total, plus de 20 réunions se sont déjà tenues.

Concernant la participation des habitants, pour Belfort, il est proposé que les Conseils Citoyens soient issus des Conseils de Quartier, par souci de cohérence, de simplicité et de lisibilité, en capitalisant le succès et les enseignements de la démarche de consultation sur les nouveaux Conseils de Quartier engagée en septembre.

S'agissant du calendrier, les prochaines étapes sont les suivantes :

- d'ici mi-janvier 2015 : définition d'un programme d'actions et la déclinaison opérationnelle par quartier,
- d'ici février 2015 : présentation du projet de Contrat de Ville Unique et Global de la CAB aux différentes instances délibératives des signataires,
- au cours du premier semestre 2015 : signature du Contrat.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'information présentée.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

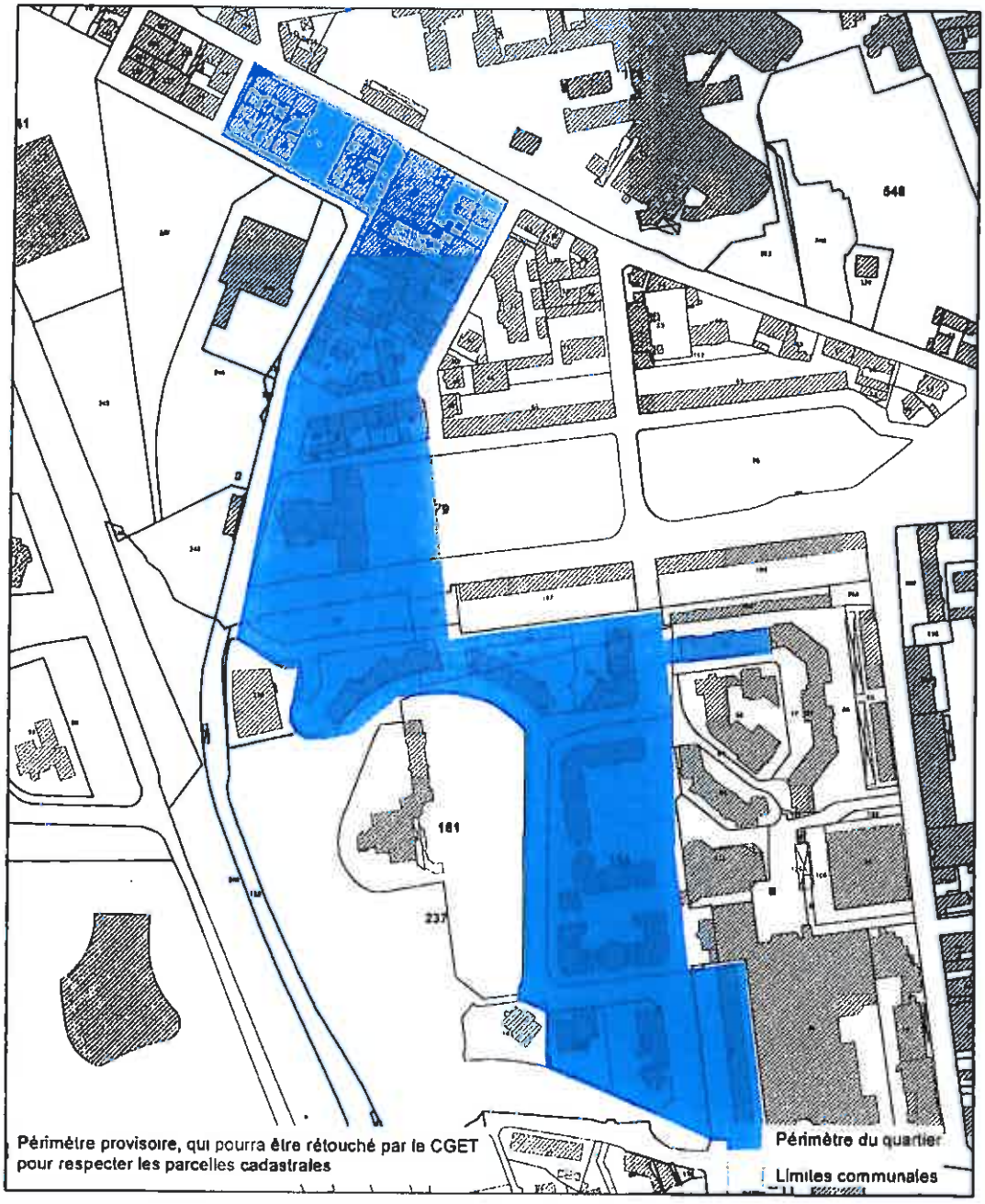
cget

Département : Territoire de Belfort

Commune : Belfort

CA de l'Agglomération Belfortaine

Quartier : Bougenel - Mulhouse



Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET

1:2 950

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

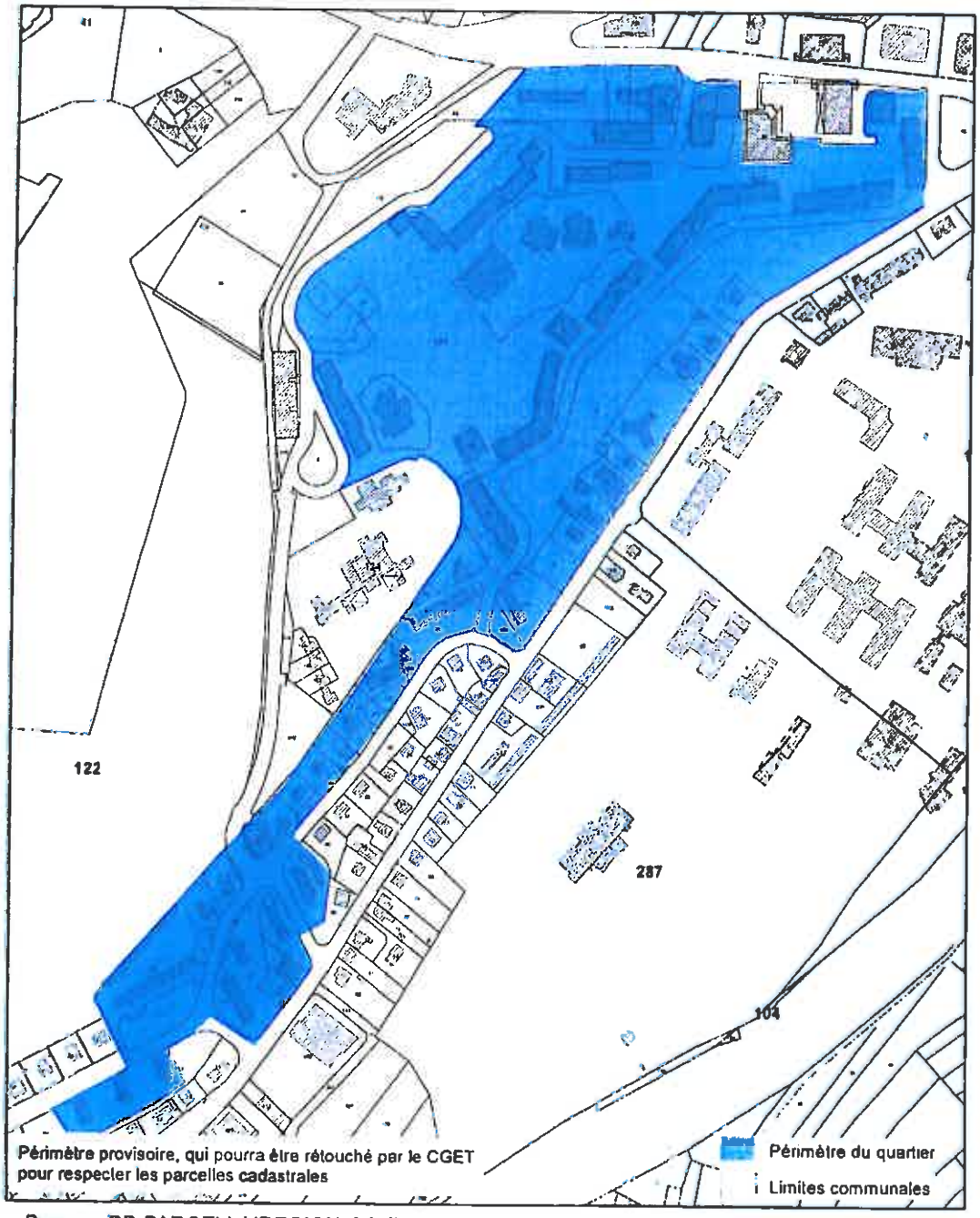
cget

Département : Territoire de Belfort

Commune : Belfort

CA de l'Agglomération Belfortaine

Quartier : Les Glacis du Château



Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET

1:4 030

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

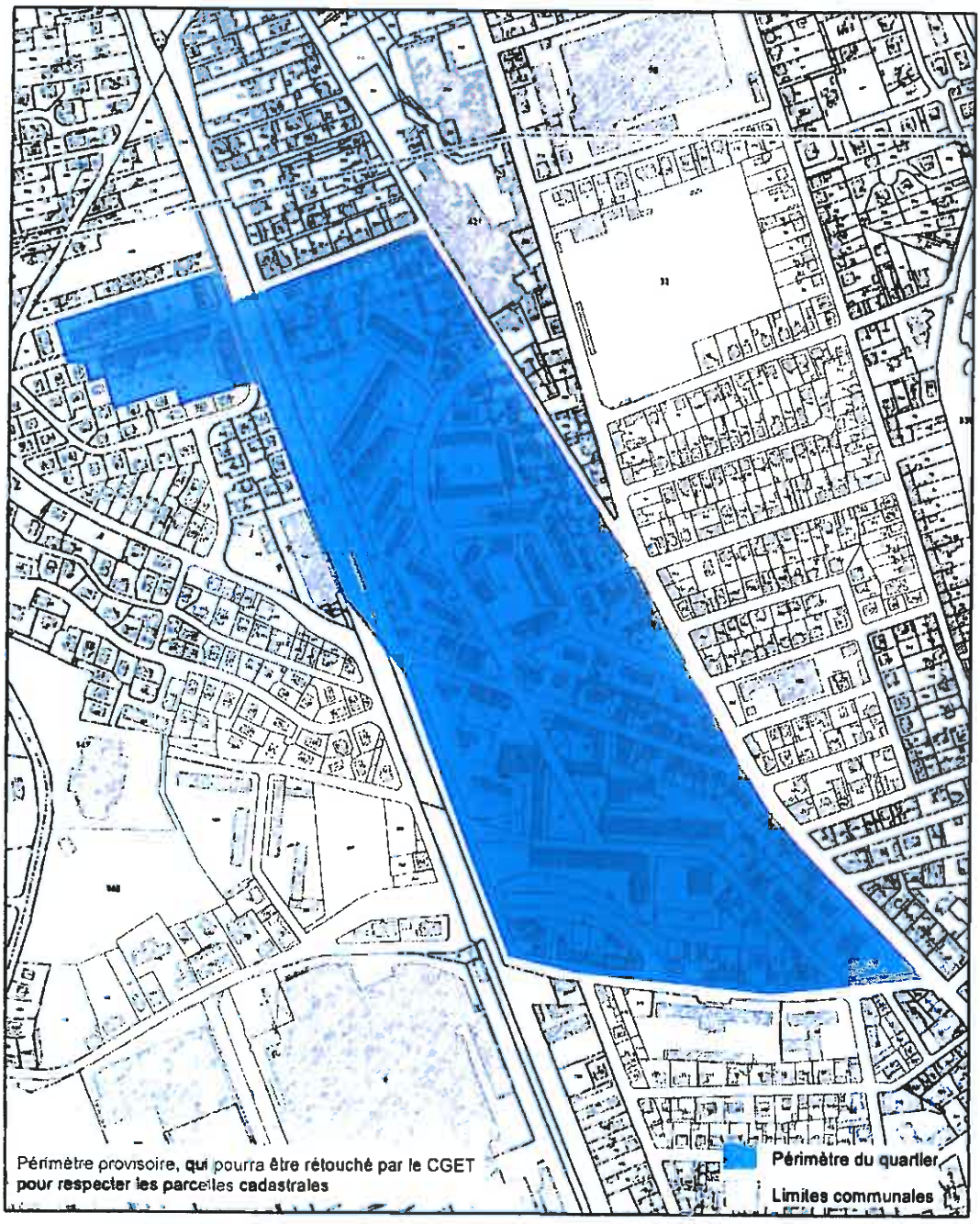
cget

Département : Territoire de Belfort

Commune : Belfort

CA de l'Agglomération Belfortaine

Quartier : Dardel La Méchelle



Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET

1:4 590

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

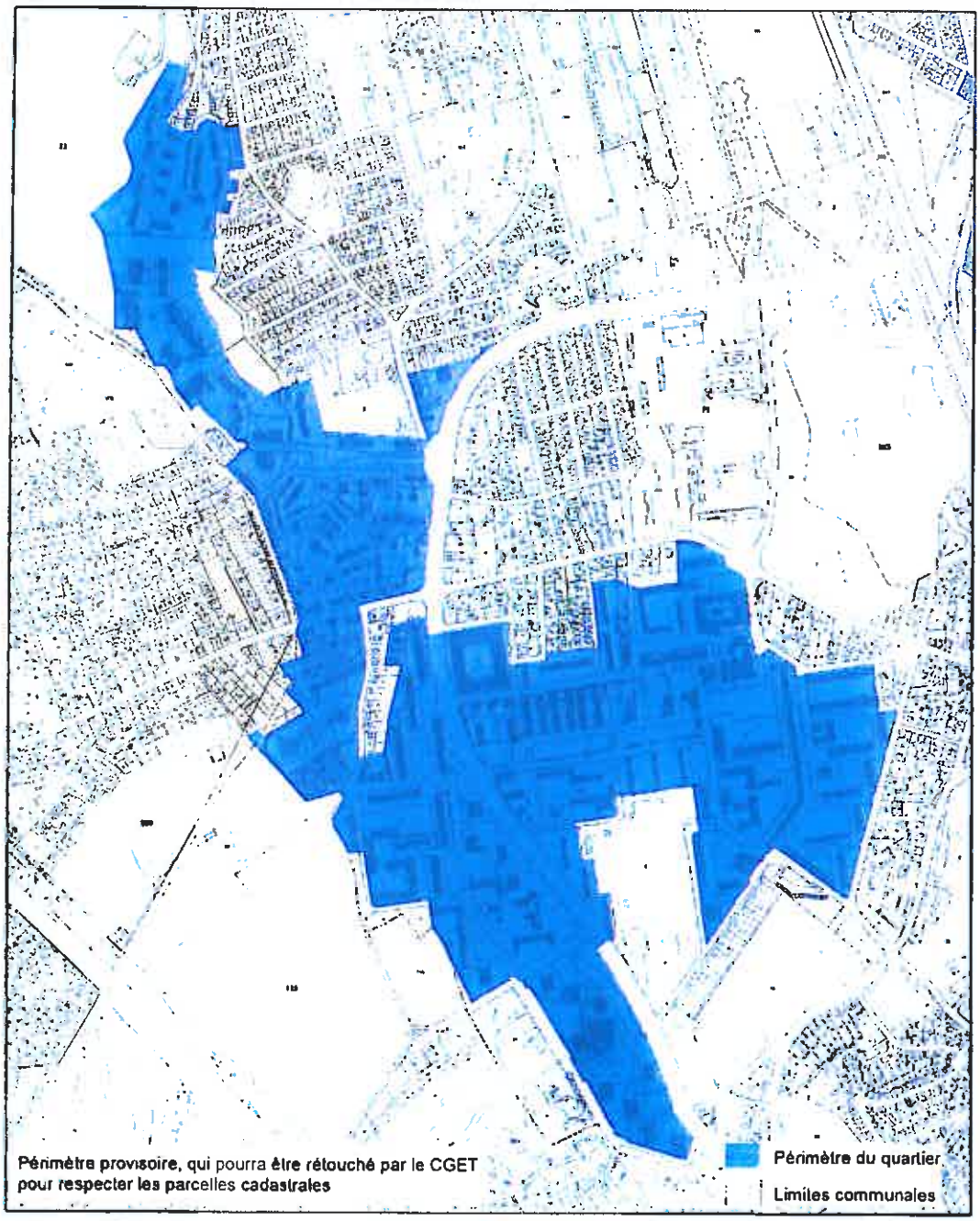
cget

Département : Territoire de Belfort

Commune : Belfort

CA de l'Agglomération Belfortaine

Quartier : Résidences Le Mont



Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET

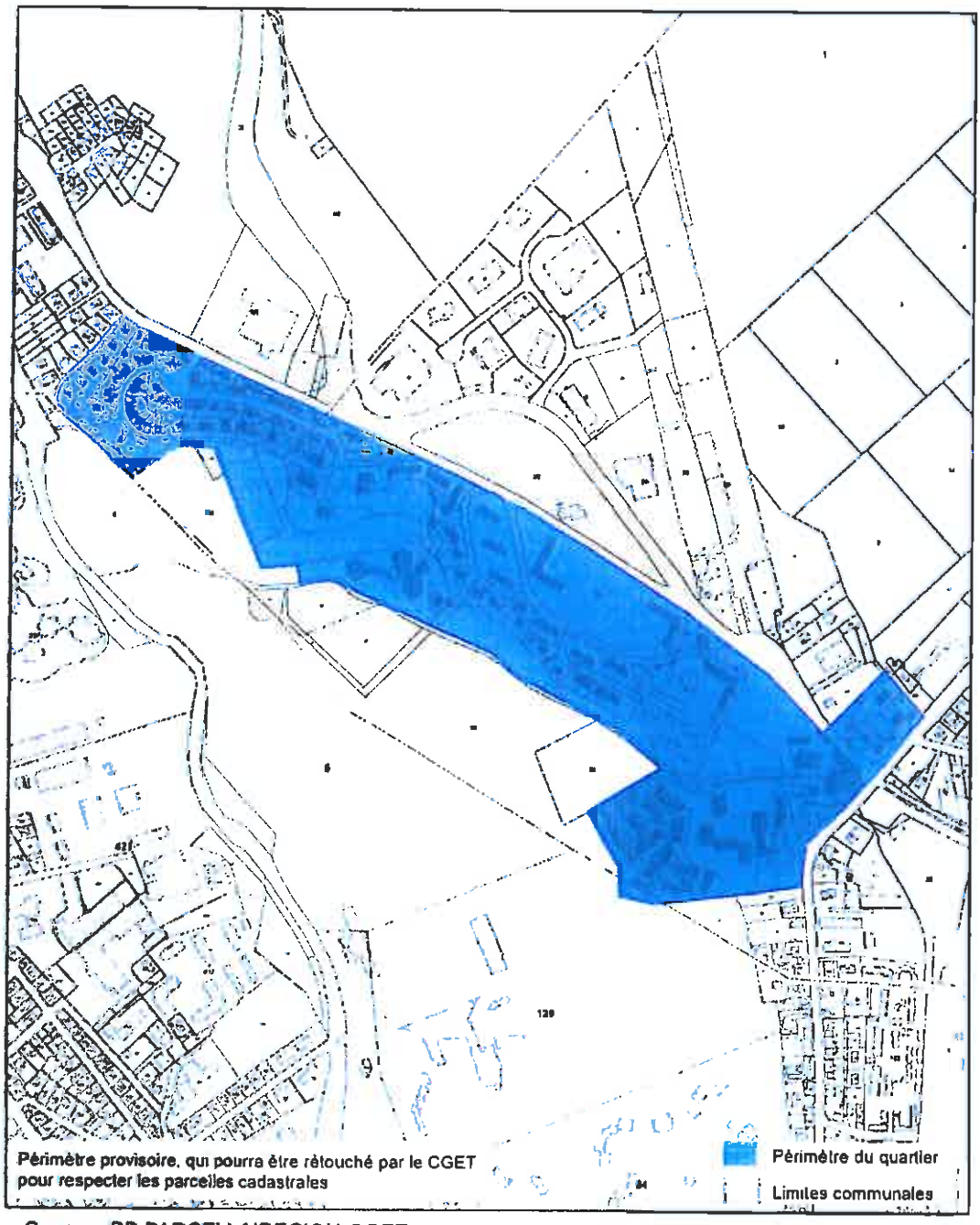
1:8 660

Département : Territoire de Belfort

Commune : Offemont

CA de l'Agglomération Belfortaine

Quartier : Arsot Ganghoffer



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:6 140

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-228

ZAC du Parc à Ballons - Bilan actualisé au 31 décembre 2013

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

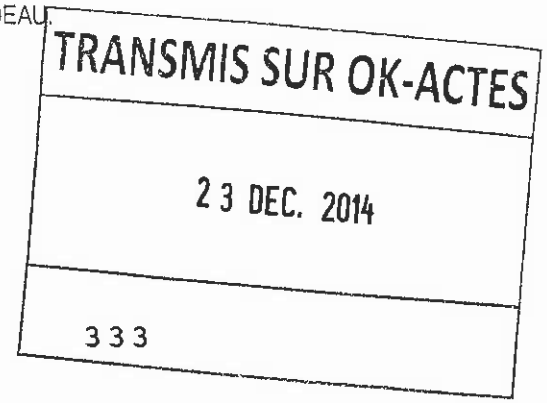
(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.



VILLE DE
BELFORT

Direction Générale des Services

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Jean-Marie HERZOG, Adjoint
présentée par M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références JMH/DM/TC/GV/FL - 14-228
Mots clés Urbanisme
Code matière 1.3

Objet **ZAC du Parc à Ballons - Bilan actualisé au 31 décembre 2013**

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement passée avec la SODEB (Société d'Equipement du Territoire de Belfort) pour l'aménagement et la commercialisation de la ZAC du Parc à Ballons, je soumets à votre examen les éléments que nous a fait parvenir l'aménageur :

- le bilan actualisé au 31 décembre 2013,
- l'état des cessions.

Selon le bilan ci-annexé, le coût total TTC de cette opération est estimé à 30 151 100 €, soit une actualisation de 0,4 % par rapport au précédent bilan (au 31 décembre 2011), approuvé par le Conseil Municipal lors de séance du 25 octobre 2012.

Au 31 décembre 2013, le taux de réalisation des dépenses s'élève à 73,9 %. Le niveau de la trésorerie est très légèrement négatif (- 203 100 €), grâce aux avances consenties par la Ville. Ce déficit génère peu de frais financiers, compte tenu du partenariat engagé avec la CDC.

Au cours de l'exercice 2013, ont été livrés le programme Médiater de l'îlot 7, certaines maisons individuelles des îlots 12 et 15, le programme Néolia de l'îlot 14. Par ailleurs, a été lancé sur l'îlot 5 un programme collectif par Médiater (*plan général de la ZAC en annexe).*

Dans le respect des décisions antérieures, la participation municipale est plafonnée à 13 346 400 € :

- 2 568 100 € pour l'ERM 1 (versés en totalité)
- 10 778 300 € pour l'ERM 2 et le Parc urbain (dont 7 122 400 € versés).

Cependant, les prévisions financières de la SODEB pour les exercices ultérieurs ne tiennent pas encore compte de nos dernières orientations, qui amélioreront le bilan de cette ZAC, à savoir : l'abandon de créer une nouvelle voie de circulation (avenue du Parc) et de réaliser, en lieu et place, de nouveaux espaces verts.

Les incidences financières en découlant seront intégrées par la SODEB lors de l'actualisation du bilan au 31 décembre 2014, qui sera soumis à notre examen au cours de l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

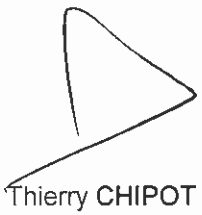
Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE le bilan actualisé au 31 décembre 2013 de la ZAC du Parc à Ballons.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

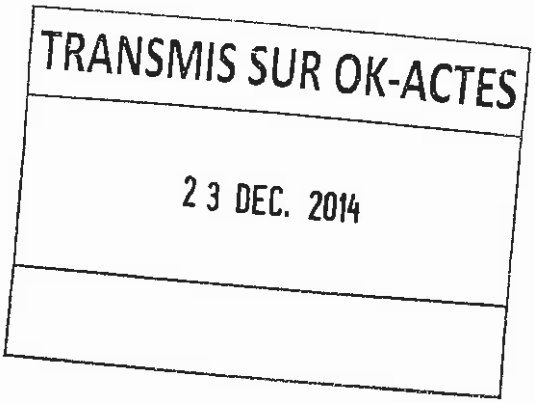
Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Thierry CHIPOT





ZAC DU PARC À BALLONS - BELFORT -

BILAN REVISE AU 31/12/13

		DEPENSES EN kE TTC							
LIBELLÉS		BILAN EN KE AU 31/12/2013	2014	2015	2016	2017	2018 et ultérieur	TOTAL	RAPPEL BILAN EN KE AU 31/12/2011
1 - ACQUISITIONS									
TERRAIN		3 357,1						3 357,1	3 357,1
FRAIS ANNEXES		42,5						42,5	42,5
	SOUS-TOTAL 1	3 399,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 399,6	3 399,6
2 - ETUDES									
SOCIETE		18,3						18,3	18,3
AVANT CONCESSION		16,0						16,0	16,0
APRES CONCESSION		227,9	1,1	3,0	3,0	3,0	5,0	243,0	273,2
	SOUS-TOTAL 2	262,2	1,1	3,0	3,0	3,0	5,0	277,3	307,5
3 - TRAVAUX ET HONORAIRES									
HONORAIRES TECHNIQUES (ERM 1)		183,2						183,2	183,2
HONORAIRES TECHNIQUES (ERM 2)		1 517,7	24,9	50,0	50,0	50,0	204,5	1 897,1	1 897,1
DÉMOLITIONS (ERM 2)		399,3						399,3	399,3
TRAVAUX ERM 1		3 508,9						3 508,9	3 510,4
TRAVAUX ERM 2		9 018,5	348,2	200,0	200,0	200,0	4 773,7	14 740,4	14 543,0
REVISIONS ET IMPREVUS				15,0	15,0	15,0	22,5	67,5	138,0
DEPOLLUTION (ETUDES + TRAVAUX)		917,7	49,4	50,0	50,0	50,0	38,3	1 155,4	1 155,4
	SOUS-TOTAL 3	15 545,3	422,5	315,0	315,0	315,0	5 039,0	21 951,8	21 826,4
4 - FRAIS FINANCIERS									
LONG TERME		199,6						199,6	199,6
COURT TERME		93,9	15,0	10,0	10,0	10,0	10,0	148,9	294,3
	SOUS-TOTAL 4	293,5	15,0	10,0	10,0	10,0	10,0	348,5	493,9
5 - FRAIS DE GESTION									
FRAIS SUR VENTES		3,4	2,0	5,0	5,0	5,0	10,0	30,4	33,4
IMPOTS FONCIERS		564,2	63,1	40,0	30,0	30,0	31,3	758,6	573,5
FRAIS DIVERS		107,6	5,0	10,0	10,0	10,0	20,0	162,6	155,8
	SOUS-TOTAL 5	675,2	70,1	55,0	45,0	45,0	61,3	951,6	762,7
6 - FRAIS DE SOCIETE		937,2	23,7	17,7	17,4	17,4	379,3	1 392,6	1 363,6
7 - COMMERCIALISATION		251,0	1,4	1,4	2,1	12,7	95,4	364,0	362,8
8 - TVA DUE		926,9	6,6	6,6	10,2	60,6	454,3	1 465,7	1 505,2
TOTAL DEPENSES		22 290,9	540,4	408,7	403,7	463,7	6 044,1	30 151,1	30 021,7

RECETTES EN kE TTC

	LIBELLÉS	BILAN EN KE AU 31/12/2013	2014	2015	2016	2017	2018 et ultérieur	TOTAL	RAPPEL BILAN EN KE AU 31/12/2011
1 -	CESSIONS TERRAINS ERM 1	2 594,2						2 594,2	2 594,2
2 -	CESSIONS TERRAINS ERM 2	4 530,5	39,8	39,5	61,3	363,4	2 725,5	7 759,9	7 692,3
3 -	DROITS DE RACCORDEMENT (SOCIETE 481)	6,3						6,3	6,3
4 -	REMBOURSEMENT EDF - GDF (ERM 1)	53,2						53,2	53,2
5 -	PARTCIPATION VILLE DE BELFORT ERM 1	2 568,1						2 568,1	2 568,1
6 -	AUTRES RECETTES	75,6						75,6	52,4
7 -	SUBVENTIONS FRED	734,0						734,0	734,0
8 -	SUBVENTIONS COLLECTIVITES AUTRES QUE VILLE DE BELFORT (CG90, CAB,...)						1 778,1	1 778,1	1 778,1
9 -	PRODUITS FINANCIERS	104,6						104,6	104,6
10 -	PARTCIPATION VILLE DE BELFORT ERM 2	2 516,3					8 262,0	10 778,3	10 778,3
11 -	PRODUITS DIVERS DE GESTION	2,1						2,1	2,1
12 -	TVA RECUE	2 612,7	73,8	55,5	55,5	55,5	845,7	3 696,7	3 658,1
TOTAL RECETTES		15 797,6	113,6	95,0	116,7	418,9	13 611,3	30 151,1	30 021,7
RAPPEL TOTAL DEPENSES		22 290,9	540,4	408,7	402,7	463,7	6 044,1	30 151,1	30 021,7
SOLDE ANNUEL DÉPENSES/RECETTES		-6 493,3	-428,8	-313,7	-286,0	-44,8	7 567,2	0,0	
SOLDE CUMULÉ DÉPENSES/RECETTES		-6 493,3	-6 922,1	-7 235,8	-7 521,8	-7 566,6	0,0	0,0	

FINANCEMENT ET TRESORERIE

LIBELLES	BILAN EN K€ AU 31/12/2013	2014	2015	2016	2017	2018 et ultérieur	TOTAL
ENCAISSEMENTS							
1- EMPRUNT	1 067,1						1 067,1
2- VILLE DE BELFORT - FONCIER	2 410,9						2 410,9
3- AVANCE - VILLE DE BELFORT (ERM 1)	2 568,1						2 568,1
4- AVANCE - VILLE DE BELFORT (ERM 2)+(PARC URBAIN)	7 122,4	750,0	247,0				8 119,4
5- SOLDE FOURNISSEUR	92,0						92,0
6- PROVISIONS S/FR D'ACQUISITION		0,6					0,6
7- TVA REMBOURSEE		13,1					13,1
8 TVA A DECAISSER							0,0
9- REMUNERATION A PAYER	0,1						0,1
10- PRODUITS FINANCIERS RECUS							0,0
11-SUBVENTIONS FRED RECUES		65,4					65,4
12 ACOMPTES S/COMPROMIS DE VENTE	30,8						30,8
13-INTERETS COURUS A PAYER	2,7						2,7
14- SOLDE CLIENTS ACQUEREURS		178,0		171,9	211,6	211,8	773,3
TOTAL ENCAISSEMENTS	13 294,1	1 007,1	247,0	171,9	211,6	211,8	15 143,5
DECAISSEMENTS							
1- EMPRUNT	1 067,1						1 067,1
2- VILLE DE BELFORT - FONCIER						2 410,9	2 410,9
3- AVANCE - VILLE DE BELFORT (ERM 1)	2 568,1						2 568,1
4- AVANCE - VILLE DE BELFORT (ERM 2)+(PARC URBAIN)	2 516,3					5 603,1	8 119,4
5- SOLDE FOURNISSEUR		92,0					92,0
6- PROVISIONS S/FR D'ACQUISITION	0,6						0,6
7- TVA NON ENCORE REMBOURSEE	13,1						13,1
8- TVA PAYEE							0,0
9- REMUNERATION PAYEE		0,1					0,1
10- PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR							0,0
11-SUBVENTIONS FRED A RECEVOIR	65,4						65,4
12-ACOMPTES S/COMPROMIS DE VENTE		1,9				28,9	30,8
13-INTERETS COURUS A PAYER		2,7					2,7
14- SOLDE CLIENTS ACQUEREURS	773,3						773,3
TOTAL DECAISSEMENTS	7 003,9	96,7	0,0	0,0	0,0	8 042,9	15 143,5
SOLDE ANNUEL FINANCÉ	6 290,2	910,4	247,0	171,9	211,6	-7 831,1	0,0
SOLDE CUMULE FINANCÉ	6 290,2	7 200,6	7 447,6	7 619,5	7 831,1	0,0	0,0
RAPPEL SOLDE ANNUEL DÉPENSES/RECETTES	-6 493,3	-428,8	-313,7	-286,0	-44,8	7 567,2	0,0
RAPPEL SOLDE CUMULÉ DÉPENSES/RECETTES	-6 493,3	-6 922,1	-7 235,8	-7 521,8	-7 566,6	0,0	0,0
SOLDE TRESORERIE	-203,1	481,6	-66,7	-114,1	166,8	-263,9	0,0
SOLDE TRESORERIE CUMULÉE	-203,1	278,5	211,8	97,7	264,5	0,0	0,0

ETAT DES COMPROMIS DE VENTES EN COURS

OP 023 ZAC DU PARC A BALLONS

(Convention de Concession Ville de BELFORT SODEB du 21 Octobre 1998)

ACQUEREURS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES (m2)	PRIX (en euros)			OBSERVATIONS
				HT	TVA	TTC	
SAS PALM PROMOTION	02/02/08		1878	483 720,00	94 809,12	578 529,12	3 023,25
BARKAT	26/01/12		211	32 292,98	5 707,02	38 000,00	
TOUIL	19/02/14		207	31 447,00	5 553,00	37 000,00	
TOTAL			2 296	547 459,98	106 069,14	653 529,12	3 023,25 m^2 SHON constructible

INVENTAIRE FONCIER DES CESSIONS DE TERRAINS

OP 023 ZAC DU PARC A BALLONS

(Convention de Concession Ville de BELFORT SODEB du 21 Octobre 1998)

ACQUEREURS	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES (m2)	PRIX HT	PRIX TVA	PRIX TTC	OBSERVATIONS
Historique							
SAFC	30/06/2000	Section AN 81	1 269				
		Section AN 82	1 069				
		Section AN 84	1 953				
		Section AN 85	2 668				
		Section AN 86	1 976				
		Section AN 90	1 979				
			10 914	5 440 000,00	299 200,00	5 739 200,00	6 800 m² SHON constructible
PREVOT	26/10 31/10/00	Section AN 91	1 677	1 060 800,00	207 916,80	1 268 716,80	1 560 m² SHON constructible
LE VILLAGE	28/12/2001	Section AN 87	2 036	1 122 000,00	219 912,00	1 341 912,00	1 020 m² SHON constructible
CONSTRUCTION 90	19/07 24/07/01	Section AN 92	892	950 000,00	186 200,00	1 136 200,00	1 350 m² SHON constructible
S/Total			15 519	8 572 800,00	913 228,80	9 486 028,80	10 730 m² SHON constructible
TOTAL 31/12/2001 (en francs)				8 572 800,00	913 228,80	9 486 028,80	
TOTAL 31/12/2001 (en euros)				1 306 914,93	139 220,83	1 446 135,76	
Année 2003							
PREVOT PROMOTION	28/11/2003	Section AN 149	2 327				
		Section AN 151	152				
		Section AN 152	1 678				
			4 157	329 683,00	64 618,00	394 301,00	2 784 m² SHON constructible
Année 2004							
Société 4M	23/06 24/06/04	Section AN 162	1 746	343 500,00	67 326,00	410 826,00	2 861 m² SHON constructible
PREVOT PROMOTION	30/11/2004	Section AN 150	72	6 200,00		6 200,00	
Année 2005							
SA HLM DE FRANCHE-COMTE	06/04/2005	Section AN 88	1 918				
		Section AN 89	2 672				
			4 590	319 200,00	17 556,00	336 756,00	2 280 m² SHON constructible

INVENTAIRE FONCIER DES CESSIONS DE TERRAINS

OP 023 ZAC DU PARC A BALLONS

(Convention de Concession Ville de BELFORT SODEB du 21 Octobre 1998)

ACQUEREURS	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES (m2)	PRIX			OBSERVATIONS
				HT	TVA	TTC	
Année 2007							
PREVOT PROMOTION	30/07/2007	Section AN 226	1 786	363 847,82	71 314,18	435 162,00	2 391 m² SHON constructible
SOLOMEY	11/09/2007	Section AN 219	284	32 471,63	5 528,37	38 000,00	
DASTAN	11/09/2007	Section AN 220	284	32 471,63	5 528,37	38 000,00	
AKHAN	28/09/2007	Section AN 210	284	32 471,63	5 528,37	38 000,00	
DRIDI	26/10 12/11/07	Section AN 215	318	34 227,56	5 772,44	40 000,00	
CAN	20/11/2007	Section AN 223	250	31 551,82	5 448,18	37 000,00	
MOREL MOLITOR	28/11 5/12/07	Section AN 217	284	32 471,63	5 528,37	38 000,00	
BOUDRIJ	06/12 11/12/07	Section AN 214	260	31 576,44	5 423,56	37 000,00	
CETINKAYA	11/12 12/12/07	Section AN 230	284	29 963,27	5 036,73	35 000,00	
Année 2008							
TERRITOIRE HABITAT	08/01 11/01/08	Section AN 231	722	100 698,48	5 538,42	106 236,90	1 323 m² SHON constructible
OGUZ	07/03/2008	Section AN 212	229	29 827,89	5 172,11	35 000,00	
SUMANI	07/04/2008	Section AN 218	284	32 471,63	5 528,37	38 000,00	
BOUYGUES IMMOBILIER	26/05/2008	Section AN 196	650				
		Section AN 197	627				
		Section AN 236	210				
		Section AN 199	310				
		Section AN 200	271				
		Section AN 237	271				
		Section AN 202	627				
		Section AN 238	620				
		Section AN 239	601				
		Section AN 240	224				
		Section AN 241	338				
		Section AN 242	286				
		Section AN 208	289				
		Section AN 243	573				
			5 897	868 621,96	170 249,91	1 038 871,87	5 377 m² SHON constructible

INVENTAIRE FONCIER DES CESSIONS DE TERRAINS

OP 023 ZAC DU PARC A BALLONS

(Convention de Concession Ville de BELFORT SODEB du 21 Octobre 1998)

ACQUEREURS	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES (m2)	PRIX			OBSERVATIONS
				HT	TVA	TTC	
BARIK	02/06/2008	Section AN 211	284	32 471,63	5 528,37	38 000,00	
HALBAS	20/08/2008	Section AN 224	250	31 551,82	5 448,18	37 000,00	
GIRARD	10/10 14/10/08	Section AN 216	284	32 471,63	5 528,37	38 000,00	
TONELLI	5/12 10/12/08	Section AN 213	202	29 761,43	5 238,57	35 000,00	
KADDOURI	22/12/2008	Section AN 225	307	34 200,49	5 799,51	40 000,00	
Année 2011							
Sté IMMAU	14/02/2011	Section AN 254	1 643	296 039,28	53 134,62	349 173,90	
Ville de Belfort	14/03 15/03/11	Section AN 256	7 212				Cession gratuite rétrocession voiries
SCI LES PANORAMIQUES 5	13/12/2011	Section AN 276	604	146 083,20	25 874,08	171 957,28	
		Section AN 299	25	5 016,72	983,28	6 000,00	
			629	151 099,92	26 857,36	177 957,28	
Sté MEDIATOR	13/12/2011	Section AN 272	686	145 488,00	6 050,20	151 538,20	
Sté COTE JARDINS	13/12/2011	Section AN 273	1 479				
		Section AN 274	1 449				
			2 928	365 208,00	58 209,76	423 417,76	
SCI LES PANORAMIQUES 3	13/12/2011	Section AN 275	615	146 083,20	25 823,85	171 907,05	
SCI LES PANORAMIQUES 7	13/12/2011	Section AN 280	686	146 083,20	25 499,62	171 582,82	
		Section AN 298	25	5 016,72	983,28	6 000,00	
			711	151 099,92	26 482,90	177 582,82	
Année 2012							
BOUADUN	17/01 20/01/12	Section AN 283	261	36 933,52	6 066,48	43 000,00	
NEOLIA	23/01 24/01/12	Section AN 245	442				
		Section AN 246	442				
		Section AN 249	156				
			1 040	113 091,06	5 345,58	118 436,64	
BILMEZ Huseyin	02/02/2012	Section AN 284	294	38 729,72	6 270,28	45 000,00	
CAN	06/03/2012	Section AN 287	240	36 552,98	6 447,02	43 000,00	
BILMEZ Bülent	20/09 27/09/12	Section AN 297	181	27 202,27	4 797,73	32 000,00	

INVENTAIRE FONCIER DES CESSIONS DE TERRAINS

OP 023 ZAC DU PARC A BALLONS

(Convention de Concession Ville de BELFORT SODEB du 21 Octobre 1998)

ACQUEREURS	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES (m2)	PRIX HT	PRIX TVA	PRIX TTC	OBSERVATIONS
NEOLIA	26/07/2012	Section AN 247	442				
		Section AN 248	442				
		Section AN 250	156				
		Section AN 251	156				
		Section AN 252	156				
			1 352	145 402,79	6 860,39	152 263,18	
DASTAN	05/11 06/11/12	Section AN 289	215	32 302,85	5 697,15	38 000,00	
Année 2013							
NEOLIA	28/03/2013	Section AN 253	916	160 810,23	35 841,77	196 652,00	
	05/11/2013			-160 810,23	-35 841,77	-196 652,00	Acte rectificatif
				160 810,23	8 084,50	168 894,73	
OGUZ	15/07 16/07/13	Section AN 292	203	30 598,54	5 401,46	36 000,00	
AKSIN	23/07 26/07/13	Section AN 293	198	29 752,56	5 247,44	35 000,00	
TEKIN	25/07 26/07/13	Section AN 294	194	29 742,69	5 257,31	35 000,00	
DRIDI	09/09 10/09/13	Section AN 285	216	35 928,38	6 071,62	42 000,00	
		Section AN 288	220	33 151,30	5 848,70	39 000,00	
			436	69 079,68	11 920,32	81 000,00	
AZZEDDINE	09/09 10/09/13	Section AN 295	190	28 896,71	5 103,29	34 000,00	
BOUDRIJ	12/09/2013	Section AN 286	227	35 684,37	6 315,63	42 000,00	
MIRAOUI	27/09 30/09/13	Section AN 296	185	28 048,26	4 951,74	33 000,00	
S/Total			43 614	4 909 559,94	768 965,39	5 678 525,33	17 016 m² SHON constructible
TOTAL GENERAL			59 133	6 216 474,87	908 186,22	7 124 661,09	27 746 m² SHON constructible

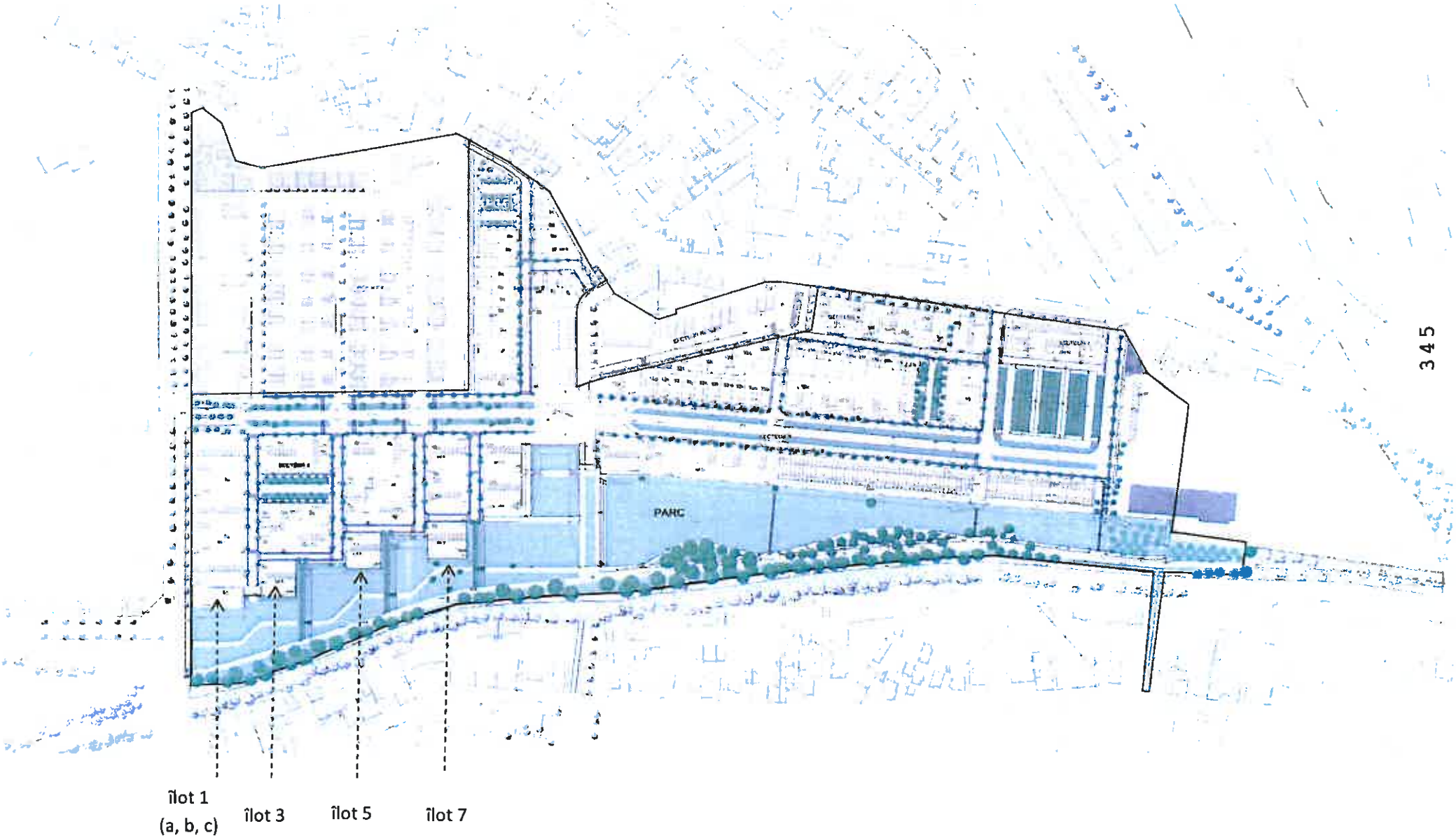
INVENTAIRE FONCIER DES ACQUISITIONS DE TERRAINS

OP 023 ZAC DU PARC A BALLONS

(Convention de Concession Ville de BELFORT SODEB du 21 Octobre 1998)

VENDEURS	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES (m2)	PRIX HT	PRIX TVA	PRIX TTC	FRAIS D'ACQUISITIONS	OBSERVATIONS
Historique								
VILLE DE BELFORT	15/12/1998	section AN 69	41457	5 643 000,00		5 643 000,00	*65 815,58 Frais d'acquisition*	
VILLE DE BELFORT	3/10 10/10/00	section AN 80	4854	557 000,00		557 000,00	*10 633,74 Frais d'acquisition*	
S/Total			46311	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00	*76 449,32*	
TOTAL 31/12/2001 (en francs)				6 200 000,00	0,00	6 200 000,00	*76 449,32*	
TOTAL 31/12/2001 (en euros)				945 183,90	0,00	945 183,90	*11 654,62*	
nnée 2004								
VILLE DE BELFORT	06 19 et 23/02/04	Section AN 145	50	1 100,00		1 100,00	*456,12 Frais d'acquisition*	
VILLE DE BELFORT	25/05 02/06/04	Section AN 70	7325					
		Section AN 71	51878					
		Section AN 78	9727					
			68930	1 358 610,30		1 358 610,30	*15 584,83 Frais d'acquisition*	
Année 2006								
VILLE DE BELFORT	07/12 13/12/06	Section AN 70		247 389,70		247 389,70	*3 551,30 Frais d'acquisition*	Acte rectificatif à l'acte des 25/05 et 02/06/04
		Section AN 71						
		Section AN 78						
	07/12 13/12/06	Section AN 147	53155	800 000,00		800 000,00	*10 452,50 Frais d'acquisition*	
Année 2009								
VILLE DE BELFORT	05/06 08/06/09	Section AN 79	189					
		Section AN 233	5					
			194	4 850,00		4 850,00	*804,52 Frais d'acquisition*	
S/Total			122329	2 411 950,00		2 411 950,00	*30 849,27*	
TOTAL GENERAL			168640	3 357 133,90		3 357 133,90	*42 503,89*	

ZAC du PARC à Ballons – Plan général de la ZAC



I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-229

Conclusion de contrats de partenariat pour les animations des fêtes de fin d'année

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014
346

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction du Développement et de l'Aménagement

DELIBERATION

de Mme Delphine MENTRE, Adjointe

Références DM/LI/NM - 14-229
Mots clés Communication - Grands événements
Code matière 5.5

Objet **Conclusion de contrats de partenariat pour les animations des fêtes de fin d'année**

Les animations des fêtes de fin d'année à Belfort se tiennent du 6 décembre 2014 au 4 janvier 2015 sur le thème du « Mois Givré à Belfort ».

Des partenariats privés sont sollicités, afin de contribuer au soutien de ces animations. Ceux-ci consistent, soit en un apport financier, soit en nature, en échange d'une visibilité du nom commercial et/ou du logo du partenaire sur des documents édités par la Ville de Belfort.

Par exemple, la Société Avenir Mutuelle, pour une contribution de 2 000 €, voit son logo présenté sur le programme des animations et dans des insertions presse.

D'autres partenariats seraient également négociés avec des grandes enseignes commerciales telles que Monoprix, Carrefour Market, Auchan, ou encore Leclerc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte relatif à ces partenariats, et notamment les contrats.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-230

Réalisation du Belfort Mag, magazine municipal d'informations

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014
349

VILLE DE
BELFORT

Direction de la Communication

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de Mme Delphine MENTRE, Adjointe

Références DM/DK - 14-230
Mots clés Communication
Code matière 1.1

Objet **Réalisation du Belfort Mag, magazine municipal d'informations**

La Ville de Belfort a lancé un marché à bons de commande, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux Articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation du Belfort Mag, magazine municipal d'informations. Celui-ci arrive à échéance au 31 décembre 2014 ; il convient donc de relancer une consultation qui inclura l'agenda qui a été mis en place en septembre 2014.

Le montant total des commandes pour la durée annuelle du marché, décomposé en trois lots, est défini comme suit :

Lot	Désignation	Montant en euros (HT)	
		Minimum	Maximum
1	Mise en page	9 000 €	19 000 €
2	Impression	60 000 €	98 000 €
3	Distribution	5 000 €	22 000 €
		74 000 €	139 000 €

Les montants seront identiques pour les périodes de reconduction du marché, et ce, pour tous les lots.

Le marché sera conclu à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015. Il pourra être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de deux ans, sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

AUTORISE M. le Maire à procéder à la consultation par voie d'appels d'offres ouvert, conformément aux Articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces à intervenir.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-231

Programmation des expositions 2015 – Musées de Belfort

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction Culture, Sports
Service Musées

DELIBERATION

de Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Adjointe

Références NS/JLG/LT - 14-231
Mots clés Actions Culturelles - Musées – Dépenses
Code matière 8.9

Objet **Programmation des expositions 2015 - Musées de Belfort**

La présente programmation s'articule autour de la Modernité dans ses différents aspects et ses différentes manifestations.

Le Musée d'Art Moderne - Donation Maurice Jardot place en effet la Ville de Belfort comme le lieu de référence en Franche-Comté, et bien au-delà de l'Art Moderne. Picasso, Braque, Léger, Laurens, Matisse, Beaudin, Masson, de Kermadec... comptent parmi les artistes les plus représentatifs de la modernité.

Il est temps de permettre au public, aux Belfortains, de circuler librement dans les nuances entre moderne, modernisme et modernité.

Une deuxième raison conforte cette thématique, le cinquantième anniversaire de la mort de Le Corbusier et le soixantième anniversaire de la création de la Chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp.

Un effort particulier est également fait pour que cette programmation des expositions temporaires des Musées soit en synergie avec d'autres structures culturelles locales et régionales.

Les Musées vont ainsi collaborer avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et de Théâtre, l'Ecole d'Art Gérard Jacot, le Théâtre Granit Scène Nationale à Belfort, mais aussi le 19, Centre Régional d'Art Contemporain à Montbéliard, dans le cadre de l'exposition *Retour sur l'Abîme, l'art à l'épreuve du génocide*.

La programmation vise donc à attirer un public le plus large possible comprenant, outre le public traditionnel fréquentant les musées, le public scolaire et adolescent, ainsi que les étudiants.

I. La programmation 2015

Nous proposons d'organiser notre programmation selon les trois axes majeurs suivants :

Archi Peintre ou Le Corbusier imagler

Plus que les maquettes présentées en 2005 Tour 46, cette proposition souhaite renouveler l'image de l'architecte en envisageant ce qui, dix ans plus tard, a changé dans la réception critique du célèbre architecte. Cette exposition présentera un ensemble peu connu de peintures de Le Corbusier conservées à la Fondation Le Corbusier. Coloriste et graphiste, l'image, si libre, de l'architecte ouvrira un nouvel horizon de rêverie où le paysage méditerranéen, les mythes jouent tout leur rôle dans la modernité.

L'exposition de Le Corbusier réunira une soixantaine d'œuvres ; elle sera présentée au Musée d'Art Moderne - Donation Maurice Jardot.

Les dates seront fixées dans le cadre d'un partenariat avec la chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp et la Fondation Le Corbusier à Paris, du 20 juin au 22 septembre 2015 inclus.

Révélations - Mère Geneviève Gallois, religieuse et artiste

Mère Geneviève Gallois est une simple moniale repérée par un collectionneur exigeant, Paul Alexandre, qui, lors d'une vente de charité, découvre une grande artiste.

Cette exposition révélera au grand public la puissance des débats autour de l'Art Sacré, dont la Chapelle de Ronchamp, l'église d'Audincourt sont les plus remarquables manifestations. Mère Geneviève Gallois aborde les principaux thèmes qui agitent le milieu artistique de l'après Seconde Guerre Mondiale. Elle le fait avec drôlerie, avec une imagination parfois sévère, mais toujours généreuse.

L'exposition Révélation - Mère Geneviève Gallois sera présentée Tour 46 - salle d'expositions temporaires, du 18 avril au 15 juin 2015.

Le repos ou Eugène de Kermadec
Rétrospective

Après André Beaudin, dont la rétrospective de Belfort avait contribué à rétablir une injustice critique, il est désormais temps d'évoquer un des grands oubliés de l'histoire de la modernité, Eugène de Kermadec, héritier brillant de Braque et de Picasso.

Lui aussi victime d'une injustice, cette exposition, première rétrospective, lui étant consacrée, permettra de réaffirmer que Kermadec n'est pas un artiste abstrait, mais au contraire, un artiste qui analyse les apparences et les décrypte avec une aisance et une réelle souplesse.

C'est sa douceur et sa méthode que l'exposition révélera.

L'exposition Eugène de Kermadec - Rétrospective sera présentée Tour 46 - salle d'expositions temporaires, du 4 juillet au 20 septembre 2015.

Retour sur l'Abîme - L'art à l'épreuve du génocide

Plusieurs institutions du Pays de Montbéliard et de Belfort s'associent autour d'un projet muséal qui évoquera, à travers un certain nombre d'œuvres, une des tragédies fondamentales du XX^{ème} Siècle européen : le génocide des communautés juives et tsiganes d'Europe il y a 70 ans, lors de la Seconde Guerre Mondiale. L'exposition montrera à la fois des œuvres d'artistes juifs assassinés par la machine de destruction du nazisme, ou victimes potentiels en tant que « malades mentaux » et d'artistes contemporains du génocide.

Elle présentera des œuvres qui abordent la question de l'absence et de la disparition, interrogent la perception, la représentation et l'évocation du génocide, en évoquant les victimes et les bourreaux, portent sur l'enfouissement de cette tragédie dans l'ordinaire du présent et du paysage actuel et s'intéressent à la persistance ou au recouvrement de ses traces et indices dans notre présent et notre mémoire collective.

Retour sur l'Abîme - L'art à l'épreuve du génocide sera présentée Tour 46 - salle d'expositions temporaires, Tour 41 - Musée des Beaux-Arts, Citadelle de Belfort, Batteries Haxo basses et Tour des Bourgeois, du 10 octobre 2015 au 11 janvier 2016.

II. Budget prévisionnel de l'opération

Un budget de 138 500 € demandé au Budget Primitif 2015 nous permettra de mener à bien ce programme d'expositions, à même de susciter l'intérêt tout au long de la saison 2015, et de répondre à la demande des Belfortains et du public venant à Belfort.

Ce budget se décline de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Matériel hors scénographie	15 000 €	Ville de Belfort	88 500 €
Transport, mesure de protection	32 000 €	DRAC	15 000 €
Assurances	13 000 €	Conseil Régional	10 000 €
Scénographie (cloisons, peintures, soclage...)	13 000 €	Droits d'entrées	25 000 €
Prestations (artistes...)	10 000 €		
Conception (panneaux, cartels, textes aux murs, livret pédagogique, notices de salles)	11 500 €		
Communication / Insertion presse	7 000 €		
Affiches/Flyers	2 000 €		
Catalogues d'exposition (frais de conception et frais d'impression)	30 000 €		
Droits de reproduction (photographes, affiches/affichettes, petit journal)	5 000 €		
TOTAUX	138 500 €	TOTAUX	138 500 €

La Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Régional de Franche-Comté sont susceptibles d'accorder une aide financière au titre de l'année 2015 pour ce programme d'expositions temporaires des Musées de Belfort, respectivement de 15 000 € et 10 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE cette programmation.

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté et du Conseil Régional de Franche-Comté l'attribution des subventions.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2015
MUSEE(S) DE BELFORT

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR

Archi-Peintre ou Le Corbusier Imagier

Musée d'Art Moderne – Donation Maurice Jardot
Du 20 juin au 22 septembre 2015

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Le Corbusier (1887-1965)
Je rêvais (1ère version), 1953

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Le Corbusier (1887-1965)
Taureau V, 1954



Le Corbusier (1887-1965)
Taureau VI, 1954

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR

Révélations – Mère Geneviève Gallois

Religieuse et artiste

Tour 46 – Salle d'expositions temporaires

Du 18 avril au 15 juin 2015

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Mère Geneviève-Gallois
(1888-1962)
Autoportrait



Mère Geneviève-Gallois
(1888-1962)
Autoportrait de profil

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Mère Geneviève-Gallois (1888-1962)
Le couple

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Mère Geneviève-Gallois (1888-1962)
La procession

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Mère Geneviève-Gallois (1888-1962)
Messe couleur Diacre et sous-diacre

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR

Le repos ou Eugène de Kermadec

Rétrospective

Tour 46 – Salle d'expositions temporaires

Du 4 juillet au 20 septembre

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Eugène de Kermadec
(1899-1976)
Femme et enfant, 1932



Eugène de Kermadec
(1899-1976)
Femme nue dans un fauteuil, 1933



Eugène de Kermadec (1899-1976)
Rhétorique sur les trois grâces, 1969

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR

Retour sur l'Abîme

L'art à l'épreuve du Génocide

Tour 46 – Salle d'expositions temporaires
Tour 41 – Musée des Beaux-Arts
Citadelle de Belfort
Batterie Haxo basse
Tour des Bourgeois
Casernement bas
Galerie du Théâtre Granit
École d'Art Gérard Jacot

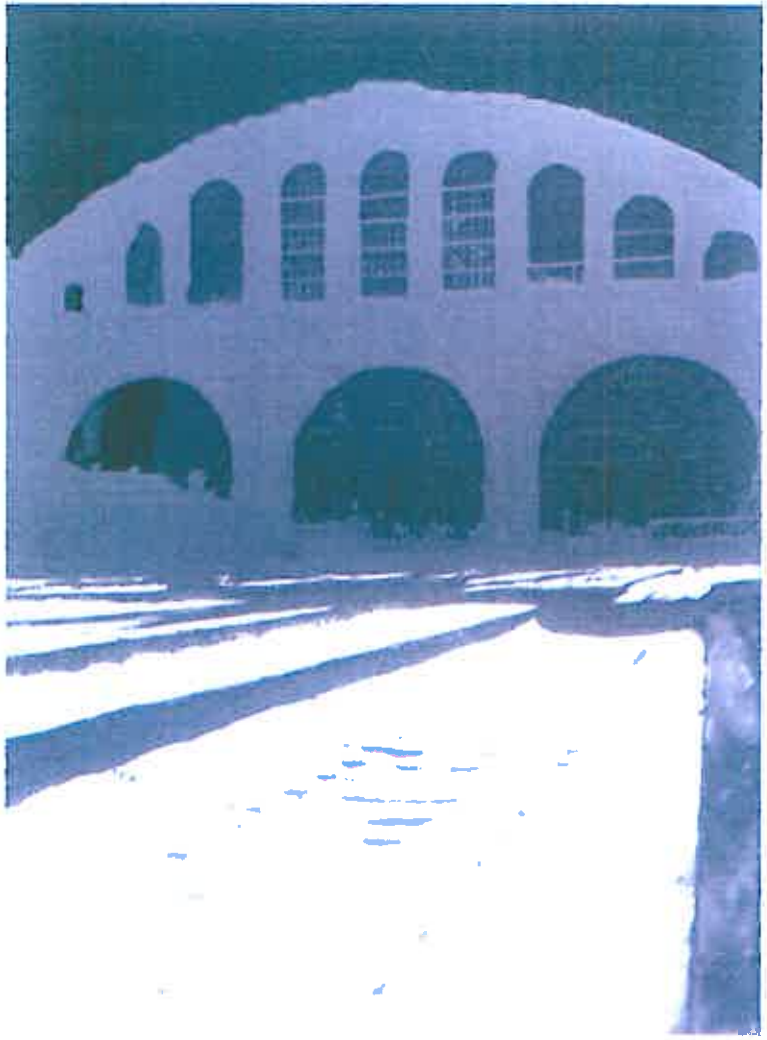
Du 10 octobre 2015 au 11 janvier 2016

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



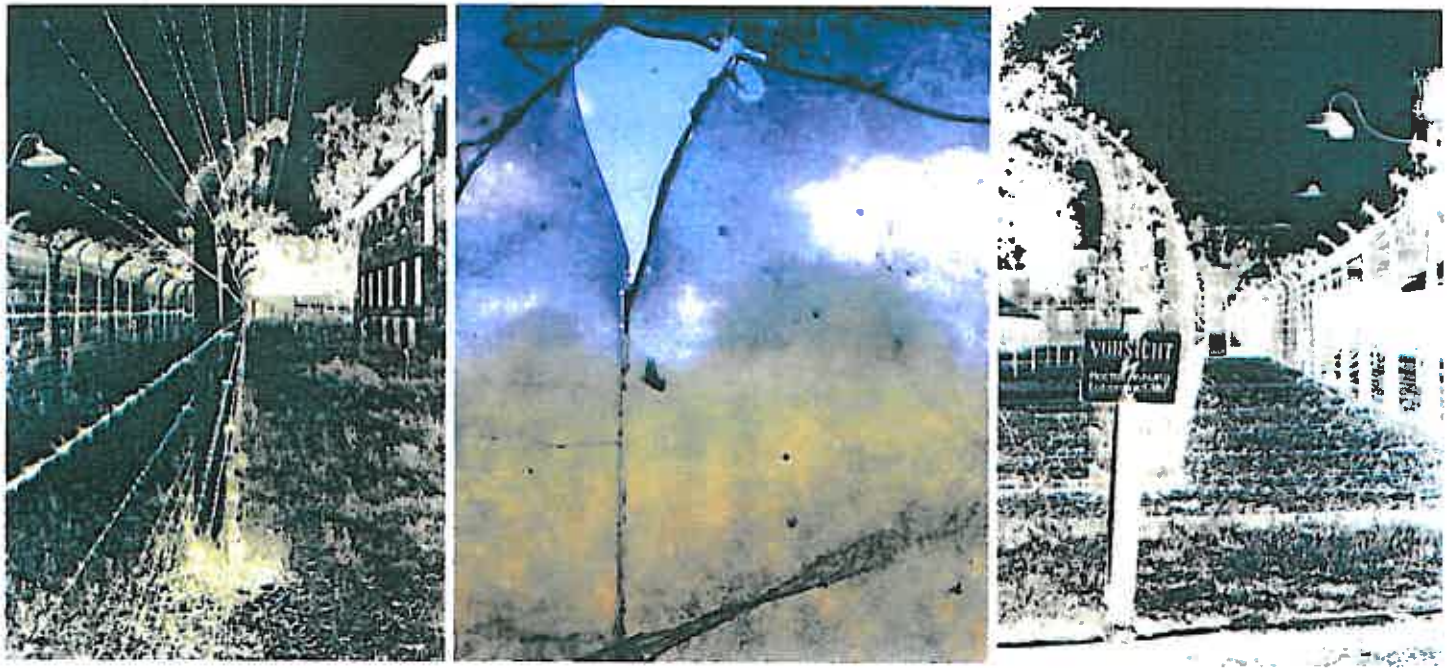
Otto Freundlich (1878-1943)
Rosace 2, 1941

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR

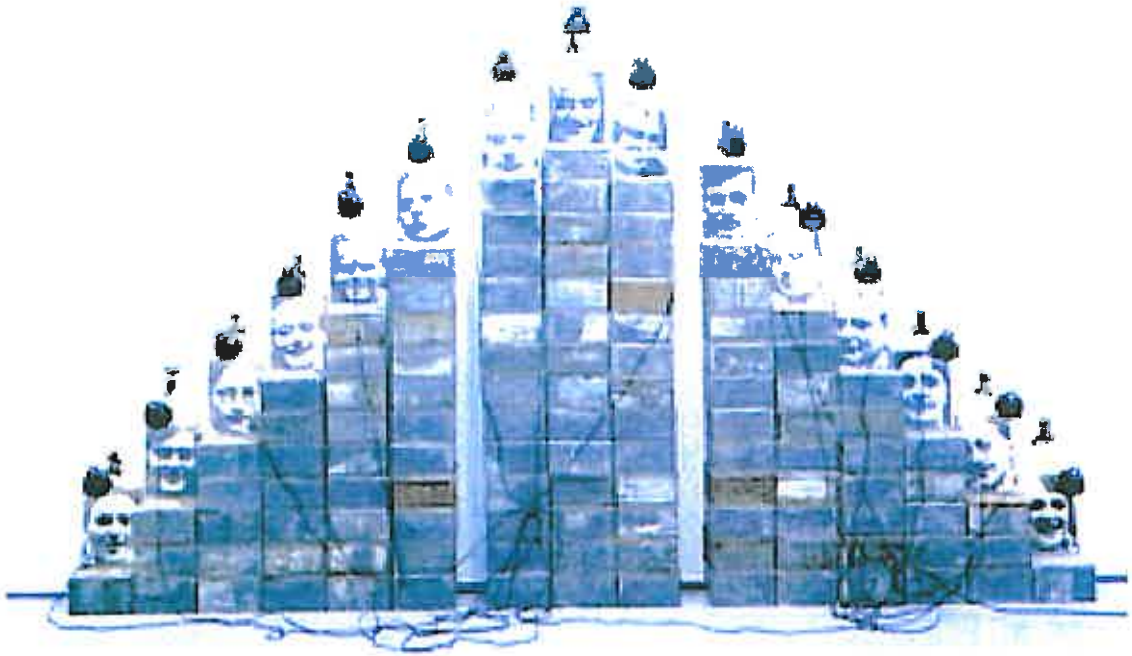


Jean-Marc Cerino (1965)
La gare d'Anhalter, 1945

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Joël Desbouiges (1950)
Sans titre, 2014



Christian Boltanski (1944)
Autels Chases, 1988

VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



Romuald Karmakar (1965)
Das Himmler Projekt, 2000

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-232

Programme 2015 de restauration et d'entretien des Monuments Historiques : accès au Lion et Terrasse du Lion et travaux d'insertion

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014
375

VILLE DE
BELFORT

Direction Culture, Sports
Direction de la Culture

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Adjointe

Références DAC/FD/SG - 14-232
Mots clés Actions Culturelles - Dépenses - Monuments/Patrimoine Historiques
Code matière 8.9

Objet

Programme 2015 de restauration et d'entretien des Monuments Historiques : accès au Lion et Terrasse du Lion et travaux d'insertion

1. Restauration de l'accès au Lion et de la Terrasse du Lion

En 2014, un programme de travaux visant à restaurer les galeries d'accès à la Cour d'Honneur se termine par la Cour E.

Nous proposons de poursuivre les travaux d'entretien par la Terrasse du Lion et son accès.

Achevé en 1880, le Lion de Belfort est construit en grès rose provenant de la carrière de Clairegoutte, située à 9 km au sud de Ronchamp.

L'oeuvre monumentale est adossée à la falaise, très exposée aux intempéries et aux pluies battantes.

Les qualités artistiques exceptionnelles du Lion ont motivé une protection par classement au titre des Monuments Historiques (arrêté du 20 avril 1931).

Au niveau de la promenade avant l'entrée de la galerie, le rocher qui supporte la Citadelle a été récemment sécurisé par la mise en place d'un grillage de maintien. Cependant, les murs appareillés ne mettent pas en valeur la montée au Lion. Des rejointoiements inappropriés ont entraîné le délitement de pierres qui tombent en morceaux.

Par ailleurs, le couronnement constitué par la poursuite du cordon de majesté qui dessine l'arase du rempart est altéré, voire «édenté».

Des travaux sont donc proposés à l'entrée Nord-Ouest de la galerie du Lion, passage incontournable des visiteurs.

L'opération consiste à restaurer les élévations d'entrée de la galerie menant à la Terrasse du Lion, en rétablissant notamment le cordon de majesté aujourd'hui incomplet.

Ces travaux permettront d'enfouir, sur une partie de son cheminement, la canalisation d'eau qui est inesthétique.

Cette intervention permettra également de compléter et renforcer les garde-corps qui sécurisent au vide le parcours de visite des touristes et l'action du personnel d'entretien des zones végétalisées des terre-pleins.

Le coût global de ces travaux s'élève à 70 000 € TTC, avec un budget réparti comme suit :

Dépenses		***Recettes***	
Objet	*Montant*	*Financement*	*Montant*
Travaux et honoraires	70 000,00 €	Etat (DRAC) : 40 % du HT	23 333,33 €
		Conseil Régional : 20 % du HT	11 666,67 €
		Ville de Belfort	35 000,00 €
Total TTC	**70 000,00 €**	**Total TTC**	**70 000,00 €**

2. Travaux d'insertion

Dans le cadre des opérations annuelles de rénovation des fortifications intégrant un dispositif d'insertion (les entreprises chargées de la réalisation des travaux s'engagent à employer un minimum de 40 % de personnel en insertion), il est proposé de procéder au nettoyage des remparts, dans la poursuite des tranches antérieures, qui concernaient :

- en 2010 : demi-lune (faces extérieures, intérieures et pont battant) ;

- en 2011 : Tour 27, ainsi que les remparts entre la Tour 27 et la Tour 41 ;

- en 2012 : mise en sécurité d'une zone jugée dangereuse du mur en retour des Bastions donnant sur le parking Bauer et restauration du mur en pierre calcaire donnant sur le parking Bauer ;

- en 2013 : poursuite de la restauration du mur en pierre calcaire du parking Bauer ; les travaux ont été achevés fin novembre 2013 ;

- ces travaux se sont prolongés en 2014, pour terminer le rempart du parking Bauer et commencer celui qui lui fait face, le long de la Mosquée ; les travaux ont été finalisés en novembre 2014 ;

- en 2015, il est prévu de terminer la restauration du rempart déjà entrepris en 2014 le long de la Mosquée.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

L'opération, d'un montant prévisionnel de 77 000 € TTC, serait réalisée sous maîtrise d'œuvre de la Ville, selon le budget suivant :

Dépenses		***Recettes***	
Objet	*Montant*	*Financement*	*Montant*
Travaux et honoraires	77 000,00 €	Etat (DRAC) : 40 % du HT	25 666,67 €
		Conseil Régional : 20 % du HT	12 833,33 €
		Ville de Belfort	38 500,00 €
Total TTC	**77 000,00 €**	**Total TTC**	**77 000,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE ce programme 2015 de restauration et d'entretien des Monuments Historiques.

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Régional de Franche-Comté l'attribution des subventions nécessaires à la réalisation de ces opérations, conformément aux budgets prévisionnels.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

TRAVAUX D'INSERTION 2015

VILLE DE BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR



VILLE DE
BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR

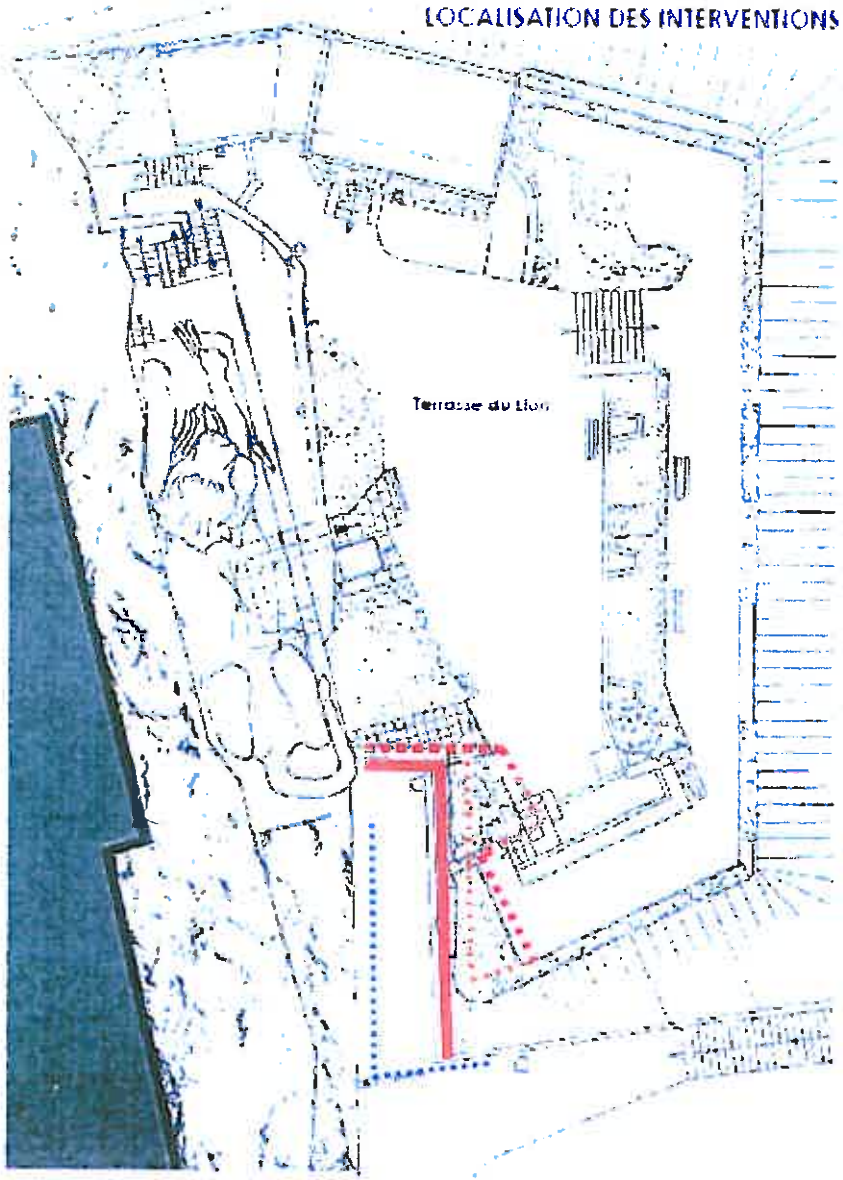
TRAVAUX D'ENTRETIEN 2015

VILLE DE BELFORT

WWW.VILLE-BELFORT.FR

381

LOCALISATION DES INTERVENTIONS



Plan masse - Echelle 1/200ème

- Zone d'intervention sur les maçonneries
- Garde-corps à créer dans existant
- Déplacement de la canalisation d'eau en tranchée
- Garde-corps de protection pour entretien (en option)

VILLE DE BELFORT
WWW.VILLE-BELFORT.FR

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-233

Acquisition d'armes de catégorie B – Pistolets à Impulsion Electrique (PIE)

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction de la Police Municipale,
de la Médiation et du Domaine Public
Occupation du Domaine Public

DELIBERATION

de M. Gérard PIQUEPAILLE, Adjoint

Références GP/FR/CD/RG/MM - 14-233
Mots clés Police
Code matière 6.1

Objet **Acquisition d'armes de catégorie B - Pistolets à Impulsion Electrique (PIE)**

Depuis ma prise de fonction au printemps 2014, j'ai pris connaissance des problèmes du personnel de la collectivité. Aujourd'hui, je voudrais soulever plus particulièrement la question de la sécurité des policiers municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis plusieurs mois, les Syndicats de la Police Nationale montent au créneau pour sensibiliser l'opinion des faits de violence de plus en plus nombreux qui sont commis à l'encontre des policiers et pour réclamer des sanctions fermes contre leurs auteurs.

Force est de constater que les policiers municipaux sont de plus en plus sollicités, en priorité par les administrés. Leur proximité effective fait que les policiers municipaux sont, le plus souvent, les primo-intervenants sur des interventions à risques : conflits familiaux, rixes, agressions, accidents sur la voie publique.

Actuellement doté d'armement de catégorie D (bâton de défense et bombe lacrymogène), l'évolution de notre Service de Police Municipale et de ses missions fait que le besoin d'armement plus défensif se fait ressentir.

Loin du pouvoir létal de l'arme de poing, le Pistolet à Impulsion Electrique semble le meilleur compromis à ce jour. En effet, cette arme allie le pouvoir défensif à la force de dissuasion.

Je vous propose une réflexion et vous demande d'engager une concertation avec les organisations syndicales de la Police Municipale, afin de doter ce service de pistolets à Impulsion Electrique de type taser, arme très dissuasive, qui permet de neutraliser un agresseur, alors que l'arme à feu peu blesser gravement ou tuer.

La demande est motivée par les missions exercées par le service.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

La Loi n° 99-291 du 15 avril 1999 a permis au Maire d'armer sa Police Municipale ; c'est aujourd'hui l'Article L. 511-5 du Code de la Sécurité Intérieure qui pose les éléments suivants : «Lorsque la nature de leurs interventions et les circonstances le justifient, les agents de Police Municipale peuvent être autorisés nominativement par le représentant de l'Etat dans le département, sur demande motivée du Maire, à porter une arme, sous réserve de l'existence d'une convention de coordination des interventions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat, prévue par la section 2 du chapitre II du présent titre.

Lorsque l'agent est employé par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et mis à disposition de plusieurs communes dans les conditions prévues au premier alinéa de l'Article L. 512-2, cette demande est établie conjointement par l'ensemble des Maires des communes où il est affecté.
Un décret en Conseil d'État précise les modalités de la formation que ces derniers reçoivent à cet effet».

La dotation de la Police Municipale de Belfort d'un équipement en PIE implique une dépense certaine, mais concerne la sécurité des agents :

- l'acquisition de 10 PIE est estimée à 37 000 € environ,
- la formation de 15 agents préalablement à l'armement (obligatoire) est estimée à 10 500 € (*formation demandée par la Préfecture auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale)*,
- une dotation en gilets pare-balles individuels est à prévoir = 8 350 €,
- l'acquisition d'une armoire forte est envisagée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour et 8 contre (Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI-, Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ),

APPROUVE l'acquisition de Pistolets à Impulsion Electrique pour les agents de Police Municipale.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-234

Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 – Avenant n° 1

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

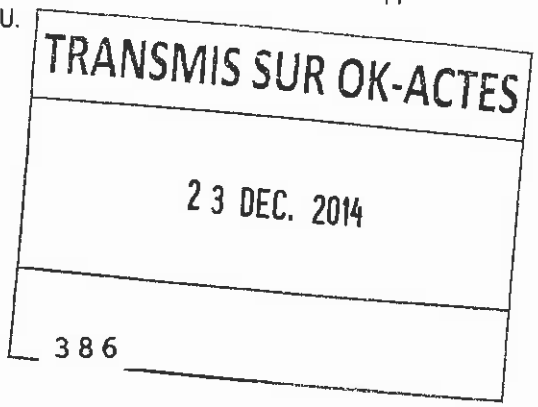
(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.



VILLE DE
BELFORT

Direction de l'Education

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de Mme Monique MONNOT, Adjointe

Références MM/VD/SGU - 14-234
Mots clés Enseignement - Périscolaire
Code matière 8.1

Objet **Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 - Avenant n° 1**

Approuvé par le Conseil Municipal de Belfort lors de sa séance en date du 2 décembre 2011, le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) est un ccontrat pluriannuel entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Belfort, permettant de cofinancer les actions nouvelles en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, selon des critères d'éligibilités nationaux.

Ce contrat existe depuis 2001. Le contrat actuel s'étend de 2011 à 2014.

Le Contrat Enfance Jeunesse en cours comprend 39 actions (dont vous trouverez le détail en annexe n° 1). Il permet de percevoir chaque année environ 900 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est aujourd'hui proposé d'ajouter au C.E.J deux actions pour l'année 2014. Celles-ci reflètent le développement de projets en direction des enfants et jeunes de la Ville :

- le secteur jeunesse créé à la Maison de Quartier des Forges : le C.E.J. peut en effet cofinancer les activités se déroulant les mercredis et durant les petites et grandes vacances ;

- le pilotage créé dans la cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : le C.E.J. peut notamment cofinancer une partie du poste de responsable périscolaire et la mission de direction des Directeurs périscolaires (temps de coordination et de pilotage du périscolaire).

Vous trouverez en annexe n° 2 le détail des deux actions. Le financement de la Caisse d'Allocations Familiales intervient sur la partie restant à la charge de la Ville de Belfort, déduction faite des autres financements. Une première estimation (qui sera ajustée au premier trimestre 2015 après production du bilan 2014 à la Caisse d'Allocations Familiales), permettrait de percevoir une prestation de service C.E.J. à hauteur de 122 806.69 € supplémentaires se répartissant ainsi qu'il suit :

- 4 206.69 € pour les ALSH de la Maison de Quartier des Forges ;
- 118 600 € pour la coordination du périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 38 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ ne prennent pas part au vote),

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, permettant de percevoir la prestation de service C.E.J. supplémentaire pour l'année 2014 pour les actions nouvelles proposées.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

Annexe 1 - Les 39 actions contractualisées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014

PORTEUR DE L'ACTION	Intitulé de l'action
EDUCATION	Coordination et pilotage du dispositif Contrat Enfance Jeunesse
EDUCATION PERISC	Formation et qualification des intervenants péri et extra scolaires
DDS	Favoriser l'accès à tous à la culture multimédia cyber centres
EDUCATION PERISC	Découverte et sensibilisation à la culture scientifique et technique (7 - 16 ans)
EDUCATION PERISCO	Sensibilisation et découverte aux arts plastiques pour les enfants des Résidences
DDS JEUNESSE	Mise en place de lieux de parole jeunes "Dire les maux avec des mots" (13 - 16 ans)
DDS JEUNESSE	Ateliers d'expression jeunes
SPORTS	Diversifier le recrutement des écoles sportives municipales (5 - 16 ans)
SPORTS	Développer des activités sportives du mercredi après-midi (6 - 12 ans)
SPORTS	Développer des stages CLSH sportifs (6 - 16 ans)
SPORTS	Développer des animations sportives de proximité
DDS JEUNESSE	Implication des clubs sportifs dans les quartiers (11 - 16 ans)
DDS JEUNESSE	Journées à thème et mini séjours
EDUCATION PERISC	Développement de séjours d'été pour enfants (6 - 12 ans)
FRANCAS	CLSH Bartholdi (4 - 14 ans)
EDUCATION PERISC	Renforcement des liens parents/enfants à travers l'organisation d'une Fête de l'Enfance
EDUCATION PERISC	Adaptation de l'accueil en temps périscolaire (6 - 12 ans)
DDS JEUNESSE	Découverte et initiation culturelle pour les 13 - 18 ans
FRANCAS	Soutien aux accueils jeunes dans les associations
FRANCAS	FRANCAS - Animations spécifiques
FRANCAS	Centre de Loisirs - CLAE des Forges
FRANCAS	Ludothèque des Glacis du Château
FRANCAS	Centre Aéré du Rudolphe
FRANCAS	Centre maternelle La Souris Verte
LES PETITS PEUT-ON	Les Petit Peut-on
EDUCATION P.ENF	LAPE - Accueils passerelles
EDUCATION P.ENF	Action crèche : Formation des professionnels de la petite enfance
EDUCATION P.ENF	Halte-garderie des Glacis du Château
EDUCATION P.ENF	Halte-garderie des Résidences
EDUCATION P.ENF	Multi-accueil Fréry
CCS BARRES ET MONT	CLSH - CCS des Barres et Mont
ASSOCIATION J. BREL	CLSH - Association Jacques Brel
MQ JEAN JAURES	CLSH - Maison de Quartier Jean Jaurès
CCS BELFORT NORD	CLSH - CCS Belfort Nord
EDUCATION P.ENF	LAPE - La Farandole
EDUCATION P.ENF	LAPE - La Pergola
EDUCATION P.ENF	Ouverture du midi dans les haltes-garderies.
EDUCATION P.ENF	Création du Relais Assistantes Maternelles
EDUCATION P.ENF	Augmentation de quatre places de l'agrément de la Crèche des Glacis du Château,

Avenant 2014

DDS	Accueil de loisirs Sans Hébergement Maison de Quartier des Forges
EDUCATION PERISC	Pilotage et coordination dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes

Collectivité contractante : Ville de Belfort — **Fiche N°** **41**

Organisateur : Ville de Belfort – Direction de l'Education — **Nbre total de fiches** **41**

Intitulé de l'action : MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : DEVELOPPEMENT DU PILOTAGE

Action nouvelle 2011 -2014	Action antérieure	Action dégressive
X		

Pilotage	Halte-garderie	Multi accueil	LAPE	Centre de Loisirs	Centre de loisirs périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil jeunes (+14 ans)	Séjours vacances
X								

FICHE PROJET

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans/17 ans révolus
Date d'ouverture	Janvier 2014	
Périodes de fonctionnement	Janvier à décembre 2014	
Lieu de l'action	Ensemble des écoles de la Ville de Belfort (16 maternelles et 15 élémentaires)	
Public ciblé	Enfants de la maternelle au CM2	
Quartier d'origine des enfants	Ensemble de la Ville	
Jours et heures de fonctionnement	Lundi/mardi/jeudi/vendredi de 7h30 ou 7h45 à 18h ou 18h30 Mercredi de 7h30 ou 7h45 à 12h15	

Etat des lieux au 31 décembre 2010	**Taux d'occupation**	**Nombre d'unités de référence**	**Capacité d'accueil**	**Taux d'occupation**	**Nombre d'unités de référence**	**Capacité d'accueil**
	Pas d'heures de pilotage identifiées pour les temps périscolaire en dehors d'une réunion d'équipe à raison d'une heure par semaine					

Perspectives de développement	**Nombre d'unités de référence**	**Capacité d'accueil**	**Nombre d'unités de référence**	**Capacité d'accueil**
	Création d'heures de pilotage pour les coordonnateurs/directeurs périscolaires et au sein de la Direction de l'Education : création d'un poste de Responsable du Périscolaire			

Descriptif de l'action

Les objectifs de l'action

- Garantir une bonne organisation des nouveaux temps périscolaires à l'échelle de la commune, cohérente et en adéquation avec les besoins des enfants et les contraintes de fonctionnement.
- Aménager du temps de concertation et d'échange pour les directeurs des temps périscolaires.
- Mettre en place une relation partenariale efficace avec les directeurs des écoles sur le plan humain, matériel, éducatif.
- Développer la cohérence entre le projet pédagogique du périscolaire et le projet d'école.
- Articuler les passages des temps de la famille, de l'école et du périscolaire.
- Assurer la sécurité affective, physique et matérielle des enfants.

La place des familles

- Mise en place d'une personne référente du périscolaire dans chaque école comme interlocuteur privilégié de la famille (démarches administratives et retours sur la journée de l'enfant).

Les résultats attendus

- Une qualification des temps périscolaires et de leur articulation avec le temps scolaire.
- Plus grande lisibilité des actions périscolaires.
- La reconnaissance des directeurs périscolaires comme des interlocuteurs privilégiés pour les enseignants et pour les familles.
- Une harmonisation des pratiques à l'échelle de la Ville.
- Une prise en compte cohérente des demandes et des besoins des enfants.

Le plan d'action

Janvier à juin : A partir de la rentrée de septembre 2013/2014, développement de la coordination par la mise en place aux côtés des coordonnateurs de 14 coordonnateurs adjoints, et augmentation du temps de travail des coordonnateurs déjà en place pour créer la partie coordination, jusque là pratiquement inexistante.

Septembre à décembre : Suppression des coordonnateurs adjoints et ajustement du temps de travail des directeurs périscolaires en fonction des effectifs, pour répondre à la nouvelle organisation périscolaire mise en place à la rentrée 2014/2015.

Les critères d'évaluation

- Mise en place de temps de concertation.
- Harmonisation des fonctionnements à l'échelle de la Ville.
- Reconnaissance des directeurs périscolaires comme leurs interlocuteurs par les parents et les enseignants.

Les intervenants spécifiques à l'action

	Prévisionnel 2014				
	Fonction	**Diplôme – qualification**	**Nombre d'heures par an**	**Rémunération brute prévisionnelle**	**Employeur**
Rémunérés	Janvier à juin : 14 Coordonnateurs périscolaires 14 Coordonnateurs adjoints Septembre à décembre 14 Directeurs périscolaires	BAFD/BPJEPS/DEJEPS	8 808 4 743.5		Ville de Belfort et 4 Francas

Budget prévisionnel

Rappel

Année pleine de fonctionnement	☒ OUI ☐ NON
Date de démarrage de l'action	1er janvier 2014
Nombre de mois de fonctionnement à partir de la date de démarrage	12

Dépenses à préciser	Année 2014
Achats	€
Travaux, fournitures services extérieurs	€
Frais divers de gestion	€
Impôts et taxes	€
Charges de personnel (voir détail en annexe)	262 389.77 €
Autres charges de gestion	€
Charges supplétives	€
Excédent	€
TOTAL	**262 389.77 €**
Recettes à préciser	**Année 2014**
Familles	€
Ville de Belfort	133 818.79 €
Etat (prorata Fonds d'amorçage)	104 955 90 €
C.A.F. (prorata Asre)	23 615.07 €
Conseil Général	€
Contrepartie des charges supplétives (à détailler et préciser mode de calcul)	€
Autres produits	€
Déficit	€
TOTAL	**262 389.77 €**

Observations éventuelles :
Prorata Fonds d'amorçage : 40% du budget total périscolaire
Prorata Asre C.A.F : 9 % du budget total périscolaire

PROJET ÉDUCATIF 2014 - 2016

ACCUEIL JEUNESSE

MAISON DE QUARTIER DES FORGES DE LA VILLE DE BELFORT

VILLE DE BELFORT

I. STATUT ET VOCATION DE L'ORGANISATEUR

La Maison de Quartier des Forges est un établissement socioculturel municipal rattaché à la Ville de Belfort. Ouvert depuis 2007, il est intégré au Service Vie sociale et Animation des Quartiers, au sein de la Direction du Développement Social.

Dans le cadre du présent projet éducatif, la Ville de Belfort fixe les orientations relatives à la politique qu'elle souhaite mener en direction des jeunes accueillis par la Maison de Quartier des Forges. Ce projet éducatif concerne l'ensemble des actions du secteur jeunesse de la structure.

Le présent projet éducatif est proposé pour une durée de 3 ans, soit de 2014 à fin 2016.

Les jeunes âgés de 11 à 17 ans constituent le public cible du secteur jeunesse de la Maison de Quartier des Forges. Toutefois, des enfants plus jeunes peuvent être également accueillis dans le cadre du CLAS ou sorties familiales.

Les orientations définies dans le présent projet éducatif prennent appui sur trois documents de référence :

➲ La charte des Centres Socioculturels de la Ville de Belfort : adoptée par délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2011, ce document énonce les valeurs, objectifs et missions qui fondent l'action des structures.

➲ Le Projet de Développement Social Local : les jeunes constituant l'un des trois publics cible du PDSL, les objectifs définis par ce document font l'objet d'une déclinaison opérationnelle au niveau du « secteur jeunes » de l'établissement.

➲ Les orientations du projet du Service Jeunesse de la Ville de Belfort : le Service Jeunesse, à travers son nouveau projet de service, recentre son action sur le public des 11/17 ans. Le secteur « jeunes » s'adressant au même public, mais relevant d'un centre socioculturel, il poursuivra des objectifs éducatifs s'inscrivant dans une cohérence avec les actions menées par le Service Jeunesse, tout en se distinguant par une approche complémentaire d'accueil territorialisé.
Enfin, le secteur « jeunes » s'adressant à des adolescents, il se positionne dans la continuité des actions et objectifs du Projet Educatif Global de la Ville de Belfort et de son PEDT (Projet Educatif de Territoire).

Dans sa réflexion autour de la question éducative, la Ville de Belfort privilégie une approche globale avec les différents temps de vie de l'enfant et la pluralité des intervenants, lesquels doivent créer une cohérence dans leurs modalités d'interventions et leurs rôles respectifs.

Intervenant dans l'espace du « temps libre » des adolescents, le secteur jeunesse est complémentaire aux temps familiaux et de l'école. Il se veut être un temps éducatif dont l'objectif principal est de promouvoir l'égal accès de tous aux savoirs et de favoriser l'égalité des chances à travers l'apprentissage de la vie collective et la sollicitation de la curiosité et la créativité de chacun.

Ce projet éducatif a pour but de définir un axe d'intervention en direction des jeunes accueillis au sein de la Maison de Quartier, afin de structurer l'action des équipes professionnelles et des bénévoles.

II. VALEURS, OBJECTIFS ET MOYENS ÉDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR

1° Les valeurs qui sous-tendent l'action du « secteur jeunes » de la Maison de Quartier :

➲ **L'humanisme** : chaque jeune est considéré comme détenteur d'un potentiel et respecté dans son individualité.
➲ **L'éducation** : il s'agit de l'éducation au sens large, qui vise à donner à chaque jeune les outils pour trouver sa place dans la société.
➲ **Le vivre ensemble et la laïcité** : il s'agit, dans un cadre excluant toutes les formes de prosélytisme et de repli identitaire, d'amener les jeunes à tisser des liens de solidarité, dans le respect des différences.
➲ **La citoyenneté et la participation** : espace d'échanges, le secteur jeunesse favorise le débat citoyen et sensibilise les jeunes à leurs droits et devoirs.

2° Les principaux objectifs éducatifs sont les suivants :

➲ le secteur jeunesse, **lieu d'accueil, de rencontre, d'échange et d'ouverture aux autres** :
- le secteur jeunesse est un lieu ouvert à tous,
- l'accueil des jeunes est organisé pour répondre aux besoins des familles en termes d'organisation d'activités de loisirs,
- dans cet espace est favorisé le développement des notions d'acceptation de soi et des autres dans toutes leurs différences, le dépassement des préjugés ou stéréotypes, qu'ils soient sociaux, culturels, physiques, sexuels ou générationnels.
- le lien entre les générations est encouragé notamment par des actions communes avec les autres publics de la Maison de quartier.

➲ le secteur jeunesse, **lieu d'apprentissage et de découvertes** :
- le cadre offert doit favoriser les découvertes multiples et la construction d'une culture d'ouverture au monde,
- c'est également un lieu de sensibilisation et de prévention au bien-être et à la santé, par des activités physiques, des projets autour de l'alimentation...
- de manière générale, la créativité des jeunes est encouragée.

➲ le secteur jeunesse, **lieu de socialisation et d'expérimentation du fonctionnement démocratique** :
- l'apprentissage des règles de vie en collectivité se fait grâce au respect d'un cadre explicite,
- les modalités de fonctionnement du secteur jeunesse sont mises en place de manière participative,
- le secteur jeunesse est intégré au projet global de la Maison de quartier, ce qui permet à ses adhérents de participer à des actions transversales avec les autres publics, d'être représentés dans le Conseil de Maison ou faire du bénévolat sur les manifestations,

➲ le secteur jeunesse, **lieu d'expression, de prise d'initiative et de responsabilisation** :
- les expressions et divers échanges sont favorisés au sein des groupes par les encadrants afin de favoriser l'analyse, l'esprit critique et la liberté de conscience,
- des espaces de responsabilisation, d'autonomie et de prise d'initiatives des jeunes sont prévus dans le cadre du montage des projets.

3° Les moyens éducatifs de la Maison de quartier des Forges sont les suivants :

➲ Accueil des jeunes tout au long de l'année sur des créneaux réguliers :
En période scolaire, un accueil de jeunes est proposé les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.
Il est organisé en deux temps :
- un accueil libre
- un temps d'activités.

➲ Mise en place d'activités hebdomadaires variées :
Des activités sont proposées en semaine durant les temps définis pour cela, et selon un calendrier établi (exemple : le temps d'activités du jeudi peut être consacré aux activités de bricolage et de loisirs créatifs).

➲ Proposition d'une offre accrue d'animations durant les vacances scolaires, incluant des séjours :
- Un accueil des jeunes est proposé durant chaque période de vacances scolaires, en journée du lundi au vendredi. Les sorties proposées peuvent se faire en mêlant jeunes et publics adultes ou familles.
- Des séjours courts sont organisés, selon des thématiques spécifiques nécessitant un travail de recherche et de préparation de la part du groupe.

➲ Communication et interactions avec les familles du quartier des Forges afin de répondre à leurs besoins :
Dans le cadre de leurs relations avec les habitants du quartier, les membres de l'équipe mettent en place des actions pour favoriser les échanges avec les familles afin de recueillir les besoins ou propositions des familles.

III. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS QU'IL ORGANISE

1° Nature des activités proposées

De manière générale, le rôle de la structure est de favoriser l'accès à tous à la culture et à la connaissance. En outre, la Maison de quartier abordera **l'Art nouveau, thème transversal** sur tout ou partie de la durée du projet éducatif, qui irriguera les actions des différents secteurs d'intervention et pourra réunir tous les publics autour d'un intérêt commun.

Pour ce faire, les activités proposées aux jeunes s'articulent autour de trois grands axes, à savoir :
➲ Arts créatifs
➲ Ateliers d'expression
➲ Santé et bien-être

Sous l'appellation **arts créatifs,** on entend la pratique de loisirs qui font appel à la créativité et à l'expression personnelle pour la fabrication artisanale d'objets et qui mettent en œuvre des matériaux et des techniques variés. L'objectif au sein de la Maison de quartier est donc, de manière générale, de permettre au public de découvrir et de s'approprier des activités qui sollicitent leurs capacités créatives et de mobilisation en vue d'une réalisation. En outre, la Maison de quartier dispose d'une parcelle appartenant à l'association des jardins ouvriers, située en bordure de l'étang des Forges. Ce jardin « Art nouveau » est utilisé comme support pédagogique auprès des jeunes.

Les **ateliers d'expression** visent à permettre aux jeunes, à travers des vecteurs variés comme le théâtre, l'écriture, la danse, les temps d'échanges et de débats, etc... de mobiliser leur potentiel d'écoute et d'expression afin de mieux trouver leur place dans des espaces collectifs. L'objectif est de donner accès à de nouveaux moyens d'expression et d'inciter chacun à s'inscrire dans une démarche participative et de respect de l'autre.

L'objectif de **l'axe santé et bien-être** est de permettre aux jeunes d'appréhender les champs de la santé et du bien-être sous forme d'actions de sensibilisation, mais aussi d'ateliers conviviaux d'apprentissage. Il sera notamment proposé aux adhérents un panel de disciplines sportives pour favoriser la pratique d'activités physiques de permettre à chacun de savoir quel sport lui correspond le mieux. Cette thématique recouvre également les actions autour de l'alimentation, la prévention et l'image de soi.

2° Modalités d'action

La Maison de quartier est rattachée au service Vie sociale et Animation des quartiers, dirigé par un agent cadre A de la Fonction Publique Territoriale, sous l'autorité directe du Directeur du Développement Social. Cette direction est située dans les locaux annexes de la mairie en centre-ville.

L'équipe permanente de la Maison de quartier comprend également une animatrice chargée de la coordination des publics adultes et une secrétaire chargée d'accueil, présente à mi-temps.

Le secteur jeunesse est animé au sein de la Maison de quartier par un responsable de secteur, titulaire du BAFA et du BPJEPS LTP.

Des vacataires titulaires du BAFA viennent compléter l'équipe lors des périodes de vacances scolaires.

Le cybermédiateur en poste dans l'établissement participe également au montage de projets de jeunes.

Une réunion hebdomadaire avec l'équipe de la Maison de quartier est organisée par la responsable du service Vie sociale et Animation des quartiers, ainsi que des réunions bimensuelles en présence de l'Adjoint.

3° Locaux et espaces utilisés

Les locaux de la structure sont situés rue de Marseille, à proximité de l'étang des Forges. Ils ont une surface de 593 m², en dehors de la prise en compte du gymnase attenant. La réhabilitation du bâtiment lui a donné un aspect moderne et l'agencement intérieur offre des espaces de circulation aérés. La « salle conviviale » utilisée pour l'accueil des jeunes et équipée d'une cuisine, a une surface de 60 m². En fonction de la nature des activités, les salles suivantes sont utilisées :

- la salle de réunion : 39 m²
- la salle de musique : 24m²
- la salle polyvalente : 125 m²
- la salle de bricolage : 40 m²
- le gymnase : 345 m²
- le cybercentre : 25 m².

De grands parkings et espaces verts entourent le bâtiment.

4° Age des mineurs et modalités de leur participation

Le public accueilli par le secteur jeunesse se situe dans la tranche d'âge des 11/17 ans. Par ailleurs, dans le cadre des activités ou sorties familles proposées, des enfants plus jeunes sont accueillis dès lors qu'ils sont accompagnés.

Grâce à une action volontariste en direction des jeunes filles, ce public est mixte.

La population du quartier des Forges est encore insuffisamment représentée au sein du secteur jeunesse, bien que l'on dénombre 481 personnes dans cette tranche d'âge sur ce secteur. L'ouverture aux familles du quartier constitue le point d'amélioration à mettre en œuvre à très court terme.

Les jeunes sont invités à faire part de leurs souhaits de contenus dans la mise en œuvre des projets et les propositions d'activités évoluent au fur et à mesure des demandes et repérages de nouveaux besoins sociaux.

5° Répartition des temps d'activités et temps de repos

Les jeunes participants aux activités proposées, en semaine ou durant les vacances scolaires, sont pris en compte dans leur globalité, c'est-à-dire avec les besoins physiologiques propres à leur tranche d'âge. Ainsi, lorsque des activités sportives sont menées, elles répondent aux capacités des jeunes et à leurs besoins de récupération. De manière générale, les plannings d'activités sont conçus de manière à alterner entre des temps d'activité physiques et des temps d'activités calmes ou reposantes.

6° Modalités d'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap

Lorsqu'un jeune atteint d'un handicap ou trouble de la santé souhaite participer aux activités de la Maison de quartier des Forges, son intégration peut se faire en fonction de la programmation est du type d'activité, avec la mise en place d'un Plan d'Accueil Individualisé En outre, lors des temps d'accueil libre, les locaux répondent aux normes d'accessibilité.

7° Budget et moyens affectés

L'équipe de la Maison de quartier se compose :
- 1 responsable de service : affecté à mi-temps
- 1 coordonnateur des publics adultes à temps plein
- 1 secrétaire chargé d'accueil : affecté à mi-temps
- 1 adjoint d'animation responsable du « secteur jeunes » : à temps plein
- 1 cybermédiateur : 2 heures hebdomadaires
- 2 vacataires chargés d'animation lors des périodes de vacances scolaires (1/2 ETP)

Soit au total 3.5 ETP.

Le budget de fonctionnement de la Maison de quartier des Forges est voté chaque année par le Conseil Municipal. Ces dernières années, il est en augmentation régulière en lien avec le développement des activités.

8° Modalités de recrutement et de constitution des équipes d'encadrement

Le secteur jeunesse de la Maison de quartier des Forges est placé sous la responsabilité d'un animateur titulaire du BPJEPS LTP. Il est secondé lors des périodes de vacances scolaires par du personnel par du personnel qualifié employé en contrats de vacation.

9° Participation financière des familles

Les participations des familles sont votées en Conseil Municipal et réactualisées chaque année. La politique globale favorise l'accessibilité, ainsi les participations demandées aux familles sont modestes et modulées selon des Quotients Familiaux, dans le but de favoriser l'accueil de tous sans distinction.

10° Temps de concertation pour les préparations des équipes

Le secteur jeunesse étant intégré au fonctionnement général de la Maison de quartier, son responsable participe aux réunions d'équipe hebdomadaires avec tous les agents de la structure. Ces réunions ont pour objet de refaire le point sur les actions en cours à la lumière des objectifs identifiés, à définir le programme de la semaine et les moyens à mettre en œuvre. Elles visent à harmoniser les pratiques, réguler et solutionner d'éventuels dysfonctionnements et faciliter la communication interne et externe.

Par ailleurs, des réunions spécifiques sont organisées pour préparer les activités des vacances scolaires et les séjours.

11° Modalités d'évaluation et de suivi

Un bilan est réalisé par le responsable du secteur jeunesse après chaque période de vacances scolaire et chaque séjour.
En ce qui concerne l'accueil hebdomadaire, chaque grand projet réalisé fera l'objet d'une évaluation finale et un bilan annuel de fréquentation du secteur sera réalisé.

BUDGET PREVISIONNEL 2014 (pour les structures de moins de 2 ans d'existence)			
CHARGES		**PRODUITS**	
60 ACHATS	**1 300,00 €**	**70 PRODUITS D'EXPLOITATION**	**3 375,00 €**
Alimentation	400,00 €	70623 - PS Caf	1 325,00 €
Autres Achats	900,00 €	70611 - Aides aux Temps Libres	720,00 €
61 SERVICES EXTERIEURS	**5 600,00 €**	70642 - Participation des usagers non déductible de la PS	1 080,00 €
Locations et charges mobilières	2 000,00 €		
Divers services extérieurs	3 600,00 €	708 - Produit des activités annexes	250,00 €
62 AUTRES SERVICES	**2 000,00 €**		
Personnel extérieur	1 500,00 €		
Rémunération d'intermédiaires		**74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**24 299,00 €**
Charges extérieures diverses		741 - Subvention Etat	
Sous traitance des repas	500,00 €	742 - Subvention Région	
63 IMPOTS ET TAXES	**- €**	743 - Subvention Département	
A Impôts, taxes pour frais de personnel		744 - Subvention Communale (serv. Mun.)	24 299,00 €
B Autres Impôts et taxes		7451 - Sub. organismes nationaux	
64 FRAIS DE PERSONNEL	**18 774,00 €**	7452 - Sub. exploitation Caf	
Personnel permanent	11 454,00 €	746 -Subvention E.P.C.I.	
Personnel vacataire	7 320,00 €	747 - Sub. exploitat° entreprise	
Charges sociales et autres		748 - Sub. autre entité publique	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	**- €**	**75 PRODUITS DE GESTION**	**- €**
66 CHARGES FINANCIERES	**- €**	**76 PRODUITS FINANCIERS**	**- €**
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- €**	**77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**- €**
68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	**- €**	**78 REPRISES SUR AMORT. ET PROV.**	**- €**
69 IMPÔTS SUR LES BENEFICES	**- €**	**79 TRANSFERT DE CHARGES**	**- €**
TOTAL CHARGES	**27 674,00 €**	**TOTAL PRODUITS**	**27 674,00 €**
Excédent	**- €**	**Déficit**	**- €**
86 CONTRIBUTIONS (ou mises à disposition gratuites)	**22 365,00 €**	**87 CONTRIBUTIONS (ou mises à disposition gratuites)**	**22 365,00 €**
TOTAL GENERAL (= total charges + Contributions)	**50 039,00 €**	**TOTAL GENERAL (= total produits + Contributions)**	**50 039,00 €**

Le gestionnaire certifie la conformité des déclarations ci-dessus

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-235

Intervention des associations sportives dans le cadre des animations sportives municipales

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

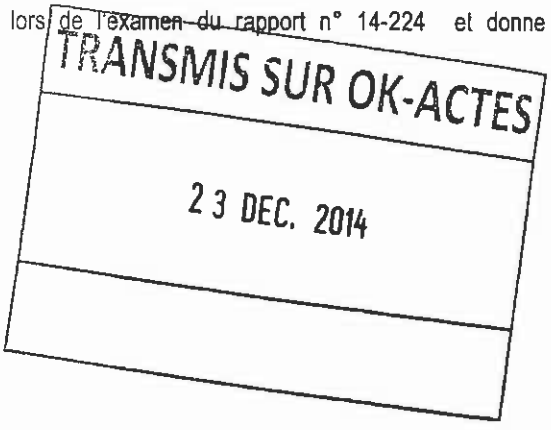
(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.



VILLE DE
BELFORT

Direction Culture, Sports
Service des Sports

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Pierre-Jérôme COLLARD, Adjoint

Références PJC/MR/CV/AC - 14-235
Mots clés Actions Sportives
Code matière 7.5

Objet **Intervention des associations sportives dans le cadre des animations sportives municipales**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre pour l'année scolaire 2013-2014, la Ville de Belfort avait mobilisé, en complément de ses éducateurs sportifs territoriaux, les associations sportives afin d'animer, après la classe, de 16 h à 17 h 30, des ateliers sportifs de découverte destinés aux enfants des écoles élémentaires de Belfort.

En cette nouvelle rentrée scolaire, la Ville de Belfort a souhaité poursuivre sa collaboration avec les associations sportives, en leur proposant de participer au dispositif des écoles sportives municipales, qui remplace les ateliers de découverte.

Les écoles sportives municipales offrent la possibilité aux enfants de pratiquer tout au long de l'année, hors vacances scolaires, une activité sportive, le soir après la classe, et/ou le mercredi après-midi et le samedi matin.

9 associations ont répondu favorablement et intégré le dispositif, en mettant à disposition un intervenant sportif pour encadrer une ou plusieurs écoles sportives durant l'année scolaire 2014/2015 (voir liste ci-jointe en annexe 1).

Au total, ce sont 34 écoles sportives qui sont proposées chaque semaine, dont 9 écoles animées par les associations sportives. Au titre de leur intervention, la Ville de Belfort effectuera un remboursement sur la base de 24 € de l'heure.

Par ailleurs, ce partenariat pourra être élargi aux stages sportifs organisés par la Ville de Belfort pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été, après consultation et accord des associations sportives susceptibles d'intervenir à ces périodes.

Afin de formaliser ce partenariat,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 39 voix pour et 4 abstentions (M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI-, M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. Bastien FAUDOT ne prend pas part au vote),

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions entre la Ville de Belfort et les associations sportives participant aux animations sportives municipales.

AUTORISE le remboursement, sur la base de 24 € de l'heure, versé à la fin de chaque trimestre aux associations participant aux différents dispositifs d'animations sportives municipales.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

ANNEXE 1

ASSOCIATIONS SPORTIVES
PARTICIPANT AUX ECOLES SPORTIVES
2014-2015

NOM ASSOCIATION	DISCIPLINE	Jour
AIKIDO Grand Belfort	Aïkido	Lundi
ASM Belfort Froideval	Tennis de table	Mardi
ASMB Escrime	Escrime	Samedi
ASMB Tennis	Tennis	Jeudi et Vendredi
ASMB Volley	Volley	Vendredi
Belfort Athle	Athlétisme	Mercredi
EMBAR	Rugby	Mercredi
Les Archers de la Savoureuse	Tir à l'arc	Mercredi
SRB Judo	Judo	Samedi

VILLE DE
BELFORT

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

ENTRE :

La Ville de Belfort, représentée par son Maire, M. Damien MESLOT, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date 18 décembre 2014,

d'une part,

ET :

NOM ASSOCIATION, représentée par M./Mme Prénom - NOM, FONTION, dont le siège social est situé ADRESSE,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Préambule

Afin d'offrir la possibilité aux enfants de pratiquer une activité sportive tout au long de l'année et/ou découvrir diverses disciplines sportives, la Ville de Belfort propose des animations sportives sous forme d'écoles sportives municipales, le soir après la classe et/ou le mercredi après-midi et le samedi matin pendant l'année scolaire, et des stages sportifs et des centres d'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires.

Afin d'encadrer et animer certaines de ces activités, la Ville de Belfort fait appel aux associations sportives.

ARTICLE 2 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques de la Ville de Belfort avec l'association nommée ci-dessus.

ARTICLE 3 - Durée

Cette convention est conclue entre les deux parties pour l'année scolaire 2014/2015, vacances scolaires comprises.

ARTICLE 4 - Les Engagements de la Ville

La Ville de Belfort, par l'intermédiaire du Service des Sports, s'engage à fournir les créneaux dans les équipements sportifs de la Ville de Belfort et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, ainsi que le matériel nécessaire à la pratique de l'activité sportive encadrée par l'association.

En contrepartie, au titre des moyens consacrés par l'association et de ses engagements pour mener à bien cette action, la Ville effectuera un remboursement sur la base de 24 € de l'heure, versé à la fin de chaque trimestre, en fonction du nombre d'heures réalisé au cours du trimestre échu.

ARTICLE 5 - Les Engagements de l'Association

L'association met à disposition un intervenant sportif diplômé chargé d'encadrer les animations sportives municipales mises en place au cours de l'année scolaire 2014/2015, vacances scolaires comprises.

L'éducateur sportif devra établir un projet pédagogique précisant le contenu et la programmation de ses séances.

Si, pour une raison ou une autre, l'intervenant ne peut être présent, l'association devra pourvoir à son remplacement et en informer la Direction des Sports dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 - Assurance - Responsabilité

La Ville de Belfort est responsable de l'organisation et de la mise en oeuvre des animations sportives municipales ; néanmoins, la responsabilité de l'association pourra être recherchée en cas de dommage causé dans le cadre de l'exercice de la mission qui lui est confiée, celle-ci étant entendue depuis le moment où l'intervenant prend en charge les enfants, jusqu'au départ de ceux-ci.

Article 7 - Résiliation

La durée de la présente convention est fixée suivant les dispositions de l'article 3. Toutefois, elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avant son terme, en cas d'effectif insuffisant, non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention ou force majeure.

Elle pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Règlement des litiges

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la convention qui n'aura pas pu trouver de règlement amiable, relève de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Belfort, le

Nom Association

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Prénom - Nom représentant
Fonction

Pierre-Jérôme COLLARD

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-236

Convention Association Profession Sport – Mise à disposition d'éducateurs sportifs

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

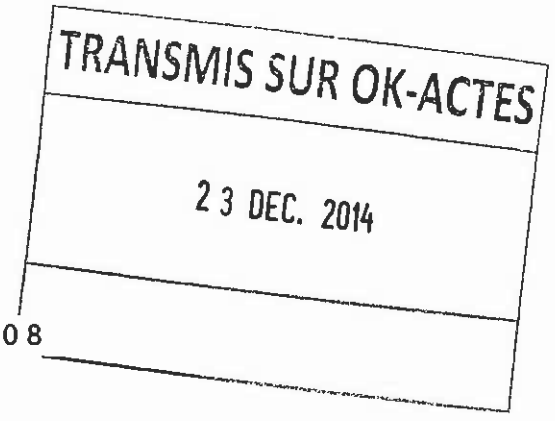
(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.



VILLE DE
BELFORT

Direction Culture, Sports
Service des Sports

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Pierre-Jérôme COLLARD, Adjoint

Références PJC/MR/CV/AC - 14-236
Mots clés Actions Sportives
Code matière 9.1

Objet **Convention Association Profession Sport - Mise à disposition d'éducateurs sportifs**

Chaque année, la Ville de Belfort passe convention avec l'Association Profession Sport Doubs/Territoire de Belfort/Haute-Saône pour l'emploi d'éducateurs sportifs diplômés.

Cette convention concerne les éducateurs sportifs mis à disposition, intervenant pour les animations sportives municipales organisées pendant le temps périscolaire et extrascolaire, en complément des éducateurs sportifs territoriaux de la Ville.

En qualité d'employé de l'Association Profession Sport Doubs/Territoire de Belfort/Haute-Saône, l'éducateur bénéficie de la mutualisation de ses heures effectuées auprès de plusieurs structures. Le total des heures mutualisées détermine le coût horaire facturé par l'Association Profession Sport Doubs/Territoire de Belfort/Haute-Saône (cf. Tableau ci-après).

Taux horaires appliqués							Tarifs PS 25/90					
Taux brut horaire	Congés Payés			Brut Horaire Payé			Base charges standard ❷			Base Assiettes Forfaitaires ❶		
	sans ancienneté	ancienneté 1%	ancienneté 2%	sans ancienneté	ancienneté 1%	ancienneté 2%	sans ancienneté	ancienneté 1%	Ancienneté 2%	sans ancienneté	ancienneté 1%	ancienneté 2%
14€	1,4€	1.55€	1.71€	15.40€	15.55€	15.71€	27.09€	27.38€	27.70€	22.80€	23.13€	23.36€

❶ *Si le nombre d'heures effectuées par l'éducateur toutes structures confondues X taux horaire SMIC < 1 111 € ⇨ le taux base assiette forfaitaire est appliqué.*

❷ *Si ce nombre d'heures X taux horaire SMIC > 1 111 € ⇨ le taux base charge standard est appliqué*

Pour 2015, ce partenariat représente une dépense de 57 000 €, correspondant à une estimation de 2 280 heures pour le Service des Sports et le Service Jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 41 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

(M. Bastien FAUDOT ne prend pas part au vote),

AUTORISE la reconduction de la convention avec Profession Sport Doubs/Territoire de Belfort/Haute-Saône.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention, qui régit les modalités d'emploi et de rémunération des personnels mis à disposition.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

profession
sport & loisirs
Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône

CONVENTION
Pour la mise à disposition de compétences sportives et/ou socioculturelles

Entre :

Profession Sport Doubs Territoire de Belfort Haute Saône, Maison départementale du Sport, 16 chemin de Courvoisier, 25 000 BESANCON, représentée par Monsieur Denis BILLAMBOZ, son Président,

Et :

La Ville de Belfort – Hôtel de ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, Place d'armes, 90020 BELFORT Cedex, représentée par Monsieur Damien MESLOT, son Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014,

I – OBJET DE LA PRESENTE MISE A DISPOSITION

Les objectifs de l'Association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE consistent à développer, dans le cadre plus général du développement économique et social, les pratiques sportives éducatives et culturelles visant l'emploi à temps plein des éducateurs, animateurs de ces disciplines.
Le cosignataire du présent contrat est qualifié d'utilisateur, et présumé être directement et personnellement bénéficiaire des interventions des salariés de PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE, la sous-traitance étant interdite.

CONDITIONS GENERALES

II – CONDITIONS D'EXECUTION DE LA CONVENTION

a) Les salariés de l'Association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE sont mis au service de l'utilisateur, qui assume la totalité des responsabilités susceptibles d'être encourues en raison de l'exécution du contrat, notamment celles consécutives à tout fait dommageable causé ou subi par un salarié de l'Association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE. A cet effet, l'utilisateur déclare expressément avoir contracté et maintenu en état de validité toutes les assurances propres à garantir la totalité des risques liés à l'exécution du présent contrat et à l'activité.

b) Les salariés mis à la disposition de l'utilisateur relèvent de la seule autorité de ce dernier pendant la durée de la mission.

c) L'utilisateur doit, en toute circonstance, se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité du travail et de l'hygiène. L'Association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE se voit reconnaître le droit de retirer sans préavis ni indemnité tout salarié mis à disposition pour le non-respect des conditions de la présente convention.

d) L'utilisateur, qui reste en toute circonstance maître d'œuvre des actes, doit fournir tous les matériels pédagogiques nécessaires, en bon état de fonctionnement, et exempts de vices ou de caractères dangereux.

e) Tout incident relatif au comportement d'un salarié de l'Association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE doit être signalé à l'Association sans délai.

f) Les parties signataires de la présente convention s'accordent respectivement un délai de prévenance d'un mois en préalable à sa rupture.
La partie qui aura pris l'initiative de rompre la convention devra à l'autre signataire, à titre d'indemnité, le montant correspondant à la période non prévenue, sans dépasser le terme de ladite convention.

III - HORAIRES DE TRAVAIL ET TARIFICATIONS

a) L'utilisateur doit se conformer à la législation en vigueur.

b) Le tarif horaire de base est celui mentionné au chapitre X (grille tarifaire) de la présente convention. Le temps de travail est facturé pour chaque salarié, conformément au relevé d'heures transmis chaque mois par la ville, qui fait foi pour le paiement des salaires des éducateurs.

IV - RELATIONS AVEC LE PERSONNEL

L'association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE se réserve le droit de remplacer son personnel en cas de nécessité, et n'est pas tenue d'accepter le renvoi d'un salarié par l'utilisateur ou de procéder à un remplacement à la demande de ce dernier. L'utilisateur devra en toute circonstance traiter le personnel de l'Association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE avec égard, et dans le respect de la réglementation. En aucun cas l'utilisateur ne sera autorisé à procurer directement au salarié avantage, prime et gratification. Le salarié reste soumis au règlement intérieur de l'association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE, tout en se soumettant également au règlement intérieur de l'utilisateur.

V - PAIEMENTS DES FACTURES

Le paiement interviendra à la remise de la facture, dans un délai maximum de 45 jours. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit les intérêts moratoires. Ces intérêts courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global de paiement jusqu'à la mise en paiement du principal. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur, majoré de deux points.
Pour toutes contestations relatives à l'exécution de la convention, il est donné compétence exclusive au Tribunal Administratif de Besançon. Le défaut éventuel de signature de l'utilisateur avant la fin de la mission ne fera en aucun cas présumer d'une contestation, et ne fera pas obstacle à la facturation et à l'exigibilité immédiate du règlement, dans la mesure où les heures de travail ont été réalisées. L'utilisateur déclare et reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à sa signature.

VI - OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DES SALARIES MIS A DISPOSITION

Le salarié s'engage à se conformer au règlement intérieur et aux instructions de l'utilisateur concernant les conditions d'exécution du travail. Il sera tenu à une obligation de réserve générale et à une discrétion absolue sur les renseignements de tous ordres concernant PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE et l'utilisateur signataire de la présente convention, dont il aura eu connaissance en raison de son appartenance à ces deux structures.

VII - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

L'utilisateur déclare et certifie sur l'honneur qu'il est non assujetti à la TVA, ceci afin d'obtenir la qualité de membre de l'association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE.

CONDITIONS PARTICULIERES

VIII - DESCRIPTION DES MISSIONS DES PERSONNELS CONCERNES :

Les activités concernées par la mise à disposition de personnels sont les animations sportives municipales hors temps scolaire.

IX - PROGRAMMES ET LIEUX D'ACTIVITE

Les programmes ne sont pas définis dans la présente convention. Ils seront transmis systématiquement avant le démarrage des activités à l'association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE.
Les programmes préciseront notamment les activités encadrées, les lieux de pratique et les publics concernés.

X - GRILLE TARIFAIRE

Les taux horaires proposés ci-dessous s'entendent nets de taxes, l'association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE n'étant pas assujettie sur son pôle emploi (mise à disposition de personnel, instruction ministérielle 00.099 JS du 20 juin 2000).
L'utilisateur doit se conformer à la législation en vigueur ; tout dépassement justifie d'une majoration règlementaire du taux horaire stipulé dans la grille tarifaire. Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'augmentation des taux conventionnels et du smic ou des taux de cotisation réglementaires.

Taux horaires appliqués							Tarifs PS 25/90					
Taux brut horaire	Congés Payés			Brut Horaire Payé			Base charges standard			Base Assiettes Forfaitaires		
	sans ancienneté	ancienneté 1%	ancienneté 2%	sans ancienneté	ancienneté 1%	ancienneté 2%	sans ancienneté	ancienneté 1%	ancienneté 2%	sans ancienneté	ancienneté 1%	ancienneté 2%
14€	1,4€	1.55€	1.71€	15.40€	15.55€	15.71€	27.09€	27.36€	27.70€	22.90€	23.13€	23.36€

*Pour appliquer ce tarif, l'éducateur doit accepter le calcul de ses cotisations sur une assiette forfaitaire.
Le salaire brut mensuel, toutes heures confondues (ville et autres utilisateurs), ne doit pas dépasser 115 smic horaire, soit 1111 euros au 1er janvier 2015.

XI - MODE DE FACTURATION

- Les animations sportives municipales mises en place par le Service des Sports hors temps scolaire seront facturées mensuellement à la DIRECTION DES SPORTS, Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine - 90020 BELFORT.
- Les animations sportives municipales mises en place par le Service Jeunesse, hors temps scolaire, seront facturées mensuellement à la DIRECTION DE LA SOLIDARITE URBAINE, Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine - 90020 BELFORT.

XII - ORGANISATION DES RELATIONS ENTRE LES SERVICES MUNICIPAUX ET PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE

Les Services des Sports et de la Jeunesse procéderont aux recrutements des compétences nécessaires dans le fichier de PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE et dans leur propre réseau. Ils proposeront à PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE les contrats à établir, dans le respect de la législation sociale et de la législation des métiers du sport et de l'animation. PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE se donne le droit de refuser les candidatures ne répondant pas aux emplois proposés.

Les signataires de la présente convention s'organiseront pour évaluer régulièrement (au minimum deux rencontres annuelles) les prestations administratives et les relations entre les services.

XIII - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet 1er janvier 2015 et se terminera au 31 décembre 2015.
Au terme, les parties décideront de la reconduction de leur partenariat par la conclusion d'une nouvelle convention.

A Belfort, le

Pour la Ville de Belfort Le Maire, Damien MESLOT	Pour l'Association PROFESSION SPORT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT HAUTE SAÔNE Le Président, Denis BILLAMBOZ

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-237

Recensement de la population 2015 – Barème de rémunération des agents recenseurs et contrôleurs

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction des Affaires Générales
Service Etat Civil

DELIBERATION

de Mme Marion VALLET, Adjointe

Références MV/TC/MC/JL - 14-237
Mots clés Etat Civil
Code matière 9.1

Objet **Recensement de la population 2015 - Barème de rémunération des agents recenseurs et contrôleurs**

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a rénové la procédure de recensement de la population, en instaurant un nouveau partenariat entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Le dispositif mis en place à partir de l'année 2004, pour les communes de plus de 10 000 habitants, substitue au comptage traditionnel, organisé tous les sept à neuf ans, une technique d'enquêtes annuelles, à partir d'un échantillon d'adresses tirées au sort.

Des décrets d'application ont été publiés et fixent désormais le nouveau cadre applicable au recensement. Ces nouvelles modalités sont appliquées depuis 2004.

Depuis fin 2008, l'INSEE est en mesure de produire chaque année les populations légales et des statistiques détaillées.

Ainsi, le décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013 fixe les nouvelles populations légales de la Ville de Belfort, en vigueur depuis le 1er janvier 2014, ainsi qu'il suit :

- population municipale : 50 128
- population comptée à part : 1 200
- population totale : 51 328

Il revient aux communes de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. Elles reçoivent, à ce titre, une compensation par une dotation forfaitaire versée en une fois, dont le montant était de 11 416 € pour l'année 2014.

Pour l'année 2015, le montant de la dotation forfaitaire s'élèvera à 11 443 €.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

Pour ce faire, la commune mobilise :

- des moyens logistiques : une salle de réunion sera affectée aux opérations de recensement,

- des ressources humaines, avec le recrutement de 8 agents recenseurs et de 4 contrôleurs placés sous l'autorité de la Direction des Affaires Générales ; l'ensemble du dispositif sera placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

A cet effet, il vous est proposé de maintenir le barème appliqué l'année dernière :

- 2,30 € par bulletin individuel (dont 1,72 € remboursés par l'INSEE),
- 1,70 € par logement (dont 1,13 € remboursés par l'INSEE).

L'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires des contrôleurs reste inchangée à 730 €.

L'enquête de recensement aura lieu du 15 janvier au 21 février 2015. Le recensement de la population évolue en offrant désormais aux habitants la possibilité de répondre par internet. Pour accompagner ce changement, un nouvel outil appelé OMER, « Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement » sera mis à disposition des mairies pour permettre un meilleur suivi de l'enquête de rencensement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

APPROUVE ces dispositions prévues pour le recensement de l'année 2015.

DECIDE d'inscrire les budgets aux chapitres correspondants.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Objet : Recensement de la population 2015 - Barème de rémunération des agents recenseurs et contrôleurs

418

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-238

Label Ville Vélotouristique

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014

VILLE DE
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

Direction du Développement et de l'Aménagement

DELIBERATION

de Mme Claude JOLY, Conseillère Municipale Déléguée

Références CJ/OB/PC/NM - 14-238
Mots clés Tourisme
Code matière 5.5

Objet — Label Ville Vélotouristique

Suite à sa candidature, la Ville de Belfort vient d'être labellisée «Ville Vélotouristique» par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Le label «Ville Vélotouristique» s'adresse à une collectivité territoriale qui offre aux pratiquants du vélo un accueil, des services et des équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme. Elle met également en place des animations et des manifestations autour du vélo. Les «Villes Vélotouristiques» sont ainsi conventionnées par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Belfort rejoint donc des villes telles que Dieppe, Bordeaux, Nice, Mulhouse, Metz, ou encore Nancy, villes qui ont également obtenu ce label.

Pour obtenir le label, la Ville de Belfort a adressé un dossier à la FFCT. Par la suite, une visite technique sur le terrain a été organisée, en collaboration entre les Services de la Ville de Belfort, Belfort Tourisme et les Associations Cyclotouristiques (CODEP 90, les Cyclotouristes Belfortains et la Denfert Cyclo).

La FFCT a convié la Ville de Belfort pour une remise officielle du label au Salon des Maires à Paris le 25 novembre dernier. Avec M. Guy CORVEC, Conseiller Municipal Délégué chargé de la circulation et des transports, nous y avons représenté la Ville de Belfort.

Le label «Ville Vélotouristique» permet de valoriser la Ville de Belfort auprès des cyclotouristes comme une ville accueillante et adaptée à leurs pratiques. Il valorise les initiatives de notre collectivité et de Belfort Tourisme en matière d'aménagements cyclables et de vélotourisme.

Le label est décerné pour trois ans. La collectivité participe aux frais de mise en place, de fonctionnement et de développement du label. Cette participation financière est établie en fonction du nombre d'habitants. Pour Belfort et ses 50 128 habitants, elle s'élève donc à 2 506,40 € TTC par an et pourrait être prélevée sur le Budget dédié au Tourisme.

Une convention officialise cette participation financière. La FFCT s'y engage à promouvoir la Ville de Belfort et le label sur ses différentes communications et sur les événements auxquels elle participe. La Ville s'engage à respecter le cahier des charges pour lequel elle a été labellisée, à assurer une maintenance des installations cyclotouristiques, à communiquer sur le label, à mettre en place et à promouvoir des animations cyclotouristiques, en collaboration avec la FFCT et les associations adhérentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte relatif au label «Ville Vélotouristique» et la convention y afférente.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

Thierry CHIPOT

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

www.ffct.org

Belfort (90) - Convention N°021…

Label « Ville et Territoire Vélotouristiques »

Ville & Territoire
Vélo touristiques

Entre :
La Fédération Française de Cyclotourisme
Association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, régie par la loi de 1901, agréée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, délégataire par l'État pour l'activité cyclotourisme, le Ministère du Tourisme et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF),
dont le siège est situé au 12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex,
Représentée par son Président, **Dominique Lamouller**,
ci-après dénommée **FFCT**

Et :

La Ville de Belfort
Structure juridique : collectivité territoriale
Adresse : Hôtel de Ville - Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex
Représentée par son Député-Maire, **Damien Meslot**,
ci-après dénommée **Belfort**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le label « Ville et Territoire Vélotouristiques » est une marque déposée auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) par la FFCT.

La présente convention a pour objet de définir entre la FFCT et **Belfort,** les conditions d'attribution du label « Ville et Territoire Vélotouristiques ».

Article 2 – Engagements de la collectivité

Belfort s'engage dans le respect du cahier des charges (Annexe 1) à :

- proposer un point d'accueil comprenant :
  - la mise à disposition de documentations (fiches circuits, restaurations, hébergements…)
  - le stationnement pour vélos à proximité,
  - un kit de réparation vélo de première nécessité,
  - l'affichage d'une signalétique (kit fournit par la FFCT),
  - l'adaptation des horaires suivant la période (basse ou haute saison),

- se doter d'infrastructures :
  - d'aménagements cyclables, conformes à la charte cyclable de la FFCT,
  - d'itinéraires touristiques vélos balisés et/ou identifiés sur une carte,
  - d'un point service ou un professionnel proposant du dépannage, de la réparation, de la location de cycles, et de la vente d'accessoires,
  - de points de ravitaillement en eau potable (facultatif),
  - d'un point de lavage (facultatif),
  - de sanitaires

- développer le tourisme :
  - en relayant l'information « Ville et Territoire Vélotouristiques » dans les structures d'accueil, en gare SNCF, en gare routière et dans les points d'accueil du réseau des transports urbains, Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiative…
  - en mettant à disposition des fiches circuits dans les points d'accueil, Office du tourisme, Syndicats d'initiative…
  - en informant sur les points d'hébergement et de restauration adaptés et disposant notamment d'un emplacement sécurisé pour vélos,

- mettre en place des animations :
  - l'ensemble des animations sera organisé en partenariat avec une structure de la Fédération Française de Cyclotourisme (club, comité départemental ou ligue).
  Ces animations seront orientées vers la visite du territoire à vélo incluant les curiosités culturelles ou patrimoniales, notamment lors des périodes estivales et/ou scolaires.
  Des actions en milieu scolaire relatives à l'éducation routière (Brevet d'Education Routière) et à la découverte du patrimoine devront être menées.

- assurer une maintenance régulière des installations,

- souscrire une assurance en responsabilité civile et défense recours pour l'ensemble de ses installations (structures et infrastructures),

- communiquer sur le label :

  - dans ses publications officielles et sur son site Internet,
  - insertion du visuel « Ville et Territoire Vélotouristiques » sur tous les supports liés au label,
  - valorisation de la revue « Cyclotourisme »,
  - rédaction de communiqués de presse,
  - promotion des activités des clubs locaux FFCT,
  - aide à la création du club FFCT si nécessaire,
  - signalement du label « Ville et Territoire Vélotouristiques » par un panneau d'indication dont les caractéristiques seront fournies par la FFCT,

- travailler conjointement avec les structures FFCT.

Article 3 – Utilisation du label

La ville où le territoire ayant obtenu le label pourra en faire la promotion mais en aucun cas l'utiliser à des fins commerciales.

Article 4 – Engagements de la Fédération Française de Cyclotourisme

La FFCT s'engage à :

- communiquer dans ses publications officielles le label « Ville et Territoire Vélotouristiques »,
- promouvoir les villes/territoires et le label sur ses différents événements, notamment lors de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme,
- participer conjointement avec ses structures et ses partenaires, à l'animation des événements mis en place par le label « Ville et Territoire Vélotouristiques »,
- offrir un abonnement mensuel à la revue « *Cyclotourisme* » pendant toute la durée de la convention,
- fournir un kit promotionnel sur la FFCT.

Article 5 – Financement

Cotisation annuelle :

Nombre d'habitants x 0,05 € : 50 128 (au 01/01/14) X 0,05 € = 2 506,40 €

La cotisation annuelle sera due par **Belfort** à compter de l'obtention du label.

Belfort se libérera des sommes dues au titre de la présente convention une fois par an sur présentation d'une facture et selon les règles de la comptabilité publique.

Article 6 – Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de sa notification, jusqu'au 25/11/2017 de l'année N + 3. À l'issue de cette période, elle sera renouvelée pour trois ans par tacite reconduction.

Article 7 – Procédure à suivre pour l'obtention du label

Belfort a fait acte de candidature auprès de la FFCT par un courrier officiel en y joignant la fiche de renseignements complétée (Annexe 2), accompagnée d'informations complémentaires permettant d'apprécier la candidature (fiches circuits, plans, photos des aménagements cyclables…).

Une première expertise du dossier a été réalisée à compter de sa réception par la FFCT.

Au terme de la visite technique, et après avis favorable de l'expert désigné par la FFCT, le label est décerné pour la durée figurant à l'article 6 de la présente convention.

Article 8 – Règlement des litiges

En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant dans la convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auquel la convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation sera porté devant le tribunal compétent.

Article 9 – Dénonciation de la convention

Après obtention du label et en cas d'inexécution des engagements prévus au cahier des charges par l'un ou l'autre des cosignataires, chacun se réserve le droit de résilier unilatéralement la présente convention, avec préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 10 – Modification de clauses

Toute modification d'une clause de la convention prendra nécessairement la forme d'un avenant.

Fait à ....., le.....
(en deux exemplaires originaux)

Pour la Ville de Belfort
Les Conseillers Municipaux Délégués,

Pour la FF Cyclotourisme
Le Président,

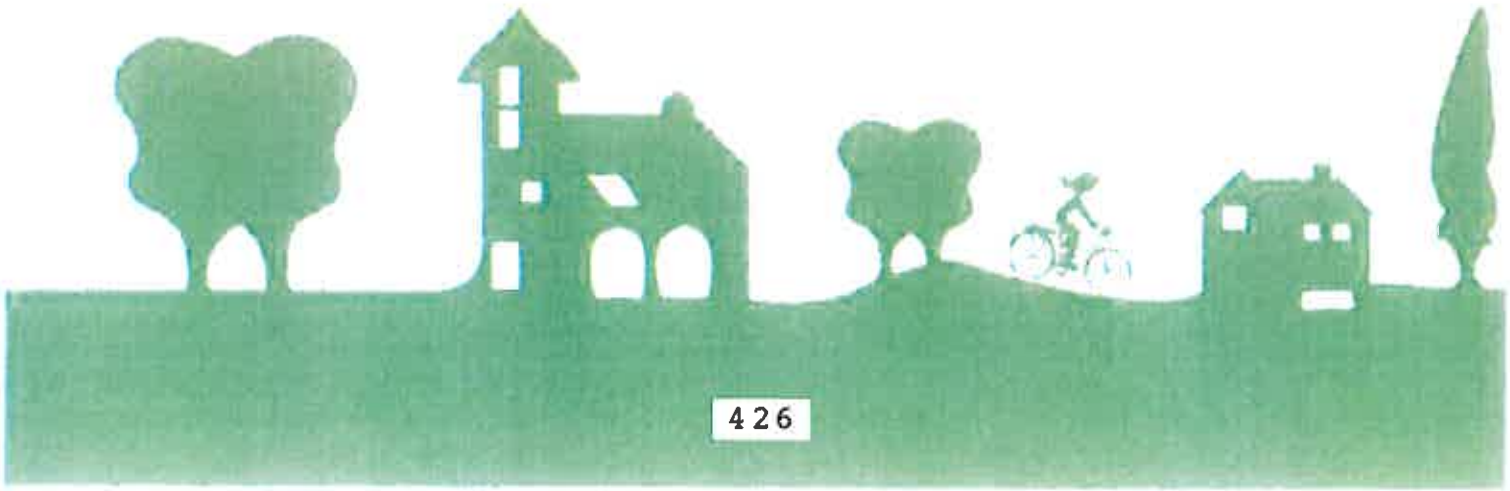
Claude JOLY Guy CORVEC Dominique LAMOULLER

ANNEXE 1

www.ffct.org
FF CYCLOTOURISME

Cahier des charges
Label « Ville et territoire vélotouristiques »

Ville & Territoire
Vélo touristiques



1 - Dénomination

- Ville,
- Collectivité territoriale : commune, communauté de communes, communauté d'agglomérations, EPCI (établissement public de coopération intercommunale...).

2 - Définition

2.1 Les « Villes et territoires vélotouristiques » sont des collectivités territoriales qui offrent aux cyclotouristes un accueil, des services et des équipements adaptés à leur pratique, qu'elle soit occasionnelle ou régulière. Elles mettent également en place des animations et des manifestations autour du vélo.

2.2 Le « Territoire vélotouristique », tel que l'entend la FFCT dans le cadre de la labellisation, se limite aux seules communautés de communes et communautés d'agglomération sans aucun regroupement entre plusieurs entités.

2.3 La « Ville vélotouristique » et le « Territoire vélotouristique » sont conventionnés par la Fédération française de cyclotourisme.

2.4 Le concept « Ville vélotouristique » a été initié au sein du Comité de promotion du vélo (CPV).

3 - Engagements

Le candidat devra justifier des équipements ci-dessous :

3.1 Un point d'accueil

Il pourra se situer à la mairie, à l'Office de tourisme, au Syndicat d'initiative, au siège de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), ...

Celui-ci devra :

- mettre à disposition de la documentation (fiches circuits, restaurations, hébergements...),
- disposer d'un stationnement vélo à proximité,
- posséder un kit de réparation vélo de première nécessité,
- afficher une signalétique sur les points d'accueil (kit fournit par la FFCT),
- avoir des horaires adaptées suivant la période (basse ou haute saison).

3.2 Infrastructures

- des aménagements cyclables, conformes à la charte cyclable de la Fédération française de cyclotourisme (annexe 3),
- des itinéraires touristiques vélos balisés et/ou identifiés sur une carte,
- un point service ou un professionnel proposant du dépannage, de la réparation, de la location de cycles, de la vente d'accessoires,
- des points de ravitaillement en eau potable (facultatif),
- un point de lavage (facultatif),
- des sanitaires.

3.3 Tourisme

- mettre à disposition les informations « Villes et territoires vélotouristiques » dans les structures d'accueil, en gare SNCF, en gare routière et dans les points d'accueil du réseau de transport urbain, Offices de tourisme, Syndicats d'initiative, etc.
- proposer des fiches circuits dans les points d'accueil, Offices de tourisme, Syndicats d'initiative, etc.
- disposer d'un ou plusieurs points d'hébergement avec un emplacement sécurisé pour les vélos.

- disposer d'un ou plusieurs points de restauration proposant des horaires et menus adaptés, paniers-repas et stationnement des vélos à proximité.

3.4 Animations

L'ensemble des animations sera organisé en partenariat avec une structure de la Fédération française de cyclotourisme (club, comité départemental ou ligue).
Ces animations seront orientées vers la visite du territoire à vélo incluant les curiosités culturelles ou patrimoniales, notamment lors des périodes estivales et/ou scolaires.
Des actions en milieu scolaire relatives à l'éducation routière (Brevet d'éducation routière) et à la découverte du patrimoine devront être menées.

3.5 Maintenance des installations

Cette obligation vise notamment :
- les aménagements cyclables,
- les lieux de stationnement vélo,
- les points services,
- les points de lavage,
- les points d'eau,
- les sanitaires.

3.6 Assurances

La « Dénomination » s'engage à assurer en responsabilité civile et défense recours l'ensemble de ses installations (structures et infrastructures).

3.7 Communication

La « Dénomination » s'engage à :
- promouvoir le label sur ses publications officielles et sur son site Internet,
- insérer le visuel « Ville vélotouristique » ou « Territoire vélotouristique » sur tous ses supports liés au label,
- valoriser la revue « Cyclotourisme »,
- rédiger des communiqués de presse,
- promouvoir les activités des clubs locaux FFCT,
- aider à la création de club FFCT si nécessaire,
- signaler le label « Ville et territoire vélotouristiques » par un panneau d'indication dont les caractéristiques seront fournies par la FFCT.

4 [illegible]

4.1 Formalités

Acter sa candidature par un courrier officiel.

Compléter la fiche de renseignements (annexe 2) à joindre au courrier.

4.2 Visite technique

À réception de la candidature et après étude du dossier, si l'avis est favorable une visite technique sera effectuée par le référent missionné par la Fédération française de cyclotourisme.

www.ffct.org
FF CYCLOTOURISME

ANNEXE 2

Ville & Territoire Vélotouristiques

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A joindre avec votre lettre de candidature et un dossier de présentation

Dénomination : VILLE DE BELFORT

Nom de l'élu :

Adresse : Hôtel de Ville – Place d'Armes – 90020 Belfort Cedex

Structure juridique : Collectivité territoriale

Nom du responsable en charge du dossier : Noémie METZINGER

Qualité : Chargée de mission Tourisme

E-Mail : nmetzinger@mairie-belfort.fr **Téléphone** : 03 84 54 26 76

État des lieux	Oui	Non	En cours	Commentaires
Accueil				
Un point d'accueil (mairie, Office de Tourisme, Syndicat d'Initiative, siège de l'EPCI, vélociste…)	X			Le point d'accueil se situe à Belfort Tourisme, Office de Tourisme de Belfort et Comité Départemental du Tourisme du Territoire de Belfort.
Documentations à disposition (fiches circuits, restaurations, hébergements…)	X			De nombreuses documentations touristiques sont disponibles à Belfort Tourisme : guide touristique, guide des hébergements et des restaurants, brochures des sites touristiques, fiches de randonnées, cartes avec itinéraires vélos, etc…

Stationnement vélo à proximité	X			Un stationnement vélo (8 arceaux) est présent devant le bâtiment de Belfort Tourisme.
Kit de réparation vélo de première nécessité	X			Un kit de réparation vélo est utilisable sur demande, auprès de Belfort Tourisme. Est également donnée la liste des réparateurs et dépanneurs de vélos du Territoire de Belfort.
Horaires adaptés suivant la période	X			Belfort Tourisme est ouvert au public : - du mardi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, - en juillet-août : du mardi au samedi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le dimanche, de 10h à 13h.
Infrastructures				
Aménagements cyclables conformes à la charte cyclable FFCT	X			Les aménagements cyclables de la Ville de Belfort sont conformes à la charte cyclable FFCT.
Itinéraires touristiques vélos balisés et/ou identifiés sur une carte	X		X	2/3 des itinéraires vélos sont balisés. Le reste est en cours. Une carte de la Ville avec les itinéraires vélos a été réalisée.
Point service ou professionnel proposant du dépannage ou de la réparation ou de la location de cycles	X			Deux prestataires belfortains proposent le dépannage et la réparation de vélos : Sport et Loisirs E. Leclerc, le long de la FrancoVéloSuisse et Cycles Leicht Reverdy.
Points de ravitaillement en eau potable (facultatif)	X			Eau potable, en libre accès, au Parc Mitterrand, le long de la FrancoVéloSuisse ainsi qu'à Belfort Tourisme et pour les clients des quatre hébergements labellisés FrancoVéloSuisse : l'Hôtel Vauban, l'Auberge de Jeunesse, le Camping de l'Etang des Forges et le meublé de M. Madelenat et des deux restaurants labellisés FrancoVéloSuisse : Les 2 Cogs et La Conviviale.
Point de lavage (facultatif)	X			Un point de lavage est disponible pour les clients des quatre hébergements labellisés FrancoVéloSuisse : l'Hôtel Vauban, l'Auberge de Jeunesse, le Camping de l'Etang des Forges et

				le meublé de M. Madelenat.
Sanitaires	X			Il y a des toilettes publiques à Belfort Tourisme ainsi qu'une dizaine en centre-ville de Belfort et le long de la FrancoVéloSuisse.
Maintenance des infrastructures	X			La Ville et Belfort Tourisme assurent régulièrement la maintenance de toutes leurs infrastructures.
Souscription d'assurance pour l'ensemble des structures et des infrastructures	X			La Ville est assurée pour l'ensemble de ses infrastructures.
Tourisme				
Mise à disposition de fiches circuits dans les points d'accueil, OTSI...	X			Belfort Tourisme met à disposition du public 2 cartes vélos : l'une de la Ville avec les itinéraires vélos, l'autre de la FrancoVéloSuisse avec ses 7 boucles cyclotouristiques.
Un ou plusieurs point(s) d'hébergement avec un emplacement sécurisé pour les vélos	X			Les quatre hébergements labellisés FrancoVéloSuisse disposent d'un emplacement sécurisé pour les vélos : l'Hôtel Vauban, l'Auberge de Jeunesse, le Camping de l'Etang des Forges et le meublé de M. Madelenat.
Restauration proposant des horaires et menus adaptés, paniers repas et stationnement des vélos à proximité	X			Deux restaurants sont labellisés FrancoVéloSuisse : Les 2 Coqs et La Conviviale. A proximité, se trouve un stationnement vélo.
Autres				
				La Ville de Belfort est investie dans la démarche du développement de la FrancoVéloSuisse. Porté par le Conseil Général du Territoire de Belfort et par la République et le Canton du Jura Suisse, c'est un itinéraire balisé de 40 km, qui va de Belfort à Porrentruy en Suisse. La FrancoVéloSuisse est reliée à sept autres boucles cyclotouristiques ainsi qu'à l'EuroVélo 6.
				Plusieurs animations cyclotouristiques sont organisées par différentes associations (voir dossier ci-joint).

				Plusieurs actions en milieu scolaire relatives à l'éducation routière et à la découverte du patrimoine sont menées à Belfort (voir dossier ci-joint).

Fait à Belfort,

Fonction et signature du responsable :

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-239

Questions diverses – Désignation de représentants du Conseil Municipal – Modification de la représentation de Mme Frieda BACHARETTI au sein de diverses instances

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

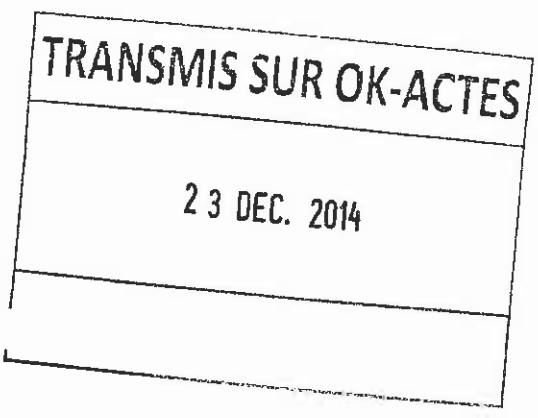
(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.



VILLE DE
BELFORT

Direction des Affaires Générales
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de M. Damien MESLOT, Député-Maire

Références DM/ML/DS - 14-239
Mots clés Assemblées Ville
Code matière 5.2

Objet

Questions diverses - Désignation de représentants du Conseil Municipal - Modification de la représentation de Mme Frieda BACHARETTI au sein de diverses instances

La délégation de Mme Frieda BACHARETTI en tant que Conseillère Municipale Déléguée a été modifiée par Arrêté n° 14-1719 du 17 novembre 2014. Elle est désormais chargée du projet « Bien vieillir à Belfort ».

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 avril 2014, a désigné Mme Frieda BACHARETTI au sein de diverses instances.

Je vous propose les modifications de représentations suivantes :

- **Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) :** M. Jean-Pierre MARCHAND, titulaire.

- **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :** Mme Marie-Hélène IVOL.

Concernant les instances suivantes, je vous propose de reconduire Mme BACHARETTI :

- **Conseil d'Administration Association Colchique**
- **Conseil d'Administration de la Confédération de Gérontologie**
- **Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 36 voix pour, 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-) et 2 abstentions (Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. Mazouz BENLAZERI- et M. René SCHMITT -mandataire de Mme Eva PEDROCCHI- ne prennent pas part au vote)

DESIGNE :

Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH)

M. Jean-Pierre MARCHAND, titulaire

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme Marie-Hélène IVOL

DECIDE de reconduire Mme Frieda BACHARETTI au sein des instances suivantes :

. *Conseil d'Administration Association Colchique,*
. *Conseil d'Administration de la Confédération de Gérontologie,*
. *Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc.*

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

I.H.

Territoire
De
BELFORT

Objet de la délibération

N° 14-240

Questions diverses – Convention de partenariat culturel entre les Villes de Belfort et Montbéliard pour l'année 2014

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Brigitte BRUN, M. Emmanuel FILLAUDEAU, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HERZOG - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse FOHRER - mandataire : M. Brice MICHEL
Mme Léa MANGUIN - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Isabelle HELIOT - mandataire : Mme Delphine MENTRE
Mme Eva PEDROCCHI - mandataire : M. René SCHMITT
M. Mazouz BENLAZERI - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Thibaut MONNIER - mandataire : M. Marc ARCHAMBAULT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente excusée :

Mme Francine GALLIEN

M. Bastien FAUDOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-221 et donne pouvoir à Mme Isabelle LOPEZ. Il revient en séance lors de l'examen du rapport n° 14-225.

Mme Brigitte BRUN quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 14-224 et donne pouvoir à M. Emmanuel FILLAUDEAU.

TRANSMIS SUR OK-ACTES
23 DEC. 2014
436

VILLE DE
BELFORT

Direction Culture, Sports
Direction de l'Action Culturelle

CONSEIL MUNICIPAL
du 18.12.2014

DELIBERATION

de Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Adjointe

Références DAC/OL/CF - 14-240
Mots clés Actions Culturelles - Juridique
Code matière 8.9

Objet **Questions diverses - Convention de partenariat culturel entre les Villes de Belfort et Montbéliard pour l'année 2014**

Depuis 2000, les Villes de Belfort et Montbéliard ont engagé une démarche de développement et de consolidation de leurs partenariats culturels, qui se traduit par la signature annuelle d'un protocole définissant différents axes de collaboration.

La mise en œuvre de ce partenariat se traduit par :

- **Une collaboration en matière de communication (article 1)** par la mise à disposition, notamment, de mobilier urbain d'information pour un maximum de trois campagnes promotionnelles. Pour 2014, les manifestations belfortaines qui ont fait l'objet d'un affichage à Montbéliard sont le FIMU et le Festival du Film *EntreVues*.
Cet article incite également au développement d'actions concertées entre les Offices de Tourisme, ainsi qu'à la diffusion d'informations relatives aux activités proposées dans l'autre ville dans chaque équipement comparable (musées, bibliothèques, etc).

- **Une collaboration en matière d'arts plastiques (article 2)** par la mise en place de financements croisés au bénéfice de l'Ecole d'Art Gérard Jacot de Belfort et du Centre Régional d'Art Contemporain (CRAC) de Montbéliard.
L'Ecole d'Art accueille en effet des étudiants montbéliardais, alors que le CRAC associe à ses projets l'ensemble des étudiants de l'école (stages, conférences, rencontres avec des artistes).
Jusqu'en 2013, l'aide attribuée aux deux structures dépendait du nombre d'élèves montbéliardais inscrits à Belfort. Pour plus de visibilité et de simplicité, il est proposé cette année de rendre cette subvention forfaitaire. Son montant serait de 5 500 €.

- **Une collaboration en matière de diffusion du spectacle vivant (article 3)**, de manière à proposer une offre artistique cohérente et susciter l'échange de publics à l'échelle de l'Aire Urbaine.
Cet objectif passe par un partenariat entre les deux Scènes Nationales, le Théâtre *Granit* et *Ma Scène* : programmation commune du Festival "Europe en Scène" en 2014 (d'ores et déjà programmé en 2015), projet commun de Laboratoire Européen "Spectacle vivant et transmédia", et possibilité d'intégrer des spectacles organisés à Montbéliard sur l'abonnement au Granit, et réciproquement.

- **Une collaboration en matière de culture scientifique et technique (article 4)** via le Pavillon des Sciences, qui organise la Fête de la Science en alternance à Belfort et Montbéliard, et qui assure des animations complémentaires dans les deux villes.
L'édition 2014 de la Fête de la Science s'est déroulée à Montbéliard et a accueilli 6 080 visiteurs. L'édition 2013, qui a eu lieu à Belfort, a réuni 5 878 visiteurs, dont 4 550 pour le Village des Sciences installé place Corbis. Une subvention exceptionnelle de 18 000 € avait été votée pour permettre l'organisation de l'événement (15 000 € de 2001 à 2007, 16 000 € en 2009 et 2011).

- **Une collaboration en matière d'expositions et d'événements (article 5)**
Contrairement à 2006 (exposition autour de Jean Messagier) et 2013 (exposition "Kilomètres/heure : utopies automobiles et ferroviaires"), aucune exposition commune n'a été organisée en 2014 entre les musées montbéliardais et belfortains.
Par contre, la journée "TRAC" ("Terrifique Réseau d'Art Contemporain") a eu lieu le samedi 4 octobre 2014. Ce projet réunit quatre partenaires de l'Aire Urbaine (le Granit, l'Espace Gantner de Bourogne, le CRAC et les musées de Montbéliard) et propose un parcours en car avec des arrêts sur chaque site pour un accueil particulier (présence des artistes, organisation de performances, mise en regard des différentes expositions).

Au titre de l'année 2014, il est demandé au Conseil Municipal de renouveler son partenariat et de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer le Protocole d'Accord Culturel Belfort/Montbéliard, qui permet notamment aux deux collectivités de verser l'aide financière prévue au bénéfice de l'Ecole d'Art Gérard Jacot de Belfort et du CRAC de Montbéliard.

Outre cette conséquence concrète du partenariat, celui-ci ne se traduit que par une coopération occasionnelle et limitée.

Pour les années à venir, les Villes de Montbéliard et de Belfort ont la volonté de renforcer leur coopération culturelle et d'engager une véritable mutualisation de leurs moyens. Une réflexion a été engagée dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 42 voix pour et 2 contre (M. Marc ARCHAMBAULT -mandataire de M. Thibaut MONNIER-),

DECIDE de renouveler son partenariat avec la Ville de Montbéliard.

AUTORISE M. le Maire à signer le Protocole d'Accord Culturel Belfort/Montbéliard, qui permet notamment aux deux collectivités de verser l'aide financière prévue au bénéfice de l'Ecole d'Art Gérard Jacot de Belfort et du CRAC de Montbéliard.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 18 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Thierry CHIPOT

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

TRANSMIS SUR OK-ACTES

23 DEC. 2014

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LES VILLES DE BELFORT ET MONTBELIARD ANNEE 2014

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Ville de Belfort, représentée par son Maire en exercice, M. Damien MESLOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014,

ET :

- La Ville de Montbéliard, représentée par son Maire, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014.

ETANT PREABLEMENT EXPOSE QUE :

Depuis 2000, les Villes de Belfort et Montbéliard ont engagé une démarche de développement et de consolidation de leurs partenariats culturels, qui se traduisait par la signature annuelle d'un protocole définissant différents axes de collaboration.

La mise en œuvre de ce partenariat se traduit par une coopération occasionnelle. Il est proposé de signer un simple accord sur les cinq actions en cours pour 2014.

Les Villes de Montbéliard et de Belfort ont la volonté de projeter une véritable mutualisation et coopération culturelle, qui nécessite une réflexion approfondie.

Les actions en cours pour les deux villes sont celles citées ci-dessous.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : communication

Chacune des deux villes met à disposition du mobilier urbain d'information pour un maximum de deux campagnes promotionnelles. Pour 2014, les manifestations belfortaines qui ont fait ou feront l'objet d'un affichage à Montbéliard sont le FIMU et le Festival du Film *EntreVues*.
A Montbéliard, les expositions concernées sont celles consacrées à Sarkis en été, et au Centenaire de la Guerre en octobre-novembre.

Cet article incite également au développement d'actions concertées entre les Offices de Tourisme, ainsi qu'à la diffusion d'informations relatives aux activités proposées dans l'autre ville dans chaque équipement comparable (musées, bibliothèques, etc).

ARTICLE 2 : arts plastiques

La Ville de Montbéliard s'engage à contribuer au fonctionnement de l'Ecole d'Art Gérard Jacot sur la base d'une participation forfaitaire annuelle de 5 500 € pour l'accueil d'élèves montbéliardais.
La Ville de Belfort, quant à elle, attribue à la Ville de Montbéliard une contribution d'un montant équivalent. Elle participe ainsi aux activités du Centre Régional d'Art Contemporain, qui organise en collaboration avec l'Ecole d'Art, et pour l'ensemble de ses étudiants, des expositions, conférences et rencontres avec des artistes, à Montbéliard comme à Belfort.

ARTICLE 3 : spectacle vivant

Les deux villes de Belfort et Montbéliard soutiennent le partenariat entre les deux Scènes Nationales, le Théâtre *Granit* et *Ma Scène* : programmation commune du Festival "Europe en Scène" en 2014, projet commun de Laboratoire Européen "Spectacle vivant et transmédia", et possibilité d'intégrer des spectacles organisés à Montbéliard sur l'abonnement au Granit, et réciproquement.

ARTICLE 4 : culture scientifique

Les deux villes accueillent en alternance à Belfort et Montbéliard la Fête de la Science, via le Pavillon des Sciences, qui assure également des animations complémentaires dans les deux villes.
L'édition 2014 de la Fête de la Science s'est déroulée à Montbéliard et a réuni 6 080 visiteurs, dont 3 200 pour le Village des Sciences, installé dans le Parc du Près la Rose. L'édition 2013 à Belfort a réuni 5 878 visiteurs, dont 4 550 pour le Village des Sciences installé place Corbis.
Une subvention exceptionnelle est votée chaque année par la ville qui accueille cet évènement au bénéfice de l'association.

ARTICLE 5 : un événement

La journée "TRAC" ("Terrifique Réseau d'Art Contemporain") a eu lieu le samedi 4 octobre 2014. Ce projet réunit 6 partenaires de l'Aire Urbaine (le Granit, l'Espace Gantner de Bourogne, l'Ecole d'Art Jacot, le CRAC, les musées de Belfort et de Montbéliard) et propose un parcours en bus avec des arrêts sur chaque site pour un accueil particulier (présence des artistes, organisation de performances, mise en regard des différentes expositions).

ARTICLE 6 : durée

La présente convention est conclue pour l'année en cours.

ARTICLE 7 : dispositions diverses

7-1 : Révision
La présente convention pourra être révisée d'un commun accord, à la demande de l'une des parties. Cette révision interviendra par avenant autorisé par délibération des Conseils Municipaux des deux partenaires.

7-2 : Résiliation
En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent accord, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

7-3 : Règlement des différends
Les contestations qui s'élèveraient entre les parties au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la convention devront d'abord faire l'objet d'une tentative de conciliation.
En cas de désaccord persistant, les contestations seront jugées par le Tribunal compétent.

Fait à Belfort, le

Pour la Ville de Belfort
Le Maire,

Damien MESLOT

Fait à Montbéliard, le

Pour la Ville de Montbéliard
Le Maire,

Marie-Noëlle BIGUINET

ARRETES

Date	N°	Objet
10.12.2014	14-1833	Travaux d'espaces verts - Réglementation permanente du stationnement et de la circulation

DÉPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · Égalité · Fraternité

N° 141833

DSA

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET: Travaux d' ESPACES VERTS - Réglementation Permanente du Stationnement et de la Circulation

Nous, Maire de la Ville de Belfort

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2214-3,

- le Code de la Route et notamment le décret N° 01-251 du 22 Mars 2001,

- le Règlement d'administration publique pour l'application du Code de la Route et notamment le décret N° 60-14 du 09 Janvier 1960,

- l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés subséquents,

- le Règlement Général de la Circulation et du Stationnement de Belfort et notamment l'arrêté N° 12800 du 29 Janvier 1970,

- le Règlement Municipal de Voirie du 22 Mars 2012,

Considérant que pour ces travaux de plantation, d'abattage, d'élagage et de débroussaillage effectués par le Service Espaces Verts et les Entreprises Mandatées, il y a lieu de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents.

ARRETONS

ARTICLE 1 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2010-0665 du 25 MARS 2010.

ARTICLE 2 - Le stationnement de tout véhicule sera interdit, à l'avancement des travaux:

- Sur l'ensemble des rues et parkings de la commune

Les véhicules qui stationneront en infraction aux dispositions du présent arrêté seront déplacés et mis en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

DÉPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

N 141833

DSA

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARTICLE 3 - Les panneaux relatifs au stationnement seront mis en place 48 H avant la date d'effet de l'interdiction de stationner par le Service Espaces Verts et les entreprises mandatées.

ARTICLE 4 - Les travaux d'entretien des espaces verts sur l'ensemble de la ville, vont occasionner une gêne pour la circulation de tout véhicule, à l'avancement des travaux :

- Sur l'ensemble des rues et parkings de la commune

ARTICLE 5 - La circulation de tout véhicule s'effectuera sur une seule voie, si nécessaire:

- Sur l'ensemble des rues.

La circulation sera régie par la règle de l'alternat manuel à l'aide des piquets mobiles (type K10a).

ARTICLE 6 - En cas de nécessité et pour des raisons de sécurité, le Service Espaces Verts et les entreprises mandatées pourront ponctuellement barrer la rue.

ARTICLE 7 - La présignalisation, la signalisation de position et les barrières de protection nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place et maintenues en état par le Service Espaces Verts de la ville de BELFORT et les Entreprises Mandatées.

ARTICLE 8 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 9 - M. le Directeur Général des Services de la Ville et M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

En Mairie le, 10 DEC. 2014

Pour le Maire
le Conseiller Municipal Délégué
signé : Guy CORVEC